
Rapport annuel révisé

JPMorgan Liquidity Funds

Société d'Investissement à Capital Variable, Luxembourg

30 novembre 2023



JPMorgan Liquidity Funds

Rapport annuel révisé

Au 30 novembre 2023

Sommaire

Conseil d'administration	1
Gestion et administration	2
Rapport du Conseil d'administration	3
Rapport des Gestionnaires financiers	7
Rapport d'audit	9

Etats Financiers et informations statistiques

<i>Etat combiné de l'Actif net</i>	12
<i>Etat combiné des opérations et des variations de l'Actif net</i>	16
<i>Etat des variations du nombre d'Actions</i>	20
<i>Informations statistiques</i>	22

Notes aux Etats Financiers	24
----------------------------	----

Etat du portefeuille-titres

Compartiments crédit

<i>JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund</i>	30
<i>JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund</i>	32
<i>JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund</i>	36
<i>JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund</i>	41
<i>JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund</i>	43
<i>JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund</i>	47
<i>JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund</i>	50
<i>JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund</i>	57

Compartiments d'État

<i>JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund</i>	63
--	----

Annexe - Informations supplémentaires non révisées

1. Total des frais sur encours (Total Expense Ratios - TER)	64
2. Résumé des objectifs d'investissement des Compartiments	67
3. Performance et volatilité	67
4. Intérêts perçus/(prélevés) sur les comptes bancaires	69
5. Ratio de rotation du portefeuille	69
6. Méthode de calcul de l'exposition au risque	69
7. Sûretés reçues	70
8. Opérations de financement sur titres	72
9. Informations sur la rémunération au titre des OPCVM	76
10. Publication d'informations en matière de durabilité	77

Pour des informations supplémentaires, veuillez consulter www.jpmsgloballiquidity.com.

Ce rapport ne saurait constituer une offre, une vente ou une invitation à souscrire ou à acheter des actions. Aucune souscription ne peut être effectuée sur la seule base de ce rapport. Les souscriptions ne sont réputées valables que si elles sont faites sur la base du dernier Prospectus en vigueur, des derniers Documents d'Informations Clés en vigueur, accompagnés du dernier rapport annuel révisé et, s'il est publié à une date ultérieure, du dernier rapport semestriel non révisé.

Le dernier Prospectus en vigueur, les derniers Documents d'Informations Clés en vigueur, le rapport semestriel non révisé ainsi que le rapport annuel révisé peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège social de la SIVAV et des agents payeurs dans votre pays.

Les coordonnées du/des Gestionnaire(s) financier(s) de chaque Compartiment sont désormais disponibles dans le Prospectus, auprès de la Société de gestion à son siège social ou à l'adresse www.jpmsgloballiquidity.com.

Président

Peter Thomas Schwicht
6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg

Administrateurs

Jacques Elvinger
Elvinger Hoss Prussen, société anonyme
2, place Winston Churchill
B.P. 425, L-2014 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Massimo Greco
Via Cordusio, 3
Milan, IT-25, 20123
Italie

John Li How Cheong
The Directors' Office
19, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Marion Mulvey
6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg

Siège social

6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg

Martin Porter
6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg

Susanne van Dootinh (jusqu'au 17 avril 2023)
6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg

Daniel Watkins
JP Morgan Asset Management (Asia Pacific) Limited
19th Floor, Chater House
8 Connaught Road
Central Hong Kong 99077

**Société de gestion, Agent de Registre et de Transfert,
Distributeur principal et Agent domiciliataire**

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg

Gestionnaires financiers

JPMorgan Asset Management (UK) Limited
60 Victoria Embankment
London EC4Y 0JP
Royaume-Uni

J.P. Morgan Investment Management Inc.
383 Madison Avenue
New York, NY 10179
Etats-Unis d'Amérique

JP Morgan Asset Management (Asia Pacific) Limited
19th Floor, Chater House
8 Connaught Road
Central Hong Kong

**Dépositaire, Agent administratif, Agent d'entreprise et Agent de
cotation**

J.P. Morgan SE - Luxembourg Branch
6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator
B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Conseillers juridiques au Luxembourg

Elvinger Hoss Prussen, société anonyme
2, place Winston Churchill
B.P. 425, L-2014 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Président

Peter Thomas Schwicht

Président et Administrateur non exécutif indépendant. Membre du Conseil depuis juin 2012.

M. Schwicht a obtenu son diplôme d'économie d'entreprise à l'Université de Mannheim, en Allemagne, après avoir étudié la gestion, la fiscalité et la comptabilité à Hambourg, en Norvège et aux Etats-Unis. Il a été employé chez JPMorgan Asset Management de 1987 jusqu'en octobre 2014. Avant de prendre sa retraite, M. Schwicht était Chief Executive of Investment Management EMOA chez JPMorgan Asset Management. Il a auparavant occupé divers postes en tant que Head of the Continental Europe Institutional business et Investment Management Country Head for Institutional and Retail business, d'abord en Allemagne, où il a développé la fonction, avant de l'étendre à l'Europe continentale. M. Schwicht est actuellement Administrateur de plusieurs fonds d'investissement gérés par JPMorgan et domiciliés au Luxembourg.

Administrateurs

Jacques Elvinger

Administrateur non exécutif. Membre du Conseil depuis janvier 2009.

M. Elvinger est inscrit au barreau de Luxembourg depuis 1984. Il est associé du cabinet d'avocats luxembourgeois Elvinger Hoss Prussen depuis 1987. Il exerce dans les domaines du droit bancaire et des sociétés au sens large et est spécialisé dans les fonds d'investissement et de pension. M. Elvinger est membre du Haut Comité pour le Développement du Secteur financier constitué par le Gouvernement du Luxembourg. Il siège également dans plusieurs comités consultatifs de la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg dans le domaine des fonds d'investissement. Il siège à ce jour en tant qu'administrateur au conseil de plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois, parmi lesquels des fonds d'investissement gérés par JPMorgan et domiciliés au Luxembourg.

Massimo Greco

Administrateur exécutif. Membre du Conseil depuis novembre 2015.

M. Greco, Managing Director, est Président adjoint de JPMorgan Asset Management EMEA et exerce ses fonctions à Milan. M. Greco a pris son poste actuel en avril 2023, après avoir été responsable de l'activité Fonds mondiaux chez JPMorgan Asset Management en Europe. En poste chez JPMorgan depuis 1992, M. Greco faisait initialement partie du pôle de la Banque d'investissement avant de rejoindre la Gestion d'actifs en 1998. M. Greco possède un diplôme en économie de l'Université de Turin et un MBA (mention Finances) de l'Anderson Graduate School of Management de l'UCLA. Il est membre du Conseil de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. ainsi que d'autres SICAV domiciliées au Luxembourg. Il occupe également le poste de Président adjoint de l'association European Fund and Asset Management Association (« EFAMA »).

John Li How Cheong

Administrateur indépendant non exécutif. Membre du Conseil depuis juin 2012.

M. Li est membre de l'Institute of Chartered Accountants (Ordre des comptables agréés) d'Angleterre et du Pays de Galles. M. Li s'est installé au Luxembourg en 1987 et travaille depuis cette date dans le secteur financier. M. Li a été associé de KPMG Luxembourg pendant plus de 20 ans au cours desquels il a occupé le poste d'Associé gérant pendant 8 ans avant d'accepter et d'occuper le poste de Président du Conseil de surveillance pendant 3 ans. M. Li a également été membre de Global Investment Management Practice de KPMG. Durant ces années, M. Li s'est perfectionné dans l'audit et le conseil aux clients au nombre desquels des banques, des fonds d'investissement et des compagnies d'assurance en Europe, aux Etats-Unis, au Japon et en Asie, ce qui lui a permis d'acquérir une vaste expérience de la gestion de sociétés d'envergure internationale. M. Li siège au conseil de l'Institut luxembourgeois des Administrateurs. M. Li est aujourd'hui investi de plusieurs mandats d'administrateur auprès d'institutions financières, dont plusieurs fonds d'investissement gérés par JPMorgan et domiciliés au Luxembourg.

Marion Mulvey

Administratrice non exécutive. Membre du Conseil d'administration depuis avril 2021.

Mme Mulvey a occupé les postes de Co-CAO et de Head of Asset Management Operations pour la région EMEA chez J.P. Morgan Asset Management de janvier 2014 à janvier 2023, tout en assumant des responsabilités additionnelles dans le cadre de la publication réglementaire des transactions et de la facturation des commissions. Mme Mulvey a rejoint J.P. Morgan en 2014 après avoir travaillé chez Citigroup où elle a occupé en dernier lieu le poste de Chef de produit pour le service d'administration des fonds alternatifs en région EMEA. Forte de 13 ans d'expérience dans le métier, Mme Mulvey a en outre occupé plusieurs postes opérationnels au niveau senior, dont celui de Responsable de la comptabilité des fonds en région EMEA. Elle a précédemment travaillé chez Salomon Smith Barney pendant 3 ans où elle a encadré l'équipe européenne chargée de contrôler les produits actions. Elle a fait ses armes en tant qu'expert-comptable en cabinet privé et responsable d'audit des services financiers pour le département audit de KPMG. Mme Mulvey est Associée de l'Institute of Chartered Accountants en Irlande. Elle est également Administratrice agréée. Mme Mulvey est actuellement Administratrice de plusieurs fonds gérés par JPMorgan domiciliés au Luxembourg.

Martin Porter

Administrateur non exécutif indépendant. Membre du Conseil d'administration depuis avril 2019.

M. Porter a rejoint Robert Fleming Asset Management en 1984, et a géré des portefeuilles à la fois à Londres et au Japon. Lors de son passage au Japon, M. Porter a été administrateur au conseil de Jardine Fleming en charge de l'activité japonaise. De retour au Royaume-Uni en 2000, il a accepté le poste de Directeur des investissements pour le métier Equity et Balanced chez Fleming Asset Management avant de devenir Directeur international Equities chez J.P. Morgan Asset Management, poste qu'il a occupé de 2003 à 2016, année de son départ à la retraite. M. Porter est actuellement Administrateur de plusieurs fonds d'investissement gérés par JPMorgan et domiciliés au Luxembourg.

Daniel Watkins

Administrateur exécutif. Membre du Conseil depuis décembre 2014.

M. Watkins est Directeur général adjoint de JPMorgan Asset Management Asie Pacifique. Chargé de superviser l'activité gestion d'actifs pour la région Asie/Pacifique, M. Watkins supervise sept sites comptant plus de 1 400 collaborateurs. Membre du Comité opérationnel de la gestion d'actifs, M. Watkins pilote l'équipe de gestion Asie/Pacifique à l'échelle du groupe. En exercice depuis 1997, M. Watkins a été CEO adjoint de JPMorgan Asset Management Europe et Directeur international de la plateforme métiers et services client Gestion d'actifs, avant d'occuper ses fonctions actuelles depuis 2019. Il a également occupé plusieurs autres postes chez JPMorgan, au nombre desquels Directeur d'exploitation des opérations IM en Europe et à l'international, Chef d'équipe pour les opérations européennes, Directeur de l'agence

européenne des transferts, Directeur des opérations pour le Luxembourg, Responsable de l'agence européenne des transferts et des opérations d'investissement à Londres, et Responsable des équipes chargées des opérations d'investissement chez Flemings. M. Watkins a obtenu un BA en politique de l'University of York et il possède la qualification de conseiller en investissement financier. M. Watkins est actuellement Administrateur de plusieurs fonds d'investissement gérés par JPMorgan et domiciliés au Luxembourg et en Irlande, ainsi que de plusieurs entités juridiques de la région Asie/Pacifique.

Le Conseil d'administration (le « Conseil ») a le plaisir de présenter le Rapport annuel révisé de JPMorgan Liquidity Funds (le « Fonds ») pour l'exercice clôturé au 30 novembre 2023. Le Conseil estime que ce rapport annuel est, pris dans son ensemble, juste et équilibré, et qu'il fournit aux actionnaires toutes les informations nécessaires leur permettant de se faire une idée précise du positionnement et de la performance du Fonds.

Structure du fonds

Le Fonds est une société d'investissement à capital variable constituée en société anonyme selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil d'administration a nommé JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. (JPAME) en qualité de société de gestion du Fonds. Le Fonds est structuré en fonds à Compartiments multiples, chacun d'eux disposant de ses propres objectifs et politiques d'investissement et des restrictions afférentes.

L'objectif du Fonds est d'investir l'argent dont il dispose dans des valeurs mobilières et autres actifs autorisés de toute nature, conformément à son Prospectus, afin de diversifier les risques d'investissement et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

Le Fonds est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), conformément à la directive européenne CE/65/2009 du 13 juillet 2009, et il est soumis à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée. Le Fonds peut par conséquent être proposé à la vente dans les États membres de l'Union européenne, sous réserve d'une notification dans les pays autres que le Grand-Duché de Luxembourg. Le Fonds et ses Compartiments pourront par ailleurs faire l'objet de demandes d'enregistrement dans d'autres pays. En outre, des demandes d'immatriculation de la SICAV et de ses Compartiments peuvent être déposées dans d'autres pays.

Le Fonds comprend à ce jour 9 Compartiments. Tous les Compartiments et les Classes d'actions sont enregistrés pour l'offre et la distribution dans le Grand-Duché du Luxembourg, et un certain nombre de Compartiments et de Classes d'actions sont autorisés à la distribution dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse. Au cours de l'année, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Lettonie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ont été ajoutés dans la liste des pays d'enregistrement, et aucun retrait n'est à signaler.

Rôle et responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité du Conseil d'administration est régie exclusivement par le droit luxembourgeois. En ce qui concerne les comptes annuels du Fonds, les obligations des administrateurs sont régies par la loi du 10 décembre 2010 relative à, entre autres choses, la comptabilité et aux comptes annuels des organismes de placement collectif et par la loi du 17 décembre 2010, telle qu'amendée, relative aux organismes de placement collectif.

Un contrat de gestion, conclu entre le Fonds et JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., expose les points sur lesquels la société de gestion est compétente selon le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010. Celui-ci comprend la gestion des actifs du Fonds et la fourniture de services d'administration, d'enregistrement, d'agent domiciliataire et de marketing. Toutes les autres questions sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration, et un tableau recensant ces questions dans un souci de clarté est en place entre le Conseil d'administration et la société de gestion. Les questions dont le traitement revient au Conseil d'administration comprennent la détermination des politiques et des objectifs d'investissement, les pouvoirs et restrictions d'investissement, les modifications relatives au Prospectus, l'examen et l'approbation des données-clés financières et relatives aux investissements comprenant les comptes annuels ainsi que la nomination de la société de gestion, des réviseurs d'entreprise et du dépositaire et l'examen de leurs services respectifs.

Avant chaque réunion du Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent des informations détaillées et opportunes leur permettant d'être préparés pour les points de discussion au cours de celle-ci. Pour chaque réunion trimestrielle, le Conseil d'administration demande et reçoit des rapports provenant, entre autres, de la société de gestion, des gestionnaires financiers, sur la gestion des risques ainsi que des propositions de modifications à apporter à des Compartiments existants ou bien des propositions de lancement de nouveaux Compartiments, selon le cas. Les représentants supérieurs de chacune de ces fonctions prennent part aux réunions, sur invitation, afin de permettre aux administrateurs de leur poser des questions sur les rapports qui leur sont présentés.

Les administrateurs prennent les décisions dans l'intérêt du Fonds et de ses actionnaires dans leur ensemble et s'abstiennent de prendre part à toute délibération ou décision qui créerait un conflit d'intérêt entre leurs intérêts personnels et ceux du Fonds ou de ses actionnaires. Le sujet des conflits d'intérêt est traité dans le prospectus et dans la politique de la société de gestion afférente à ceux-ci. Elle peut être consultée sur le site Internet à l'adresse suivante :

<https://am.jpmorgan.com/content/dam/jpm-am-aem/emea/lu/en/communications/lux-communication/conflicts-of-interest-ce-en.pdf>

Le Conseil d'administration peut, le cas échéant, prendre des conseils auprès de professionnels indépendants, aux frais du Fonds.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est présidé par M. Schwicht et est composé de trois Administrateurs non-exécutifs indépendants, deux Administrateurs non-exécutifs et deux Administrateurs exécutifs.

Le Conseil d'administration définit un administrateur exécutif comme une personne employée par JPMorgan Chase & Co ou l'une de ses filiales, un administrateur non exécutif comme une personne unie par des liens d'affaires, de famille ou autres au Fonds ou à JPMorgan Chase & Co ou l'une de ses filiales, et un administrateur non exécutif indépendant comme une personne sans aucun lien d'affaires, de famille ou autres avec le Fonds ou JPMorgan Chase & Co ou l'une de ses filiales. La présence d'une majorité d'administrateurs non exécutifs est requise lors de toutes les réunions du Conseil d'administration.

Lorsqu'il désigne un Administrateur, le Conseil d'administration tient compte de sa parité relative et de sa composition, de manière à disposer de manière générale de vastes connaissances en matière d'investissement, de compétences financières, et aussi d'une solide expérience dans le domaine juridique et dans d'autres métiers, qui sont pertinentes pour l'activité du Fonds.

Le Conseil d'administration ne limite pas le nombre d'années de service des administrateurs et il prend en compte la nature et les exigences du secteur d'activité des fonds et de l'activité du Fonds lors de ses recommandations aux actionnaires en matière d'élection des

administrateurs. Les modalités de nomination de chaque administrateur sont exposées dans un contrat de services et ces contrats sont disponibles au siège social du Fonds où ils peuvent être consultés.

Mme Susanne van Dootingh a démissionné de ses fonctions d'Administratrice du Fonds avec effet à la fermeture des bureaux le 17 avril 2023.

Intégration et formation

Tous les nouveaux Administrateurs participeront à une session d'intégration au cours de laquelle ils recevront toutes les informations utiles sur le Fonds, ainsi que sur leurs fonctions et responsabilités en tant qu'Administrateurs. En outre, le Conseil prend des mesures concrètes pour rester au courant des développements qui affectent le Fonds et a veillé à mettre en place un programme de formation formel.

Évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède à un examen de sa performance tous les deux ans.

Rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est d'avis que la rémunération de ses membres doit refléter les responsabilités ainsi que l'expérience du Conseil d'administration, dans son ensemble, et qu'elle doit être juste et appropriée étant donné la taille, la complexité et les objectifs d'investissement du Fonds. Le Président perçoit EUR 87.000 par an et les autres Administrateurs EUR 68.000 par an. Tous les Administrateurs exécutifs ont convenu de renoncer à leur rémunération. Aucun élément de la rémunération payée par le Fonds aux Administrateurs n'est lié aux résultats.

Réunions du Conseil d'administration et comités

Le Conseil d'administration se réunit trimestriellement mais le cas échéant, des réunions supplémentaires seront organisées. Étant donné la portée et la nature de l'activité du Fonds, le Conseil d'administration n'estime pas nécessaire de disposer d'un Comité d'audit officiel. Le Conseil d'administration a toutefois établi un Comité des rémunérations en décembre 2022. Le Comité de lutte contre le blanchiment de capitaux a été dissous le 31 décembre 2022. Par ailleurs, lorsque des questions spécifiques nécessitent une étude approfondie, un Sous-Comité du Conseil d'administration peut être établi à cette fin précise. Les circonstances concernées peuvent être, par exemple, lorsque le Conseil d'administration demande à ce que le prospectus soit modifié et qu'il n'est pas pertinent d'attendre jusqu'à la prochaine réunion trimestrielle pour que cela soit approuvé. Ces sous-comités sont habituellement composés d'un minimum de deux administrateurs.

Le Conseil s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice. Quatre de ces réunions étaient les réunions trimestrielles du Conseil d'administration dont l'ordre du jour incluait, entre autres, les points soulignés dans la rubrique ci-dessus intitulée « Rôle et responsabilités du Conseil d'administration ». Les cinq autres réunions ont été des réunions extraordinaires convoquées par le Conseil d'administration. Le Comité des Rémunérations s'est également réuni un fois. En plus de la réunion du Conseil au cours de laquelle les Commissaires aux comptes présentent le rapport sur la révision des comptes du Fonds, les Administrateurs non exécutifs rencontrent également les Commissaires aux comptes chaque année en l'absence des Administrateurs exécutifs.

Contrôle interne

La gestion des investissements, ainsi que l'intégralité des services administratifs sont fournis par la Société de gestion, et la garde des actifs est assumée par J.P. Morgan SE - Succursale luxembourgeoise. Le système de contrôle interne du Conseil d'administration consiste par conséquent principalement en la surveillance des services fournis par la société de gestion et le dépositaire, comprenant les contrôles liés à l'exploitation et à la conformité définis par ces derniers afin de satisfaire aux obligations du Fonds envers les actionnaires, comme exposé dans le prospectus, les statuts ainsi que dans la réglementation pertinente. La société de gestion rend compte officiellement au Conseil d'administration, tous les trimestres, des diverses activités dont elle est responsable. Par ailleurs, elle informera le Conseil d'administration sans retard de toute question administrative ou comptable significative.

Gouvernance d'entreprise et code de conduite de l'ALFI

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer qu'un niveau élevé de gouvernance d'entreprise est satisfait. Le Conseil d'administration considère par ailleurs que le Fonds s'est conformé aux meilleures pratiques du secteur luxembourgeois des fonds.

En particulier, le Conseil d'administration a adopté le Code de conduite de l'ALFI (ci-après le « Code ») qui énonce les principes d'une bonne gouvernance. Ces principes sont exposés ci-après :

1. Le Conseil est tenu d'adopter des normes claires et transparentes en matière de gouvernance d'entreprise ;
2. Le Conseil d'administration doit posséder un solide niveau professionnel et une expérience appropriée et mettre tout en œuvre pour garantir la compétence collective nécessaire à l'exercice de ses responsabilités ;
3. Le Conseil d'administration devrait agir équitablement et indépendamment dans le meilleur intérêt des investisseurs ;
4. Le Conseil doit agir avec le soin et la diligence voulus dans l'exercice de ses obligations ;
5. Le Conseil d'administration devrait veiller au respect de l'ensemble des lois et réglementations applicables et des documents constitutifs du Fonds ;
6. Le Conseil d'administration devrait s'assurer que les investisseurs sont correctement informés, traités de façon juste et équitable et qu'ils reçoivent les avantages et les services auxquels ils ont droit ;
7. Le Conseil d'administration devrait veiller à ce qu'un processus efficace de gestion des risques et des contrôles internes adéquats soit en place ;
8. Le Conseil d'administration devrait identifier et gérer équitablement et efficacement, au mieux de ses possibilités, tout conflit d'intérêt réel, potentiel ou apparent et veiller à toute divulgation d'informations appropriée ;
9. Le Conseil d'administration devrait garantir que les droits des actionnaires sont exercés d'une manière réfléchie et dans le meilleur intérêt du Fonds ;
10. Le Conseil d'administration devrait veiller à ce que la rémunération de ses membres soit raisonnable et juste et divulguée de manière adéquate ;
11. Le Conseil est tenu d'intégrer de manière appropriée des normes et des objectifs en matière de durabilité, y compris des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son modèle économique et ses opérations.

Le Conseil d'administration considère que le Fonds s'est conformé aux principes du Code, dans tous ses aspects significatifs, au cours de l'exercice financier clôturé au 30 novembre 2023. Le Conseil d'administration réalise une revue annuelle du respect continu des principes du Code.

Politique relative au vote par procuration

Le Conseil d'administration délègue la responsabilité du vote par procuration à la société de gestion. La société de gestion gère les droits de vote des actions confiées d'une manière prudente et diligente, en s'appuyant exclusivement sur le jugement raisonnable de ce qui servira au mieux les intérêts financiers des clients. Dans la mesure du possible, la société de gestion votera à toutes les assemblées convoquées par les sociétés dans lesquelles les actions sont investies.

Un exemplaire des directives globales en matière de vote par procuration est disponible auprès du siège social du Fonds, sur demande, ou bien sur le site Internet à l'adresse suivante :

<https://am.jpmorgan.com/content/dam/jpm-am-aem/global/en/institutional/communications/lux-communication/corporate-governance-principles-and-voting-guidelines.pdf>

Critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

Conformément à l'Article 11(1) du Règlement (UE) 2019/2088, les informations concernant les produits financiers faisant la promotion de caractéristiques et d'objectifs environnementaux ou sociaux sont présentées en Annexe 10.

Assurance dommages des administrateurs et membres de la direction

Les statuts du Fonds prévoient l'indemnisation des administrateurs en ce qui concerne les dépenses raisonnables en rapport avec toute réclamation faite à leur encontre survenant dans le cadre de leurs obligations et responsabilités, dans la mesure où ils n'ont pas agi de manière frauduleuse ou bien malhonnête. Pour protéger les actionnaires contre toute réclamation de la sorte, le Conseil d'administration a souscrit une assurance dommages couvrant les administrateurs et les membres de la direction en ce qui concerne certaines responsabilités survenant dans le cadre de leurs obligations et responsabilités mais qui ne couvre pas toutes actions frauduleuses ou malhonnêtes de leur part.

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, est le Réviseur d'entreprises du Fonds depuis décembre 1994. Après avoir audité les services fournis par PwC en 2016, le Conseil d'administration a décidé que, sous réserve de tout autre facteur d'influence, la société devrait continuer à être proposée aux actionnaires comme réviseur d'entreprise.

Assemblée générale annuelle

Assemblée générale annuelle. La prochaine Assemblée générale annuelle du Fonds se tiendra le 26 avril 2024, au siège social du Fonds, afin d'examiner les questions en rapport avec l'exercice clôturé le 30 novembre 2023. Au cours de cette assemblée, il sera demandé aux actionnaires de considérer les questions habituelles de ces assemblées, comprenant :

1. L'adoption des États Financiers et l'approbation de la répartition des résultats ;
2. l'approbation des rémunérations des membres du Conseil d'administration ;
3. l'élection de certains Administrateurs;
4. l'élection du réviseur d'entreprises ; et
5. le quitus aux Administrateurs de leurs fonctions.

Aucune question particulière n'est proposée par le Conseil d'administration.

Quitus aux Administrateurs

Une des résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale annuelle, comme l'exige le droit en vigueur au Luxembourg, est de soumettre au vote des actionnaires le quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs obligations au titre de l'exercice financier considéré. Ce quitus n'est valable qu'à la condition que les comptes annuels ne comportent aucune omission ou déclaration incorrecte qui dissimulerait la véritable situation financière du Fonds.

Politique en matière de confidentialité et de protection des données

La Société de gestion se conforme à la politique de confidentialité publiée par J.P. Morgan Asset Management. Cette politique est consultable sur le site www.jpmorgan.com/emea-privacy-policy. Cette politique a été mise à jour afin de se conformer au Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne.

Événements majeurs

Veillez vous reporter aux Notes 16 et 17 pour de plus amples précisions sur les événements majeurs survenus au cours de l'exercice et après la clôture de l'exercice.

Une vue d'ensemble des marchés sur lesquels nos Liquidity Funds investissent est présentée ci-après, ainsi que la stratégie que nous avons mise en œuvre au cours de ces douze derniers mois.

États-Unis

La Réserve fédérale a continué de relever les taux d'intérêt de 50 points de base en décembre 2022, face à une inflation toujours rampante. À chacune de ses quatre réunions en 2023, la Fed a relevé les taux de 25 pnb, portant ainsi le haut de la fourchette des taux des Fonds fédéraux à 5,5 % en juillet.

La défaillance de deux banques régionales à la fin du trimestre 2023 a semé un vent de panique sur le marché, en plein doute quant à la future trajectoire des taux d'intérêt. Les craintes des investisseurs ont été toutefois de courte durée, l'économie et le marché du travail ayant fait preuve de robustesse tout au long de 2023.

L'inflation a considérablement ralenti en 2023, pour retomber aux alentours des 3 % durant l'été. La Fed a maintenu les taux inchangés de juillet à fin novembre.

JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund

L'échéance moyenne pondérée s'est allongée durant l'année, passant de près de 15 jours en décembre 2022 à environ 30 jours durant la majeure partie de la période, entre février et août, avant de monter à 50 jours fin novembre 2023. Les liquidités hebdomadaires ont fluctué entre 40 et 60 % du compartiment.

JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund

En décembre 2022, l'échéance moyenne pondérée a débuté à près de 15 jours avant d'augmenter à près de 60 jours en février 2023. L'échéance moyenne pondérée s'est ensuite maintenue dans une fourchette comprise entre 60 et 80 jours de février à septembre, avant de grimper dans une fourchette comprise entre 80 et 100 jours, de septembre à fin novembre. En début d'année, les liquidités hebdomadaires étaient élevées avant de tomber à près de 30 % du compartiment la majeure partie du second semestre de l'année.

JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund

L'échéance moyenne pondérée était basse, sous les 10 jours, jusqu'en juillet, avant de commencer à s'allonger pour atteindre 35 jours fin novembre 2023. Les liquidités hebdomadaires sont restées à un niveau élevé la majeure partie de l'année avant de commencer à retomber à partir du mois d'août pour finir le mois de novembre à 50 %.

Europe

En novembre 2022, l'inflation de la zone euro a atteint 10,1 %, ce qui a conduit la Banque centrale européenne à relever son taux de dépôt de 1,5 % à 2 % en décembre 2022. Durant cette période, la BCE a averti que les taux d'intérêt devraient remonter sensiblement pour ramener l'inflation dans l'objectif. Joignant le geste à la parole, la BCE a relevé le taux de dépôt de 50 pnb supplémentaires à 2,5 % lors de sa réunion de février.

Entre janvier et mars 2023, l'enquête de l'indice composite PMI sur le sentiment des entreprises de la zone euro a montré des signes d'amélioration et l'inflation, quoique toujours élevée, a reculé. Lors de sa réunion de mars, la BCE a adopté une nouvelle hausse de 50 pnb, le taux de dépôt passant à 3 %. La banque centrale a indiqué qu'elle anticipait une inflation durablement élevée. D'avril à novembre, l'inflation a nettement reflué, même si elle reste supérieure à l'objectif de la BCE, l'enquête de l'indice composite PMI des entreprises suggérant un ralentissement de la croissance économique. Dans ce contexte, la BCE a ralenti le rythme de ses hausses de taux à 25 pnb lors de ses réunions de mai, juin, juillet et septembre, le taux de dépôt atteignant 4 % lors de la réunion de septembre de la banque centrale.

Face à des perspectives de croissance assombries au second semestre de l'année et l'inflation étant retombée à 4,3 % en septembre puis à 2,9 % en octobre, la BCE a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt le reste de l'année.

JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund

L'échéance moyenne pondérée a fluctué entre 10 et 30 jours de fin novembre 2022 à juillet 2023 avant de remonter entre 30 et 40 jours environ, de juillet à novembre 2023. Le portefeuille a conservé un fort niveau de liquidités, en détenant entre 40 et 60 % de liquidités hebdomadaires, tandis que les liquidités à un jour ont oscillé entre 30 et 50 % la majeure partie de la période.

JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund

Au début de la période, l'échéance moyenne pondérée était comprise entre 25 et 45 jours avant d'augmenter en janvier pour fluctuer dans une fourchette comprise entre 60 et 100 jours le reste de la période. Le portefeuille est resté liquide, avec des liquidités hebdomadaires supérieures à 30 % tout au long de la période.

Royaume-Uni

La Banque d'Angleterre a relevé les taux d'intérêt de 50 pnb lors de ses réunions de décembre 2022 et de février 2023 pour lutter contre une inflation galopante supérieure à 10 %. Lors de ses réunions de mars et de mai, la BoE a ralenti la cadence des hausses de taux à 25 pnb. En mai, la BoE avait relevé les taux à 4,5 %.

Lors de sa réunion de juin, la BoE était suffisamment préoccupée par la persistance des pressions sur les prix provenant du marché du travail tendu et de la demande toujours résiliente pour que ses membres décident de relever les taux de 50 pnb à 5 %. À l'entame du second semestre, l'enquête de l'indice composite PMI des entreprises a commencé à montrer davantage de signes de faiblesse. Dans ce contexte, la BoE a relevé les taux à 5,25 % en août.

Les enquêtes auprès des entreprises restant mitigées d'août à octobre, la BoE a maintenu les taux d'intérêt à 5,25 % lors de ses réunions de septembre et novembre.

JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund

L'échéance moyenne pondérée a fluctué dans une fourchette comprise entre 15 et 40 jours environ, avant de remonter progressivement de près de 20 jours à 40 jours, de juillet à novembre 2023. La stratégie a maintenu une forte liquidité, les liquidités hebdomadaires restant supérieures à 40 % et les liquidités à un jour dépassant 35 % tout au long de la période.

JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund

L'échéance moyenne pondérée a augmenté sur la période, passant d'un point bas à près de 20 jours début janvier à un plus haut de 100 jours environ en septembre, avant de terminer novembre 2023 à près de 80 jours. La stratégie est restée liquide, avec des liquidités hebdomadaires supérieures à 30 % tout au long de la période.

Singapour

La croissance économique a redémarré en 2023, soutenue par la solide demande domestique, un secteur de la construction robuste et une reprise dans l'industrie. L'inflation a poursuivi sa tendance baissière, passant d'un plus haut à 7,5 % en septembre 2022 à moins de 4 % en novembre 2023. Le taux de chômage a reculé la majeure partie de la période avant de remonter légèrement, toujours proche cependant des plus bas du cycle. L'Autorité monétaire de Singapour a maintenu sa politique monétaire inchangée lors de ses réunions d'avril et d'octobre 2023, tout en conservant le parti pris d'un durcissement, le Taux de change effectif nominal s'orientant à la hausse, tandis que la largeur et le point central sont restés inchangés.

JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund

L'échéance moyenne pondérée a oscillé dans une fourchette comprise entre 15 et 40 jours, évoluant vers le haut de cette fourchette fin novembre 2023. La liquidité est restée élevée, les liquidités à un jour avoisinant les 40 % la majeure partie de l'année et celles à une semaine restant supérieures à 60 % la majeure partie de l'année.

Australie

La croissance économique a fléchi en 2023, l'impact de la remontée des taux d'intérêt et les pressions sur le coût de la vie ayant pesé sur le sentiment des entreprises et des consommateurs. Pour autant, la croissance économique a été plus robuste que ce qu'avait anticipé la Banque de réserve d'Australie, cette dernière ressortant tout juste au-dessus de 2 % tout au long de la période, grâce aux exportations de marchandises qui se sont maintenues à un niveau élevé et à la reprise du marché du logement soutenu par la vigueur de la demande, elle-même alimentée par la forte immigration. L'inflation trimestrielle a reculé à 5,4 % au troisième trimestre 2023, après avoir atteint un plus haut de 7,8 % au quatrième trimestre 2022. L'inflation demeure cependant supérieure à l'objectif de la RBA. Pendant ce temps, le marché du travail est resté solide et le chômage s'est maintenu sous la barre des 4 % tout au long de la période. En guise de réponse, la RBA a relevé les taux à 4,35 % en novembre 2023.

JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund

L'échéance moyenne pondérée a évolué dans une fourchette comprise entre 20 et 40 jours, terminant novembre 2023 dans le haut de cette fourchette. La liquidité du compartiment est restée élevée, les liquidités hebdomadaires restant supérieures à 50 % la majeure partie de l'année.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
JPMorgan Liquidity Funds

Opinion

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de JPMorgan Liquidity Funds (le « Fonds ») et de chacun de ses Compartiments au 30 novembre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des Etats Financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les Etats Financiers du Fonds comprennent :

- L'état combiné de l'Actif net au 30 novembre 2023 ;
 - L'état combiné des opérations et des variations de l'Actif net pour l'exercice clos à cette date ;
 - L'état du portefeuille-titres au 30 novembre 2023 ; et
 - Les notes aux Etats Financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.
-

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (norme ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers » du ce rapport d'audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables, qui comprend les Normes internationales en matière d'indépendance, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de ces Etats financiers Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers ni notre rapport d'audit sur ces états financiers.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T: +352 494848 1, F: +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n° 10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*

En ce qui concerne notre audit des Etats Financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration du Fonds vis-à-vis des Etats Financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces Etats Financiers, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des Etats Financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'Etats Financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Etats financiers, c'est au Conseil d'administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses Compartiments à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou l'un de ses Compartiments ou de cesser leur activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des Etats Financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, au regard des éléments probants obtenus, nous concluons à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de l'un de ses Compartiments de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus au plus tard à la date de notre rapport d'audit. Néanmoins, des événements ou situations futur(e)s pourraient amener le Fonds ou l'un de ses Compartiments à cesser leur exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 19 mars 2024

John Parkhouse

Seule la version anglaise du présent rapport a fait l'objet d'une vérification par le Commissaire aux comptes. En conséquence, le rapport d'audit se rapporte seulement à la version anglaise du rapport : les autres versions résultent d'une traduction consciencieuse effectuée sous la responsabilité du Conseil d'administration. En cas de divergence entre la version anglaise et la traduction, la version anglaise fera foi.

JPMorgan Liquidity Funds

Etat combiné de l'Actif net

Au 30 novembre 2023

	Combiné USD
Actif	
Investissements dans des titres évalués au coût	167.608.224.403
Plus-value/(moins-values) latente	31.011.950
Investissements dans des titres à leur valeur de marché	167.639.236.353
Avoirs en banque et auprès des courtiers	5.374.163.565
Dépôts à terme	27.524.626.178
Montants à recevoir sur souscriptions*	182.069.607
Montants à recevoir sur contrats de prise en pension	44.316.789.987
Intérêts à recevoir	340.717.850
Exemption de commission à recevoir**	214.194
Plus-values latentes sur les contrats de change à terme	12.257
Total de l'Actif	245.377.829.991
Passif	
Montants à payer sur investissements acquis	9.224.104.864
Intérêts à payer	8.546
Distributions de dividende à payer	819.815.257
Commissions de gestion à payer	34.438.674
Montants à payer sur les rachats*	12.885.305
Moins-values latentes sur contrat de change à terme	129.392
Autres passifs***	2.923.074
Total du passif	10.094.305.112
Total de l'Actif net	235.283.524.879

* Veuillez consulter la note 2g).

** Veuillez consulter la note 4a), 4b) et 4c). Dans la mesure où les coûts d'exploitation réels dépasseraient le pourcentage plafonné, le montant pris en charge par la société de gestion fera l'objet d'une comptabilisation distincte et sera déclaré en tant qu'« Exemptions de commission » dans l'état combiné de l'Actif net et dans l'état combiné des opérations et des variations de l'Actif net.

*** Autres passifs are principally comprised of Directors' fees, audit and tax related fees and expenses, registration, publication, mailing, printing, legal and marketing expenses and, where applicable, may include collection accounts as referred to in Note 2g).

Les notes font partie intégrante de ces États financiers.

JPMorgan Liquidity Funds

Etat combiné de l'Actif net (suite)

Au 30 novembre 2023

JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund AUD	JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund EUR	JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund EUR	JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund SGD
708.374.192 (229.820)	15.124.143.245 (743.586)	2.839.629.132 (49.292)	1.345.737.401 32.227
708.144.372	15.123.399.659	2.839.579.840	1.345.769.628
76.644.521	998.168.648	129.088.564	155.586.289
140.000.000	1.285.000.000	280.000.000	280.000.000
3.526.753	33.181	-	441.703
490.000.000	5.825.000.000	205.000.000	400.000.000
1.924.767	33.049.884	2.625.718	3.424.042
26.316	11.364	50.789	36.937
-	-	11.236	-
1.420.266.729	23.264.662.736	3.456.356.147	2.185.258.599
26.966.130	2.244.205.275	119.091.670	129.195.950
-	7.834	-	-
3.539.689	7.218.186	-	4.280.323
181.001	2.698.418	288.774	251.817
-	-	-	17.226.375
-	-	118.610	-
83.699	341.072	186.554	115.417
30.770.519	2.254.470.785	119.685.608	151.069.882
1.389.496.210	21.010.191.951	3.336.670.539	2.034.188.717

JPMorgan Liquidity Funds
Etat combiné de l'Actif net (suite)
 Au 30 novembre 2023

JPMorgan Liquidity Funds -
 GBP Liquidity
 LVNAV Fund
 GBP

Actif	
Investissements dans des titres évalués au coût	9.317.867.538
Plus-value/(moins-values) latente	1.791.899
Investissements dans des titres à leur valeur de marché	9.319.659.437
Avoirs en banque et auprès des courtiers	682.889.875
Dépôts à terme	1.125.000.000
Montants à recevoir sur souscriptions*	366.085
Montants à recevoir sur contrats de prise en pension	4.525.750.995
Intérêts à recevoir	42.223.782
Exemption de commission à recevoir**	25.994
Plus-values latentes sur les contrats de change à terme	-
Total de l'Actif	15.695.916.168
Passif	
Montants à payer sur investissements acquis	1.646.680.991
Intérêts à payer	-
Distributions de dividende à payer	56.795.609
Commissions de gestion à payer	1.683.687
Montants à payer sur les rachats*	-
Moins-values latentes sur contrat de change à terme	-
Autres passifs***	315.797
Total du passif	1.705.476.084
Total de l'Actif net	13.990.440.084

* Veuillez consulter la note 2g).

** Veuillez consulter la note 4a), 4b) et 4c). Dans la mesure où les coûts d'exploitation réels dépasseraient le pourcentage plafonné, le montant pris en charge par la société de gestion fera l'objet d'une comptabilisation distincte et sera déclaré en tant qu'« Exemptions de commission » dans l'état combiné de l'Actif net et dans l'état combiné des opérations et des variations de l'Actif net.

*** Les autres passifs sont principalement composés des rémunérations versées aux Administrateurs, des frais et dépenses liés aux audits et à la fiscalité, des dépenses d'enregistrement, de publication, d'envoi de courriers et d'impression, des dépenses légales et de marketing et, le cas échéant, peuvent inclure les comptes d'encaissement comme mentionné dans la Note 2q).

Les notes font partie intégrante de ces États financiers.

JPMorgan Liquidity Funds

Etat combiné de l'Actif net (suite)

Au 30 novembre 2023

JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund GBP	JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund USD	JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund USD	JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund USD
433.653.609	83.731.992.939	5.710.481.406	44.782.885.729
278.298	26.522.845	2.867.479	-
433.931.907	83.758.515.784	5.713.348.885	44.782.885.729
24.736.174	1.649.886.747	72.727.576	1.361.453.686
110.000.000	23.876.296.000	80.000.000	-
-	175.965.720	-	2.950.765
26.000.000	18.000.000.000	-	13.369.271.595
1.958.959	188.833.657	23.973.182	29.375.556
32.545	3.324	20.958	3.224
-	-	-	-
596.659.585	127.649.501.232	5.890.070.601	59.545.940.555
-	2.957.124.487	15.978.297	1.479.292.803
-	-	-	-
-	488.607.959	-	246.085.613
65.345	18.068.112	908.387	9.687.391
-	474	-	-
-	-	-	-
61.388	1.142.223	221.125	366.397
126.733	3.464.943.255	17.107.809	1.735.432.204
596.532.852	124.184.557.977	5.872.962.792	57.810.508.351

JPMorgan Liquidity Funds

Etat combiné des opérations et des variations de l'Actif net

Pour l'exercice clos au 30 novembre 2023

	Combiné USD
Actif net à l'ouverture de l'exercice*	184.028.994.802
Revenus	
Revenus d'intérêts des investissements, nets de retenues à la source	10.198.607.603
Intérêts bancaires	148.705.081
Total des revenus	10.347.312.684
Charges	
Commissions de gestion	385.688.235
Commission d'agent dépositaire, d'agent d'entreprise, d'agent administratif et d'agent domiciliaire	17.654.970
Commission de l'Agent de registre et de transfert	5.201.470
Taxe d'abonnement	3.989.870
Frais bancaires et autres dépenses d'intérêt	2.148
Autres charges**	3.883.193
Moins : exemptions de commission***	(2.640.707)
Total des charges	413.779.179
Revenu/(perte) net(te)s sur investissements	9.933.533.505
Plus/(moins)-values nettes réalisées sur:	
Vente d'investissements	9.787.562
Contrats de change à terme	(12.186.048)
Change	1.660.173
Plus/(moins)-values nettes réalisées au cours de l'exercice	(738.313)
Variation nette de l'appréciation/(dépréciation) latente sur :	
Investissements	43.997.347
Contrats de change à terme	245.091
Change	1.728
Variation nette de l'appréciation/(dépréciation) latente sur l'exercice	44.244.166
Augmentation/(diminution) de l'Actif net liée aux opérations	9.977.039.358
Souscriptions	2.128.833.449.754
Rachats	(2.079.129.427.615)
Augmentation/(diminution) de l'Actif net liée aux variations du capital	49.704.022.139
Distributions de dividendes	(8.426.531.420)
Actif net à la clôture de l'exercice	235.283.524.879

* Le solde à l'ouverture a été calculé à l'aide des taux de change en vigueur au 30 novembre 2023. Le même actif net, calculé à l'aide du taux de change en vigueur au 30 novembre 2022 s'est élevé à USD 182.159.712.272.

** Les autres charges sont en majeure partie constituées des rémunérations versées aux administrateurs, des frais et commissions liés à l'audit et à la fiscalité, ainsi que des frais d'enregistrement, de publication, d'envoi postal, d'impression, de marketing et juridiques.

*** Veuillez consulter les notes 4a), 4b) et 4c). Dans la mesure où les coûts d'exploitation réels dépasseraient le pourcentage plafonné, le montant pris en charge par la société de gestion fera l'objet d'une comptabilisation distincte et sera déclaré en tant qu'« Exemptions de commission » dans l'état combiné de l'Actif net et dans l'état combiné des opérations et des variations de l'Actif net.

Les notes font partie intégrante de ces États financiers.

JPMorgan Liquidity Funds

Etat combiné des opérations et des variations de l'Actif net (suite)

Pour l'exercice clos au 30 novembre 2023

JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund AUD	JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund EUR	JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund EUR	JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund SGD
666.781.137	18.064.551.482	1.512.791.673	1.025.058.167
34.518.745 1.865.218	545.105.326 2.975	74.637.588 -	48.108.000 2.859.049
36.383.963	545.108.301	74.637.588	50.967.049
1.551.476 259.611 115.741 22.957 -	29.992.620 2.147.973 332.765 305.774 -	1.500.201 566.585 330.091 251.958 1.606	2.181.557 521.704 122.128 38.340 -
413.533 (325.555)	354.747 (865.621)	282.141 (281.780)	371.155 (374.644)
2.037.763	32.268.258	2.650.802	2.860.240
34.346.200	512.840.043	71.986.786	48.106.809
- - -	- - -	2.315.290 (4.366.205) 2.168.358	- - -
-	-	117.443	-
(182.942) - -	761.397 - -	(887.766) 254.113 1.584	315.980 - -
(182.942)	761.397	(632.069)	315.980
34.163.258	513.601.440	71.472.160	48.422.789
4.061.848.241 (3.345.159.529)	94.303.949.479 (91.851.413.808)	4.440.325.954 (2.687.919.248)	7.916.844.841 (6.919.237.418)
716.688.712	2.452.535.671	1.752.406.706	997.607.423
(28.136.897)	(20.496.642)	-	(36.899.662)
1.389.496.210	21.010.191.951	3.336.670.539	2.034.188.717

JPMorgan Liquidity Funds

Etat combiné des opérations et des variations de l'Actif net (suite)

Pour l'exercice clos au 30 novembre 2023

	JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund GBP
Actif net à l'ouverture de l'exercice*	12.922.890.412
Revenus	
Revenus d'intérêts des investissements, nets de retenues à la source	655.805.271
Intérêts bancaires	25.148
Total des revenus	655.830.419
Charges	
Commissions de gestion	20.824.972
Commission d'agent dépositaire, d'agent d'entreprise, d'agent administratif et d'agent domiciliaire	2.043.493
Commission de l'Agent de registre et de transfert	641.742
Taxe d'abonnement	317.410
Frais bancaires et autres dépenses d'intérêt	-
Autres charges**	322.482
Moins : exemptions de commission***	(169.275)
Total des charges	23.980.824
Revenu/(perte) net(te)s sur investissements	631.849.595
Plus/(moins)-values nettes réalisées sur:	
Vente d'investissements	-
Contrats de change à terme	-
Change	-
Plus/(moins)-values nettes réalisées au cours de l'exercice	-
Variation nette de l'appréciation/(dépréciation) latente sur :	
Investissements	6.507.145
Contrats de change à terme	-
Change	-
Variation nette de l'appréciation/(dépréciation) latente sur l'exercice	6.507.145
Augmentation/(diminution) de l'Actif net liée aux opérations	638.356.740
Souscriptions	88.987.015,286
Rachats	(87.958.661,785)
Augmentation/(diminution) de l'Actif net liée aux variations du capital	1.028.353.501
Distributions de dividendes	(599.160,569)
Actif net à la clôture de l'exercice	13.990.440.084

* Le solde à l'ouverture a été calculé à l'aide des taux de change en vigueur au 30 novembre 2023. Le même actif net, calculé à l'aide du taux de change en vigueur au 30 novembre 2022 s'est élevé à USD 182.159.712.272.

** Les autres charges sont en majeure partie constituées des rémunérations versées aux administrateurs, des frais et commissions liés à l'audit et à la fiscalité, ainsi que des frais d'enregistrement, de publication, d'envoi postal, d'impression, de marketing et juridiques.

*** Veuillez consulter les notes 4a), 4b) et 4c). Dans la mesure où les coûts d'exploitation réels dépasseraient le pourcentage plafonné, le montant pris en charge par la société de gestion fera l'objet d'une comptabilisation distincte et sera déclaré en tant qu'« Exemptions de commission » dans l'état combiné de l'Actif net et dans l'état combiné des opérations et des variations de l'Actif net.

Les notes font partie intégrante de ces États financiers.

JPMorgan Liquidity Funds

Etat combiné des opérations et des variations de l'Actif net (suite)

Pour l'exercice clos au 30 novembre 2023

JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund GBP	JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund USD	JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund USD	JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund USD
612.134.116	102.646.306.923	4.278.372.617	37.451.236.724
27.342.317 366	5.704.984.954 84.141.508	266.621.727 5.079.646	2.629.614.096 56.080.708
27.342.683	5.789.126.462	271.701.373	2.685.694.804
746.162 336.477 71.617 60.954 -	205.515.054 6.959.704 2.294.202 1.921.145 -	9.678.159 1.165.779 287.736 505.391 396	106.248.469 3.001.790 828.072 433.356 -
222.886 (346.458)	964.745 (25.554)	311.272 (172.205)	673.634 (45.278)
1.091.638	217.629.296	11.776.528	111.140.043
26.251.045	5.571.497.166	259.924.845	2.574.554.761
2.850.776 (2.738.276) 199.674	(1.141.427) - -	4.803.707 (3.965.471) (957.407)	- - -
312.174	(1.141.427)	(119.171)	-
512.932 (19.568) -	31.645.139 - -	3.510.388 (7.413) -	- - -
493.364	31.645.139	3.502.975	-
27.056.583	5.602.000.878	263.308.649	2.574.554.761
371.345.862 (414.003.709)	1.103.321.256.809 (1.082.295.992.231)	13.172.675.437 (11.841.393.911)	783.192.519.510 (762.895.319.010)
(42.657.847)	21.025.264.578	1.331.281.526	20.297.200.500
-	(5.089.014.402)	-	(2.512.483.634)
596.532.852	124.184.557.977	5.872.962.792	57.810.508.351

JPMorgan Liquidity Funds

Etat des variations du nombre d'Actions

Pour l'exercice clos au 30 novembre 2023

	Actions en circulation à l'ouverture de l'exercice	Actions souscrites	Actions rachetées	Actions en circulation à la clôture de l'exercice
JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund				
JPM AUD Liquidity LVNAV A (acc.)	549,629	3,157,547	597,702	3,109,474
JPM AUD Liquidity LVNAV Agency (dist.)	26.144.192,210	299.570.847,230	268.678.997,290	57.036.042,150
JPM AUD Liquidity LVNAV B (acc.)	6,427	-	0,809	5,618
JPM AUD Liquidity LVNAV C (acc.)	5,936,177	37,727,024	26,469,299	17,193,902
JPM AUD Liquidity LVNAV C (dist.)	6,910,953,380	59,091,957,520	44,208,648,790	21,794,262,110
JPM AUD Liquidity LVNAV E (acc.)	196,730	1,018,240	240,355	974,615
JPM AUD Liquidity LVNAV E (dist.)	2,541,497,780	87,238,088,970	72,199,835,670	17,579,751,080
JPM AUD Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	547,166,561,380	3,078,094,320,780	2,607,512,311,780	1,017,748,570,380
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund				
JPM EUR Liquidity LVNAV A (acc.)	1,501,174	20,445,457	8,518,702	13,427,929
JPM EUR Liquidity LVNAV C (acc.)	96,532,629	119,502,111	97,537,720	118,497,020
JPM EUR Liquidity LVNAV Capital (dist.)	-	1,011,498,504,120	652,799,494,710	358,699,009,410
JPM EUR Liquidity LVNAV D (acc.)	62,002	898,317	423,802	536,517
JPM EUR Liquidity LVNAV E (acc.)	6,462,140	392,778,056	229,444,955	169,795,241
JPM EUR Liquidity LVNAV E (dist.)	-	83,418,406,550	25,699,982,060	57,718,424,490
JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	-	6,161,835,567,970	4,048,344,955,470	2,113,490,612,500
JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (TO acc.) (1)	1,449,650,781	6,932,525,653	7,129,863,269	1,252,313,165
JPM EUR Liquidity LVNAV W (acc.)^	-	80,365,609	15,993,078	64,372,531
JPM EUR Liquidity LVNAV X (acc.)	313,033	14,167	88,102	239,098
JPM EUR Liquidity LVNAV X (dist.)	-	422,674,345,720	114,884,001,610	307,790,344,110
JPM EUR Liquidity LVNAV X (TO acc.) (2)	286,413,563	1,173,189,039	1,280,650,510	178,952,092
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund				
JPM EUR Standard Money Market VNAV A (acc.)	21,602,363	9,315,115	14,015,716	16,901,762
JPM EUR Standard Money Market VNAV B (acc.)	83,734	-	11,835	71,899
JPM EUR Standard Money Market VNAV C (acc.)	40,459,146	24,909,810	40,829,114	24,539,842
JPM EUR Standard Money Market VNAV Capital (acc.)	249,929	9,943	33,891	225,981
JPM EUR Standard Money Market VNAV D (acc.)	2,879,672	3,040,735	5,138,171	782,236
JPM EUR Standard Money Market VNAV E (acc.)	28,996,742	205,839,557	58,912,616	175,923,683
JPM EUR Standard Money Market VNAV G (acc.)*	6,202	4,559	10,761	-
JPM EUR Standard Money Market VNAV Institutional (acc.)	22,030,538	90,853,840	52,726,872	60,157,506
JPM EUR Standard Money Market VNAV R (acc.)	2,543,516	7,710,326	3,033,452	7,220,390
JPM EUR Standard Money Market VNAV S (acc.)	15,436,997	27,141,795	9,502,320	33,076,472
JPM EUR Standard Money Market VNAV W (acc.)	7,266,276	10,887,971	11,502,630	6,651,617
JPM EUR Standard Money Market VNAV X (acc.)	10,838,326	62,454,618	71,913,549	1,379,395
JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund				
JPM SGD Liquidity LVNAV Agency (dist.)	31,781,177,460	21,811,161,120	32,979,003,110	20,613,335,470
JPM SGD Liquidity LVNAV C (acc.)	21,037,747	51,407,140	30,142,225	42,302,662
JPM SGD Liquidity LVNAV C (dist.)	17,777,616,934	67,440,223,550	28,882,727,044	56,335,113,440
JPM SGD Liquidity LVNAV E (acc.)	5,000	-	-	5,000
JPM SGD Liquidity LVNAV E (dist.)	50,471,590	1,838,750	-	52,310,340
JPM SGD Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	752,621,096,370	7,271,036,496,890	6,531,176,276,014	1,492,481,317,246
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund				
JPM GBP Liquidity LVNAV A (acc.)	411,048	1,411,045	1,442,629	379,464
JPM GBP Liquidity LVNAV Agency (dist.)	11,493,995,690	403,028,483,590	359,800,237,210	54,722,242,070
JPM GBP Liquidity LVNAV C (acc.)	10,909,624	31,109,261	17,566,436	24,452,449
JPM GBP Liquidity LVNAV C (dist.)	1,382,117,770	10,747,169,350	47,184,402,855	61,944,884,265
JPM GBP Liquidity LVNAV Capital (dist.)	2,433,823,620,991	25,460,503,003,310	25,521,638,840,230	2,372,687,784,071
JPM GBP Liquidity LVNAV D (acc.)	5,000	118,272	1,287	121,985
JPM GBP Liquidity LVNAV E (acc.)	8,189,447	16,016,242	10,646,968	13,558,721
JPM GBP Liquidity LVNAV E (dist.)	1,484,515,985,337	4,490,094,179,775	3,307,992,872,429	2,666,617,292,683
JPM GBP Liquidity LVNAV G (acc.)	4,631,822	15,037,120	8,138,429	11,530,513
JPM GBP Liquidity LVNAV G (dist.)	127,877,569,190	385,514,870,900	395,090,823,110	118,301,616,980
JPM GBP Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	7,496,174,238,406	53,502,094,420,616	53,899,569,891,252	7,098,698,767,770
JPM GBP Liquidity LVNAV Premier (dist.)	17,318,160,960	194,214,335,790	196,808,942,580	14,723,554,170
JPM GBP Liquidity LVNAV R (acc.)^	-	5,000	-	5,000
JPM GBP Liquidity LVNAV R (dist.)	43,064,491,670	23,462,967,250	2,281,120,360	64,246,338,560
JPM GBP Liquidity LVNAV Reserves (dist.)	164,740,217	5,869,370	-	170,609,587
JPM GBP Liquidity LVNAV W (acc.)	946,810	15,418,263	6,091,247	10,273,826
JPM GBP Liquidity LVNAV W (dist.)	58,657,500,612	117,832,191,610	126,087,447,920	50,402,244,302
JPM GBP Liquidity LVNAV X (acc.)	33,781,283	4,616,558	5,832,359	32,565,482
JPM GBP Liquidity LVNAV X (dist.)	651,735,262,080	3,408,398,516,460	3,564,778,691,940	495,355,086,600
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund				
JPM GBP Standard Money Market VNAV A (acc.)	2,236,341	3,791,955	1,446,132	4,582,164
JPM GBP Standard Money Market VNAV B (acc.)	173,136	5,061	105,217	72,980
JPM GBP Standard Money Market VNAV C (acc.)	9,277,435	5,493,211	7,442,616	7,328,030
JPM GBP Standard Money Market VNAV Capital (acc.)	5,000	-	-	5,000
JPM GBP Standard Money Market VNAV D (acc.)	479,859	153,960	199,384	434,435
JPM GBP Standard Money Market VNAV E (acc.)	35,649,637	8,741,429	11,391,481	32,999,585
JPM GBP Standard Money Market VNAV Institutional (acc.)	5,000	2,407,096	1,941,177	470,919
JPM GBP Standard Money Market VNAV Morgan (acc.)	5,598	-	-	5,598
JPM GBP Standard Money Market VNAV R (acc.)	241,942	32,606	20,599	253,949
JPM GBP Standard Money Market VNAV W (acc.)	4,093,358	651,970	2,099,601	2,645,727
JPM GBP Standard Money Market VNAV X (acc.)	531,566	5,741,637	6,120,894	152,309

(1) La Classe d'actions JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (flex dist.) a été renommée JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (TO acc.) le 3 juillet 2023.

(2) La Classe d'actions JPM EUR Liquidity LVNAV X (flex dist.) a été renommée JPM EUR Liquidity LVNAV X (TO acc.) le 3 juillet 2023.

* Classe d'Actions inactivée à la clôture de l'exercice.

^ Classe d'Actions réactivée au cours de l'exercice.

JPMorgan Liquidity Funds

Etat des variations du nombre d'Actions (suite)

Pour l'exercice clos au 30 novembre 2023

	Actions en circulation à l'ouverture de l'exercice	Actions souscrites	Actions rachetées	Actions en circulation à la clôture de l'exercice
JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund				
JPM USD Liquidity LVNAV A (acc.)	8.275,555	33.395,130	15.044,930	26.625,755
JPM USD Liquidity LVNAV Agency (dist.)	483.926.873,632	60.546.521.023,620	60.292.459.675,976	737.988.221,276
JPM USD Liquidity LVNAV C (acc.)	53.919,795	249.297,882	155.306,802	147.910,875
JPM USD Liquidity LVNAV C (dist.)	9.230.644.246,400	65.035.368.956,350	70.224.148.037,866	4.041.865.164,884
JPM USD Liquidity LVNAV Capital (acc.)	96,000	2.192,543	476,898	1.811,645
JPM USD Liquidity LVNAV Capital (dist.)	19.974.732.196,520	200.481.435.051,940	198.651.622.293,790	21.804.544.954,670
JPM USD Liquidity LVNAV D (acc.)	478,998	2.152,772	1.726,317	905,453
JPM USD Liquidity LVNAV E (acc.)	16.763,411	160.191,199	67.709,649	109.244,961
JPM USD Liquidity LVNAV E (dist.)	1.091.441.543,079	5.557.098.557,300	3.578.572.693,736	3.069.967.406,643
JPM USD Liquidity LVNAV G (acc.)	10.815,322	126.615,262	75.644,126	61.786,458
JPM USD Liquidity LVNAV G (dist.)	248.497.981,720	3.391.897.137,090	3.122.088.483,974	518.306.634,836
JPM USD Liquidity LVNAV Institutional (acc.)	821,423	119.915,278	87.974,432	32.762,269
JPM USD Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	56.052.784.866,010	622.551.050.430,211	610.596.686.076,955	68.007.149.219,266
JPM USD Liquidity LVNAV Morgan (dist.)	52.654.688,637	15.062.619.140,160	15.041.801.389,458	73.472.439,339
JPM USD Liquidity LVNAV Premier (dist.)	2.911.464.236,014	30.968.959.135,040	29.911.396.632,320	3.969.026.738,734
JPM USD Liquidity LVNAV R (acc.)^	-	864,399	859,399	5,000
JPM USD Liquidity LVNAV R (dist.)	90.898.236,680	45.736.145,850	10.187.235,430	126.447.147,100
JPM USD Liquidity LVNAV Reserves (dist.)	40.192.330,320	73.211.727,710	83.615.380,890	29.788.677,140
JPM USD Liquidity LVNAV W (acc.)	449.290,271	1.744.744,610	1.506.452,697	687.582,184
JPM USD Liquidity LVNAV W (dist.)	2.483.351.167,998	12.179.037.661,100	9.345.865.244,680	5.316.523.584,418
JPM USD Liquidity LVNAV X (dist.)	4.343.334.524,021	61.174.158.351,700	60.794.133.234,289	4.723.359.641,432
JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund				
JPM USD Standard Money Market VNAV A (acc.)	42.486,629	90.347,788	64.292,227	68.542,190
JPM USD Standard Money Market VNAV B (acc.)	1.439,082	6.869,095	3.790,887	4.517,290
JPM USD Standard Money Market VNAV C (acc.)	54.758,284	112.220,313	96.449,725	70.528,872
JPM USD Standard Money Market VNAV Capital (acc.)	5,000	7.748,579	2.920,493	4.833,086
JPM USD Standard Money Market VNAV D (acc.)	4.729,495	11.204,149	9.056,563	6.877,081
JPM USD Standard Money Market VNAV E (acc.)	19.072,957	113.892,654	66.423,230	66.542,381
JPM USD Standard Money Market VNAV G (acc.)	17.079,576	12.153,653	13.252,482	15.980,747
JPM USD Standard Money Market VNAV Institutional (acc.)	14.221,478	119.077,248	110.035,526	23.263,200
JPM USD Standard Money Market VNAV R (acc.)	937,548	322,108	985,444	274,212
JPM USD Standard Money Market VNAV W (acc.)	189.237,879	371.481,990	360.562,526	200.157,343
JPM USD Standard Money Market VNAV X (acc.)	13.196,785	192.000,927	199.527,011	5.670,701
JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund				
JPM USD Treasury CNAV A (acc.)	6.511,889	8.341,518	7.849,351	7.004,056
JPM USD Treasury CNAV Agency (dist.)	1.453.332.217,090	335.804.678.984,840	335.418.234.166,840	1.839.777.035,090
JPM USD Treasury CNAV C (acc.)	62.771,607	90.060,646	85.566,146	67.266,107
JPM USD Treasury CNAV C (dist.)	248.195.437,863	36.358.999.294,620	31.599.552.925,700	5.007.641.806,783
JPM USD Treasury CNAV Capital (acc.)	13.930,140	47.416,791	15.536,948	45.809,983
JPM USD Treasury CNAV Capital (dist.)	3.716.549.802,350	26.960.950.174,210	24.464.624.158,650	6.212.875.817,910
JPM USD Treasury CNAV D (acc.)	735,829	508,386	241,154	1.003,061
JPM USD Treasury CNAV E (acc.)	1.325,866	12.462,513	2.314,570	11.473,809
JPM USD Treasury CNAV E (dist.)	264.802.094,401	1.187.677.678,220	1.011.173.123,977	441.306.648,644
JPM USD Treasury CNAV Institutional (acc.)	838,207	77.261,165	64.839,384	13.259,988
JPM USD Treasury CNAV Institutional (dist.)	29.786.214.944,366	359.484.286.973,296	348.385.734.518,747	40.884.767.398,915
JPM USD Treasury CNAV Morgan (dist.)	26.014.883,000	9.479.681.360,750	9.401.089.684,350	104.606.559,400
JPM USD Treasury CNAV Premier (dist.)	514.569.361,702	10.296.964.194,120	9.940.370.860,050	871.162.695,772
JPM USD Treasury CNAV R (acc.)^	-	5,000	-	5,000
JPM USD Treasury CNAV Reserves (dist.)	11.507.469,360	159.109.696,660	145.545.820,670	25.071.345,350
JPM USD Treasury CNAV W (acc.)	-	5,000	-	5,000
JPM USD Treasury CNAV X (dist.)	543.519.290,422	961.045.174,030	644.569.877,650	859.994.586,802

^ Classe d'Actions réactivée au cours de l'exercice.

JPMorgan Liquidity Funds
Informations statistiques

Valeur liquidative par action dans la devise de la Classe d'Actions

	Valeur liquidative par action au 30 novembre 2023	Valeur liquidative par action au 30 novembre 2022	Valeur liquidative par action au 30 novembre 2021
JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund			
JPM AUD Liquidity LVNAV A (acc.)	12.623,50	12.225,74	12.147,79
JPM AUD Liquidity LVNAV Agency (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM AUD Liquidity LVNAV B (acc.)	12.764,90	12.350,27	12.265,62
JPM AUD Liquidity LVNAV C (acc.)	13.149,48	12.691,92	12.589,71
JPM AUD Liquidity LVNAV C (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM AUD Liquidity LVNAV E (acc.)	10.461,40	10.087,25	-
JPM AUD Liquidity LVNAV E (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM AUD Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	1,00	1,00	1,00
Total de l'Actif net en AUD	1.389.496.210	666.781.137	667.122.844
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund			
JPM EUR Liquidity LVNAV A (acc.)	10.271,87	10.015,15	-
JPM EUR Liquidity LVNAV C (acc.)	10.078,88	9.793,63	9.824,56
JPM EUR Liquidity LVNAV Capital (dist.)	1,00	-	-
JPM EUR Liquidity LVNAV D (acc.)	10.260,31	10.013,92	-
JPM EUR Liquidity LVNAV E (acc.)	10.091,45	9.796,04	9.827,33
JPM EUR Liquidity LVNAV E (dist.)	1,00	-	-
JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	1,00	-	-
JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (TO acc.) (1)	10.094,30	9.808,62	9.839,60
JPM EUR Liquidity LVNAV W (acc.)^	10.288,47	-	-
JPM EUR Liquidity LVNAV X (acc.)	10.170,37	9.866,72	9.893,14
JPM EUR Liquidity LVNAV X (dist.)	1,00	-	-
JPM EUR Liquidity LVNAV X (TO acc.) (2)	10.143,89	9.839,01	9.863,31
Total de l'Actif net en EUR	21.010.191.951	18.064.551.482	18.433.298.864
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund			
JPM EUR Standard Money Market VNAV A (acc.)	10.292,05	10.012,74	-
JPM EUR Standard Money Market VNAV B (acc.)	10.305,87	10.016,16	-
JPM EUR Standard Money Market VNAV C (acc.)	10.196,95	9.900,94	9.929,59
JPM EUR Standard Money Market VNAV Capital (acc.)	10.198,82	9.900,79	9.929,60
JPM EUR Standard Money Market VNAV D (acc.)	10.283,01	10.010,92	-
JPM EUR Standard Money Market VNAV E (acc.)	10.200,54	9.900,48	9.929,55
JPM EUR Standard Money Market VNAV G (acc.)*	-	9.900,56	9.929,55
JPM EUR Standard Money Market VNAV Institutional (acc.)	10.196,94	9.900,96	9.929,77
JPM EUR Standard Money Market VNAV R (acc.)	10.197,01	9.900,94	9.929,55
JPM EUR Standard Money Market VNAV S (acc.)	10.211,93	9.909,61	9.935,41
JPM EUR Standard Money Market VNAV W (acc.)	10.198,51	9.900,49	9.929,54
JPM EUR Standard Money Market VNAV X (acc.)	10.307,51	10.001,90	9.936,71
Total de l'Actif net en EUR	3.336.670.539	1.512.791.673	451.991.594
JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund			
JPM SGD Liquidity LVNAV Agency (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM SGD Liquidity LVNAV C (acc.)	10.983,85	10.600,25	10.484,30
JPM SGD Liquidity LVNAV C (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM SGD Liquidity LVNAV E (acc.)	10.492,96	10.116,38	-
JPM SGD Liquidity LVNAV E (dist.)	1,00	1,00	-
JPM SGD Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	1,00	1,00	1,00
Total de l'Actif net en SGD	2.034.188.717	1.025.058.167	961.773.376
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund			
JPM GBP Liquidity LVNAV A (acc.)	10.459,65	10.047,61	-
JPM GBP Liquidity LVNAV Agency (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM GBP Liquidity LVNAV C (acc.)	10.634,69	10.181,09	10.088,51
JPM GBP Liquidity LVNAV C (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM GBP Liquidity LVNAV Capital (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM GBP Liquidity LVNAV D (acc.)	10.447,48	10.045,97	-
JPM GBP Liquidity LVNAV E (acc.)	10.673,20	10.207,75	10.107,15
JPM GBP Liquidity LVNAV E (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM GBP Liquidity LVNAV G (acc.)	10.673,23	10.207,76	10.107,16
JPM GBP Liquidity LVNAV G (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM GBP Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM GBP Liquidity LVNAV Premier (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM GBP Liquidity LVNAV R (acc.)^	10.257,65	-	-
JPM GBP Liquidity LVNAV R (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM GBP Liquidity LVNAV Reserves (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM GBP Liquidity LVNAV W (acc.)	10.653,11	10.193,45	10.097,03
JPM GBP Liquidity LVNAV W (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM GBP Liquidity LVNAV X (acc.)	10.700,09	10.227,32	10.121,09
JPM GBP Liquidity LVNAV X (dist.)	1,00	1,00	1,00
Total de l'Actif net en GBP	13.990.440.084	12.922.890.412	13.902.222.894

(1) La Classe d'actions JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (flex dist.) a été renommée JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (TO acc.) le 3 juillet 2023.

(2) La Classe d'actions JPM EUR Liquidity LVNAV X (flex dist.) a été renommée JPM EUR Liquidity LVNAV X (TO acc.) le 3 juillet 2023.

* Classe d'Actions inactive à la clôture de l'exercice.

^ Classe d'Actions réactivée au cours de l'exercice.

JPMorgan Liquidity Funds
Informations statistiques (suite)

Valeur liquidative par action dans la devise de la Classe d'Actions

	Valeur liquidative par action au 30 novembre 2023	Valeur liquidative par action au 30 novembre 2022	Valeur liquidative par action au 30 novembre 2021
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund			
JPM GBP Standard Money Market VNAV A (acc.)	15.786,42	15.152,72	15.057,15
JPM GBP Standard Money Market VNAV B (acc.)	13.205,07	12.662,22	12.573,23
JPM GBP Standard Money Market VNAV C (acc.)	17.120,05	16.377,06	16.229,70
JPM GBP Standard Money Market VNAV Capital (acc.)	10.472,61	10.013,04	-
JPM GBP Standard Money Market VNAV D (acc.)	10.882,62	10.456,22	10.397,62
JPM GBP Standard Money Market VNAV E (acc.)	10.734,91	10.258,77	10.157,21
JPM GBP Standard Money Market VNAV Institutional (acc.)	10.467,06	10.012,82	-
JPM GBP Standard Money Market VNAV Morgan (acc.)	10.467,55	10.051,32	-
JPM GBP Standard Money Market VNAV R (acc.)	10.828,44	10.358,49	10.265,29
JPM GBP Standard Money Market VNAV W (acc.)	10.734,20	10.263,21	10.166,43
JPM GBP Standard Money Market VNAV X (acc.)	17.148,11	16.377,23	16.205,49
Total de l'Actif net en GBP	596.532.852	612.134.116	610.963.733
JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund			
JPM USD Liquidity LVNAV A (acc.)	10.846,86	10.354,66	10.247,52
JPM USD Liquidity LVNAV Agency (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Liquidity LVNAV C (acc.)	10.973,95	10.440,42	10.308,59
JPM USD Liquidity LVNAV C (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Liquidity LVNAV Capital (acc.)	10.594,56	10.074,25	-
JPM USD Liquidity LVNAV Capital (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Liquidity LVNAV D (acc.)	10.526,83	10.059,21	-
JPM USD Liquidity LVNAV E (acc.)	11.018,64	10.472,47	10.332,58
JPM USD Liquidity LVNAV E (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Liquidity LVNAV G (acc.)	11.018,58	10.472,49	10.332,59
JPM USD Liquidity LVNAV G (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Liquidity LVNAV Institutional (acc.)	10.973,81	10.440,29	10.308,48
JPM USD Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Liquidity LVNAV Morgan (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Liquidity LVNAV Premier (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Liquidity LVNAV R (acc.) [^]	10.283,94	-	-
JPM USD Liquidity LVNAV R (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Liquidity LVNAV Reserves (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Liquidity LVNAV W (acc.)	10.993,32	10.453,65	10.318,67
JPM USD Liquidity LVNAV W (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Liquidity LVNAV X (dist.)	1,00	1,00	1,00
Total de l'Actif net en USD	124.184.557.977	102.646.306.923	112.089.487.737
JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund			
JPM USD Standard Money Market VNAV A (acc.)	14.799,75	14.102,96	13.958,89
JPM USD Standard Money Market VNAV B (acc.)	14.149,59	13.469,93	13.324,47
JPM USD Standard Money Market VNAV C (acc.)	15.717,01	14.926,20	14.739,25
JPM USD Standard Money Market VNAV Capital (acc.)	10.554,16	10.018,01	-
JPM USD Standard Money Market VNAV D (acc.)	11.085,15	10.573,81	10.471,82
JPM USD Standard Money Market VNAV E (acc.)	11.237,07	10.661,00	10.519,68
JPM USD Standard Money Market VNAV G (acc.)	11.237,32	10.661,24	10.519,92
JPM USD Standard Money Market VNAV Institutional (acc.)	11.371,89	10.799,71	10.664,45
JPM USD Standard Money Market VNAV R (acc.)	11.377,47	10.805,01	10.670,37
JPM USD Standard Money Market VNAV W (acc.)	11.345,26	10.769,04	10.631,06
JPM USD Standard Money Market VNAV X (acc.)	16.411,73	15.560,99	15.345,43
Total de l'Actif net en USD	5.872.962.792	4.278.372.617	8.455.981.886
JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund			
JPM USD Treasury CNAV A (acc.)	10.526,21	10.073,52	-
JPM USD Treasury CNAV Agency (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Treasury CNAV C (acc.)	10.870,49	10.367,68	10.254,64
JPM USD Treasury CNAV C (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Treasury CNAV Capital (acc.)	10.610,74	10.114,89	10.001,45
JPM USD Treasury CNAV Capital (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Treasury CNAV D (acc.)	10.512,00	10.069,98	-
JPM USD Treasury CNAV E (acc.)	10.588,91	10.089,03	-
JPM USD Treasury CNAV E (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Treasury CNAV Institutional (acc.)	10.568,89	10.080,04	-
JPM USD Treasury CNAV Institutional (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Treasury CNAV Morgan (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Treasury CNAV Premier (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Treasury CNAV R (acc.) [^]	10.281,08	-	-
JPM USD Treasury CNAV Reserves (dist.)	1,00	1,00	1,00
JPM USD Treasury CNAV W (acc.)	10.274,17	-	-
JPM USD Treasury CNAV X (dist.)	1,00	1,00	1,00
Total de l'Actif net en USD	57.810.508.351	37.451.236.724	55.772.757.687

[^] Classe d'Actions réactivée au cours de l'exercice.

1. Organisation

JPMorgan Liquidity Funds (le « Fonds » ou la « SICAV ») est une société d'investissement constituée le 9 décembre 1986 sous le nom J.P. Morgan Dollar Reserve Fund. Le 24 octobre 1994, elle a modifié sa dénomination sociale pour adopter celle de J.P. Morgan Luxembourg Funds et a été restructurée en fonds à Compartiments multiples. Le 31 août 2001, sa raison sociale a été modifiée en JPMorgan Fleming Liquidity Funds, puis en JPMorgan Liquidity Funds le 24 novembre 2005.

Elle est constituée sous la forme d'une Société anonyme dotée du statut de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), conformément à la Partie I de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle qu'amendée. Au 30 novembre 2023, la SICAV comprend 9 Compartiments, chacun possédant un portefeuille-titres distinct composé d'instruments du marché monétaire, de liquidités et d'autres instruments. Avec effet à compter du 3 décembre 2018, le Fonds a été autorisé en tant que fonds monétaire en vertu du Règlement (UE) 2017/1131 (le « Règlement ») du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 relatif aux Fonds monétaires (« MMF »).

Le 25 mai 2005, la SICAV a désigné JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. comme société de gestion. Depuis le 1^{er} juillet 2011, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. agit en qualité de Société de gestion selon le chapitre 15 de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle qu'amendée, et est conforme à la réglementation sur les OPCVM.

La SICAV est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25 148.

Chaque Compartiment peut comprendre des Classes d'Actions A, B, C, D, E, G, R, S, W, X, Agency, Capital, Institutional, Morgan, Premier et Reserves. Seul le Compartiment JPMorgan Liquidity Fund - EUR Liquidity LVNAV Fund peut également contenir la Classe d'actions TO acc. Qui peuvent différer en fonction du montant minimum de souscription, du montant minimum de détention et/ou des critères d'admissibilité, de la devise de base, des commissions et des frais assimilés et de la politique de dividendes applicable.

2. Principales règles comptables

Ces États financiers ont été établis conformément à la réglementation luxembourgeoise relative aux Organismes de placement collectif sur la base comptable de la continuité de l'exploitation.

a) Valorisation des investissements

Tous les investissements réalisés dans le cadre d'un Compartiment à valeur liquidative constante (CNAV) sont valorisés selon la méthode du coût amorti conformément aux Articles 31 et 32 du règlement sur les fonds monétaires (le « MMF ») dans le cas de fonds monétaires à valeur liquidative constante de dette publique et de fonds monétaires avec des compartiments à valeur liquidative à faible volatilité (LVNAV), et sont arrondis au point de pourcentage le plus proche ou son équivalent. Selon cette méthode, le coût des actifs est ajusté fonction du revenu en tenant compte de l'amortissement des primes et du cumul des décotes jusqu'à l'échéance.

Tous les investissements d'un Compartiment LVNAV assortis d'une échéance résiduelle de 75 jours maximum sont valorisés selon la méthode du coût amorti, tandis que les investissements dont l'échéance résiduelle est supérieure à 75 jours sont valorisés au prix du marché ou par référence à un modèle.

Lorsque les actifs sont valorisés selon la méthode du coût amorti, les règles suivantes s'appliquent :

- La valorisation de l'instrument au prix du marché ne devrait pas s'écarter de plus de 10 points de base de la valorisation au coût amorti. Au-delà, l'instrument doit alors être valorisé soit au prix du marché, soit par référence à un modèle, pour les besoins de déterminer la valeur liquidative de négociation. En revanche, la valorisation selon la méthode du coût amorti peut continuer de s'appliquer aux autres actifs du portefeuille, et les investisseurs continueront de négocier à une valeur liquidative à 2 décimales.

- La valorisation du portefeuille au prix du marché ne devrait pas s'écarter de plus de 20 points de base. Au-delà de ce seuil, les souscriptions et rachats qui s'ensuivront seront traités sur la base d'une valeur liquidative calculée soit au prix du marché, soit par référence à un modèle, et seront publiés avec une valeur liquidative à 4 décimales. Dès lors que la méthode du coût amorti ne reflète pas une approche de valorisation des titres jugée prudente, il convient de se fonder sur le dernier cours disponible en vigueur le jour de la valorisation.

Tous les investissements d'un Compartiment à valeur liquidative variable (VNAV) sont valorisés au prix du marché. Lorsque la valeur des actifs des Compartiments ne peut être déterminée selon la méthode du prix du marché, ils sont valorisés de manière prudente en référence à un modèle.

La Valeur liquidative de chaque Classe d'Actions est déterminée chaque Jour de valorisation du Compartiment concerné. Un « Jour de valorisation » est un Jour ouvrable autre que, s'agissant des investissements d'un Compartiment, un jour où les Bourses ou marchés sur lesquels se négocie une part substantielle des investissements dudit Compartiment sont fermés ou au cours duquel les opérations sur cette place boursière ou ce marché sont restreintes ou suspendues. Par dérogation à ce qui précède, lorsque les opérations sur ces Bourses ou marchés sont restreintes ou suspendues, la société de gestion pourra décider, en fonction des conditions de marché ou d'autres éléments pertinents, si ce Jour ouvrable doit être considéré comme un Jour de valorisation.

En ce qui concerne les Compartiments dont la Devise de référence est :

- le dollar australien (AUD) les jours d'évaluation correspondent aux jours ouvrables autres que le samedi ou le dimanche, au cours desquels les banques sont ouvertes pour les opérations bancaires générales à Sidney ainsi que tout jour supplémentaire tel que déterminé par la société de gestion ;

- l'euro (EUR), les jours d'évaluation correspondent aux jours ouvrables autres que le samedi ou le dimanche, à l'exception de tout jour désigné comme un jour de fermeture du système européen de transfert express automatisé à règlement brut en temps réel TARGET par la Banque centrale européenne et de la bourse des valeurs de Londres ainsi que tout jour supplémentaire tel que déterminé par la société de gestion ;

- la livre sterling (GBP), les jours d'évaluation correspondent aux jours ouvrables de la Banque d'Angleterre et de la bourse des valeurs de Londres ainsi que tout jour supplémentaire tel que déterminé par la société de gestion ;

- le dollar de Singapour (SGD), les jours d'évaluation correspondent aux jours ouvrables de l'Autorité monétaire de Singapour ainsi que tout jour supplémentaire tel que déterminé par la société de gestion ;

- le dollar américain (USD), les jours d'évaluation correspondent aux jours ouvrables de la Réserve fédérale de New York et de la bourse de New York ainsi que tout jour supplémentaire tel que déterminé par la société de gestion.

Les demandes d'émission, de rachat, de transfert et de conversion des actions de n'importe quelle classe sont acceptées par la SICAV au Luxembourg quel que soit le jour d'évaluation du Compartiment concerné. Une liste des jours de non-évaluation prévus pour chaque Compartiment est disponible, sur demande, auprès de l'agent de transfert.

b) Plus ou moins-values latentes et réalisées sur investissements

Les transactions d'investissement sont comptabilisées à la date de transaction (date à laquelle l'ordre de vendre ou d'acheter est exécuté).

Les plus ou moins-values réalisées sur la cession d'investissements sont calculées sur la base de leur coût comptable moyen. Les fluctuations de change intervenant entre la date d'achat et la date de cession des investissements sont incluses dans les plus ou moins-values réalisées sur investissements. Les plus ou moins-values latentes sur la détention d'investissements sont calculées sur la base de leur coût comptable total et comprennent les plus ou moins-values latentes associées sur opérations de change.

Chaque Gestionnaire financier peut, à sa discrétion, acheter et vendre des titres par l'intermédiaire de courtiers qui lui fourniront, suivant les cas, de la recherche, des statistiques et d'autres informations. Ces informations supplémentaires émanant d'un courtier s'ajoutent aux services exigés des

Gestionnaires financiers dans le cadre du Contrat de gestion financière applicable et les frais encourus par le Gestionnaire financier dans le cadre des services de conseil qu'il fournit à la SICAV ne seront pas nécessairement réduits du fait de la réception desdites informations. En outre, les Gestionnaires financiers peuvent conclure des transactions ou des accords avec d'autres entités membres de JPMorgan Chase & Co.

c) Comptabilisation des revenus

Les revenus d'intérêt sont calculés quotidiennement et comprennent l'amortissement des primes et l'appréciation des décotes, le cas échéant. Les revenus d'intérêts bancaires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des revenus négatifs peuvent être comptabilisés en cas de taux d'intérêt négatifs résultant des conditions de marché et/ou en cas d'intérêt net négatif dans le cadre d'accords de mise prise en pension, comme plus amplement exposé dans la note 2f).

d) Conversion des devises

Les comptes et registres de chaque Compartiment sont libellés dans la devise de base du Compartiment concerné. Les montants libellés dans d'autres devises sont convertis dans la devise de base selon les modalités suivantes : (i) les valorisations des investissements et autres actifs et passifs libellés dans d'autres devises sont convertis dans la devise de base chaque jour ouvrable au taux de change en vigueur ; (ii) les achats et les ventes d'investissements étrangers et les revenus et charges sont convertis dans la devise de base aux taux de change en vigueur à la date des transactions correspondantes.

Le cas échéant, les plus ou moins-values latentes et réalisées nettes sur opérations de change représentent : (i) les gains et pertes de change liés à la cession et à la détention de devises et quasi-liquidités étrangères ; (ii) les gains et les pertes survenant entre la date de transaction et la date de règlement des opérations sur titres et des contrats de change à terme ; (iii) les gains et pertes liés à la différence entre le montant des dividendes et des intérêts comptabilisés et les montants effectivement perçus ; et (iv) les gains et pertes liés aux différences de change entre le montant des charges à payer et le montant réellement payé. Les différences de change, le cas échéant, seraient imputées dans la rubrique « Plus/(moins)-values nettes réalisées sur opérations de change » ou dans la rubrique « Variation nette de l'appréciation/(dépréciation) latente sur opérations de change » de l'État Combiné des Opérations et des Variations de l'Actif Net.

e) Contrats de change à terme

Les Plus ou moins-values latentes des Contrats de change à terme en cours sont valorisées sur la base des taux de change en vigueur à la date de valorisation. Les variations de ces montants sont incluses dans l'état combiné des opérations et des variations de l'actif net à la rubrique « Variation nette des plus/(moins)-values latentes des contrats de change à terme ». Lorsqu'un contrat est dénoué, les Plus/(moins)-values réalisées sont comptabilisées dans la rubrique « Plus/(moins)-values nettes réalisées des contrats de change à terme » dans l'état combiné des opérations et des variations de l'actif net. Les Plus ou moins-values latentes sont comptabilisées dans la rubrique « Plus/(moins)-values nettes latentes des contrats de change à terme » dans l'état combiné de l'actif net.

f) Contrats de prise en pension

Des techniques et instruments financiers (tels que les contrats de prise en pension) peuvent être utilisés par un quelconque Compartiment afin de générer un accroissement de capital ou des revenus supplémentaires ou de réduire les coûts ou le risque, dans toute la mesure autorisée par la Loi et dans le respect des limites énoncées dans (i) l'article 11 du Règlement grand-ducal du 8 février 2008 relatif à certaines définitions de la Loi luxembourgeoise, (ii) la Circulaire 08/356 de la CSSF relative aux règles applicables aux Organismes de Placement Collectif lorsqu'ils utilisent certaines techniques et instruments liés aux valeurs mobilières et instruments du marché monétaire (la « Circulaire 08/356 de la CSSF »), (iii) la circulaire CSSF 14/592 relative aux lignes de conduite de l'ESMA concernant les fonds cotés (ETF) et autres questions liées aux OPCVM et (iv) toutes autres lois, réglementations, circulaires ou recommandations de la CSSF applicables.

S'agissant des contrats de prise en pension, des frais de gestion des sûretés peuvent être appliqués au titre des services liés aux accords de services tripartites conclus entre la SICAV, les contreparties et le gestionnaires des sûretés et requis pour assurer le transfert optimal des sûretés entre la SICAV et ses contreparties. Les frais de gestion des sûretés et les autres dépenses administratives (lorsqu'elles existent) ainsi que les frais liés aux transactions connexes facturés par le Dépositaire du fonds sont comptabilisé(e)s en tant que Frais administratifs et d'exploitation de chaque classe d'actions. À date, le Fonds a désigné Euroclear Bank, The Bank of New York Mellon, State Street Bank and Trust Company ainsi que JPMorgan Chase Bank, N.A en tant que gestionnaires des sûretés. JPMorgan Chase Bank, N.A est une société affiliée de la Société de gestion. Les titres sont évalués quotidiennement au prix du marché et les intérêts perçus dans le cadre des Accords de prise en pension sont comptabilisés à la rubrique « Revenus d'intérêts provenant des placements, nets de retenues à la source » dans l'État combiné des opérations et des variations de l'actif net. Les intérêts perçus dans le cadre d'accords de prise en pension sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Compartiment	Intérêts net
JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund	AUD 11.588.157
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund	EUR 123.706.685
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund	EUR 5.888.557
JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund	SGD 9.355.258
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund	GBP 162.015.606
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund	GBP 1.866.661
JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund	USD 443.177.701
JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund	USD 649.975
JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund	USD 1.982.314.135

g) Comptes d'encaissement des Compartiments

Pour les besoins de gérer efficacement les mouvements opérationnels liés aux entrées et sorties de fonds résultant des souscriptions et des rachats dans les Compartiments, la SICAV gère des comptes d'encaissement en EUR, USD, GBP, SGD and AUD qu'elle détient auprès du Dépositaire au nom de JPMorgan Liquidity Funds. Ces comptes d'encaissement facilitent le mouvement quotidien des produits des souscriptions et des rachats ainsi que le paiement des dividendes entre les Compartiments et les actionnaires. Le solde de ces comptes, le cas échéant, n'est pas comptabilisé dans le calcul de la Valeur Liquidative des Compartiments respectifs.

En cas de règlement anticipé des souscriptions, les investisseurs seront traités comme des créanciers non garantis jusqu'à ce que les Actions soient émises. Les règlements tardifs des souscriptions d'Actions peuvent donner lieu à l'application d'intérêts de retard. Jusqu'à ce qu'elles soient effectivement payées par l'investisseur, les Actions sont données en gage au profit du Compartiment. Tout défaut de règlement à la juste valeur peut entraîner l'annulation des Actions à tout moment, une fois passée la Date de règlement. Le rachat des Actions est à la charge de l'investisseur.

Pour les besoins de préparer ces États financiers, tous les soldes positifs et découverts importants figurant dans ces comptes de recouvrement, le cas échéant, ont été inclus dans l'État combiné de l'Actif net des Compartiments concernés.

3. Devise de référence et taux de change

La devise de référence de la SICAV, telle que figurant dans les états combinés, est le dollar US. Les principaux taux de change appliqués au 30 novembre 2023 pour les besoins de déterminer les valeurs combinées du fonds dans l'état de l'actif net et l'état des opérations et des variations de l'actif net ont été les suivants :

1 USD =	1,5173 AUD;
1 USD =	0,9167 EUR;
1 USD =	0,7920 GBP;
1 USD =	1,3370 SGD.

4. Frais et commissions

a) Structures de coûts

Tout investissement dans la SICAV est généralement offert via différentes structures de frais et commissions, représentées par les Classes d'actions A (acc.), B (acc.), C (acc.), D (acc.), E (acc.), G (acc.), R (acc.), S (acc.), W (acc.), X (acc.), Capital (acc.), Institutional (acc.), Morgan (acc.), C (dist.), E (dist.), G (dist.), R (dist.), W (dist.), X (dist.), Agency (dist.), Capital (dist.), Institutional (dist.), Morgan (dist.), Premier (dist.), Reserves (dist.), et uniquement dans le cas du Compartiment JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund, par les Classes d'actions G (TO acc.), Premier (TO acc.), Institutional (TO acc.), Agency (TO acc.), Morgan (TO acc.), Reserves (TO acc.), Capital (TO acc.), C (TO acc.), E (TO acc.), R (TO acc.) et W (TO acc.).

Les Actions de Classe X sont conçues pour offrir une structure de coût alternative au titre de laquelle une commission relative à la gestion du Compartiment est administrativement perçue et collectée par la Société de gestion ou par l'intermédiaire de l'entité appropriée de JPMorgan Chase & Co. directement auprès de l'Actionnaire.

Toutes les exceptions aux structures de coûts détaillées ci-dessus sont indiquées dans le Prospectus. Les commissions et frais réellement facturés à chaque classe d'actions sont plus amplement détaillés en Annexe 1 du présent rapport.

b) Commission de gestion

La SICAV paie à la Société de gestion une commission de gestion correspondant à un pourcentage de la moyenne quotidienne de l'Actif net de chaque Compartiment ou Classe d'Actions dont elle assure la gestion (la « Commission de gestion »). Les Commissions de gestion sont calculées quotidiennement et payables mensuellement à terme échu au taux maximum spécifié à la section correspondante du Prospectus. La Société de gestion peut, à son entière discrétion et en tant que de besoin (ce qui, dans certaines circonstances, peut être quotidiennement), décider de modifier ce taux dans une fourchette comprise entre 0,0% et le taux maximum en question. Au cours de l'exercice comptable, la Société de gestion a revu à la baisse la Commission de gestion pour les Compartiments suivants :

JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund

Les frais de gestion des Compartiments au titre des Classes d'Actions X sont administrativement perçus et collectés par la Société de gestion ou l'entité compétente de JPMorgan Chase & Co. directement auprès de l'Actionnaire.

Sous réserve des restrictions d'investissement décrites dans le Prospectus, les Compartiments peuvent investir dans des Fonds du marché monétaire gérés par la Société de gestion, les Gestionnaires financiers ou toute autre entité membre de JPMorgan Chase & Co. Conformément au Prospectus, aucune double facturation de commissions ne surviendra. Il est possible d'éviter la double facturation de la Commission annuelle de gestion sur les actifs investis dans de tels Fonds du marché monétaire a) en excluant les actifs de l'actif net sur la base duquel est calculée la Commission annuelle de gestion, ou b) en investissant dans ces Fonds du marché monétaire par le biais de Classes d'actions non soumises au paiement d'une Commission annuelle de gestion ou d'autres commissions équivalentes à payer au groupe du Gestionnaire financier concerné, ou c) en compensant la Commission annuelle de gestion par une remise en faveur du Fonds ou du Compartiment correspondant au montant de la Commission annuelle de gestion (ou autre commission équivalente) facturée aux Fonds du marché monétaire sous-jacents, ou d) en ne facturant que la différence entre la Commission annuelle de gestion du Fonds ou du Compartiment telle que décrite dans « l'Annexe III - Informations détaillées du Compartiment » du Prospectus et la Commission annuelle de gestion (ou autre commission équivalente) facturée aux Fonds du marché monétaire sous-jacents.

La Société de gestion peut, ponctuellement et à son entière discrétion, reverser tout ou partie des frais et charges qu'elle perçoit sous la forme de commission, de rétrocession, de remise ou de réduction à certains ou à l'ensemble des investisseurs, des intermédiaires financiers ou des Distributeurs sur la base, entre autres, de la taille, de la nature, du timing ou de l'engagement de leur placement.

c) Frais administratifs et d'exploitation

La SICAV supporte tous ses frais administratifs et d'exploitation ordinaires aux taux indiqués dans le Prospectus afin de couvrir l'ensemble des coûts, charges, commissions et autres dépenses fixes et variables engagés en tant que de besoin dans le cadre de son exploitation et de son administration.

Les Frais administratifs et d'exploitation supportés par les Classes d'Actions X (acc.), X (dist.) et X (flex dist.) de l'ensemble des Compartiments correspondront au chiffre le plus bas entre, d'une part, les frais réels imputés à ces Classes d'Actions et, d'autre part, le taux maximum indiqué à la section correspondante du Prospectus.

Les Frais administratifs et d'exploitation couvrent :

i) Les dépenses directement contractées par la SICAV (« Dépenses directes »), lesquelles incluent, entre autres, les frais du Dépositaire, les frais d'audit, la taxe d'abonnement luxembourgeoise, les jetons de présence (aucune rémunération ne sera versée aux Administrateurs qui sont également administrateurs ou employés de JPMorgan Chase & Co.) et les débours raisonnablement engagés par les Administrateurs.

ii) Une « commission pour services rendus au fonds » versée à la société de gestion qui correspondra au reliquat du montant des dépenses de fonctionnement et d'administration, une fois déduites les dépenses énumérées au point i) ci-dessus. La Société de gestion supporte quant à elle tous les frais engagés dans l'administration et l'exploitation journalières de la SICAV, lesquels incluent, entre autres, les frais de constitution tels que les coûts d'organisation et d'enregistrement, les frais de comptabilité (frais de comptabilité de fonds et frais administratifs), les frais d'agent de transfert (frais d'enregistrement et frais d'agent de transfert), les frais de l'Agent administratif et de l'Agent domiciliaire, les frais et débours raisonnables des agents payeurs et représentants, les frais juridiques, les frais d'enregistrement, d'introduction en Bourse et de maintien de la cote, y compris les frais de traduction,

les coûts de publication des prix des Actions et les frais d'affranchissement, de téléphone et fax et autres moyens de communication électroniques, ainsi que les coûts et frais de préparation, d'impression et de distribution du Prospectus, des Documents d'information clé et autres documents de vente, des rapports financiers et autres documents mis à la disposition des Actionnaires.

Les Frais administratifs et d'exploitation n'incluent pas les Frais de transaction ni les Frais exceptionnels.

La Société de gestion peut, à sa discrétion et à titre temporaire, supporter les Dépenses directes au nom d'un Compartiment et/ou renoncer à tout ou partie de la Commission de service. Au cours de l'exercice comptable, la Société de gestion a temporairement supporté les dépenses directes pour le compte d'un Compartiment et/ou a renoncé à tout ou partie de la commission de service rendu au Fonds pour les Compartiments suivants :

JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund
JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund

Les frais de constitution de la SICAV et ceux concernant la création de nouveaux Compartiments peuvent, conformément au droit luxembourgeois, être capitalisés et amortis sur une période n'excédant pas cinq années.

Les dépenses opérationnelles et administratives sont comptabilisées quotidiennement en fonction de la structure d'imputation applicable de chaque Classe.

Pour toutes les Classes d'Actions, à l'exception des Classes X (acc.), X (dist.) et X (TO acc.), les Frais administratifs et d'exploitation sont fixés au taux stipulé à dans la rubrique applicable du Prospectus et à l'Annexe 1 du présent rapport. La Société de gestion supportera la proportion des Frais administratifs et d'exploitation réels qui excède les taux fixés. Ce montant sera déclaré en tant qu'« Exemption de commission » dans l'Etat combiné de l'Actif net et dans l'Etat combiné des opérations et des variations de l'Actif net. A l'inverse, si les frais réels engagés par une classe sont inférieurs au taux fixé pour les Frais administratifs et d'exploitation, la société de gestion sera autorisée à conserver la différence.

Les Frais administratifs et d'exploitation supportés par les Classes d'Actions X (acc.), X (dist.) et X (TO acc.) de l'ensemble des Compartiments correspondront au chiffre le plus bas entre, d'une part, les frais réels imputés à ces Classes d'Actions et, d'autre part, le taux maximum indiqué à la section correspondante du Prospectus. La Société de gestion supportera la proportion des Frais administratifs et d'exploitation qui excède le taux maximum indiqué. Ce montant sera déclaré en tant qu'« Exemption de commission » dans l'Etat combiné de l'Actif net et dans l'Etat combiné des opérations et des variations de l'Actif net. Si les Frais administratifs et d'exploitation imputés aux Classes d'Actions X (acc.) et X (dist.) sont inférieurs au taux maximum indiqué, les frais seront minorés du montant égal à la différence.

5. Traitement des dividendes

a) Classes d'Actions de capitalisation portant le suffixe (acc.)

Aucun dividende n'est versé au titre des actions de capitalisation de l'un quelconque des Compartiments. Tous les revenus nets des investissements sont réinvestis.

b) Classes d'Actions de distribution portant le suffixe (dist.)

Toute distribution de dividendes sera automatiquement réinvestie dans les actions supplémentaires de la même classe ou, si un actionnaire en fait le choix, créditée sur un compte séparé.

La totalité ou la quasi-totalité des revenus nets d'investissement (le cas échéant) attribuables aux Classes d'Actions de distribution actives de chaque Compartiment seront déclarés quotidiennement en tant que dividende et distribués mensuellement. Les revenus nets d'investissement attribuables à ces Actions peuvent ne pas correspondre exactement aux revenus nets d'investissement générés par les investissements d'un Compartiment à une date donnée.

Les Actions de distribution de chaque Compartiment commencent à produire des dividendes le Jour de valorisation auquel elles sont émises. Si un investisseur présente au rachat toutes les Actions de distribution qu'il détient dans un Compartiment au cours d'un même mois, les dividendes échus mais non encore payés seront versés en même temps que le produit du rachat. Les Actions de distribution ne produisent pas de dividendes le Jour de valorisation auquel leur rachat est accepté.

6. Fiscalité

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt luxembourgeois sur ses revenus, bénéfices ou plus-values. La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur la fortune au Luxembourg. La seule taxe à laquelle la SICAV est assujettie au Luxembourg est la « taxe d'abonnement » sur la base de la valeur liquidative attribuée à chaque Classe d'Actions à la fin du trimestre en question. Cette taxe est calculée à la fin de chaque trimestre et acquittée trimestriellement. Un taux réduit de 0,01% par an de l'Actif net sera applicable aux Classes d'Actions exclusivement vendues aux Investisseurs institutionnels ou détenues par ceux-ci. Le taux de 0,01 % susmentionné ne s'applique pas, le cas échéant, à la partie des actifs de la SICAV qui est investie dans d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois eux-mêmes déjà soumis à la taxe d'abonnement.

Toutes les Classes d'actions de JPMorgan Liquidity Funds, à l'exclusion du Compartiments JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund, JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund et JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund, sont assujetties à la Taxe d'Abonnement au taux réduit de 0,01 % à l'exception des Classes d'actions G (dist.), X (dist.), Agency, Capital, Institutional, Morgan, Premier et Reserves qui sont exonérées de la Taxe d'abonnement car elles sont conformes aux exigences de l'article 175 b) de la Loi du Luxembourg. Toutes les Classes d'actions du Compartiments JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund, JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund et JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund sont assujetties à la Taxe d'Abonnement au taux de 0,01 %.

Aucun droit de timbre, droit d'apport, ni aucune autre taxe ne sont à acquitter au Luxembourg lors de l'émission des Actions de la SICAV. Les plus-values en capital réalisées ou latentes sur les actifs de la SICAV ne sont soumises à aucun impôt au Grand-Duché de Luxembourg. Bien que les plus-values à court ou à long terme réalisées par la SICAV ne soient normalement pas soumises à l'impôt dans d'autres pays, cette éventualité ne peut néanmoins être totalement écartée. Les revenus réguliers que la SICAV perçoit sur certains de ses titres ainsi que les intérêts perçus sur les dépôts d'espèces dans certains pays peuvent être soumis à des retenues à la source à des taux variables, qu'il est normalement impossible de récupérer.

7. Etat des variations du portefeuille-titres

Une liste détaillant pour chaque investissement dans chaque Compartiment le total des achats et des ventes survenus au cours de l'exercice comptable peut être obtenue gratuitement sur demande adressée au siège social de la SICAV. Les actionnaires peuvent également obtenir des informations supplémentaires sur les investissements effectués par chaque Compartiment auprès du siège social de la SICAV.

8. Sûretés reçues dans le cadre de techniques financières et d'instruments financiers dérivés

Constituent des sûretés les actifs reçus de la part de contreparties dans le cadre d'activités en vertu de contrats de prise en pension.

La SICAV ne conclura des opérations qu'avec les contreparties que la Société de gestion estime solvables. Les contreparties approuvées seront généralement notées A- au minimum. Les contreparties se conformeront à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes aux règles prudentielles de l'UE. La contrepartie ne dispose pas d'un droit de regard sur la composition ou la gestion d'un portefeuille d'un Compartiment. Les décisions d'investissement prises par un Compartiment ne requièrent pas l'approbation de la contrepartie.

Les sûretés peuvent être déduites de l'exposition brute aux contreparties pour autant qu'elles remplissent différentes conditions, notamment concernant leur liquidité, leur valorisation, la qualité de crédit de l'émetteur, leur corrélation et leur diversification. Lors de la déduction de la sûreté, sa valeur est diminuée d'un pourcentage (une « décote ») variant, entre autres, aux fluctuations à court terme de la valeur de l'exposition et de la sûreté. Le niveau des sûretés est maintenu de manière à veiller à ce que l'exposition nette aux contreparties ne dépasse pas les limites par contrepartie telles que définies à section correspondante du Prospectus. Le cas échéant, la sûreté est reçue sous la forme de titres et d'espèces. Les sûretés reçues autres que des espèces ne sont pas vendues, réinvesties, ni mises en gage.

Les sûretés reçues au titre d'Accords de prise en pension sont exposées en Annexe 7.

9. Transactions avec des tiers apparentés

Toutes les transactions avec des tiers apparentés ont été réalisées aux conditions normales du marché.

La Société de gestion, l'Agent de Registre et de Transfert, l'Agent domiciliaire et le Distributeur principal, les Gestionnaires financiers, le Dépositaire, l'Agent d'entreprise, administratif et l'Agent de cotation ainsi que les autres agents liés de la SICAV sont considérés comme des parties liées, car ce sont des entités affiliées de JPMorgan Chase & Co. Par ailleurs, le cabinet Elvinger Hoss Prussen (dont M. Jacques Elvinger, qui siège au Conseil d'administration de la SICAV, est un associé) a perçu une rémunération égale à USD 68.807 au titre de l'exercice sous revue, en contrepartie des services juridiques fournis à la SICAV.

10. Investissements croisés

Au 30 novembre 2023, aucun investissement croisé entre les Compartiments n'a été constaté.

11. Informations destinées aux Actionnaires allemands enregistrés

Une liste des investissements de chaque Compartiment détaillant le total des achats et des ventes de l'exercice considérée peut être obtenue sur simple demande et gratuitement auprès du siège social de la SICAV et du bureau de l'agent payeur et d'informations allemand, J.P. Morgan AG, Taunustor 1, D-60310 Frankfurt am Main, Allemagne. Les actionnaires peuvent obtenir des informations supplémentaires sur les investissements de chaque portefeuille-titres de Compartiment auprès du siège social de la SICAV et du bureau de l'agent payeur et d'informations allemand.

12. Informations destinées aux investisseurs en Suisse

Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) S.à r.l., Dreikönigstrasse 37, 8002 Zürich.

Agent de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, 35 rue de la Rhône, 1204 Genève.

Le prospectus, les documents d'informations clés, les statuts, rapports financiers annuels et semestriels ainsi que la liste des achats et des ventes réalisés par la SICAV durant l'exercice financière peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

13. Risque d'instabilité de la Valeur liquidative

S'agissant des Fonds monétaires à valeur liquidative constante de dette publique, la SICAV vise à conserver une valeur liquidative par action stable dans le cas des Classes d'actions de distribution, même si aucune garantie ne peut être donnée à cet égard.

Les souscriptions et les rachats opérés dans les Fonds monétaires à valeur liquidative à faible volatilité sont réalisés à un prix égal à la valeur liquidative constante de la Classe d'actions applicable, sous réserve que la valeur liquidative constante du Compartiment applicable ne s'écarte pas plus de 20 points de base de la valeur liquidative variable de ce même Compartiment. Si l'écart dépasse de 20 points de base la valeur liquidative variable du même Compartiment, les souscriptions et les rachats opérés qui s'ensuivront seront réalisés à un prix égal à la valeur liquidative variable de la Classe d'actions applicable. Par ailleurs, dès lors que les revenus nets d'investissement sont négatifs, le prix de souscription et de rachat des Actions (dist.) applicables peut ne pas rester stable, et les revenus nets d'investissement négatifs peuvent être comptabilisés et pris en compte dans la Valeur liquidative par action.

S'agissant des Fonds monétaires à valeur liquidative variable, la SICAV ne cherche pas conserver une valeur liquidative par action stable dans le cas des Classes d'actions de distribution.

14. Rémunération des membres du Conseil d'administration

La seule rémunération versée aux Administrateurs est constituée d'honoraires annuels comprenant la commission du Comité de lutte contre le blanchiment de capitaux. MM. Daniel J. Watkins et Massimo Greco y ont renoncé. La rémunération versée aux Administrateurs au titre de l'exercice a totalisé USD 407.079, dont USD 94.908 dus au Président. La commission versée aux Administrateurs siégeant au Comité de lutte contre le blanchiment de capitaux s'est élevée à USD 1.575, dont USD 945 versés au Président du Comité de lutte contre le blanchiment de capitaux. Le Comité de lutte contre le blanchiment de capitaux a été suspendu fin 2022.

15. Frais de transaction

Au titre de l'exercice clôturée le 30 novembre 2023, la SICAV a engagé des frais de transaction définis comme étant des commissions de courtage liées à l'achat ou à la vente de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire ou d'autres actifs éligibles. La SICAV a également engagé d'autres frais de transaction facturés par le dépositaire en rapport avec l'achat et la vente de valeurs mobilières comme suit :

Compartiment	Devise de référence	Frais de transaction du dépositaire (Devise de référence)
JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund	AUD	3.894
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund	EUR	-
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund	EUR	3.768
JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund	SGD	5.301
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund	GBP	202.526
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund	GBP	24.080
JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund	USD	222.261
JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund	USD	40.542
JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund	USD	93.312

Pour les titres à revenu fixe, les frais de transaction ne sont pas identifiables de manière distincte du prix d'achat du titre et par conséquent, ils ne peuvent pas être divulgués à part.

16. Evénements majeurs survenus en cours de l'exercice

a) Modifications liées au Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Avec effet à compter du 9 juin 2023, le prospectus de JPMorgan Liquidity Funds a été mis à jour afin de préciser que les Compartiments ci-après, jusqu'alors classés Article 6 du règlement SFDR, sont désormais classés Article 8.

JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund;

JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund;

JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund;

JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund;

JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund;

JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund.

Ces Compartiments ont été classés en tant que « fonds de promotion des caractéristiques ESG » et les descriptions de chacun des Compartiments susvisés ont été mises à jour de manière à refléter cette nouvelle catégorisation ainsi que les critères obligatoires suivants

- Au moins 51 % des actifs sont investis dans des entreprises / émetteurs affichant des caractéristiques environnementales et / ou sociales positives qui suivent de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise ;
- Exclusions reposant sur des seuils spécifiques et des normes définies.

Ces mises à jour ont vocation à préciser la manière dont les Compartiments sont actuellement gérés et sont sans effet sur leur profil de risque respectif.

Avec effet à compter du 1^{er} août 2023, le prospectus de JPMorgan Liquidity Funds a été mis à jour afin de préciser que les Compartiments ci-après, jusqu'alors classés Article 6 en application du Règlement SFDR, sont désormais classés Article 8 :

JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund ;

JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund.

Ces Compartiments ont été classés en tant que « fonds de promotion des caractéristiques ESG » et les descriptions de chacun des Compartiments susvisés ont été mises à jour de manière à refléter cette nouvelle catégorisation ainsi que les critères obligatoires suivants :

- Au moins 51 % des actifs sont investis dans des entreprises/émetteurs aux caractéristiques environnementales et / ou sociales positives qui suivent de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise ;
- Exclusions reposant sur des seuils spécifiques et des normes définies.

Ces mises à jour ont vocation à préciser la manière dont les Compartiments sont actuellement gérés et sont sans effet sur leur profil de risque respectif.

b) Nouvelle dénomination de Classes d'actions

Avec effet à compter du 3 juillet 2023, les Classes d'actions « (flex dist.) » du Compartiment JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV ont été renommées (TO acc.). Ces Classes d'actions continuent de se comporter comme des classes d'actions de capitalisation avec un règlement le jour de négociation (règlement le jour même).

17. Evénements majeurs survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement majeur n'est à signaler après la clôture de l'exercice.

JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché AUD	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché AUD	% de l'Actif net
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse					<i>Canada</i>				
					Bank of Nova Scotia (The), FRN 4,79% 22/07/2024	AUD	25.000.000	24.985.836	1,80
Obligations								24.985.836	1,80
<i>Australie</i>					<i>Singapour</i>				
Australia & New Zealand Banking Group Ltd., Reg. S, FRN 5,153% 06/12/2023	AUD	17.065.000	17.066.788	1,23	United Overseas Bank Ltd., FRN 4,684% 01/12/2023	AUD	10.000.000	10.000.045	0,72
Australia & New Zealand Banking Group Ltd., Reg. S, FRN 5,514% 08/02/2024	AUD	5.350.000	5.357.142	0,39	United Overseas Bank Ltd., Reg. S, FRN 4,733% 20/05/2024	AUD	17.000.000	16.992.972	1,22
Commonwealth Bank of Australia, Reg. S 3% 11/01/2024	AUD	15.800.000	15.772.053	1,13				26.993.017	1,94
Macquarie Bank Ltd., Reg. S 1,75% 07/08/2024	AUD	10.970.000	10.740.704	0,77	<i>Etats-Unis d'Amérique</i>				
Westpac Banking Corp., Reg. S 2,25% 16/08/2024	AUD	7.700.000	7.560.715	0,54	Toyota Motor Credit Corp., Reg. S 2,79% 30/01/2024	AUD	10.000.000	9.967.332	0,72
Westpac Banking Corp., Reg. S, FRN 5,268% 16/08/2024	AUD	8.000.000	8.024.134	0,58				9.967.332	0,72
			64.521.536	4,64	Total des Obligations				
								136.970.372	9,86
<i>France</i>					Certificats de dépôt				
Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale 5% 14/02/2024	AUD	19.000.000	19.007.600	1,37	<i>Australie</i>				
			19.007.600	1,37	Commonwealth Bank of Australia 0% 29/01/2024	AUD	10.000.000	9.927.982	0,71
<i>Allemagne</i>					Commonwealth Bank of Australia 0% 15/04/2024	AUD	14.000.000	13.766.539	0,99
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau 5% 19/03/2024	AUD	12.924.000	12.940.990	0,93	Suncorp-Metway Ltd. 0% 21/12/2023	AUD	15.000.000	14.962.942	1,08
			12.940.990	0,93				38.657.463	2,78
<i>Corée du Sud</i>					<i>Canada</i>				
Export-Import Bank of Korea, FRN 5,229% 23/05/2024	AUD	10.400.000	10.407.495	0,75	Canadian Imperial Bank of Commerce 0% 19/02/2024	AUD	10.000.000	9.899.187	0,71
Korea Development Bank (The), Reg. S 1,5% 29/08/2024	AUD	3.150.000	3.064.792	0,22	Canadian Imperial Bank of Commerce 0% 06/03/2024	AUD	10.000.000	9.878.365	0,71
Korea Development Bank (The), Reg. S, FRN 5,168% 29/08/2024	AUD	11.010.000	11.017.519	0,79	Canadian Imperial Bank of Commerce 0% 02/04/2024	AUD	7.000.000	6.889.976	0,50
			24.489.806	1,76				26.667.528	1,92
<i>Organisations supranationales</i>					<i>Chine</i>				
African Development Bank 4,75% 06/03/2024	AUD	6.200.000	6.201.835	0,45	Agricultural Bank of China Ltd., Reg. S 0% 24/01/2024	AUD	15.000.000	14.894.099	1,07
Asian Development Bank 2,45% 17/01/2024	AUD	4.110.000	4.099.372	0,30	Bank of China Ltd. 0% 15/02/2024	AUD	22.000.000	21.789.622	1,57
Nordic Investment Bank 4,75% 28/02/2024	AUD	12.000.000	12.006.594	0,86	China Construction Bank Corp., Reg. S 0% 01/12/2023	AUD	15.000.000	14.998.140	1,08
			22.307.801	1,61	Industrial & Commercial Bank of China Ltd. 0% 04/12/2023	AUD	16.000.000	15.992.475	1,15
								67.674.336	4,87
Total des Obligations					<i>Japon</i>				
			143.267.733	10,31	Mizuho Bank Ltd. 0% 28/12/2023	AUD	10.000.000	9.966.900	0,71
Total des Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse					Mizuho Bank Ltd. 0% 05/04/2024	AUD	12.000.000	11.806.489	0,85
			143.267.733	10,31	MUFG Bank Ltd. 0% 18/12/2023	AUD	10.000.000	9.978.740	0,72
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé					MUFG Bank Ltd. 0% 29/12/2023	AUD	12.000.000	11.958.291	0,86
Obligations					MUFG Bank Ltd. 0% 18/03/2024	AUD	10.000.000	9.864.596	0,71
<i>Australie</i>					Sumitomo Mitsui Banking Corp. 0% 19/02/2024	AUD	15.000.000	14.848.779	1,07
Australia & New Zealand Banking Group Ltd., FRN 4,71% 22/07/2024	AUD	10.000.000	10.003.048	0,72	Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd. 0% 25/01/2024	AUD	20.000.000	19.860.951	1,43
Australia & New Zealand Banking Group Ltd., FRN 4,843% 20/08/2024	AUD	7.000.000	6.999.692	0,50	Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd., Reg. S 0% 22/12/2023	AUD	10.000.000	9.975.225	0,72
Macquarie Bank Ltd., FRN 4,621% 08/03/2024	AUD	10.000.000	10.002.225	0,72				98.259.971	7,07
Toyota Finance Australia Ltd. 0% 12/01/2024	AUD	13.000.000	12.930.631	0,93	<i>Pays-Bas</i>				
Toyota Finance Australia Ltd., FRN 4,686% 26/03/2024	AUD	11.000.000	10.995.160	0,79	Cooperatieve Rabobank UA 0% 14/02/2024	AUD	7.000.000	6.933.967	0,50
Westpac Banking Corp., FRN 4,621% 08/12/2023	AUD	8.000.000	8.000.238	0,58	Cooperatieve Rabobank UA 0% 20/03/2024	AUD	25.000.000	24.656.080	1,77
Westpac Banking Corp., Reg. S 3% 24/04/2024	AUD	9.000.000	8.938.884	0,64				31.590.047	2,27
Westpac Banking Corp., Reg. S 1,1% 27/09/2024	AUD	7.387.000	7.154.309	0,52	<i>Singapour</i>				
			75.024.187	5,40	DBS Bank Ltd. 0% 06/05/2024	AUD	15.000.000	14.703.294	1,06
					Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd. 0% 04/12/2023	AUD	10.000.000	9.995.433	0,72
					Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd. 0% 13/02/2024	AUD	20.000.000	19.818.531	1,42

JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché AUD	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché AUD	% de l'Actif net																																		
United Overseas Bank Ltd. 0% 24/01/2024	AUD	11.000.000	10.926.659	0,79	Pays-Bas ING Bank NV 4,1% 01/12/2023	AUD	30.000.000	30.000.000	2,16																																		
United Overseas Bank Ltd. 0% 01/02/2024	AUD	10.000.000	9.925.471	0,71																																							
			65.369.388	4,70				30.000.000	2,16																																		
					Total des dépôts à terme			140.000.000	10,08																																		
<i>Corée du Sud</i>					Liquidités			80.144.521	5,77																																		
Keb Hana Bank 0% 04/01/2024	AUD	10.000.000	9.957.729	0,72	Autres actifs/(passifs)			(28.792.683)	(2,07)																																		
KEB Hana Bank 0% 28/05/2024	AUD	10.000.000	9.765.139	0,70																																							
Woori Bank 0% 09/02/2024	AUD	20.000.000	19.817.358	1,43																																							
			39.540.226	2,85	Total de l'Actif net			1.389.496.210	100,00																																		
Total des Certificats de dépôt			367.758.959	26,46																																							
Billets de trésorerie																																											
<i>Canada</i>					<table border="1"> <thead> <tr> <th>Répartition géographique du portefeuille au 30 novembre 2023</th> <th>% de l'Actif net</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Australie</td><td>23,61</td></tr> <tr><td>France</td><td>14,65</td></tr> <tr><td>Canada</td><td>13,48</td></tr> <tr><td>Hong Kong</td><td>7,92</td></tr> <tr><td>Japon</td><td>7,07</td></tr> <tr><td>Singapour</td><td>6,64</td></tr> <tr><td>Royaume-Uni</td><td>5,76</td></tr> <tr><td>Chine</td><td>4,87</td></tr> <tr><td>Corée du Sud</td><td>4,61</td></tr> <tr><td>Pays-Bas</td><td>4,43</td></tr> <tr><td>Organisations supranationales</td><td>1,61</td></tr> <tr><td>Allemagne</td><td>0,93</td></tr> <tr><td>Etats-Unis d'Amérique</td><td>0,72</td></tr> <tr><td>Total des investissements et quasi-liquidités</td><td>96,30</td></tr> <tr><td>Liquidités et autres actifs/(passifs)</td><td>3,70</td></tr> <tr><td>Total</td><td>100,00</td></tr> </tbody> </table>					Répartition géographique du portefeuille au 30 novembre 2023	% de l'Actif net	Australie	23,61	France	14,65	Canada	13,48	Hong Kong	7,92	Japon	7,07	Singapour	6,64	Royaume-Uni	5,76	Chine	4,87	Corée du Sud	4,61	Pays-Bas	4,43	Organisations supranationales	1,61	Allemagne	0,93	Etats-Unis d'Amérique	0,72	Total des investissements et quasi-liquidités	96,30	Liquidités et autres actifs/(passifs)	3,70	Total	100,00
Répartition géographique du portefeuille au 30 novembre 2023	% de l'Actif net																																										
Australie	23,61																																										
France	14,65																																										
Canada	13,48																																										
Hong Kong	7,92																																										
Japon	7,07																																										
Singapour	6,64																																										
Royaume-Uni	5,76																																										
Chine	4,87																																										
Corée du Sud	4,61																																										
Pays-Bas	4,43																																										
Organisations supranationales	1,61																																										
Allemagne	0,93																																										
Etats-Unis d'Amérique	0,72																																										
Total des investissements et quasi-liquidités	96,30																																										
Liquidités et autres actifs/(passifs)	3,70																																										
Total	100,00																																										
Toronto-Dominion Bank (The) 0% 20/06/2024	AUD	16.000.000	15.591.983	1,12																																							
			15.591.983	1,12																																							
<i>France</i>																																											
BRED Banque Populaire SA 0% 14/02/2024	AUD	15.000.000	14.852.691	1,07																																							
Bred Banque Privee 0% 16/02/2024	AUD	10.000.000	9.898.896	0,71																																							
LMA SADIR 0% 16/02/2024	AUD	20.000.000	19.803.738	1,43																																							
			44.555.325	3,21																																							
Total des Billets de trésorerie			60.147.308	4,33																																							
Total des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé			564.876.639	40,65																																							
Total des Investissements			708.144.372	50,96																																							
Contrats de prise en pension																																											
<i>Australie</i>																																											
National Australia Bank Ltd. 4,27% 01/12/2023	AUD	150.000.000	150.000.000	10,79																																							
			150.000.000	10,79																																							
<i>Canada</i>																																											
Royal Bank of Canada 4,26% 01/12/2023	AUD	120.000.000	120.000.000	8,64																																							
			120.000.000	8,64																																							
<i>France</i>																																											
BNP Paribas SA 4,26% 01/12/2023	AUD	140.000.000	140.000.000	10,07																																							
			140.000.000	10,07																																							
<i>Royaume-Uni</i>																																											
Standard Chartered plc 4,29% 01/12/2023	AUD	80.000.000	80.000.000	5,76																																							
			80.000.000	5,76																																							
Total des contrats de prise en pension			490.000.000	35,26																																							
Dépôts à terme																																											
<i>Hong Kong</i>																																											
Hongkong and Shanghai Banking Corp. (The) 3,76% 01/12/2023	AUD	110.000.000	110.000.000	7,92																																							
			110.000.000	7,92																																							

JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse					<i>Finlande</i>				
Obligations									
<i>Australie</i>									
National Australia Bank Ltd., Reg. S, FRN 4,21% 30/11/2024	EUR	220.000.000	220.000.000	1,05	Nordea Bank Abp 0% 01/12/2023	EUR	59.000.000	58.993.645	0,28
					Nordea Bank Abp, FRN 4,113% 19/02/2024	EUR	100.000.000	100.011.249	0,48
					Nordea Bank Abp, FRN 4,113% 08/07/2024	EUR	194.000.000	193.978.621	0,92
					Nordea Bank Abp, FRN 4,113% 15/07/2024	EUR	175.000.000	174.988.442	0,83
			220.000.000	1,05				527.971.957	2,51
<i>Canada</i>					<i>France</i>				
Bank of Nova Scotia (The), Reg. S, FRN 4,32% 18/04/2024	EUR	156.000.000	156.068.964	0,74	Credit Agricole SA 0% 08/03/2024	EUR	40.000.000	39.562.936	0,19
Bank of Nova Scotia (The), Reg. S, FRN 4,273% 12/07/2024	EUR	150.000.000	150.052.059	0,71	Credit Agricole SA 0% 17/06/2024	EUR	53.500.000	52.332.027	0,25
Canadian Imperial Bank of Commerce, Reg. S, FRN 4,324% 05/04/2024	EUR	100.000.000	100.040.013	0,48				91.894.963	0,44
			406.161.036	1,93	<i>Irlande</i>				
Total des Obligations			626.161.036	2,98	Wells Fargo Bank International Unlimited Co. 0% 26/03/2024	EUR	49.000.000	48.366.954	0,23
Total des Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse			626.161.036	2,98	Wells Fargo Bank International Unlimited Co. 0% 27/03/2024	EUR	25.000.000	24.674.245	0,12
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé					Wells Fargo Bank International Unlimited Co. 0% 28/03/2024	EUR	25.000.000	24.671.472	0,11
Obligations					Wells Fargo Bank International Unlimited Co. 0% 28/03/2024	EUR	49.000.000	48.356.085	0,23
<i>France</i>								146.068.756	0,69
HSBC Continental Europe SA, FRN 4,092% 06/05/2024	EUR	147.000.000	146.988.574	0,70	<i>Japon</i>				
			146.988.574	0,70	Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 0% 01/12/2023	EUR	49.000.000	48.994.605	0,23
<i>Allemagne</i>					Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 0% 04/12/2023	EUR	48.000.000	47.979.084	0,23
Landeskreditbank Baden-Wuerttemberg Foerderbank 0% 15/01/2024	EUR	250.000.000	248.786.032	1,18	Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 0% 12/01/2024	EUR	35.000.000	34.831.559	0,17
Landeskreditbank Baden-Wuerttemberg Foerderbank 0% 16/01/2024	EUR	200.000.000	199.032.624	0,95	Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 0% 15/01/2024	EUR	65.000.000	64.670.009	0,31
			447.818.656	2,13	Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 0% 29/01/2024	EUR	20.000.000	19.867.500	0,09
Total des Obligations			594.807.230	2,83	Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 0% 29/01/2024	EUR	30.000.000	29.801.250	0,14
Certificats de dépôt					Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 0% 31/01/2024	EUR	25.000.000	24.836.234	0,12
<i>Belgique</i>					Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 0% 12/02/2024	EUR	50.000.000	49.591.671	0,24
KBC Bank NV 0% 18/12/2023	EUR	108.000.000	107.784.362	0,51	Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 0% 22/02/2024	EUR	48.500.000	48.050.875	0,23
KBC Bank NV 0% 31/01/2024	EUR	105.000.000	104.280.751	0,50	Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 0% 04/03/2024	EUR	48.000.000	47.512.391	0,23
			212.065.113	1,01	Mizuho Corporate Bank Ltd. 0% 14/12/2023	EUR	35.000.000	34.943.677	0,17
<i>Canada</i>					Mizuho Corporate Bank Ltd. 0% 18/12/2023	EUR	58.500.000	58.385.107	0,28
Bank of Montreal, FRN 4,293% 02/04/2024	EUR	100.000.000	100.068.089	0,48	Mizuho Corporate Bank Ltd. 0% 15/01/2024	EUR	198.500.000	197.505.432	0,94
Bank of Montreal, FRN 4,253% 24/06/2024	EUR	150.000.000	150.073.454	0,72	MUFG Bank Ltd. 0% 14/12/2023	EUR	128.000.000	127.800.685	0,61
Toronto-Dominion Bank (The), FRN 4,309% 15/07/2024	EUR	200.000.000	200.151.766	0,95	Norinchukin Bank (The) 0% 04/12/2023	EUR	83.000.000	82.963.186	0,39
Toronto-Dominion Bank (The), FRN 4,253% 22/07/2024	EUR	200.000.000	200.155.162	0,95	Norinchukin Bank (The) 0% 05/01/2024	EUR	127.000.000	126.522.386	0,60
			650.448.471	3,10	Sumitomo Mitsui Banking Corp. 0% 20/12/2023	EUR	98.000.000	97.781.835	0,46
<i>Chine</i>					Sumitomo Mitsui Banking Corp. 0% 08/01/2024	EUR	150.500.000	149.844.053	0,71
Agricultural Bank of China Ltd. 0% 02/01/2024	EUR	25.000.000	24.910.872	0,12	Sumitomo Mitsui Banking Corp. 0% 12/01/2024	EUR	73.000.000	72.644.561	0,35
Bank of China Ltd. 0% 05/01/2024	EUR	132.000.000	131.462.501	0,63	Sumitomo Mitsui Banking Corp. 0% 18/01/2024	EUR	100.000.000	99.451.274	0,47
Bank of China Ltd. 0% 17/01/2024	EUR	50.000.000	49.729.398	0,24	Sumitomo Mitsui Banking Corp. 0% 24/01/2024	EUR	80.000.000	79.514.401	0,38
China Construction Bank Corp. 0% 03/01/2024	EUR	165.000.000	164.405.178	0,78	Sumitomo Mitsui Banking Corp. 0% 29/01/2024	EUR	42.500.000	42.213.992	0,20
Industrial & Commercial Bank of China Ltd. 0% 20/02/2024	EUR	83.000.000	82.236.993	0,39	Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd. 0% 01/12/2023	EUR	98.000.000	97.989.054	0,47
Industrial & Commercial Bank of China Ltd. 0% 26/02/2024	EUR	85.000.000	84.157.922	0,40	Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd. 0% 22/01/2024	EUR	98.000.000	97.421.520	0,46
			536.902.864	2,56	Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd. 0% 24/01/2024	EUR	100.000.000	99.396.018	0,47
					Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd. 0% 29/01/2024	EUR	100.000.000	99.371.198	0,47

JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net
Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd. 0% 13/02/2024	EUR	50.000.000	49.580.063	0,24	<i>Canada</i>				
Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd. 0% 14/02/2024	EUR	100.000.000	99.150.034	0,47	Toronto-Dominion Bank (The) 0% 16/09/2024	EUR	100.000.000	96.906.787	0,46
			2.128.613.654	10,13				96.906.787	0,46
<i>Pays-Bas</i>					<i>Iles Caïmans</i>				
ABN AMRO Bank NV 0% 01/02/2024	EUR	145.000.000	143.993.762	0,69	Chesham Finance Ltd. 0% 06/12/2023	EUR	62.000.000	61.958.802	0,29
ABN AMRO Bank NV 0% 01/03/2024	EUR	100.000.000	98.984.048	0,47				61.958.802	0,29
			242.977.810	1,16	<i>Chine</i>				
<i>Norvège</i>					Bank of China Ltd. 0% 11/01/2024	EUR	83.000.000	82.605.192	0,39
DNB Bank ASA, FRN 4,252% 05/11/2024	EUR	150.000.000	150.029.031	0,71				82.605.192	0,39
			150.029.031	0,71	<i>Danemark</i>				
<i>Singapour</i>					Jyske Bank A/S 0% 02/01/2024	EUR	105.000.000	104.619.820	0,50
Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd. 0% 04/03/2024	EUR	68.000.000	67.322.696	0,32				104.619.820	0,50
			67.322.696	0,32	<i>France</i>				
<i>Corée du Sud</i>					Agence Francaise De Developpement 0% 12/01/2024	EUR	117.000.000	116.436.925	0,55
Keb Hana Bank 0% 15/04/2024	EUR	20.000.000	19.681.467	0,09	Agence Francaise De Developpement, FRN 3,952% 26/01/2024	EUR	50.000.000	49.998.862	0,24
Keb Hana Bank 0% 23/04/2024	EUR	38.000.000	37.358.662	0,18	Agence Francaise de Developpement Principal Certificate, FRN 3,99% 11/03/2024	EUR	50.000.000	50.000.230	0,24
Woori Bank 0% 27/02/2024	EUR	27.000.000	26.734.951	0,13	Agence Francaise de Developpement Principal Certificate, FRN 4,604% 24/04/2024	EUR	28.000.000	27.996.277	0,13
			83.775.080	0,40	Agence Francaise de Developpement Principal Certificate, FRN 4,002% 28/06/2024	EUR	85.400.000	85.385.786	0,41
<i>Royaume-Uni</i>					Antalis SA 0% 06/12/2023	EUR	65.000.000	64.960.737	0,31
National Westminster Bank plc 0% 08/12/2023	EUR	128.000.000	127.886.679	0,61	Antalis SA 0% 11/12/2023	EUR	45.000.000	44.945.189	0,21
National Westminster Bank plc 0% 22/01/2024	EUR	100.000.000	99.415.934	0,47	Antalis SA 0% 09/01/2024	EUR	26.000.000	25.879.515	0,12
National Westminster Bank plc 0% 14/03/2024	EUR	121.000.000	119.597.717	0,57	Antalis SA 0% 15/02/2024	EUR	160.000.000	158.574.344	0,75
			346.900.330	1,65	Banque Federative du Credit Mutuel SA, FRN 4,182% 01/03/2024	EUR	150.000.000	150.044.790	0,71
<i>Etats-Unis d'Amérique</i>					Banque Federative du Credit Mutuel SA, FRN 4,166% 01/08/2024	EUR	148.000.000	147.988.973	0,70
Citibank NA 0% 05/01/2024	EUR	131.000.000	130.472.256	0,62	BPCE SA, FRN 4,172% 02/04/2024	EUR	100.000.000	100.029.865	0,48
Goldman Sachs International Bank 0% 18/03/2024	EUR	78.500.000	77.540.759	0,37	Bpifrance SACA 0% 08/12/2023	EUR	28.000.000	27.975.366	0,13
			208.013.015	0,99	Bpifrance SACA, FRN 4,002% 13/12/2023	EUR	98.000.000	97.996.580	0,47
Total des Certificats de dépôt			5.392.983.740	25,67	BRED Banque Populaire SA, FRN 4,082% 08/01/2024	EUR	120.000.000	120.005.426	0,57
Billets de trésorerie					Dexia Credit Local SA 0% 07/03/2024	EUR	90.000.000	89.042.833	0,42
<i>Australie</i>					Dexia Credit Local SA 0% 13/03/2024	EUR	146.000.000	144.350.547	0,69
Australia & New Zealand Banking Group Ltd. 0% 27/08/2024	EUR	100.000.000	97.077.663	0,46	Dexia Credit Local SA 0% 14/03/2024	EUR	200.000.000	197.718.372	0,94
			97.077.663	0,46	Dexia Credit Local SA 0% 22/03/2024	EUR	100.000.000	98.770.638	0,47
<i>Autriche</i>					HSBC Continental Europe SA 0% 23/01/2024	EUR	85.000.000	84.496.141	0,40
Oesterreichische Kontrollbank AG 0% 10/01/2024	EUR	148.000.000	147.332.187	0,70	HSBC Continental Europe SA 0% 11/03/2024	EUR	50.000.000	49.437.163	0,24
Oesterreichische Kontrollbank AG 0% 15/01/2024	EUR	58.000.000	57.707.106	0,27	HSBC Continental Europe SA 0% 15/04/2024	EUR	47.000.000	46.288.383	0,22
Oesterreichische Kontrollbank AG 0% 19/01/2024	EUR	97.000.000	96.459.238	0,46	HSBC Continental Europe SA, FRN 4,072% 18/04/2024	EUR	100.000.000	99.993.597	0,48
Oesterreichische Kontrollbank AG 0% 25/01/2024	EUR	59.000.000	58.635.486	0,28	La Banque Postale, FRN 4,072% 29/01/2024	EUR	300.000.000	300.020.832	1,43
Oesterreichische Kontrollbank AG 0% 05/02/2024	EUR	97.000.000	96.289.261	0,46	LMA SA 0% 01/12/2023	EUR	132.000.000	131.985.555	0,63
Oesterreichische Kontrollbank AG 0% 08/02/2024	EUR	97.000.000	96.253.730	0,46	LMA SADIR 0% 08/01/2024	EUR	50.000.000	49.784.700	0,24
Oesterreichische Kontrollbank AG 0% 19/02/2024	EUR	97.500.000	96.630.327	0,46	LMA SADIR 0% 30/01/2024	EUR	23.000.000	22.845.166	0,11
Oesterreichische Kontrollbank AG 0% 20/02/2024	EUR	80.000.000	79.277.692	0,38	LMA SADIR 0% 05/02/2024	EUR	54.000.000	53.601.268	0,25
Oesterreichische Kontrollbank AG 0% 27/03/2024	EUR	97.000.000	95.738.899	0,45	LMA SADIR 0% 09/02/2024	EUR	59.000.000	58.531.555	0,28
			824.323.926	3,92	LMA SADIR 0% 12/02/2024	EUR	74.000.000	73.395.673	0,35
					LMA SADIR 0% 14/02/2024	EUR	40.000.000	39.665.145	0,19
					LMA SADIR 0% 15/02/2024	EUR	29.000.000	28.754.010	0,14
					LMA SADIR 0% 22/02/2024	EUR	48.000.000	47.555.505	0,23
					LMA SADIR 0% 28/02/2024	EUR	36.500.000	36.137.630	0,17
					LMA SADIR 0% 25/03/2024	EUR	20.000.000	19.743.832	0,09
					Managed and Enhanced Tap Magenta Funding ST SA 0% 01/12/2023	EUR	60.000.000	59.996.759	0,29
					Managed and Enhanced Tap Magenta Funding ST SA 0% 19/02/2024	EUR	38.000.000	37.660.782	0,18
					Managed and Enhanced Tap Magenta Funding ST SA 0% 07/03/2024	EUR	40.000.000	39.567.452	0,19
					Natixis SA, FRN 4,162% 22/02/2024	EUR	100.000.000	100.022.871	0,48
					Natixis SA, FRN 4,168% 15/08/2024	EUR	137.000.000	136.977.076	0,65
					Satellite SASU 0% 05/01/2024	EUR	18.500.000	18.421.894	0,09

JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net	
Satellite SASU 0% 30/01/2024	EUR	76.000.000	75.462.998	0,36	Toyota Motor Finance Netherlands BV					
Satellite SASU 0% 15/02/2024	EUR	5.000.000	4.955.448	0,02	0% 21/03/2024	EUR	43.500.000	42.962.126	0,20	
Satellite SASU 0% 08/03/2024	EUR	45.000.000	44.482.545	0,21	Toyota Motor Finance Netherlands BV					
Satellite SASU 0% 10/05/2024	EUR	22.000.000	21.585.735	0,10	0% 15/04/2024	EUR	65.000.000	64.015.849	0,31	
Satellite SASU 0% 16/05/2024	EUR	21.000.000	20.589.885	0,10				441.917.607	2,10	
TotalEnergies Capital SA 0% 01/12/2023	EUR	82.000.000	81.991.075	0,39						
UNEDIC SA 0% 07/12/2023	EUR	290.000.000	289.780.975	1,38	<i>Organisations supranationales</i>					
			3.871.832.905	18,43	Eurofima Europaeische Gesellschaft fuer die Finanzierung von Eisenbahnmaterial 0% 08/01/2024	EUR	58.000.000	57.751.554	0,27	
<i>Allemagne</i>					Eurofima Europaeische Gesellschaft fuer die Finanzierung von Eisenbahnmaterial 0% 15/01/2024	EUR	31.000.000	30.848.340	0,15	
DZ Bank AG 0% 13/05/2024	EUR	127.000.000	124.685.525	0,59				88.599.894	0,42	
Erste Abwicklungsanstalt 0% 06/02/2024	EUR	150.000.000	148.892.507	0,71						
Erste Abwicklungsanstalt 0% 13/02/2024	EUR	145.000.000	143.819.610	0,69	<i>Suède</i>					
Oesterreichische Kontrollbank AG 0% 22/01/2024	EUR	60.000.000	59.649.167	0,29	Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 17/06/2024	EUR	79.000.000	77.276.449	0,37	
Oesterreichische Kontrollbank AG 0% 07/03/2024	EUR	75.000.000	74.191.064	0,35	Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 04/07/2024	EUR	80.000.000	78.115.880	0,37	
SAP SE 0% 08/12/2023	EUR	84.500.000	84.425.190	0,40	Svenska Handelsbanken AB 0% 15/04/2024	EUR	78.000.000	76.824.441	0,37	
			635.663.063	3,03	Svenska Handelsbanken AB 0% 17/04/2024	EUR	88.500.000	87.146.709	0,41	
<i>Irlande</i>					Svenska Handelsbanken AB 0% 13/05/2024	EUR	50.000.000	49.092.435	0,23	
Matchpoint Finance plc 0% 11/12/2023	EUR	30.000.000	29.961.728	0,14	Svenska Handelsbanken AB 0% 20/05/2024	EUR	50.000.000	49.053.962	0,23	
Matchpoint Finance plc 0% 05/01/2024	EUR	75.000.000	74.688.407	0,36	Svenska Handelsbanken AB 0% 20/05/2024	EUR	96.000.000	94.183.607	0,45	
Matchpoint Finance plc 0% 05/02/2024	EUR	62.000.000	61.527.259	0,29	Svenska Handelsbanken AB 0% 20/05/2024	EUR	100.000.000	98.107.924	0,47	
Matchpoint Finance plc 0% 12/02/2024	EUR	56.000.000	55.529.003	0,27	Svenska Handelsbanken AB 0% 19/07/2024	EUR	94.000.000	91.641.274	0,44	
Matchpoint Finance plc 0% 16/02/2024	EUR	145.000.000	143.712.457	0,68	Svenska Handelsbanken AB 0% 25/07/2024	EUR	81.500.000	79.406.065	0,38	
Matchpoint Finance plc 0% 19/02/2024	EUR	40.000.000	39.630.618	0,19				780.848.746	3,72	
Matchpoint Finance plc 0% 20/02/2024	EUR	38.500.000	38.139.906	0,18	<i>Suisse</i>					
Matchpoint Finance plc 0% 23/02/2024	EUR	30.000.000	29.708.720	0,14	UBS AG 0% 08/05/2024	EUR	98.000.000	96.265.510	0,46	
Matchpoint Finance plc 0% 04/03/2024	EUR	20.000.000	19.782.656	0,10				96.265.510	0,46	
Matchpoint Finance plc 0% 07/03/2024	EUR	24.000.000	23.731.108	0,11	<i>Royaume-Uni</i>					
Weinberg Capital Ltd. 0% 04/12/2023	EUR	83.500.000	83.463.011	0,40	Barclays Bank plc 0% 15/12/2023	EUR	50.000.000	49.916.439	0,24	
			599.874.873	2,86					49.916.439	0,24
<i>Japon</i>					<i>Etats-Unis d'Amérique</i>					
Sumitomo Mitsui Banking Corp. 0% 20/12/2023	EUR	57.000.000	56.873.108	0,27	Colgate-Palmolive Co. 0% 05/12/2023	EUR	74.000.000	73.959.598	0,35	
			56.873.108	0,27	Colgate-Palmolive Co. 0% 12/12/2023	EUR	84.000.000	83.881.375	0,40	
<i>Luxembourg</i>					Colgate-Palmolive Co. 0% 14/12/2023	EUR	9.000.000	8.987.182	0,04	
Albion Capital Corp. SA 0% 15/01/2024	EUR	32.000.000	31.836.719	0,15	Collateralized Commercial Paper III Co. LLC 0% 15/12/2023	EUR	50.000.000	49.911.834	0,24	
Sunderland Receivables SA 0% 18/12/2023	EUR	68.000.000	67.858.197	0,32	Collateralized Commercial Paper III Co. LLC 0% 04/01/2024	EUR	68.000.000	67.724.623	0,32	
Sunderland Receivables SA 0% 05/02/2024	EUR	17.000.000	16.868.233	0,08	Collateralized Commercial Paper III Co. LLC 0% 07/02/2024	EUR	123.000.000	122.009.523	0,58	
Sunderland Receivables SA 0% 13/02/2024	EUR	18.000.000	17.842.546	0,09	Collateralized Commercial Paper III Co. LLC 0% 21/03/2024	EUR	11.000.000	10.856.871	0,05	
Sunderland Receivables SA 0% 29/02/2024	EUR	26.000.000	25.725.221	0,12	Procter & Gamble Co. (The) 0% 07/02/2024	EUR	38.000.000	37.711.823	0,18	
			160.130.916	0,76	Sheffield Receivables Co. LLC 0% 18/12/2023	EUR	5.000.000	4.989.573	0,03	
								460.032.402	2,19	
<i>Pays-Bas</i>					Total des Billets de trésorerie			8.509.447.653	40,50	
Alliander NV 0% 08/01/2024	EUR	23.000.000	22.906.921	0,11	Total des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé			14.497.238.623	69,00	
Alliander NV 0% 12/01/2024	EUR	66.000.000	65.689.743	0,31	Total des Investissements			15.123.399.659	71,98	
PACCAR Financial Europe BV 0% 31/01/2024	EUR	20.000.000	19.863.155	0,09	Contrats de prise en pension					
PACCAR Financial Europe BV 0% 15/02/2024	EUR	15.400.000	15.269.371	0,07	<i>Australie</i>					
Toyota Motor Finance Netherlands BV 0% 07/02/2024	EUR	60.000.000	59.543.466	0,28	Commonwealth Bank of Australia 3,76% 01/12/2023	EUR	29.700.000	29.700.000	0,14	
Toyota Motor Finance Netherlands BV 0% 09/02/2024	EUR	90.000.000	89.285.423	0,43	Commonwealth Bank of Australia 3,76% 01/12/2023	EUR	40.500.000	40.500.000	0,19	
Toyota Motor Finance Netherlands BV 0% 27/02/2024	EUR	63.000.000	62.381.553	0,30	Commonwealth Bank of Australia 3,76% 01/12/2023	EUR	46.100.000	46.100.000	0,22	

JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net
Commonwealth Bank of Australia 3,76% 01/12/2023	EUR	120.100.000	120.100.000	0,57	<i>Belgique</i>				
Commonwealth Bank of Australia 3,76% 01/12/2023	EUR	163.600.000	163.600.000	0,78	KBC Bank NV 3,89% 01/12/2023	EUR	25.000.000	25.000.000	0,12
Commonwealth Bank of Australia 3,79% 04/12/2023	EUR	29.900.000	29.900.000	0,14				25.000.000	0,12
Commonwealth Bank of Australia 3,79% 04/12/2023	EUR	38.300.000	38.300.000	0,18	<i>Chine</i>				
Commonwealth Bank of Australia 3,79% 04/12/2023	EUR	46.200.000	46.200.000	0,22	Bank of China Ltd. 3,9% 01/12/2023	EUR	30.000.000	30.000.000	0,14
Commonwealth Bank of Australia 3,79% 04/12/2023	EUR	120.600.000	120.600.000	0,58				30.000.000	0,14
Commonwealth Bank of Australia 3,79% 04/12/2023	EUR	165.000.000	165.000.000	0,79	<i>France</i>				
			800.000.000	3,81	Banque Federative du Credit Mutuel SA 3,85% 01/12/2023	EUR	190.000.000	190.000.000	0,90
<i>Canada</i>					BRED Banque Populaire SA 3,86% 01/12/2023	EUR	50.000.000	50.000.000	0,24
Bank of Montreal 3,78% 01/12/2023	EUR	65.000.000	65.000.000	0,31	La Banque Postale 3,87% 01/12/2023	EUR	230.000.000	230.000.000	1,10
Bank of Montreal 3,78% 04/12/2023	EUR	65.000.000	65.000.000	0,31	Natixis SA 3,83% 01/12/2023	EUR	50.000.000	50.000.000	0,24
Bank of Nova Scotia (The) 3,84% 01/12/2023	EUR	200.000.000	200.000.000	0,95				520.000.000	2,48
Bank of Nova Scotia (The) 3,84% 01/12/2023	EUR	200.000.000	200.000.000	0,95	<i>Allemagne</i>				
Bank of Nova Scotia (The) 3,84% 04/12/2023	EUR	200.000.000	200.000.000	0,95	DZ Bank AG 3,85% 01/12/2023	EUR	300.000.000	300.000.000	1,43
			730.000.000	3,47				300.000.000	1,43
<i>France</i>					<i>Japon</i>				
BNP Paribas SA 3,72% 01/12/2023	EUR	90.000.000	90.000.000	0,43	Mizuho Bank Ltd. 3,86% 01/12/2023	EUR	100.000.000	100.000.000	0,48
BofA Securities Europe SA 3,75% 01/12/2023	EUR	80.000.000	80.000.000	0,38	MUFG Bank Ltd. 3,9% 01/12/2023	EUR	110.000.000	110.000.000	0,52
BofA Securities Europe SA 3,75% 01/12/2023	EUR	200.000.000	200.000.000	0,95				210.000.000	1,00
BofA Securities Europe SA 3,75% 04/12/2023	EUR	200.000.000	200.000.000	0,95	Total des dépôts à terme			1.285.000.000	6,12
Credit Agricole Corporate & Investment Bank SA 3,85% 01/12/2023	EUR	500.000.000	500.000.000	2,38	Liquidités			998.168.648	4,75
Societe Generale SA 3,75% 01/12/2023	EUR	100.000.000	100.000.000	0,47	Autres actifs/(passifs)			(2.221.376.356)	(10,57)
Societe Generale SA 3,75% 01/12/2023	EUR	100.000.000	100.000.000	0,48	Total de l'Actif net			21.010.191.951	100,00
Societe Generale SA 3,75% 04/12/2023	EUR	100.000.000	100.000.000	0,48					
			1.370.000.000	6,52					
<i>Royaume-Uni</i>									
Natwest Markets Securities, Inc. 3,87% 01/12/2023	EUR	400.000.000	400.000.000	1,90	Répartition géographique du portefeuille au 30 novembre 2023				% de l'Actif net
Natwest Markets Securities, Inc. 3,87% 01/12/2023	EUR	600.000.000	600.000.000	2,86	France				28,57
Natwest Markets Securities, Inc. 3,87% 04/12/2023	EUR	400.000.000	400.000.000	1,90	Japon				11,40
RBC Europe Ltd. 3,75% 01/12/2023	EUR	25.000.000	25.000.000	0,12	Etats-Unis d'Amérique				9,60
Santander UK plc 3,83% 01/12/2023	EUR	150.000.000	150.000.000	0,72	Royaume-Uni				9,39
			1.575.000.000	7,50	Canada				8,96
<i>Etats-Unis d'Amérique</i>					Allemagne				6,59
Citigroup Global Markets Holdings, Inc. 3,92% 01/12/2023	EUR	350.000.000	350.000.000	1,66	Australie				5,32
Goldman Sachs & Co LLC 3,84% 01/12/2023	EUR	300.000.000	300.000.000	1,43	Autriche				4,87
Goldman Sachs & Co LLC 3,84% 04/12/2023	EUR	300.000.000	300.000.000	1,43	Suède				3,72
Goldman Sachs & Co LLC 3,84% 05/12/2023	EUR	300.000.000	300.000.000	1,43	Irlande				3,55
JPMorgan Chase Bank NA 3,81% 01/12/2023	EUR	100.000.000	100.000.000	0,47	Pays-Bas				3,26
			1.350.000.000	6,42	Chine				3,09
Total des contrats de prise en pension					Finlande				2,51
					Belgique				1,13
Dépôts à terme					Luxembourg				0,76
<i>Autriche</i>					Norvège				0,71
Erste Group Bank AG 3,9% 01/12/2023	EUR	200.000.000	200.000.000	0,95	Danemark				0,50
			200.000.000	0,95	Suisse				0,46
					Organisations supranationales				0,42
					Corée du Sud				0,40
					Singapour				0,32
					Iles Caïmans				0,29
					Total des investissements et quasi-liquidités				105,82
					Liquidités et autres actifs/(passifs)				(5,82)
					Total				100,00

JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund

Etat du portefeuille-titres

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse					<i>Etats-Unis d'Amérique</i>				
Obligations					Goldman Sachs Group, Inc. (The), Reg. S 1,375% 15/05/2024				
<i>Australie</i>					McDonald's Corp., Reg. S 0,625% 29/01/2024				
National Australia Bank Ltd., Reg. S, FRN 4,21% 30/11/2024	EUR	30.000.000	30.000.000	0,90	Prologis Euro Finance LLC, REIT, FRN 4,163% 08/02/2024	EUR	1.000.000	999.812	0,03
			30.000.000	0,90	US Bancorp 0,85% 07/06/2024	EUR	12.000.000	11.776.440	0,35
					23.675.976				
					0,71				
<i>Canada</i>					Total des Obligations				
Bank of Nova Scotia (The), Reg. S, FRN 4,718% 01/02/2024	EUR	2.500.000	2.502.329	0,07	331.181.201				
Bank of Nova Scotia (The), Reg. S, FRN 4,32% 18/04/2024	EUR	28.000.000	28.012.378	0,84	9,92				
Bank of Nova Scotia (The), Reg. S, FRN 4,402% 02/05/2025	EUR	4.500.000	4.508.415	0,13	Total des Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse				
Bank of Nova Scotia (The), Reg. S, FRN 4,434% 22/09/2025	EUR	20.000.000	20.024.800	0,60	331.181.201				
Canadian Imperial Bank of Commerce, Reg. S, FRN 4,439% 24/01/2025	EUR	17.000.000	17.033.660	0,51	9,92				
Daimler Truck Finance Canada, Inc., Reg. S, FRN 4,367% 18/03/2025	EUR	21.300.000	21.313.206	0,64	Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé				
Royal Bank of Canada, Reg. S, FRN 4,415% 17/01/2025	EUR	22.855.000	22.904.778	0,69	Obligations				
Toronto-Dominion Bank (The), Reg. S, FRN 4,443% 20/01/2025	EUR	12.500.000	12.530.150	0,38	<i>Allemagne</i>				
			128.829.716	3,86	Red & Black Auto Germany 10 UG, Reg. S, FRN 'A' 4,269% 15/09/2032				
					Red & Black Auto Germany 8 UG, Reg. S, FRN 'A' 4,519% 15/09/2030				
					EUR 23.867.914				
					EUR 843.176				
					23.837.172				
					845.653				
					24.682.825				
					0,74				
<i>Danemark</i>					<i>Luxembourg</i>				
Danske Bank A/S, FRN 4,437% 11/08/2025	EUR	7.500.000	7.509.300	0,22	Bavarian Sky SA, Reg. S, FRN 'A' 4,539% 20/07/2029				
			7.509.300	0,22	Bavarian Sky SA, Reg. S, FRN 'A' 4,289% 20/11/2031				
					Bavarian Sky SA, Reg. S, FRN 'A' 4,249% 20/03/2030				
					Compartment VCL 33, FRN 'A' 4,519% 21/04/2027				
					Compartment VCL 38, Reg. S, FRN 'A' 4,249% 21/01/2029				
					Compartment VCL 39, Reg. S, FRN 'A' 4,239% 21/04/2029				
					Compartment VCL 40, Reg. S, FRN 'A' 4,239% 21/08/2029				
					Silver Arrow SA, Reg. S, FRN 'A' 4,28% 15/09/2030				
					EUR 127.855				
					EUR 14.000.000				
					EUR 4.969.007				
					EUR 223.035				
					EUR 7.247.226				
					EUR 5.820.007				
					EUR 11.594.060				
					EUR 20.000.000				
					127.919				
					14.000.154				
					4.969.822				
					223.154				
					7.252.168				
					5.821.538				
					11.596.368				
					20.009.200				
					64.000.323				
					1,92				
					Total des Obligations				
					88.683.148				
					2,66				
<i>Allemagne</i>					Certificats de dépôt				
DZ Bank AG, Reg. S, FRN 4,375% 28/02/2025	EUR	5.000.000	4.995.350	0,15	<i>Australie</i>				
Volkswagen Leasing GmbH, Reg. S 0% 19/07/2024	EUR	6.500.000	6.335.745	0,19	Commonwealth Bank of Australia 0% 20/11/2024				
			11.331.095	0,34	National Australia Bank Ltd. 0% 07/02/2024				
					EUR 35.000.000				
					EUR 10.000.000				
					33.710.674				
					9.926.503				
					43.637.177				
					1,31				
<i>Pays-Bas</i>					<i>Belgique</i>				
ABN AMRO Bank NV, Reg. S, FRN 4,33% 10/01/2025	EUR	7.200.000	7.214.674	0,22	KBC Bank NV 0% 31/01/2024				
Mercedes-Benz International Finance BV, Reg. S, FRN 0% 01/12/2025	EUR	25.000.000	25.000.000	0,75	KBC Bank NV 0% 02/02/2024				
			32.214.674	0,97	EUR 37.000.000				
					EUR 36.000.000				
					36.755.489				
					35.753.676				
					72.509.165				
					2,17				
<i>Espagne</i>					<i>Canada</i>				
Banco Santander SA, Reg. S, FRN 4,515% 16/01/2025	EUR	7.500.000	7.520.250	0,22	Bank of Montreal 0% 12/12/2023				
			7.520.250	0,22	Toronto-Dominion Bank (The) 0% 15/12/2023				
					EUR 7.000.000				
					EUR 9.000.000				
					6.990.725				
					8.985.100				
					15.975.825				
					0,48				
<i>Royaume-Uni</i>					<i>Chine</i>				
HSBC Bank plc, Reg. S, FRN 4,195% 08/03/2025	EUR	11.000.000	11.020.460	0,33	Bank of China Ltd. 0% 05/01/2024				
Nationwide Building Society, Reg. S, FRN 4,302% 07/06/2025	EUR	7.000.000	7.016.310	0,21	China Construction Bank Corp. 0% 03/01/2024				
			18.036.770	0,54	China Construction Bank Corp. 0% 29/02/2024				
					EUR 15.000.000				
					EUR 35.000.000				
					EUR 15.000.000				
					14.939.757				
					34.874.396				
					14.840.567				
					0,45				
					1,05				
					0,44				

JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net
Industrial & Commercial Bank of China Ltd. 0% 20/02/2024	EUR	15.000.000	14.862.107	0,45	<i>Royaume-Uni</i>				
Industrial & Commercial Bank of China Ltd. 0% 26/02/2024	EUR	15.000.000	14.851.398	0,44	Lloyds Bank plc 0% 11/07/2024	EUR	6.000.000	5.854.293	0,17
			94.368.225	2,83	Mizuho International plc 0% 03/06/2024	EUR	1.000.000	979.752	0,03
<i>Danemark</i>					National Westminster Bank plc 0% 22/01/2024	EUR	20.000.000	19.883.674	0,60
Danske Bank A/S 0% 11/06/2024	EUR	13.000.000	12.723.673	0,38	National Westminster Bank plc 0% 11/09/2024	EUR	15.000.000	14.538.275	0,44
Danske Bank A/S 0% 12/08/2024	EUR	6.000.000	5.834.236	0,18	Standard Chartered Bank 0% 18/12/2023	EUR	10.000.000	9.980.359	0,30
			18.557.909	0,56				51.236.353	1,54
<i>Finlande</i>					<i>Etats-Unis d'Amérique</i>				
Nordea Bank Abp 0% 01/02/2024	EUR	15.000.000	14.898.829	0,44	Bank of America NA 0% 20/05/2024	EUR	45.000.000	44.144.814	1,32
Nordea Bank Abp 0% 03/06/2024	EUR	12.500.000	12.249.837	0,37	Citibank NA 0% 05/01/2024	EUR	15.000.000	14.941.043	0,45
Nordea Bank Abp 0% 06/09/2024	EUR	10.000.000	9.702.590	0,29	Citibank NA 0% 17/01/2024	EUR	11.000.000	10.942.141	0,33
			36.851.256	1,10	Citibank NA 0% 12/02/2024	EUR	10.000.000	9.918.506	0,30
<i>France</i>					Goldman Sachs International Bank 0% 18/03/2024	EUR	20.000.000	19.755.607	0,59
Credit Agricole SA 0% 17/06/2024	EUR	15.000.000	14.672.531	0,44	Goldman Sachs International Bank 0% 15/05/2024	EUR	10.000.000	9.812.568	0,29
			14.672.531	0,44	Wells Fargo & Co. 0% 03/12/2024	EUR	20.000.000	19.227.996	0,58
<i>Irlande</i>								128.742.675	3,86
Bank of America Europe DAC 0% 29/04/2024	EUR	15.000.000	14.750.012	0,44	Total des Certificats de dépôt			861.311.170	25,81
Wells Fargo Bank International Unlimited Co. 0% 27/03/2024	EUR	24.000.000	23.687.275	0,71	Billets de trésorerie				
Wells Fargo Bank International Unlimited Co. 0% 30/08/2024	EUR	20.000.000	19.408.001	0,58	<i>Australie</i>				
			57.845.288	1,73	Australia & New Zealand Banking Group Ltd. 0% 27/08/2024	EUR	30.000.000	29.123.299	0,87
<i>Japon</i>					Macquarie Bank Ltd. 0% 18/12/2023	EUR	15.000.000	14.970.538	0,45
Chiba Bank Ltd. (The) 0% 13/02/2024	EUR	30.000.000	29.760.367	0,89	Macquarie Bank Ltd. 0% 28/10/2024	EUR	19.000.000	18.328.865	0,55
Chiba Bank Ltd. (The) 0% 20/02/2024	EUR	10.000.000	9.912.680	0,30				62.422.702	1,87
Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 0% 12/01/2024	EUR	14.000.000	13.934.130	0,42	<i>Belgique</i>				
Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 0% 15/01/2024	EUR	31.500.000	31.341.309	0,94	Bridgestone Europe SA 0% 25/04/2024	EUR	14.000.000	13.758.072	0,41
Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 0% 29/01/2024	EUR	10.000.000	9.934.022	0,30				13.758.072	0,41
Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 0% 01/02/2024	EUR	13.700.000	13.605.060	0,41	<i>Canada</i>				
Mizuho Bank Ltd. 0% 09/01/2024	EUR	20.000.000	19.911.137	0,60	Toronto-Dominion Bank (The) 0% 17/05/2024	EUR	20.000.000	19.628.180	0,59
Mizuho Corporate Bank Ltd. 0% 14/11/2024	EUR	20.000.000	19.243.722	0,57	Toronto-Dominion Bank (The) 0% 29/07/2024	EUR	10.000.000	9.739.096	0,29
Norinchukin Bank (The) 0% 04/12/2023	EUR	29.000.000	28.986.891	0,87	Toronto-Dominion Bank (The) 0% 16/09/2024	EUR	20.000.000	19.381.357	0,58
Sumitomo Mitsui Banking Corp. 0% 20/12/2023	EUR	20.000.000	19.955.654	0,60				48.748.633	1,46
Sumitomo Mitsui Banking Corp. 0% 08/01/2024	EUR	24.000.000	23.896.062	0,71	<i>Iles Caïmans</i>				
Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd. 0% 01/12/2023	EUR	10.000.000	9.998.889	0,30	Chesham Finance Ltd. 0% 06/12/2023	EUR	24.000.000	23.984.266	0,72
			230.479.923	6,91				23.984.266	0,72
<i>Pays-Bas</i>					<i>Chine</i>				
ABN AMRO Bank NV 0% 19/01/2024	EUR	4.000.000	3.977.813	0,12	Bank of China Ltd. 0% 11/01/2024	EUR	15.000.000	14.929.548	0,45
ABN AMRO Bank NV 0% 01/03/2024	EUR	17.000.000	16.827.288	0,50				14.929.548	0,45
			20.805.101	0,62	<i>Colombie</i>				
<i>Norvège</i>					Banco Bilbao Vizcaya Argentaria Colombia SA 0% 13/05/2024	EUR	3.000.000	2.945.235	0,09
DNB Bank ASA 0% 03/07/2024	EUR	20.000.000	19.533.448	0,58				2.945.235	0,09
			19.533.448	0,58	<i>Danemark</i>				
<i>Corée du Sud</i>					Danske Bank A/S 0% 07/02/2024	EUR	11.500.000	11.415.047	0,34
Keb Hana Bank 0% 18/01/2024	EUR	13.000.000	12.928.563	0,39				11.415.047	0,34
Kookmin Bank 0% 15/08/2024	EUR	10.000.000	9.719.076	0,29	<i>Finlande</i>				
Kookmin Bank 0% 30/08/2024	EUR	4.000.000	3.881.600	0,12	OP Corporate Bank plc 0% 15/01/2024	EUR	14.500.000	14.426.266	0,43
Kookmin Bank 0% 20/09/2024	EUR	10.000.000	9.683.381	0,29	OP Corporate Bank plc 0% 15/02/2024	EUR	7.000.000	6.940.202	0,21
Woori Bank 0% 22/01/2024	EUR	20.000.000	19.883.674	0,59	OP Corporate Bank plc 0% 17/05/2024	EUR	15.000.000	14.725.628	0,44
			56.096.294	1,68					

JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net
OP Corporate Bank plc 0% 11/06/2024	EUR	10.000.000	9.791.741	0,29	Cooperatieve Rabobank UA 0% 05/06/2024	EUR	10.000.000	9.797.129	0,29
OP Corporate Bank plc 0% 09/09/2024	EUR	25.000.000	24.257.406	0,73	ING Bank NV 0% 23/01/2024	EUR	15.000.000	14.910.181	0,45
					ING Bank NV 0% 17/05/2024	EUR	15.000.000	14.721.836	0,44
			70.141.243	2,10	Toyota Motor Finance Netherlands BV 0% 15/01/2024	EUR	13.200.000	13.133.501	0,39
					Toyota Motor Finance Netherlands BV 0% 07/02/2024	EUR	30.000.000	29.772.157	0,89
<i>France</i>								137.080.398	4,11
AXA ACT Carbon Offset Equity QI 0% 22/03/2024	EUR	28.000.000	27.651.489	0,83					
Banque Federative du Credit Mutuel SA 0% 17/01/2024	EUR	11.000.000	10.942.141	0,33	<i>Espagne</i>				
Banque Federative du Credit Mutuel SA 0% 14/05/2024	EUR	20.000.000	19.632.672	0,59	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 0% 29/01/2024	EUR	8.000.000	7.947.217	0,24
BPCE SA 0% 29/11/2024	EUR	15.000.000	14.429.536	0,43	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 0% 08/02/2024	EUR	6.000.000	5.953.766	0,18
Bpifrance SACA 0% 04/06/2024	EUR	28.000.000	27.422.342	0,82	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 0% 22/05/2024	EUR	8.000.000	7.845.945	0,23
HSBC Continental Europe SA 0% 23/01/2024	EUR	15.000.000	14.911.084	0,45	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 0% 28/06/2024	EUR	8.100.000	7.912.304	0,24
HSBC Continental Europe SA 0% 28/03/2024	EUR	30.000.000	29.605.767	0,89	Banco Santander SA 0% 03/09/2024	EUR	10.000.000	9.700.052	0,29
La Banque Postale 0% 23/01/2024	EUR	26.000.000	25.844.314	0,77	Banco Santander SA 0% 03/09/2024	EUR	10.000.000	9.700.052	0,29
La Banque Postale 0% 22/05/2024	EUR	5.000.000	4.904.576	0,15					
LMA SA 0% 01/12/2023	EUR	140.000.000	139.984.680	4,19					
LMA SADIR 0% 09/02/2024	EUR	15.000.000	14.882.752	0,44				49.059.336	1,47
LMA SADIR 0% 14/02/2024	EUR	5.000.000	4.958.143	0,15					
LMA SADIR 0% 22/02/2024	EUR	2.000.000	1.981.479	0,06	<i>Suède</i>				
LMA SADIR 0% 28/02/2024	EUR	2.000.000	1.980.144	0,06	Essity AB 0% 02/01/2024	EUR	12.500.000	12.455.005	0,37
Natixis SA 0% 14/11/2024	GBP	13.000.000	14.281.474	0,43	Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 17/04/2024	EUR	14.000.000	13.787.161	0,41
Natixis SA, FRN 4,168% 15/08/2024	EUR	10.000.000	9.998.327	0,30	Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 31/05/2024	EUR	15.000.000	14.699.050	0,44
Satellite SASU 0% 15/02/2024	EUR	6.000.000	5.946.538	0,18	Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 17/06/2024	EUR	10.000.000	9.781.829	0,29
			369.357.458	11,07	Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 04/07/2024	EUR	20.000.000	19.528.970	0,59
<i>Allemagne</i>					Svenska Handelsbanken AB 0% 18/01/2024	EUR	18.000.000	17.903.015	0,54
Commerzbank AG 0% 28/02/2024	EUR	11.000.000	10.890.792	0,33	Svenska Handelsbanken AB 0% 24/01/2024	EUR	18.000.000	17.891.211	0,54
DZ Bank AG 0% 29/01/2024	EUR	20.000.000	19.867.550	0,59	Svenska Handelsbanken AB 0% 15/04/2024	EUR	15.000.000	14.773.931	0,44
DZ Bank AG 0% 13/05/2024	EUR	20.000.000	19.635.516	0,59	Svenska Handelsbanken AB 0% 17/04/2024	EUR	10.000.000	9.847.086	0,30
SAP SE 0% 08/12/2023	EUR	10.000.000	9.991.261	0,30	Svenska Handelsbanken AB 0% 13/05/2024	EUR	10.000.000	9.818.487	0,29
Standard Chartered Bank AG 0% 12/01/2024	EUR	6.000.000	5.971.770	0,18	Svenska Handelsbanken AB 0% 19/07/2024	EUR	15.000.000	14.623.608	0,44
Standard Chartered Bank AG 0% 10/06/2024	EUR	10.000.000	9.787.068	0,29	Svenska Handelsbanken AB 0% 25/07/2024	EUR	9.000.000	8.768.768	0,26
Volkswagen AG 0% 15/12/2023	EUR	19.000.000	18.968.891	0,57	Svenska Handelsbanken AB 0% 11/09/2024	EUR	20.000.000	19.391.265	0,58
			95.112.848	2,85	Svenska Handelsbanken AB 0% 02/12/2024	EUR	20.000.000	19.232.834	0,58
<i>Irlande</i>								202.502.220	6,07
Johnson Controls International plc 0% 04/01/2024	EUR	10.000.000	9.962.613	0,30	<i>Suisse</i>				
Matchpoint Finance plc 0% 11/12/2023	EUR	20.000.000	19.975.281	0,60	UBS AG 0% 15/01/2024	EUR	6.000.000	5.969.773	0,18
Matchpoint Finance plc 0% 02/01/2024	EUR	12.000.000	11.955.571	0,36	UBS AG 0% 08/05/2024	EUR	20.000.000	19.646.022	0,59
Matchpoint Finance plc 0% 02/01/2024	EUR	16.500.000	16.438.910	0,49	UBS AG 0% 18/06/2024	EUR	15.000.000	14.668.041	0,44
Matchpoint Finance plc 0% 05/02/2024	EUR	5.000.000	4.962.067	0,15				40.283.836	1,21
Matchpoint Finance plc 0% 12/02/2024	EUR	13.000.000	12.890.698	0,38	<i>Emirats arabes unis</i>				
Matchpoint Finance plc 0% 16/02/2024	EUR	8.000.000	7.928.963	0,24	Abu Dhabi Commercial Bank PJSC 0% 06/03/2024	EUR	35.000.000	34.607.780	1,04
Matchpoint Finance plc 0% 04/03/2024	EUR	10.000.000	9.891.328	0,30				34.607.780	1,04
			94.005.431	2,82	<i>Royaume-Uni</i>				
<i>Luxembourg</i>					Barclays Bank plc 0% 15/12/2023	EUR	10.000.000	9.983.361	0,30
Sunderland Receivables SA 0% 18/12/2023	EUR	5.000.000	4.989.684	0,15	Barclays Bank plc 0% 18/01/2024	EUR	5.000.000	4.972.925	0,15
Sunderland Receivables SA 0% 05/02/2024	EUR	4.000.000	3.969.074	0,12	Barclays Bank plc, FRN 4,302% 11/12/2023	EUR	17.000.000	17.000.720	0,51
Sunderland Receivables SA 0% 13/02/2024	EUR	7.000.000	6.939.281	0,21	Lloyds Bank plc 0% 18/01/2024	EUR	15.000.000	14.919.382	0,45
Sunderland Receivables SA 0% 29/02/2024	EUR	12.000.000	11.873.179	0,35	Lloyds Bank plc 0% 17/05/2024	EUR	10.000.000	9.815.849	0,29
			27.771.218	0,83	Mitsubishi HC Capital UK plc 0% 17/10/2024	EUR	13.000.000	12.554.460	0,38
<i>Pays-Bas</i>					Standard Chartered Bank 0% 11/01/2024	EUR	10.000.000	9.954.059	0,30
ABN AMRO Bank NV 0% 07/02/2024	EUR	10.000.000	9.923.615	0,30	Standard Chartered Bank 0% 26/07/2024	EUR	5.000.000	4.869.724	0,14
Alliander NV 0% 12/01/2024	EUR	20.000.000	19.908.212	0,60				84.070.480	2,52
Avery Dennison Corp. 0% 06/12/2023	EUR	10.000.000	9.992.947	0,30					
Cooperatieve Rabobank UA 0% 17/01/2024	EUR	15.000.000	14.920.820	0,45					

JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché EUR	% de l'Actif net
<i>Etats-Unis d'Amérique</i>				
Colgate-Palmolive Co. 0% 05/12/2023	EUR	8.000.000	7.995.713	0,24
Colgate-Palmolive Co. 0% 12/12/2023	EUR	30.000.000	29.961.450	0,90
Colgate-Palmolive Co. 0% 14/12/2023	EUR	20.000.000	19.970.023	0,60
Collateralized Commercial Paper III Co. LLC 0% 15/12/2023	EUR	20.000.000	19.965.601	0,60
Collateralized Commercial Paper III Co. LLC 0% 21/03/2024	EUR	27.000.000	26.648.684	0,80
Danaher Corp. 0% 01/12/2023	EUR	5.000.000	4.999.453	0,15
Fidelity National Information Services, Inc. 0% 18/12/2023	EUR	7.000.000	6.985.557	0,21
Procter & Gamble Co. (The) 0% 07/02/2024	EUR	25.000.000	24.809.792	0,74
Realty Income Corp., REIT 0% 16/01/2024	EUR	15.000.000	14.921.003	0,44
Stanley Black & Decker, Inc. 0% 21/12/2023	EUR	20.000.000	19.951.294	0,60
			176.208.570	5,28
Total des Billets de trésorerie			1.558.404.321	46,71
Total des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé			2.508.398.639	75,18
Total des Investissements			2.839.579.840	85,10
Contrats de prise en pension				
<i>France</i>				
BNP Paribas SA 3,72% 01/12/2023	EUR	110.000.000	110.000.000	3,30
BofA Securities Europe SA 3,75% 01/12/2023	EUR	70.000.000	70.000.000	2,10
			180.000.000	5,40
<i>Royaume-Uni</i>				
RBC Europe Ltd. 3,75% 01/12/2023	EUR	25.000.000	25.000.000	0,75
			25.000.000	0,75
Total des contrats de prise en pension			205.000.000	6,15
Dépôts à terme				
<i>Belgique</i>				
KBC Bank NV 3,89% 01/12/2023	EUR	30.000.000	30.000.000	0,90
			30.000.000	0,90
<i>France</i>				
BRED Banque Populaire SA 3,86% 01/12/2023	EUR	60.000.000	60.000.000	1,80
La Banque Postale 3,87% 01/12/2023	EUR	140.000.000	140.000.000	4,19
			200.000.000	5,99
<i>Pays-Bas</i>				
Cooperatieve Rabobank UA 3,8% 01/12/2023	EUR	50.000.000	50.000.000	1,50
			50.000.000	1,50
Total des dépôts à terme			280.000.000	8,39
Liquidités			129.088.564	3,87
Autres actifs/(passifs)			(116.997.865)	(3,51)
Total de l'Actif net			3.336.670.539	100,00

Répartition géographique du portefeuille au 30 novembre 2023	% de l'Actif net
France	25,06
Etats-Unis d'Amérique	9,85
Pays-Bas	7,20
Japon	6,91
Suède	6,07
Canada	5,80
Royaume-Uni	5,35
Irlande	4,55
Australie	4,08
Allemagne	3,93
Belgique	3,48
Chine	3,28
Finlande	3,20
Luxembourg	2,75
Espagne	1,69
Corée du Sud	1,68
Suisse	1,21
Danemark	1,12
Emirats arabes unis	1,04
Iles Caïmans	0,72
Norvège	0,58
Colombie	0,09
Total des investissements et quasi-liquidités	99,64
Liquidités et autres actifs/(passifs)	0,36
Total	100,00

JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Contrats de change à terme

Devise achetée	Montant acheté	Devise vendue	Montant vendu	Date d'échéance	Contrepartie	Plus/(moins)- values latentes EUR	% de l'Actif net
GBP	12.298.955	EUR	14.225.541	05/12/2023	State Street	11.236	-
Total des plus-values latentes sur les contrats de change à terme - Actifs						11.236	-
EUR	14.128.816	GBP	12.298.955	05/12/2023	State Street	(107.962)	-
EUR	14.210.431	GBP	12.298.955	03/01/2024	State Street	(10.648)	-
Total des moins-values latentes sur les contrats de change à terme - Passifs						(118.610)	-
Moins-values latentes nettes sur les contrats de change à terme - Passifs						(107.374)	-

JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché SGD	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché SGD	% de l'Actif net
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé					Certificats de dépôt				
Obligations					<i>Canada</i>				
<i>Australie</i>					Bank of Montreal, Reg. S 0% 14/11/2024				
Commonwealth Bank of Australia 4,15% 06/10/2024	SGD	15.000.000	15.003.287	0,74		SGD	30.000.000	28.849.194	1,42
Commonwealth Bank of Australia, Reg. S 4,3% 14/07/2024	SGD	10.000.000	9.990.470	0,49		SGD	20.000.000	19.879.754	0,97
			24.993.757	1,23				48.728.948	2,39
<i>Singapour</i>					<i>Chine</i>				
Monetary Authority of Singapore, FRN 3,894% 08/12/2023	SGD	30.000.000	29.999.965	1,47	Industrial & Commercial Bank of China Ltd., Reg. S 0% 12/01/2024	SGD	30.000.000	29.846.071	1,47
Monetary Authority of Singapore, FRN 4,544% 09/12/2023	SGD	10.000.000	10.000.005	0,49				29.846.071	1,47
Monetary Authority of Singapore, FRN 3,909% 05/01/2024	SGD	30.000.000	30.007.296	1,48	<i>Japon</i>				
Monetary Authority of Singapore, FRN 3,918% 02/02/2024	SGD	30.000.000	30.017.075	1,48	Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd. 0% 26/01/2024	SGD	25.000.000	24.838.580	1,22
Monetary Authority of Singapore, FRN 3,852% 08/03/2024	SGD	30.000.000	30.029.789	1,48	Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd. 0% 18/03/2024	SGD	15.000.000	14.820.541	0,73
Monetary Authority of Singapore, FRN 3,912% 08/03/2024	SGD	10.000.000	10.009.621	0,49				39.659.121	1,95
Monetary Authority of Singapore, FRN 3,828% 05/04/2024	SGD	30.000.000	29.999.699	1,47	Total des Certificats de dépôt				
Monetary Authority of Singapore, FRN 3,787% 03/05/2024	SGD	30.000.000	30.004.940	1,48				118.234.140	5,81
Monetary Authority of Singapore, FRN 3,924% 07/06/2024	SGD	10.000.000	10.010.846	0,49	Billets de trésorerie				
Monetary Authority of Singapore, FRN 3,812% 06/09/2024	SGD	15.000.000	15.024.062	0,74	<i>Canada</i>				
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 01/12/2023	SGD	50.000.000	49.994.684	2,46	Toronto-Dominion Bank (The) 0% 17/09/2024	SGD	14.000.000	13.576.420	0,67
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 01/12/2023	SGD	50.000.000	49.995.850	2,46				13.576.420	0,67
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 08/12/2023	SGD	35.000.000	34.970.154	1,72	<i>France</i>				
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 08/12/2023	SGD	50.000.000	49.958.934	2,46	BRED Banque Populaire SA 0% 06/03/2024	SGD	35.000.000	34.644.714	1,70
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 15/12/2023	SGD	40.000.000	39.936.895	1,96	LMA SADIIR 0% 29/01/2024	SGD	20.000.000	19.875.674	0,98
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 22/12/2023	SGD	40.000.000	39.910.240	1,96	LMA SADIIR 0% 11/03/2024	SGD	15.000.000	14.844.248	0,73
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 22/12/2023	SGD	45.000.000	44.894.399	2,21				69.364.636	3,41
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 29/12/2023	SGD	40.000.000	39.878.997	1,96	<i>Norvège</i>				
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 29/12/2023	SGD	65.000.000	64.806.474	3,19	DNB Bank ASA 0% 29/04/2024	SGD	15.000.000	14.741.757	0,72
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 05/01/2024	SGD	50.000.000	49.808.939	2,45				14.741.757	0,72
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 12/01/2024	SGD	45.000.000	44.791.920	2,20	Total des Billets de trésorerie				
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 19/01/2024	SGD	30.000.000	29.838.867	1,47				97.682.813	4,80
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 26/01/2024	SGD	40.000.000	39.756.278	1,95	Total des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé				
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 02/02/2024	SGD	50.000.000	49.660.926	2,44				1.345.769.628	66,16
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 09/02/2024	SGD	30.000.000	29.771.919	1,46	Total des Investissements				
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 16/02/2024	SGD	40.000.000	39.663.299	1,95				1.345.769.628	66,16
Monetary Authority of Singapore Bill 0% 23/02/2024	SGD	65.000.000	64.412.853	3,17	Contrats de prise en pension				
Singapore Government Bond 0% 05/03/2024	SGD	20.000.000	19.793.161	0,97	<i>Australie</i>				
Singapore Government Bond 0% 02/04/2024	SGD	25.000.000	24.668.179	1,21	National Australia Bank Ltd. 3,5% 01/12/2023	SGD	240.000.000	240.000.000	11,80
Singapore Government Bond 0% 14/05/2024	SGD	34.610.000	34.001.833	1,67				240.000.000	11,80
Singapore Government Bond 0% 28/05/2024	SGD	40.000.000	39.240.819	1,93	<i>Royaume-Uni</i>				
			1.104.858.918	54,32	Standard Chartered plc 3,55% 01/12/2023	SGD	160.000.000	160.000.000	7,86
Total des Obligations			1.129.852.675	55,55				400.000.000	19,66
					Dépôts à terme				
					<i>Pays-Bas</i>				
					ING Bank NV 3,4% 01/12/2023	SGD	170.000.000	170.000.000	8,36
								170.000.000	8,36

JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché SGD	% de l'Actif net
<i>Emirats arabes unis</i>				
First Abu Dhabi Bank PJSC 3,3% 01/12/2023	SGD	110.000.000	110.000.000	5,41
			110.000.000	5,41
Total des dépôts à terme			280.000.000	13,77
Liquidités			138.788.241	6,82
Autres actifs/(passifs)			(130.369.152)	(6,41)
Total de l'Actif net			2.034.188.717	100,00

Répartition géographique du portefeuille au 30 novembre 2023	% de l'Actif net
Singapour	54,32
Australie	13,03
Pays-Bas	8,36
Royaume-Uni	7,86
Emirats arabes unis	5,41
France	3,41
Canada	3,06
Japon	1,95
Chine	1,47
Norvège	0,72
Total des investissements et quasi-liquidités	99,59
Liquidités et autres actifs/(passifs)	0,41
Total	100,00

JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché GBP	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché GBP	% de l'Actif net
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse					<i>Belgique</i>				
					KBC Bank NV 0% 05/01/2024	GBP	22.000.000	21.880.697	0,16
								21.880.697	0,16
Obligations					<i>Canada</i>				
<i>Australie</i>					<i>Canada</i>				
Commonwealth Bank of Australia, Reg. S, FRN 5,689% 19/04/2024	GBP	120.000.000	120.051.240	0,86	Bank of Montreal 0% 22/03/2024	GBP	100.000.000	98.362.417	0,70
Commonwealth Bank of Australia, Reg. S, FRN 5,641% 13/11/2024	GBP	50.000.000	50.000.218	0,36	Bank of Montreal, FRN 5,638% 09/01/2024	GBP	143.300.000	143.329.434	1,02
Westpac Banking Corp., Reg. S, FRN 5,614% 22/11/2024	GBP	140.000.000	140.044.493	1,00	Bank of Montreal, FRN 5,907% 07/05/2024	GBP	124.500.000	124.622.168	0,89
			310.095.951	2,22	Toronto-Dominion Bank (The) 4,62% 16/02/2024	GBP	22.000.000	21.955.431	0,16
					Toronto-Dominion Bank (The) 0% 02/05/2024	GBP	80.000.000	78.188.007	0,56
<i>Canada</i>					Toronto-Dominion Bank (The), FRN 5,718% 03/05/2024	GBP	85.000.000	85.084.557	0,61
Bank of Nova Scotia (The), Reg. S, FRN 6,225% 11/01/2024	GBP	67.000.000	67.053.140	0,48				551.542.014	3,94
Bank of Nova Scotia (The), Reg. S, FRN 6,225% 11/01/2024	GBP	76.300.000	76.361.140	0,55	<i>Chine</i>				
Bank of Nova Scotia (The), Reg. S, FRN 5,775% 12/04/2024	GBP	142.000.000	142.110.760	1,02	Agricultural Bank of China Ltd. 0% 02/01/2024	GBP	15.000.000	14.927.396	0,11
Bank of Nova Scotia (The), Reg. S, FRN 5,739% 22/06/2024	GBP	100.000.000	100.048.671	0,71	Agricultural Bank of China Ltd. 0% 05/01/2024	GBP	25.000.000	24.864.445	0,18
Canadian Imperial Bank of Commerce, Reg. S, FRN 5,741% 20/06/2024	GBP	132.000.000	132.069.321	0,94	Agricultural Bank of China Ltd. 0% 08/01/2024	GBP	15.000.000	14.912.920	0,11
Royal Bank of Canada, FRN 6,215% 25/01/2024	GBP	68.000.000	68.068.639	0,49	China Construction Bank Corp. 0% 26/02/2024	GBP	49.000.000	48.369.269	0,35
Royal Bank of Canada, FRN 5,676% 17/05/2024	GBP	74.500.000	74.547.842	0,53	China Construction Bank Corp. 0% 01/03/2024	GBP	100.000.000	98.610.937	0,70
Toronto-Dominion Bank (The), Reg. S, FRN 5,742% 17/06/2024	GBP	120.000.000	120.081.600	0,86	Industrial & Commercial Bank of China Ltd. 0% 05/01/2024	GBP	100.000.000	99.458.580	0,71
Toronto-Dominion Bank (The), Reg. S, FRN 5,687% 25/09/2024	GBP	100.000.000	100.023.909	0,71	Industrial & Commercial Bank of China Ltd. 0% 16/02/2024	GBP	111.000.000	109.735.094	0,78
			880.365.022	6,29				410.878.641	2,94
<i>Etats-Unis d'Amérique</i>					<i>Finlande</i>				
Metropolitan Life Global Funding I, Reg. S, FRN 5,797% 12/09/2024	GBP	142.000.000	142.159.040	1,01	Nordea Bank Abp 0% 07/02/2024	GBP	90.000.000	89.100.016	0,64
			142.159.040	1,01	Nordea Bank Abp 0% 16/02/2024	GBP	93.000.000	91.963.917	0,66
					Nordea Bank Abp 0% 26/03/2024	GBP	50.000.000	49.155.643	0,35
Total des Obligations			1.332.620.013	9,52	OP Corporate Bank plc 0% 16/02/2024	GBP	20.000.000	19.779.360	0,14
Total des Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse			1.332.620.013	9,52				249.998.936	1,79
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé					<i>France</i>				
Obligations					BNP Paribas SA 5,66% 02/04/2024				
<i>Royaume-Uni</i>					Credit Agricole Corporate & Investment Bank SA 0% 08/01/2024				
UK Treasury Bill 0% 08/01/2024	GBP	54.000.000	53.699.666	0,38	Societe Generale SA 0% 08/05/2024	GBP	123.000.000	120.098.166	0,86
UK Treasury Bill 0% 22/01/2024	GBP	100.000.000	99.245.914	0,71	Societe Generale SA 0% 31/05/2024	GBP	30.000.000	29.187.349	0,21
UK Treasury Bill 0% 29/01/2024	GBP	130.000.000	128.894.338	0,92				207.500.981	1,48
			281.839.918	2,01	<i>Allemagne</i>				
Total des Obligations			281.839.918	2,01	DZ Bank AG 0% 24/04/2024	GBP	94.500.000	92.489.356	0,66
								92.489.356	0,66
Certificats de dépôt					<i>Japon</i>				
<i>Australie</i>					Mizuho Corporate Bank Ltd. 0% 04/01/2024				
Australia & New Zealand Banking Group Ltd. 0% 05/02/2024	GBP	105.000.000	103.966.969	0,74	Mizuho Corporate Bank Ltd. 0% 11/01/2024	GBP	50.000.000	49.691.188	0,36
Australia & New Zealand Banking Group Ltd., FRN 5,628% 17/06/2024	GBP	140.000.000	140.065.434	1,00	Mizuho Corporate Bank Ltd. 0% 22/01/2024	GBP	100.000.000	99.204.354	0,71
Commonwealth Bank of Australia 0% 02/08/2024	GBP	1.500.000	1.446.464	0,01	MUFG Bank Ltd. 0% 31/01/2024	GBP	140.000.000	138.716.011	0,99
Commonwealth Bank of Australia, FRN 5,588% 08/01/2024	GBP	144.350.000	144.384.266	1,03	MUFG Bank Ltd. 0% 08/02/2024	GBP	98.000.000	96.983.763	0,69
Commonwealth Bank of Australia, FRN 5,568% 15/01/2024	GBP	100.000.000	100.023.023	0,71	Norinchukin Bank (The) 0% 12/01/2024	GBP	100.000.000	99.352.865	0,71
Commonwealth Bank of Australia, FRN 5,668% 08/07/2024	GBP	100.000.000	100.065.290	0,72	Sumitomo Mitsui Banking Corp. 0% 08/01/2024	GBP	80.000.000	79.532.397	0,57
National Australia Bank Ltd. 0% 19/01/2024	GBP	80.000.000	79.414.740	0,57				637.589.784	4,56
National Australia Bank Ltd. 5,62% 03/04/2024	GBP	105.000.000	105.077.574	0,75	<i>Pays-Bas</i>				
			774.443.760	5,53	Cooperatieve Rabobank UA 0% 22/02/2024	GBP	119.000.000	117.520.059	0,84
								117.520.059	0,84

JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché GBP	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché GBP	% de l'Actif net
<i>Etats-Unis d'Amérique</i>					<i>Etats-Unis d'Amérique</i>				
Collateralized Commercial Paper III Co. LLC 0% 14/02/2024	GBP	75.000.000	74.189.002	0,53	Citigroup Global Markets Holdings, Inc. 5,23% 01/12/2023	GBP	200.000.000	200.000.000	1,43
Collateralized Commercial Paper III Co. LLC 0% 16/02/2024	GBP	110.000.000	108.779.583	0,78	Goldman Sachs & Co LLC 5,18% 01/12/2023	GBP	50.000.000	50.000.000	0,36
Manhattan Asset Funding Co. LLC 0% 20/12/2023	GBP	71.327.000	71.118.818	0,51				250.000.000	1,79
			254.087.403	1,82	Total des contrats de prise en pension			4.525.750.995	32,35
Total des Billets de trésorerie			3.677.946.637	26,29	Dépôts à terme				
Total des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé			7.987.039.424	57,09	<i>Autriche</i>				
Total des Investissements			9.319.659.437	66,61	Erste Group Bank AG 5,18% 01/12/2023	GBP	100.000.000	100.000.000	0,71
Contrats de prise en pension								100.000.000	0,71
<i>Australie</i>					<i>Canada</i>				
Commonwealth Bank of Australia 5,19% 01/12/2023	GBP	84.500.000	84.500.000	0,60	Royal Bank of Canada 5,18% 01/12/2023	GBP	50.000.000	50.000.000	0,36
Commonwealth Bank of Australia 5,19% 01/12/2023	GBP	265.500.000	265.500.000	1,90				50.000.000	0,36
Commonwealth Bank of Australia 5,19% 04/12/2023	GBP	87.700.000	87.700.000	0,63	<i>Chine</i>				
Commonwealth Bank of Australia 5,19% 04/12/2023	GBP	262.300.000	262.300.000	1,87	Bank of China Ltd. 5,2% 01/12/2023 Industrial & Commercial Bank of China Ltd. 5,21% 01/12/2023	GBP	50.000.000	50.000.000	0,36
			700.000.000	5,00		GBP	100.000.000	100.000.000	0,71
<i>Canada</i>								150.000.000	1,07
Bank of Montreal 5,19% 01/12/2023	GBP	120.000.000	120.000.000	0,86	<i>France</i>				
Bank of Montreal 5,19% 04/12/2023	GBP	120.000.000	120.000.000	0,86	BNP Paribas SA 5,2% 01/12/2023 BRED Banque Populaire SA 5,2% 01/12/2023	GBP	175.000.000	175.000.000	1,25
Bank of Nova Scotia (The) 5,2% 01/12/2023	GBP	250.000.000	250.000.000	1,78		GBP	50.000.000	50.000.000	0,36
Bank of Nova Scotia (The) 5,2% 04/12/2023	GBP	250.000.000	250.000.000	1,79				225.000.000	1,61
			740.000.000	5,29	<i>Allemagne</i>				
<i>France</i>					DZ Bank AG 5,14% 01/12/2023	GBP	50.000.000	50.000.000	0,36
Credit Agricole Corporate & Investment Bank SA 5,2% 01/12/2023	GBP	100.000.000	100.000.000	0,71				50.000.000	0,36
Societe Generale SA 5,19% 01/12/2023	GBP	200.000.000	200.000.000	1,43	<i>Japon</i>				
			300.000.000	2,14	Mizuho Bank Ltd. 5,18% 01/12/2023 MUFG Bank Ltd. 5,18% 01/12/2023 Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd. 5,19% 01/12/2023	GBP	120.000.000	120.000.000	0,86
<i>Singapour</i>						GBP	50.000.000	50.000.000	0,36
DBS Bank Ltd. 5,18% 01/12/2023	GBP	53.800.000	53.800.000	0,39				270.000.000	1,93
DBS Bank Ltd. 5,18% 01/12/2023	GBP	195.000.000	195.000.000	1,39	<i>Pays-Bas</i>				
DBS Bank Ltd. 5,18% 04/12/2023	GBP	53.600.000	53.600.000	0,38	Cooperatieve Rabobank UA 5,18% 01/12/2023	GBP	50.000.000	50.000.000	0,36
DBS Bank Ltd. 5,18% 04/12/2023	GBP	194.500.000	194.500.000	1,39	ING Bank NV 5,15% 01/12/2023	GBP	50.000.000	50.000.000	0,36
			496.900.000	3,55				100.000.000	0,72
<i>Espagne</i>					<i>Singapour</i>				
Banco Santander SA 5,2% 01/12/2023	GBP	100.000.000	100.000.000	0,72	DBS Bank Ltd. 5,18% 01/12/2023	GBP	80.000.000	80.000.000	0,57
			100.000.000	0,72				80.000.000	0,57
<i>Royaume-Uni</i>					<i>Emirats arabes unis</i>				
Barclays Bank plc 5,21% 01/12/2023	GBP	38.850.995	38.850.995	0,28	First Abu Dhabi Bank PJSC 5,15% 01/12/2023	GBP	100.000.000	100.000.000	0,71
MUFG Securities Emea plc 5,17% 01/12/2023	GBP	250.000.000	250.000.000	1,79				100.000.000	0,71
MUFG Securities Emea plc 5,17% 04/12/2023	GBP	250.000.000	250.000.000	1,79	Total des dépôts à terme			1.125.000.000	8,04
Natwest Markets Securities, Inc. 5,19% 01/12/2023	GBP	200.000.000	200.000.000	1,43	Liquidités			682.883.875	4,88
Santander UK plc 5,2% 01/12/2023	GBP	200.000.000	200.000.000	1,43	Autres actifs/(passifs)			(1.662.854.223)	(11,88)
Standard Chartered plc 5,19% 01/12/2023	GBP	200.000.000	200.000.000	1,43	Total de l'Actif net			13.990.440.084	100,00
Toronto Dominion Holdings UK Ltd. 5,2% 01/12/2023	GBP	200.000.000	200.000.000	1,43					
Toronto Dominion Holdings UK Ltd. 5,2% 01/12/2023	GBP	300.000.000	300.000.000	2,14					
Toronto Dominion Holdings UK Ltd. 5,2% 04/12/2023	GBP	300.000.000	300.000.000	2,14					
			1.938.850.995	13,86					

JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Répartition géographique du portefeuille au 30 novembre 2023	% de l'Actif net
Royaume-Uni	20,43
France	17,58
Canada	16,45
Australie	13,30
Japon	7,20
Etats-Unis d'Amérique	6,22
Singapour	5,08
Chine	4,01
Irlande	3,33
Pays-Bas	3,07
Allemagne	2,82
Espagne	2,44
Finlande	1,88
Luxembourg	0,72
Emirats arabes unis	0,71
Autriche	0,71
Suède	0,50
Iles Caïmans	0,39
Belgique	0,16
Total des investissements et quasi-liquidités	107,00
Liquidités et autres actifs/(passifs)	(7,00)
Total	100,00

JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund

Etat du portefeuille-titres

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché GBP	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché GBP	% de l'Actif net
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse					National Australia Bank Ltd. 5,87% 04/10/2024	GBP	4.500.000	4.508.689	0,75
Obligations					National Australia Bank Ltd. 0% 19/01/2024	GBP	4.500.000	4.467.929	0,75
								36.635.544	6,14
<i>Australie</i>									
Westpac Banking Corp., Reg. S, FRN 5,614% 22/11/2024	GBP	7.500.000	7.502.384	1,26					
					<i>Canada</i>				
Bank of Nova Scotia (The), Reg. S, FRN 6,225% 11/01/2024	GBP	6.000.000	6.004.500	1,01	Bank of Montreal 0% 11/04/2024	GBP	4.000.000	3.922.790	0,66
Bank of Nova Scotia (The), Reg. S, FRN 5,775% 12/04/2024	GBP	6.500.000	6.505.070	1,09	Bank of Montreal 0% 22/03/2024	GBP	6.200.000	6.098.470	1,02
Canadian Imperial Bank of Commerce, Reg. S, FRN 5,741% 20/06/2024	GBP	6.000.000	6.003.151	1,01	Bank of Montreal, FRN 5,638% 09/01/2024	GBP	6.000.000	6.000.918	1,01
Royal Bank of Canada, FRN 6,215% 25/01/2024	GBP	2.000.000	2.001.956	0,33	Royal Bank of Canada 0% 08/07/2024	GBP	9.500.000	9.191.081	1,54
Royal Bank of Canada, Reg. S, FRN 5,681% 30/01/2025	GBP	600.000	599.985	0,10	Toronto-Dominion Bank (The) 0% 02/05/2024	GBP	6.000.000	5.864.101	0,98
Toronto-Dominion Bank (The), Reg. S, FRN 5,687% 25/09/2024	GBP	4.500.000	4.501.076	0,75	Toronto-Dominion Bank (The) 4,62% 16/02/2024	GBP	3.000.000	2.993.922	0,50
					Toronto-Dominion Bank (The) 0% 22/05/2024	GBP	7.300.000	7.112.783	1,19
								41.184.065	6,90
					<i>Chine</i>				
					China Construction Bank Corp. 0% 26/02/2024	GBP	6.000.000	5.922.736	0,99
					Industrial & Commercial Bank of China Ltd. 0% 05/01/2024	GBP	5.500.000	5.472.634	0,92
					Industrial & Commercial Bank of China Ltd. 0% 16/02/2024	GBP	6.000.000	5.931.627	0,99
								17.326.997	2,90
<i>Pays-Bas</i>					<i>Danemark</i>				
E.ON International Finance BV, Reg. S 5,625% 06/12/2023	GBP	3.000.000	2.999.880	0,50	Danske Bank A/S 0% 14/06/2024	GBP	8.000.000	7.769.256	1,30
Enel Finance International NV, Reg. S 5,625% 14/08/2024	GBP	4.064.000	4.054.051	0,68				7.769.256	1,30
Volkswagen Financial Services NV, Reg. S 2,125% 27/06/2024	GBP	4.300.000	4.203.766	0,71					
					<i>Finlande</i>				
					Nordea Bank Abp 0% 07/02/2024	GBP	7.500.000	7.426.491	1,24
					Nordea Bank Abp 0% 16/02/2024	GBP	4.500.000	4.449.867	0,75
					OP Corporate Bank plc 0% 16/02/2024	GBP	1.000.000	988.968	0,17
								12.865.326	2,16
<i>Royaume-Uni</i>					<i>France</i>				
HSBC Bank plc, Reg. S, FRN 5,948% 09/03/2025	GBP	4.500.000	4.500.015	0,76	Societe Generale SA 0% 08/05/2024	GBP	5.000.000	4.882.039	0,82
HSBC Holdings plc, Reg. S 6,5% 20/05/2024	GBP	2.300.000	2.305.810	0,39	Societe Generale SA, FRN 5,697% 18/11/2024	GBP	5.000.000	5.000.292	0,84
Lloyds Banking Group plc, Reg. S 2,25% 16/10/2024	GBP	4.500.000	4.363.218	0,73				9.882.331	1,66
Network Rail Infrastructure Finance plc, Reg. S 4,75% 22/01/2024	GBP	7.000.000	6.991.320	1,17					
					<i>Allemagne</i>				
					DZ Bank AG 0% 24/04/2024	GBP	4.000.000	3.914.893	0,66
								3.914.893	0,66
Total des Obligations			68.042.342	11,41					
Total des Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse			68.042.342	11,41	<i>Japon</i>				
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé					Mizuho Corporate Bank Ltd. 0% 04/01/2024	GBP	4.000.000	3.979.464	0,67
Obligations					MUFG Bank Ltd. 0% 08/02/2024	GBP	2.000.000	1.979.300	0,33
<i>Royaume-Uni</i>					MUFG Bank Ltd. 5,65% 30/04/2024	GBP	5.500.000	5.501.392	0,92
Bavarian Sky UK 5 plc, Reg. S, FRN 'A' 5,816% 20/04/2031	GBP	4.000.000	4.008.864	0,67	Norinchukin Bank (The) 0% 12/01/2024	GBP	7.500.000	7.452.772	1,25
					Sumitomo Mitsui Banking Corp. 0% 08/01/2024	GBP	3.500.000	3.479.954	0,58
								22.392.882	3,75
					<i>Pays-Bas</i>				
					Cooperatieve Rabobank UA 0% 22/02/2024	GBP	4.500.000	4.444.036	0,74
					Rabobank International 0% 23/07/2024	GBP	4.500.000	4.344.826	0,73
								8.788.862	1,47
Certificats de dépôt					<i>Norvège</i>				
<i>Australie</i>					DNB Bank ASA 6,05% 20/09/2024	GBP	8.000.000	8.027.056	1,34
Australia & New Zealand Banking Group Ltd. 0% 03/01/2024	GBP	7.000.000	6.965.546	1,17	DNB Bank ASA 0% 31/07/2024	GBP	8.200.000	7.908.046	1,33
Australia & New Zealand Banking Group Ltd. 0% 05/02/2024	GBP	6.000.000	5.941.810	1,00				15.935.102	2,67
Commonwealth Bank of Australia 0% 02/08/2024	GBP	7.000.000	6.750.129	1,13					
Commonwealth Bank of Australia, FRN 5,588% 08/01/2024	GBP	5.000.000	5.000.879	0,84					
Commonwealth Bank of Australia, FRN 5,568% 15/01/2024	GBP	3.000.000	3.000.562	0,50					

JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché GBP	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché GBP	% de l'Actif net
<i>Singapour</i>					<i>Emirats arabes unis</i>				
Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd. 0% 02/01/2024	GBP	4.000.000	3.981.103	0,67	Abu Dhabi Commercial Bank PJSC 0% 06/03/2024	GBP	7.500.000	7.391.118	1,24
			3.981.103	0,67				7.391.118	1,24
<i>Espagne</i>					<i>Royaume-Uni</i>				
Banco Santander SA 0% 11/12/2023	GBP	5.500.000	5.491.411	0,92	Barclays Bank plc 0% 17/05/2024	GBP	6.000.000	5.858.407	0,98
			5.491.411	0,92	Lloyds Bank plc 0% 05/09/2024	GBP	5.000.000	4.795.040	0,81
					Transport for London 0% 11/12/2023	GBP	4.000.000	3.993.681	0,67
								14.647.128	2,46
<i>Royaume-Uni</i>					<i>Etats-Unis d'Amérique</i>				
National Westminster Bank plc 0% 16/02/2024	GBP	6.000.000	5.931.868	1,00	Collateralized Commercial Paper III Co. LLC 0% 16/02/2024	GBP	6.000.000	5.933.432	0,99
Natwest Group plc 0% 14/02/2024	GBP	2.000.000	1.978.675	0,33				5.933.432	0,99
			7.910.543	1,33					
<i>Etats-Unis d'Amérique</i>					Total des Billets de trésorerie				
Bank of America NA 0% 20/05/2024	GBP	11.500.000	11.212.641	1,88				141.865.814	23,78
Citibank NA 0% 10/05/2024	GBP	4.000.000	3.903.803	0,65					
Goldman Sachs International Bank 0% 18/03/2024	GBP	7.000.000	6.887.024	1,16	Total des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé			365.889.565	61,33
Goldman Sachs International Bank 0% 22/03/2024	GBP	4.000.000	3.933.104	0,66	Total des Investissements			433.931.907	72,74
			25.936.572	4,35	Contrats de prise en pension				
Total des Certificats de dépôt			220.014.887	36,88	<i>Royaume-Uni</i>				
Billets de trésorerie					Barclays Bank plc 5,21% 01/12/2023	GBP	26.000.000	26.000.000	4,36
<i>Finlande</i>								26.000.000	4,36
OP Corporate Bank plc 0% 11/03/2024	GBP	10.500.000	10.348.590	1,74	Total des contrats de prise en pension			26.000.000	4,36
OP Corporate Bank plc 0% 15/02/2024	GBP	500.000	494.554	0,08	Dépôts à terme				
			10.843.144	1,82	<i>Chine</i>				
<i>France</i>					Industrial & Commercial Bank of China Ltd. 5,21% 01/12/2023	GBP	20.000.000	20.000.000	3,35
Antalis SA 0% 18/12/2023	GBP	6.000.000	5.984.506	1,00				20.000.000	3,35
Banque Federative du Credit Mutuel SA 0% 05/02/2024	GBP	5.000.000	4.951.315	0,83	<i>France</i>				
Banque Federative du Credit Mutuel SA 0% 13/05/2024	GBP	8.000.000	7.805.147	1,31	BRED Banque Populaire SA 5,2% 01/12/2023	GBP	30.000.000	30.000.000	5,03
BPCE SA 0% 02/01/2024	GBP	5.000.000	4.976.110	0,83				30.000.000	5,03
BPCE SA 0% 22/01/2024	GBP	5.000.000	4.961.743	0,83	<i>Japon</i>				
BRED Banque Populaire SA 0% 02/04/2024	GBP	6.000.000	5.892.655	0,99	Mizuho Bank Ltd. 5,18% 01/12/2023	GBP	30.000.000	30.000.000	5,03
Dexia Credit Local SA 0% 07/05/2024	GBP	12.000.000	11.722.212	1,96				30.000.000	5,03
La Banque Postale 0% 04/03/2024	GBP	5.000.000	4.931.379	0,83	<i>Pays-Bas</i>				
LMA SADIR 0% 25/01/2024	GBP	2.000.000	1.984.019	0,33	Cooperatieve Rabobank UA 5,18% 01/12/2023	GBP	30.000.000	30.000.000	5,03
LMA SADIR 0% 26/01/2024	GBP	2.500.000	2.479.670	0,42				30.000.000	5,03
Natixis SA 0% 15/08/2024	GBP	1.500.000	1.442.703	0,24	Total des dépôts à terme			110.000.000	18,44
Satellite SASU 0% 08/01/2024	GBP	1.000.000	994.248	0,17	Liquidités			24.736.174	4,15
			58.125.707	9,74	Autres actifs/(passifs)			1.864.771	0,31
<i>Allemagne</i>					Total de l'Actif net			596.532.852	100,00
DZ Bank AG 0% 17/05/2024	GBP	13.500.000	13.164.114	2,21					
			13.164.114	2,21					
<i>Irlande</i>									
Matchpoint Finance plc 0% 12/12/2023	GBP	1.500.000	1.497.381	0,25					
Matchpoint Finance plc 0% 02/05/2024	GBP	4.500.000	4.394.586	0,74					
Matchpoint Finance plc 0% 12/01/2024	GBP	4.500.000	4.471.428	0,75					
			10.363.395	1,74					
<i>Pays-Bas</i>									
ING Bank NV 0% 23/04/2024	GBP	6.000.000	5.869.874	0,98					
			5.869.874	0,98					
<i>Suède</i>									
Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 14/06/2024	GBP	8.000.000	7.767.984	1,30					
Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 21/06/2024	GBP	8.000.000	7.759.918	1,30					
			15.527.902	2,60					

JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Répartition géographique du portefeuille au 30 novembre 2023	% de l'Actif net
France	16,43
Royaume-Uni	11,87
Canada	11,19
Pays-Bas	9,37
Japon	8,78
Australie	7,40
Etats-Unis d'Amérique	6,26
Chine	6,25
Finlande	3,98
Allemagne	2,87
Norvège	2,67
Suède	2,60
Irlande	1,74
Danemark	1,30
Emirats arabes unis	1,24
Espagne	0,92
Singapour	0,67
Total des investissements et quasi-liquidités	95,54
Liquidités et autres actifs/(passifs)	4,46
Total	<u>100,00</u>

JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse					Canadian Imperial Bank of Commerce 6% 02/10/2024	USD	130.000.000	130.382.884	0,11
Obligations					Canadian Imperial Bank of Commerce 6% 16/10/2024	USD	100.000.000	100.323.194	0,08
<i>Etats-Unis d'Amérique</i>					Canadian Imperial Bank of Commerce 6% 17/10/2024	USD	63.000.000	63.204.932	0,05
US Treasury Bill 0% 28/12/2023	USD	250.000.000	249.017.952	0,20	Canadian Imperial Bank of Commerce, FRN 5,81% 05/02/2024	USD	91.000.000	91.066.926	0,07
			249.017.952	0,20	Canadian Imperial Bank of Commerce, FRN 5,91% 03/05/2024	USD	162.000.000	162.228.043	0,13
Total des Obligations					Canadian Imperial Bank of Commerce, FRN 5,91% 08/05/2024	USD	55.000.000	55.080.162	0,04
Total des Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse					Royal Bank of Canada, FRN 5,84% 11/04/2024	USD	51.000.000	51.044.537	0,04
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé					Royal Bank of Canada, FRN 5,91% 09/05/2024	USD	95.000.000	95.110.589	0,08
Obligations					Toronto-Dominion Bank (The) 0% 19/01/2024	USD	100.000.000	99.220.825	0,08
<i>Etats-Unis d'Amérique</i>					Toronto-Dominion Bank (The) 0% 05/02/2024	USD	143.000.000	141.536.918	0,11
US Treasury Bill 0% 04/01/2024	USD	450.000.000	447.846.476	0,36	Toronto-Dominion Bank (The) 0% 13/03/2024	USD	400.000.000	393.721.292	0,32
US Treasury Bill 0% 16/01/2024	USD	250.000.000	248.393.080	0,20	Toronto-Dominion Bank (The) 0% 26/07/2024	USD	65.000.000	62.651.004	0,05
US Treasury Bill 0% 23/01/2024	USD	300.000.000	297.853.929	0,24	Toronto-Dominion Bank (The) 0% 15/08/2024	USD	250.000.000	240.257.655	0,19
			994.093.485	0,80	Toronto-Dominion Bank (The) 0% 26/08/2024	USD	250.000.000	239.871.430	0,19
Total des Obligations					Toronto-Dominion Bank (The) 6% 09/09/2024	USD	79.500.000	79.718.283	0,06
Certificats de dépôt					Toronto-Dominion Bank (The) 6,01% 03/10/2024	USD	50.000.000	50.155.957	0,04
<i>Australie</i>					Toronto-Dominion Bank (The) 6% 17/10/2024	USD	131.000.000	131.419.753	0,11
National Australia Bank Ltd. 0% 13/02/2024	USD	102.000.000	100.858.787	0,08	Toronto-Dominion Bank (The), FRN 5,82% 24/01/2024	USD	130.000.000	130.064.756	0,11
National Australia Bank Ltd. 0% 07/03/2024	USD	146.000.000	143.892.979	0,11	Toronto-Dominion Bank (The), FRN 6,02% 20/03/2024	USD	106.000.000	106.158.370	0,09
National Australia Bank Ltd. 0% 18/03/2024	USD	155.000.000	152.458.330	0,12	Toronto-Dominion Bank (The), FRN 6,02% 26/03/2024	USD	295.000.000	295.447.583	0,24
National Australia Bank Ltd. 0% 04/10/2024	USD	164.000.000	156.448.614	0,13	Toronto-Dominion Bank (The), FRN 5,83% 26/04/2024	USD	200.000.000	200.142.244	0,16
National Australia Bank Ltd. 0% 11/12/2024	USD	246.000.000	233.351.472	0,19	Toronto-Dominion Bank (The), FRN 5,82% 30/04/2024	USD	200.000.000	200.130.128	0,16
			787.010.182	0,63	Toronto-Dominion Bank (The), FRN 5,82% 22/05/2024	USD	48.000.000	48.028.970	0,04
<i>Belgique</i>					Toronto-Dominion Bank (The), FRN 5,97% 28/06/2024	USD	105.000.000	105.151.061	0,08
Euroclear Bank SA 0% 07/03/2024	USD	300.000.000	295.491.747	0,23				5.108.031.474	4,11
KBC Bank NV 5,32% 07/12/2023	USD	200.000.000	200.000.000	0,16	<i>Chine</i>				
KBC Bank NV 0% 16/01/2024	USD	500.000.000	496.341.235	0,40	Bank of China Ltd. 0% 01/12/2023	USD	150.000.000	149.979.991	0,12
KBC Bank NV 0% 31/01/2024	USD	350.000.000	346.884.037	0,28	Bank of China Ltd. 0% 22/01/2024	USD	300.000.000	297.615.471	0,24
KBC Bank NV 0% 05/03/2024	USD	300.000.000	295.583.277	0,24	China Construction Bank Corp. 5,38% 01/12/2023	USD	220.000.000	220.000.000	0,18
KBC Bank NV 0% 02/04/2024	USD	200.000.000	196.202.540	0,16	China Construction Bank Corp. 5,38% 04/12/2023	USD	220.000.000	220.000.000	0,18
			1.830.502.836	1,47	China Construction Bank Corp. 5,55% 10/01/2024	USD	114.000.000	114.000.000	0,09
<i>Canada</i>					Industrial & Commercial Bank of China Ltd. 5,55% 08/01/2024	USD	700.000.000	700.000.000	0,56
Bank of Montreal 5,99% 11/09/2024	USD	165.000.000	165.389.573	0,13			1.701.595.462	1,37	
Bank of Montreal, FRN 6,06% 06/12/2023	USD	92.000.000	92.008.338	0,07	<i>Finlande</i>				
Bank of Montreal, FRN 6,06% 07/12/2023	USD	150.000.000	150.015.735	0,12	Nordea Bank Abp, FRN 5,82% 11/04/2024	USD	86.000.000	86.075.053	0,07
Bank of Montreal, FRN 5,84% 12/04/2024	USD	11.000.000	11.008.573	0,01	Nordea Bank Abp, FRN 5,82% 11/04/2024	USD	100.000.000	100.087.271	0,08
Bank of Montreal, FRN 5,94% 23/04/2024	USD	118.700.000	118.838.989	0,10	Nordea Bank Abp, FRN 5,82% 15/04/2024	USD	200.000.000	200.170.690	0,16
Bank of Montreal, FRN 5,95% 05/07/2024	USD	100.000.000	100.141.075	0,08			386.333.014	0,31	
Bank of Nova Scotia (The) 5,7% 01/12/2023	USD	131.000.000	131.000.534	0,11	<i>France</i>				
Bank of Nova Scotia (The), FRN 6,06% 04/12/2023	USD	170.000.000	170.010.367	0,14	Banque Federative du Credit Mutuel SA 0% 28/05/2024	USD	250.000.000	243.101.982	0,20
Bank of Nova Scotia (The), FRN 6,01% 28/03/2024	USD	39.000.000	39.057.075	0,03	Banque Federative du Credit Mutuel SA 0% 02/07/2024	USD	300.000.000	290.188.791	0,23
Bank of Nova Scotia (The), FRN 5,91% 03/05/2024	USD	110.000.000	110.129.550	0,09	BNP Paribas SA 5,78% 07/06/2024	USD	145.000.000	145.115.935	0,12
Bank of Nova Scotia (The), FRN 5,97% 03/06/2024	USD	72.000.000	72.100.878	0,06	BNP Paribas SA 5,91% 20/06/2024	USD	153.000.000	153.197.410	0,12
Bank of Nova Scotia (The), FRN 5,86% 08/11/2024	USD	98.000.000	98.041.332	0,08	BNP Paribas SA, FRN 5,86% 05/04/2024	USD	24.000.000	24.025.844	0,02
Canadian Imperial Bank of Commerce 5,7% 01/12/2023	USD	175.000.000	175.000.961	0,14	Credit Agricole Corporate & Investment Bank SA 5,73% 31/01/2024	USD	350.000.000	350.136.062	0,28
Canadian Imperial Bank of Commerce 5,42% 10/04/2024	USD	225.000.000	224.760.881	0,18					
Canadian Imperial Bank of Commerce 5,95% 19/09/2024	USD	153.000.000	153.352.281	0,12					
Canadian Imperial Bank of Commerce 5,95% 20/09/2024	USD	25.000.000	25.057.836	0,02					

JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net
Cooperatieve Rabobank UA, FRN 6,034% 04/06/2024	USD	120.000.000	120.202.150	0,10	Standard Chartered plc, FRN 5,79% 01/02/2024	USD	130.000.000	130.064.649	0,10
ING Bank NV 5,32% 17/01/2024	USD	285.000.000	284.820.997	0,23	Standard Chartered plc, FRN 5,72% 04/03/2024	USD	325.000.000	325.164.040	0,26
Rabobank International 0% 09/09/2024	USD	250.000.000	239.393.773	0,19				2.795.983.960	2,25
Rabobank International 0% 13/09/2024	USD	131.000.000	125.365.762	0,10					
Rabobank International 0% 18/09/2024	USD	109.000.000	104.232.381	0,08					
			2.490.687.205	2,01					
<i>Norvège</i>					<i>Etats-Unis d'Amérique</i>				
DNB Bank ASA 0% 30/09/2024	USD	250.000.000	238.647.188	0,19	Bank of America NA 5,74% 09/02/2024	USD	135.000.000	135.044.625	0,11
			238.647.188	0,19	Bank of America NA 5,79% 14/02/2024	USD	215.000.000	215.096.690	0,17
					Bank of America NA 5,85% 28/02/2024	USD	100.000.000	100.073.112	0,08
					Citibank NA 5,7% 18/12/2023	USD	89.000.000	89.004.910	0,07
					Goldman Sachs International Bank 0% 06/12/2023	USD	300.000.000	299.729.685	0,24
<i>Singapour</i>					State Street Bank & Trust Co., FRN 5,72% 04/01/2024	USD	169.000.000	169.033.139	0,13
Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd. 5,63% 08/02/2024	USD	55.000.000	55.004.657	0,05	State Street Bank & Trust Co., FRN 5,84% 15/04/2024	USD	210.000.000	210.161.089	0,17
Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd., FRN 5,72% 10/05/2024	USD	165.000.000	165.020.057	0,13	State Street Bank & Trust Co., FRN 5,82% 24/05/2024	USD	213.000.000	213.154.521	0,17
			220.024.714	0,18	Wells Fargo Bank NA, FRN 5,84% 15/04/2024	USD	122.000.000	122.109.301	0,10
					Wells Fargo Bank NA, FRN 5,83% 04/06/2024	USD	170.000.000	170.147.681	0,14
<i>Corée du Sud</i>					Wells Fargo Bank NA, FRN 5,83% 05/06/2024	USD	200.000.000	200.172.948	0,16
Korea Development Bank 5,63% 15/12/2023	USD	25.000.000	25.000.730	0,02	Wells Fargo Bank NA, FRN 5,81% 25/06/2024	USD	83.000.000	83.057.393	0,07
Korea Development Bank 5,83% 19/03/2024	USD	20.000.000	20.008.648	0,02	Wells Fargo Bank NA, FRN 5,96% 28/06/2024	USD	208.000.000	208.320.572	0,17
			45.009.378	0,04	Wells Fargo Bank NA, FRN 5,91% 02/08/2024	USD	84.000.000	84.095.218	0,07
					Wells Fargo Bank NA, FRN 5,91% 02/08/2024	USD	85.000.000	85.096.308	0,07
<i>Suède</i>					Wells Fargo Bank NA, FRN 5,91% 31/10/2024	USD	208.000.000	208.112.938	0,17
Skandinaviska Enskilda Banken AB 5,905% 16/07/2024	USD	3.000.000	3.004.590	0,00				2.592.410.130	2,09
Skandinaviska Enskilda Banken AB, FRN 5,97% 05/06/2024	USD	95.000.000	95.150.751	0,08					
Svenska Handelsbanken AB 5,9% 12/07/2024	USD	115.000.000	115.166.588	0,09					
Svenska Handelsbanken AB, FRN 5,84% 12/04/2024	USD	37.000.000	37.035.165	0,03					
Svenska Handelsbanken AB, FRN 5,96% 08/07/2024	USD	180.000.000	180.301.606	0,15					
			430.658.700	0,35	Total des Certificats de dépôt			34.479.631.532	27,77
					Billets de trésorerie				
<i>Suisse</i>					<i>Australie</i>				
UBS AG 0% 23/01/2024	USD	350.000.000	347.095.445	0,28	Australia & New Zealand Banking Group Ltd., 144A 0% 12/04/2024	USD	300.000.000	293.897.268	0,24
UBS AG 0% 07/02/2024	USD	185.000.000	183.008.867	0,15	Australia & New Zealand Banking Group Ltd., 144A 0% 15/04/2024	USD	81.000.000	79.315.496	0,06
			530.104.312	0,43	Australia & New Zealand Banking Group Ltd., 144A 0% 23/04/2024	USD	37.000.000	36.185.762	0,03
					Australia & New Zealand Banking Group Ltd., 144A 0% 25/07/2024	USD	110.000.000	106.135.008	0,09
<i>Emirats arabes unis</i>					Macquarie Bank Ltd., 144A 0% 12/04/2024	USD	170.000.000	166.474.710	0,14
Abu Dhabi Commercial Bank PJSC 0% 04/12/2023	USD	100.000.000	99.939.074	0,08	Macquarie Bank Ltd., 144A 0% 09/05/2024	USD	85.000.000	82.895.082	0,07
Abu Dhabi Commercial Bank PJSC 0% 05/12/2023	USD	100.000.000	99.923.913	0,08	Macquarie Bank Ltd., FRN, 144A 5,72% 19/01/2024	USD	200.000.000	200.050.250	0,16
Abu Dhabi Commercial Bank PJSC 0% 12/02/2024	USD	35.000.000	34.596.385	0,03	Macquarie Bank Ltd. 0% 22/04/2024	USD	67.000.000	65.509.973	0,05
			234.459.372	0,19	National Australia Bank Ltd., FRN, 144A 5,83% 03/04/2024	USD	139.000.000	139.143.355	0,11
					National Australia Bank Ltd., FRN, 144A 5,81% 12/04/2024	USD	61.000.000	61.051.312	0,05
<i>Royaume-Uni</i>					Westpac Banking Corp., 144A 0% 06/09/2024	USD	40.000.000	38.326.062	0,03
Barclays Bank plc 5,84% 09/02/2024	USD	200.000.000	200.063.492	0,16	Westpac Banking Corp., FRN, 144A 5,81% 22/04/2024	USD	42.000.000	42.033.252	0,03
Barclays Bank plc, FRN 5,76% 27/12/2023	USD	189.000.000	189.032.389	0,15				1.311.017.530	1,06
Nationwide Building Society 0% 01/12/2023	USD	1.000.000.000	999.891.610	0,81					
SMBC Bank International plc 0% 11/01/2024	USD	250.000.000	248.390.753	0,20	<i>Autriche</i>				
Standard Chartered plc 5,85% 03/04/2024	USD	80.000.000	80.071.846	0,06	Austria Government Bond 0% 12/12/2023	USD	500.000.000	499.155.830	0,40
Standard Chartered plc 5,85% 10/04/2024	USD	86.000.000	86.080.295	0,07	Oesterreichische Kontrollbank AG 0% 01/02/2024	USD	124.000.000	122.821.330	0,10
Standard Chartered plc 5,85% 17/04/2024	USD	183.000.000	183.185.191	0,15	Republik Osterreich 0% 08/01/2024	USD	500.000.000	497.069.455	0,40
Standard Chartered plc 5,72% 23/05/2024	USD	123.000.000	123.037.762	0,10				1.119.046.615	0,90
Standard Chartered plc, FRN 5,8% 01/12/2023	USD	231.000.000	231.001.933	0,19					

JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net
<i>Belgique</i>					Toronto-Dominion Bank (The), 144A 0% 06/09/2024				
Kingdom of Belgium 0% 08/12/2023	USD	745.000.000	744.352.595	0,60		USD	50.000.000	47925.752	0,04
Kingdom of Belgium 0% 14/12/2023	USD	400.000.000	399.277.384	0,32		USD	15.000.000	15.022.758	0,01
			1.143.629.979	0,92					
<i>Canada</i>					Toronto-Dominion Bank (The), FRN, 144A 6,02% 26/03/2024				
Bank of Montreal 0% 03/04/2024	USD	133.000.000	130.475.617	0,10		USD	90.000.000	90.064.010	0,07
Bank of Montreal 0% 11/06/2024	USD	100.000.000	97.067.726	0,08		USD	140.000.000	140.084.497	0,11
Bank of Montreal 0% 07/11/2024	USD	216.000.000	205.058.967	0,17		USD	137.000.000	131.932.259	0,11
Bank of Montreal 0% 14/11/2024	USD	112.000.000	106.216.756	0,09			5.992.331.734	4,83	
Bank of Montreal, FRN 6,06% 05/12/2023	USD	112.000.000	112.008.459	0,09	<i>Iles Caïmans</i>				
Bank of Montreal, FRN 6,06% 07/12/2023	USD	65.000.000	65.006.873	0,05		USD	215.000.000	214.547.666	0,17
Bank of Montreal, FRN 5,84% 12/04/2024	USD	60.500.000	60.547.149	0,05		USD	45.000.000	44.760.687	0,04
Bank of Montreal, FRN 5,84% 24/04/2024	USD	41.000.000	41.031.752	0,03			259.308.353	0,21	
Bank of Montreal, FRN 5,8% 01/05/2024	USD	120.000.000	120.073.841	0,10	<i>Chine</i>				
Bank of Montreal, FRN 5,91% 02/05/2024	USD	130.000.000	130.140.568	0,10		USD	200.000.000	198.015.228	0,16
Bank of Montreal, FRN 5,91% 01/08/2024	USD	90.000.000	90.095.465	0,07			198.015.228	0,16	
Bank of Nova Scotia (The), 144A 0% 28/06/2024	USD	100.000.000	96.817.495	0,08	<i>Danemark</i>				
Bank of Nova Scotia (The), FRN, 144A 5,83% 10/01/2024	USD	100.000.000	100.036.601	0,08		USD	500.000.000	499.928.145	0,40
Bank of Nova Scotia (The), FRN, 144A 5,73% 07/02/2024	USD	70.000.000	70.031.065	0,06		USD	25.000.000	24.947.986	0,02
Bank of Nova Scotia (The), FRN, 144A 5,73% 08/02/2024	USD	110.000.000	110.048.777	0,09			524.876.131	0,42	
Bank of Nova Scotia (The), FRN, 144A 5,72% 09/02/2024	USD	100.000.000	100.043.697	0,08	<i>Finlande</i>				
Bank of Nova Scotia (The), FRN, 144A 5,66% 23/02/2024	USD	153.000.000	153.059.108	0,12		USD	100.000.000	99.816.904	0,08
Bank of Nova Scotia (The), FRN, 144A 6,01% 28/03/2024	USD	77.000.000	77.116.085	0,06		USD	200.000.000	198.631.758	0,16
Bank of Nova Scotia (The), FRN, 144A 5,84% 12/04/2024	USD	122.000.000	122.110.953	0,10		USD	100.000.000	99.271.480	0,08
Bank of Nova Scotia (The), FRN, 144A 5,91% 02/05/2024	USD	110.000.000	110.129.845	0,09		USD	200.000.000	198.161.400	0,16
Canadian Imperial Bank of Commerce, 144A 0% 19/09/2024	USD	25.000.000	23.910.608	0,02		USD	50.000.000	49.528.684	0,04
Canadian Imperial Bank of Commerce, FRN, 144A 5,85% 08/04/2024	USD	205.000.000	205.264.397	0,17		USD	63.000.000	62.388.886	0,05
Canadian Imperial Bank of Commerce, FRN, 144A 5,91% 02/05/2024	USD	56.000.000	56.078.283	0,05		USD	50.000.000	50.015.594	0,04
Canadian Imperial Bank of Commerce, FRN, 144A 5,91% 08/05/2024	USD	100.000.000	100.145.749	0,08		USD	250.000.000	249.434.407	0,20
CDP Financial, Inc., FRN, 144A 5,68% 08/01/2024	USD	300.000.000	300.039.120	0,24		USD	350.000.000	349.056.985	0,28
Federation des caisses Desjardins du Quebec (The) 0% 13/12/2023	USD	150.000.000	149.718.452	0,12		USD	500.000.000	496.487.540	0,40
Federation des caisses Desjardins du Quebec (The) 0% 18/01/2024	USD	200.000.000	198.494.378	0,16			1.852.793.638	1,49	
National Bank of Canada, 144A 0% 03/04/2024	USD	209.000.000	205.024.647	0,17	<i>France</i>				
National Bank of Canada, 144A 0% 08/04/2024	USD	209.000.000	204.864.876	0,16		USD	400.000.000	399.317.704	0,32
National Bank of Canada, 144A 0% 15/05/2024	USD	220.000.000	214.406.029	0,17		USD	500.000.000	497.354.810	0,40
Province of Quebec Canada 0% 13/12/2023	USD	300.000.000	299.457.621	0,24		USD	100.000.000	99.315.254	0,08
PSP Capital, Inc. 0% 31/01/2024	USD	150.000.000	148.687.748	0,12		USD	1.250.000.000	1.238.781.437	1,00
PSP Capital, Inc. 0% 01/02/2024	USD	150.000.000	148.597.871	0,12		USD	164.000.000	163.653.683	0,13
Royal Bank of Canada, 144A 0% 05/06/2024	USD	218.000.000	211.762.475	0,17		USD	160.000.000	158.406.416	0,13
Royal Bank of Canada, 144A 0% 18/09/2024	USD	160.500.000	153.468.102	0,12		USD	154.000.000	150.462.230	0,12
Royal Bank of Canada, 144A 0% 05/11/2024	USD	210.000.000	199.347.842	0,16		USD	118.000.000	114.533.619	0,09
Royal Bank of Canada, 144A 0% 10/11/2024	USD	116.000.000	110.531.265	0,09		USD	119.000.000	119.128.144	0,10
Royal Bank of Canada, FRN, 144A 5,84% 11/04/2024	USD	72.000.000	72.062.876	0,06		USD	127.000.000	127.141.714	0,10
Royal Bank of Canada, FRN, 144A 5,91% 07/05/2024	USD	125.000.000	125.145.210	0,10		USD	129.000.000	129.140.716	0,10
Royal Bank of Canada, FRN, 144A 5,62% 07/06/2024	USD	205.000.000	205.000.000	0,17		USD	200.000.000	199.632.140	0,16
Royal Bank of Canada, FRN, 144A 5,96% 28/06/2024	USD	83.000.000	83.119.422	0,07		USD	110.000.000	106.818.556	0,09
Royal Bank of Canada, FRN, 144A 5,95% 08/07/2024	USD	55.000.000	55.058.688	0,04		USD	310.000.000	310.019.208	0,25
						USD	159.107.000	157.985.985	0,13
						USD	127.000.000	125.654.645	0,10
						USD	1.000.000.000	990.682.470	0,80
						USD	280.000.000	279.958.778	0,22
						USD	250.000.000	243.672.980	0,20
						USD	200.000.000	198.247.470	0,16

JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net
Dexia Credit Local SA 0% 29/01/2024	USD	300.000.000	297.268.863	0,24	<i>Pays-Bas</i>				
Dexia Credit Local SA 0% 31/01/2024	USD	200.000.000	198.132.002	0,16	ABN AMRO Bank NV 0% 01/12/2023	USD	350.000.000	349.946.873	0,28
Dexia Credit Local SA 0% 02/04/2024	USD	325.000.000	318.953.212	0,26	BNG Bank NV, 144A 0% 06/12/2023	USD	200.000.000	199.822.334	0,16
Dexia Credit Local SA 0% 05/04/2024	USD	500.000.000	490.471.380	0,39	BNG Bank NV, 144A 0% 11/12/2023	USD	250.000.000	249.593.617	0,20
La Banque Postale 0% 09/02/2024	USD	300.000.000	296.738.427	0,24	BNG Bank NV 0% 01/12/2023	USD	500.000.000	499.930.650	0,40
La Banque Postale 0% 28/02/2024	USD	300.000.000	295.894.464	0,24	BNG Bank NV 0% 05/12/2023	USD	550.000.000	549.604.952	0,44
La Banque Postale 0% 14/03/2024	USD	245.000.000	241.157.126	0,19	Cooperatieve Rabobank UA 0% 01/12/2023	USD	2.300.000.000	2.299.660.750	1,85
La Banque Postale 0% 22/03/2024	USD	100.000.000	98.278.447	0,08	Cooperatieve Rabobank UA 0% 02/05/2024	USD	20.000.000	19.529.329	0,02
LMA SADIR, 144A 0% 15/03/2024	USD	26.500.000	26.066.327	0,02	Nederlandse Waterschapsbank NV 0% 13/12/2023	USD	500.000.000	499.077.545	0,40
Natixis SA 0% 08/02/2024	USD	107.000.000	105.862.131	0,08	State of the Netherlands 0% 24/01/2024	USD	1.048.000.000	1.039.613.087	0,84
Natixis SA 0% 08/07/2024	USD	144.000.000	139.181.640	0,11	Toyota Motor Finance Netherlands BV 0% 18/01/2024	USD	132.000.000	131.003.247	0,11
Natixis SA 0% 09/08/2024	USD	85.000.000	81.764.015	0,07					
Societe Generale SA, 144A 0% 13/12/2023	USD	200.000.000	199.607.180	0,16				5.837.782.384	4,70
			8.599.283.173	6,92	<i>Nouvelle-Zélande</i>				
<i>Allemagne</i>					BNZ International Funding Ltd., FRN, 144A 5,73% 17/04/2024	USD	105.000.000	105.008.235	0,08
DZ Bank AG, 144A 0% 01/12/2023	USD	250.000.000	249.963.195	0,20				105.008.235	0,08
DZ Bank AG 0% 15/04/2024	USD	500.000.000	489.852.335	0,39	<i>Norvège</i>				
DZ Bank AG 0% 24/04/2024	USD	200.000.000	195.657.784	0,16	DNB Bank ASA, 144A 0% 16/04/2024	USD	86.000.000	84.214.459	0,07
Erste Abwicklungsanstalt 0% 29/01/2024	USD	300.000.000	297.299.802	0,24	DNB Bank ASA, 144A 0% 22/04/2024	USD	162.000.000	158.484.859	0,13
Erste Abwicklungsanstalt 0% 02/02/2024	USD	300.000.000	297.091.488	0,24	DNB Bank ASA, 144A 0% 10/06/2024	USD	85.000.000	82.534.010	0,07
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau, 144A 0% 18/01/2024	USD	400.000.000	397.145.164	0,32	DNB Bank ASA, 144A 0% 13/06/2024	USD	120.000.000	116.465.467	0,09
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau 0% 04/01/2024	USD	400.000.000	397.904.132	0,32	DNB Bank ASA, 144A 0% 18/09/2024	USD	65.000.000	62.171.853	0,05
Landeskreditbank Baden-Wuerttemberg Foerderbank 0% 30/01/2024	USD	500.000.000	495.405.330	0,40	DNB Bank ASA, 144A 0% 07/11/2024	USD	210.000.000	199.418.564	0,16
Landeskreditbank Baden-Wuerttemberg Foerderbank 0% 01/02/2024	USD	500.000.000	495.288.925	0,40	DNB Bank ASA 0% 27/08/2024	USD	350.000.000	335.770.670	0,27
Landeskreditbank Baden-Wuerttemberg Foerderbank 0% 01/02/2024	USD	500.000.000	495.288.925	0,40	DNB Bank ASA 0% 19/09/2024	USD	200.000.000	191.224.076	0,15
Landeskreditbank Baden-Wuerttemberg Foerderbank 0% 02/02/2024	USD	500.000.000	495.151.000	0,40				1.230.283.958	0,99
Landwirtschaftliche Rentenbank 0% 01/12/2023	USD	500.000.000	499.930.585	0,40	<i>Singapour</i>				
Landwirtschaftliche Rentenbank 0% 13/12/2023	USD	250.000.000	249.554.865	0,20	Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd., 144A 0% 10/01/2024	USD	84.000.000	83.476.667	0,07
Landwirtschaftliche Rentenbank 0% 13/12/2023	USD	300.000.000	299.444.622	0,24	Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd., 144A 0% 05/02/2024	USD	70.000.000	69.283.913	0,06
Landwirtschaftliche Rentenbank 0% 14/12/2023	USD	300.000.000	299.402.067	0,24	Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd., FRN, 144A 5,73% 12/12/2023	USD	30.000.000	30.001.976	0,02
Landwirtschaftliche Rentenbank 0% 02/01/2024	USD	150.000.000	149.301.951	0,12	United Overseas Bank Ltd., 144A 0% 16/04/2024	USD	10.000.000	9.790.754	0,01
Landwirtschaftliche Rentenbank 0% 31/01/2024	USD	400.000.000	396.417.656	0,32				192.553.310	0,16
			6.200.099.826	4,99	<i>Corée du Sud</i>				
<i>Irlande</i>					Korea Development Bank 0% 14/12/2023	USD	50.000.000	49.892.259	0,04
Glencove Funding DAC, 144A 0% 07/02/2024	USD	85.000.000	84.093.875	0,07	Korea Development Bank 0% 01/02/2024	USD	50.000.000	49.511.168	0,04
			84.093.875	0,07				99.403.427	0,08
<i>Japon</i>					<i>Organisations supranationales</i>				
Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp., 144A 0% 22/12/2023	USD	200.000.000	199.327.614	0,16	Eurofima Europaeische Gesellschaft fuer die Finanzierung von Eisenbahnmaterial 0% 04/12/2023	USD	100.000.000	99.944.414	0,08
Mizuho Bank Ltd., 144A 0% 06/05/2024	USD	78.000.000	76.089.027	0,06	Eurofima Europaeische Gesellschaft fuer die Finanzierung von Eisenbahnmaterial 0% 16/01/2024	USD	60.000.000	59.590.418	0,05
Mizuho Bank Ltd. 0% 01/05/2024	USD	41.000.000	40.045.040	0,03	Eurofima Europaeische Gesellschaft fuer die Finanzierung von Eisenbahnmaterial 0% 30/01/2024	USD	40.000.000	39.634.921	0,03
MUFG Bank Ltd. 0% 12/02/2024	USD	185.000.000	182.903.882	0,15	Eurofima Europaeische Gesellschaft fuer die Finanzierung von Eisenbahnmaterial 0% 04/04/2024	USD	90.000.000	88.344.377	0,07
Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd., 144A 0% 06/05/2024	USD	78.000.000	76.121.662	0,06				287.514.130	0,23
			574.487.225	0,46	<i>Suède</i>				
<i>Luxembourg</i>					Skandinaviska Enskilda Banken AB, 144A 0% 04/04/2024	USD	50.000.000	49.043.660	0,04
Barton Capital SA, 144A 0% 18/12/2023	USD	50.000.000	49.862.826	0,04	Skandinaviska Enskilda Banken AB, 144A 0% 07/06/2024	USD	225.000.000	218.521.395	0,17
Barton Capital SA, 144A 0% 13/02/2024	USD	50.000.000	49.428.403	0,04	Skandinaviska Enskilda Banken AB, 144A 0% 22/07/2024	USD	61.000.000	58.844.308	0,05
			99.291.229	0,08					

JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net
Skandinaviska Enskilda Banken AB, 144A 0% 07/08/2024	USD	68.000.000	65.440.400	0,05	Lloyds Bank plc, FRN 5,62% 05/12/2023	USD	215.000.000	215.002.520	0,17
Skandinaviska Enskilda Banken AB, FRN, 144A 6,02% 21/03/2024	USD	205.000.000	205.309.937	0,16	National Westminster Bank plc 0% 19/01/2024	USD	100.000.000	99.213.525	0,08
Skandinaviska Enskilda Banken AB, FRN, 144A 5,85% 08/04/2024	USD	248.000.000	248.234.427	0,20	National Westminster Bank plc 0% 09/02/2024	USD	100.000.000	98.883.210	0,08
Skandinaviska Enskilda Banken AB, FRN, 144A 5,82% 29/04/2024	USD	75.000.000	75.052.608	0,06	National Westminster Bank plc 0% 06/05/2024	USD	100.000.000	97.572.536	0,08
Skandinaviska Enskilda Banken AB, FRN, 144A 5,92% 31/07/2024	USD	79.000.000	79.097.500	0,06	Natwest Markets Securities, Inc., 144A 0% 05/12/2023	USD	330.000.000	329.756.166	0,26
Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 02/04/2024	USD	100.000.000	98.106.287	0,08	Santander UK plc 0% 02/01/2024	USD	82.900.000	82.481.483	0,07
Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 05/04/2024	USD	250.000.000	245.150.855	0,20	Standard Chartered plc, 144A 0% 21/03/2024	USD	85.000.000	83.565.724	0,07
Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 29/05/2024	USD	200.000.000	194.466.448	0,16	Standard Chartered plc, 144A 0% 01/04/2024	USD	60.000.000	58.889.023	0,05
Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 30/05/2024	USD	100.000.000	97.218.571	0,08	Standard Chartered plc, 144A 0% 23/05/2024	USD	100.000.000	97.335.787	0,08
Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 27/08/2024	USD	100.000.000	95.941.105	0,08				1.901.970.493	1,53
Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 30/08/2024	USD	100.000.000	95.926.738	0,08	<i>Etats-Unis d'Amérique</i>				
Skandinaviska Enskilda Banken AB 0% 30/09/2024	USD	25.000.000	23.863.754	0,02	Bedford Row Funding Corp., 144A 0% 28/03/2024	USD	14.000.000	13.745.145	0,01
Svenska Handelsbanken AB, 144A 0% 11/06/2024	USD	142.000.000	137.834.947	0,11	Bedford Row Funding Corp. 0% 27/03/2024	USD	50.000.000	49.097.442	0,04
Svenska Handelsbanken AB, 144A 0% 16/07/2024	USD	81.000.000	78.212.360	0,06	Concord Minutemen Capital Co. LLC, 144A 0% 07/12/2023	USD	150.000.000	149.863.464	0,12
Svenska Handelsbanken AB, 144A 0% 07/08/2024	USD	91.000.000	87.580.364	0,07	Erste Finance Delaware LLC, 144A 0% 06/12/2023	USD	650.000.000	649.422.585	0,52
Svenska Handelsbanken AB, 144A 0% 12/08/2024	USD	47.000.000	45.200.191	0,04	Goldman Sachs International Bank, 144A 0% 09/01/2024	USD	125.000.000	124.240.086	0,10
Svenska Handelsbanken AB, 144A 0% 21/08/2024	USD	230.000.000	220.897.005	0,18	Gotham Funding Corp., 144A 0% 22/01/2024	USD	68.000.000	67.447.719	0,05
Svenska Handelsbanken AB, 144A 0% 18/09/2024	USD	145.000.000	138.683.817	0,11	Great Bear Funding LLC, 144A 0% 04/12/2023	USD	100.000.000	99.940.778	0,08
Svenska Handelsbanken AB, 144A 0% 01/10/2024	USD	154.000.000	147.008.893	0,12	ING US Funding LLC, 144A 0% 01/03/2024	USD	50.000.000	49.302.112	0,04
Svenska Handelsbanken AB, 144A 0% 08/11/2024	USD	118.000.000	112.014.935	0,09	ING US Funding LLC, 144A 0% 01/04/2024	USD	120.000.000	117.755.004	0,09
Svenska Handelsbanken AB, FRN, 144A 5,72% 09/02/2024	USD	100.000.000	100.046.641	0,08	ING US Funding LLC, 144A 0% 14/06/2024	USD	212.500.000	206.193.453	0,17
Svenska Handelsbanken AB, FRN, 144A 5,84% 12/04/2024	USD	85.000.000	85.080.649	0,07	ING US Funding LLC, 144A 0% 01/07/2024	USD	85.000.000	82.273.084	0,07
Svenska Handelsbanken AB, FRN, 144A 5,85% 19/04/2024	USD	75.000.000	75.067.634	0,06	ING US Funding LLC, 144A 0% 18/07/2024	USD	124.000.000	119.726.634	0,10
			3.077.845.429	2,48	ING US Funding LLC, FRN, 144A 5,76% 04/12/2023	USD	267.000.000	267.009.756	0,22
<i>Suisse</i>					ING US Funding LLC, FRN, 144A 5,68% 16/02/2024	USD	280.000.000	280.088.707	0,23
UBS AG, 144A 0% 01/02/2024	USD	82.000.000	81.214.099	0,07	ING US Funding LLC, FRN, 144A 5,89% 07/03/2024	USD	150.000.000	150.143.584	0,12
UBS AG, 144A 0% 08/03/2024	USD	135.000.000	132.955.229	0,11	ING US Funding LLC, FRN, 144A 5,85% 01/04/2024	USD	165.000.000	165.158.949	0,13
UBS AG, 144A 0% 11/04/2024	USD	118.000.000	115.581.264	0,09	ING US Funding LLC, FRN, 144A 5,8% 13/06/2024	USD	150.000.000	150.102.784	0,12
UBS AG, 144A 0% 17/04/2024	USD	125.000.000	122.319.681	0,10	ING US Funding LLC 0% 01/03/2024	USD	73.000.000	71.981.084	0,06
UBS AG, 144A 0% 07/05/2024	USD	125.000.000	121.927.601	0,10	ING US Funding LLC 0% 03/06/2024	USD	105.000.000	102.048.474	0,08
UBS AG, 144A 0% 15/05/2024	USD	185.000.000	180.222.460	0,14	ING US Funding LLC 0% 14/06/2024	USD	207.000.000	200.856.681	0,16
UBS AG, FRN, 144A 5,805% 16/01/2024	USD	83.000.000	83.011.411	0,07	ING US Funding LLC 0% 03/09/2024	USD	62.000.000	59.443.199	0,05
UBS AG, FRN, 144A 5,805% 16/01/2024	USD	118.000.000	118.016.223	0,09	International Development Association 0% 26/01/2024	USD	300.000.000	297.388.917	0,24
UBS AG, FRN, 144A 5,803% 19/01/2024	USD	200.000.000	200.039.696	0,16	La Fayette Asset Securitization LLC 0% 09/02/2024	USD	55.000.000	54.396.689	0,04
UBS AG, FRN, 144A 5,793% 01/02/2024	USD	82.000.000	82.021.362	0,07	Mont Blanc Capital Corp., 144A 0% 16/01/2024	USD	13.350.000	13.255.608	0,01
UBS AG, FRN, 144A 5,817% 01/03/2024	USD	40.000.000	40.007.573	0,03	Mont Blanc Capital Corp., 144A 0% 15/02/2024	USD	46.946.000	46.394.770	0,04
			1.277.316.599	1,03	Nieuw Amsterdam Receivables Corp., 144A 0% 05/01/2024	USD	50.000.000	49.722.053	0,04
<i>Emirats arabes unis</i>					Salisbury Receivables Co. LLC, 144A 0% 04/12/2023	USD	100.000.000	99.939.654	0,08
First Abu Dhabi Bank PJSC, 144A 0% 22/03/2024	USD	453.000.000	445.172.160	0,36	Salisbury Receivables Co. LLC, 144A 0% 05/12/2023	USD	100.000.000	99.924.568	0,08
First Abu Dhabi Bank PJSC, 144A 0% 28/03/2024	USD	330.000.000	323.993.073	0,26	Salisbury Receivables Co. LLC, 144A 0% 12/12/2023	USD	50.000.000	49.909.481	0,04
First Abu Dhabi Bank PJSC 0% 02/01/2024	USD	410.000.000	407.941.209	0,33	Salisbury Receivables Co. LLC, 144A 0% 06/05/2024	USD	155.000.000	151.290.990	0,12
			1.177.106.442	0,95	Salisbury Receivables Co. LLC 0% 01/04/2024	USD	50.000.000	49.069.369	0,04
<i>Royaume-Uni</i>					Sheffield Receivables Co. LLC, 144A 0% 14/12/2023	USD	100.000.000	99.785.373	0,08
Bank of England 0% 01/02/2024	USD	500.000.000	495.325.965	0,40	Sheffield Receivables Co. LLC, FRN, 144A 5,58% 01/02/2024	USD	20.000.000	20.000.961	0,02
Barclays Bank plc, 144A 0% 13/02/2024	USD	75.000.000	74.142.083	0,06	Sheffield Receivables Co. LLC, FRN, 144A 5,58% 05/02/2024	USD	100.000.000	100.006.103	0,08
Barclays Bank plc, FRN, 144A 5,75% 22/12/2023	USD	70.000.000	70.010.095	0,05	Starbird Funding Corp., 144A 0% 15/04/2024	USD	42.000.000	41.120.373	0,03
Lloyds Bank plc 0% 18/12/2023	USD	100.000.000	99.792.376	0,08	Toyota Motor Credit Corp. 0% 07/08/2024	USD	150.000.000	144.368.640	0,12

JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net
Toyota Motor Credit Corp. 0% 14/08/2024	USD	101.000.000	97.106.356	0,08	<i>Japon</i>				
Victory Receivables Corp., 144A 0% 01/12/2023	USD	35.000.000	34.994.595	0,03	Mizuho Bank Ltd. 5,32% 01/12/2023	USD	1.605.000.000	1.605.000.000	1,29
Victory Receivables Corp., 144A 0% 04/01/2024	USD	68.000.000	67.635.285	0,05	Mizuho Bank Ltd. 5,33% 01/12/2023	USD	800.000.000	800.000.000	0,65
Victory Receivables Corp., 144A 0% 16/01/2024	USD	100.000.000	99.289.243	0,08	Mizuho Bank Ltd. 5,34% 01/12/2023	USD	600.000.000	600.000.000	0,48
Victory Receivables Corp. 0% 17/01/2024	USD	100.000.000	99.274.120	0,08	Mizuho Bank Ltd. 5,34% 07/12/2023	USD	300.000.000	300.000.000	0,24
			4.890.713.872	3,94				3.305.000.000	2,66
Total des Billets de trésorerie			48.035.772.815	38,68	<i>Pays-Bas</i>				
Total des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé			83.509.497.832	67,25	ING Bank NV 5,32% 05/12/2023	USD	800.000.000	800.000.000	0,64
Total des Investissements			83.758.515.784	67,45	ING Bank NV 5,32% 06/12/2023	USD	825.000.000	825.000.000	0,67
Contrats de prise en pension								550.000.000	0,44
<i>Etats-Unis d'Amérique</i>					<i>Singapour</i>				
Fixed Income Clearing Corporation 5,3% 01/12/2023	USD	1.000.000.000	1.000.000.000	0,80	DBS Bank Ltd. 5,34% 05/12/2023	USD	400.000.000	400.000.000	0,32
Fixed Income Clearing Corporation 5,31% 01/12/2023	USD	8.000.000.000	8.000.000.000	6,44	DBS Bank Ltd. 5,34% 06/12/2023	USD	150.000.000	150.000.000	0,12
Fixed Income Clearing Corporation 5,31% 01/12/2023	USD	9.000.000.000	9.000.000.000	7,25				550.000.000	0,44
			18.000.000.000	14,49	<i>Suède</i>				
Total des contrats de prise en pension			18.000.000.000	14,49	Skandinaviska Enskilda Banken AB 5,32% 01/12/2023	USD	1.138.122.000	1.138.122.000	0,92
Dépôts à terme					Skandinaviska Enskilda Banken AB 5,32% 06/12/2023	USD	1.000.000.000	1.000.000.000	0,80
<i>Autriche</i>					Svenska Handelsbanken AB 5,3% 01/12/2023	USD	300.000.000	300.000.000	0,24
Erste Group Bank AG 5,32% 01/12/2023	USD	2.000.000.000	2.000.000.000	1,61				2.438.122.000	1,96
			2.000.000.000	1,61	<i>Emirats arabes unis</i>				
<i>Belgique</i>					First Abu Dhabi Bank PJSC 5,32% 01/12/2023	USD	400.000.000	400.000.000	0,32
KBC Bank NV 5,32% 01/12/2023	USD	1.700.000.000	1.700.000.000	1,37	First Abu Dhabi Bank PJSC 5,32% 01/12/2023	USD	613.000.000	613.000.000	0,50
			1.700.000.000	1,37	First Abu Dhabi Bank PJSC 5,34% 01/12/2023	USD	500.000.000	500.000.000	0,40
<i>Canada</i>					First Abu Dhabi Bank PJSC 5,34% 06/12/2023	USD	1.400.000.000	1.400.000.000	1,13
Bank of Montreal 5,33% 01/12/2023	USD	250.000.000	250.000.000	0,20				2.913.000.000	2,35
Bank of Nova Scotia (The) 5,32% 07/12/2023	USD	1.000.000.000	1.000.000.000	0,81	Total des dépôts à terme			23.876.296.000	19,23
Canadian Imperial Bank of Commerce 5,31% 01/12/2023	USD	310.000.000	310.000.000	0,25	Liquidités			1.812.262.902	1,46
National Bank of Canada 5,31% 06/12/2023	USD	500.000.000	500.000.000	0,40	Autres actifs/(passifs)			(3.262.516.709)	(2,63)
Royal Bank of Canada 5,32% 01/12/2023	USD	1.700.000.000	1.700.000.000	1,37	Total de l'Actif net			124.184.557.977	100,00
Royal Bank of Canada 5,32% 06/12/2023	USD	1.250.000.000	1.250.000.000	1,01					
Toronto-Dominion Bank (The) 5,32% 01/12/2023	USD	450.000.000	450.000.000	0,36					
			5.460.000.000	4,40					
<i>Chine</i>					Répartition géographique du portefeuille au 30 novembre 2023				% de l'Actif net
Bank of China Ltd. 5,38% 01/12/2023	USD	280.000.000	280.000.000	0,23	Etats-Unis d'Amérique				21,52
Bank of China Ltd. 5,38% 05/12/2023	USD	225.000.000	225.000.000	0,18	Canada				13,34
Bank of China Ltd. 5,38% 06/12/2023	USD	280.000.000	280.000.000	0,23	France				12,79
China Construction Bank Corp. 5,35% 01/12/2023	USD	425.000.000	425.000.000	0,34	Japon				10,55
Industrial & Commercial Bank of China Ltd. 5,35% 01/12/2023	USD	950.000.000	950.000.000	0,76	Pays-Bas				8,02
			2.160.000.000	1,74	Allemagne				5,23
<i>France</i>					Suède				4,79
Credit Agricole Corporate & Investment Bank SA 5,31% 01/12/2023	USD	1.725.174.000	1.725.174.000	1,39	Royaume-Uni				3,78
			1.725.174.000	1,39	Belgique				3,76
					Emirats arabes unis				3,49
					Chine				3,27
					Autriche				2,51
					Finlande				1,80
					Australie				1,69
					Suisse				1,46
					Norvège				1,18
					Singapour				0,78
					Danemark				0,42
					Organisations supranationales				0,23
					Iles Caïmans				0,21
					Corée du Sud				0,12
					Nouvelle-Zélande				0,08
					Luxembourg				0,08
					Irlande				0,07
					Total des investissements et quasi-liquidités				101,17
					Liquidités et autres actifs/(passifs)				(1,17)
					Total				100,00

JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net
<i>Etats-Unis d'Amérique</i>					Morgan Stanley, FRN 5,984%				
7-Eleven, Inc., 144A 0,8% 10/02/2024	USD	56.052.000	55.501.091	0,95	24/01/2025	USD	6.100.000	6.084.750	0,10
American Honda Finance Corp., FRN 5,958% 07/06/2024	USD	25.624.000	25.639.641	0,44	Oncor Electric Delivery Co. LLC 2,75% 01/06/2024	USD	10.771.000	10.617.820	0,18
American Honda Finance Corp., FRN 6,026% 22/11/2024	USD	16.040.000	16.066.754	0,27	Penske Truck Leasing Co. LP, 144A 3,9% 01/02/2024	USD	8.300.000	8.266.099	0,14
American Honda Finance Corp., FRN 6,13% 23/04/2025	USD	12.250.000	12.278.075	0,21	PepsiCo, Inc., FRN 5,736% 11/12/2024	USD	7.480.000	7.485.183	0,13
Analog Devices, Inc., FRN 5,617% 01/10/2024	USD	2.010.000	2.009.016	0,03	Principal Life Global Funding II, 144A 0,5% 08/01/2024	USD	7.576.000	7.536.749	0,13
Athene Global Funding, 144A 0,95% 08/01/2024	USD	8.874.000	8.828.036	0,15	Principal Life Global Funding II, 144A 0,75% 12/04/2024	USD	7.400.000	7.263.243	0,12
Athene Global Funding, 144A 2,514% 08/03/2024	USD	2.000.000	1.980.018	0,03	Principal Life Global Funding II, FRN, 144A 5,809% 12/04/2024	USD	6.648.000	6.650.493	0,11
Athene Global Funding, FRN, 144A 6,025% 24/05/2024	USD	23.410.000	23.361.564	0,40	Protective Life Global Funding, 144A 0,473% 12/01/2024	USD	9.163.000	9.108.716	0,16
Baker Hughes Holdings LLC 1,231% 15/12/2023	USD	9.655.000	9.641.022	0,16	Roche Holdings, Inc., FRN, 144A 5,628% 05/03/2024	USD	2.000.000	1.999.721	0,03
Bayer US Finance II LLC, 144A 3,875% 15/12/2023	USD	3.365.000	3.362.451	0,06	Sabine Pass Liquefaction LLC 5,75% 15/05/2024	USD	3.070.000	3.067.437	0,05
Bayer US Finance II LLC, FRN, 144A 6,681% 15/12/2023	USD	14.124.000	14.125.437	0,24	Starbucks Corp., FRN 5,753% 14/02/2024	USD	2.211.000	2.211.005	0,04
BMW US Capital LLC, FRN, 144A 5,713% 12/08/2024	USD	4.015.000	4.013.265	0,07	Stryker Corp. 0,6% 01/12/2023	USD	8.474.000	8.474.000	0,14
Brighthouse Financial Global Funding, 144A 1,2% 15/12/2023	USD	32.932.000	32.883.511	0,56	Take-Two Interactive Software, Inc. 3,3% 28/03/2024	USD	5.000.000	4.960.120	0,08
Brighthouse Financial Global Funding, 144A 1% 12/04/2024	USD	13.252.000	13.017.257	0,22	Toyota Motor Credit Corp., FRN 5,706% 22/02/2024	USD	23.118.000	23.117.089	0,39
Brighthouse Financial Global Funding, FRN, 144A 6,118% 12/04/2024	USD	7.490.000	7.468.953	0,13	Toyota Motor Credit Corp., FRN 5,994% 22/03/2024	USD	4.504.000	4.507.365	0,08
Capital One Financial Corp., FRN 6,087% 06/12/2024	USD	10.586.000	10.584.836	0,18	Toyota Motor Credit Corp., FRN 5,94% 13/06/2024	USD	15.000.000	15.013.643	0,26
Cargill, Inc., 144A 0,4% 02/02/2024	USD	1.200.000	1.189.628	0,02	Toyota Motor Credit Corp., FRN 5,84% 22/08/2024	USD	18.676.000	18.689.033	0,32
Caterpillar Financial Services Corp., FRN 5,575% 17/05/2024	USD	896.000	895.910	0,02	Toyota Motor Credit Corp., FRN 5,672% 13/09/2024	USD	7.311.000	7.299.308	0,12
Caterpillar Financial Services Corp., FRN 5,783% 14/11/2024	USD	32.240.000	32.342.561	0,55	TTX Co., 144A 4,15% 15/01/2024	USD	3.147.000	3.140.074	0,05
CenterPoint Energy, Inc., FRN 5,983% 13/05/2024	USD	2.958.000	2.956.820	0,05	Volkswagen Group of America Finance LLC, FRN, 144A 6,336% 07/06/2024	USD	1.185.000	1.186.193	0,02
Citigroup, Inc., FRN 6,03% 30/10/2024	USD	14.622.000	14.605.813	0,25			741.442.056	12,63	
Corebridge Global Funding, 144A 0,45% 08/12/2023	USD	16.428.000	16.416.712	0,28	Total des Obligations		1.030.674.479	17,55	
Corebridge Global Funding, FRN, 144A 5,76% 15/12/2023	USD	1.390.000	1.389.956	0,02	Certificats de dépôt				
Corebridge Global Funding, Reg. S 0,45% 08/12/2023	USD	5.417.000	5.413.278	0,09	<i>Australie</i>				
Daimler Truck Finance North America LLC, 144A 1,125% 14/12/2023	USD	19.707.000	19.680.971	0,34	National Australia Bank Ltd. 0% 04/10/2024	USD	28.000.000	26.710.739	0,45
Daimler Truck Finance North America LLC, FRN, 144A 6,364% 05/04/2024	USD	6.730.000	6.737.305	0,12			26.710.739	0,45	
Eversource Energy 3,8% 01/12/2023	USD	1.295.000	1.295.000	0,02	<i>Canada</i>				
Florida Power & Light Co., FRN 5,739% 12/01/2024	USD	18.190.000	18.189.371	0,31	Bank of Montreal 5,99% 11/09/2024	USD	10.000.000	10.023.611	0,17
Gilead Sciences, Inc. 3,7% 01/04/2024	USD	5.348.000	5.312.261	0,09	Bank of Nova Scotia (The) 5,8% 07/06/2024	USD	11.700.000	11.701.099	0,20
Glencore Funding LLC, 144A 4,125% 12/03/2024	USD	5.000.000	4.975.364	0,09	Bank of Nova Scotia (The) 6,05% 28/06/2024	USD	10.909.000	10.926.693	0,19
Glencore Funding LLC, 144A 4,625% 29/04/2024	USD	4.900.000	4.869.987	0,08	Bank of Nova Scotia (The), FRN 5,95% 31/05/2024	USD	10.323.000	10.336.281	0,18
Goldman Sachs Group, Inc. (The) 1,217% 06/12/2023	USD	12.500.000	12.496.877	0,21	Canadian Imperial Bank of Commerce 5,8% 07/06/2024	USD	9.168.000	9.170.583	0,16
Goldman Sachs Group, Inc. (The), FRN 6,77% 15/03/2024	USD	2.964.000	2.970.195	0,05	Canadian Imperial Bank of Commerce 5,95% 19/09/2024	USD	10.000.000	10.023.025	0,17
Goldman Sachs Group, Inc. (The), FRN 5,888% 10/09/2024	USD	12.184.000	12.149.276	0,21	Canadian Imperial Bank of Commerce 5,96% 20/09/2024	USD	21.310.000	21.361.105	0,36
Goldman Sachs Group, Inc. (The), FRN 6,049% 24/01/2025	USD	6.323.000	6.313.906	0,11	Canadian Imperial Bank of Commerce, FRN 5,91% 08/05/2024	USD	10.000.000	10.014.575	0,17
Hyundai Capital America, 144A 0,8% 08/01/2024	USD	27.738.000	27.594.266	0,47	Royal Bank of Canada, FRN 5,91% 09/05/2024	USD	5.000.000	5.005.820	0,08
Hyundai Capital America, 144A 4,3% 01/02/2024	USD	1.853.000	1.847.099	0,03	Toronto-Dominion Bank (The) 6,05% 03/07/2024	USD	12.305.000	12.331.329	0,21
Hyundai Capital America, 144A 3,4% 20/06/2024	USD	12.500.000	12.331.085	0,21	Toronto-Dominion Bank (The) 0% 26/07/2024	USD	10.000.000	9.638.616	0,16
Jackson National Life Global Funding, 144A 3,25% 30/01/2024	USD	13.944.000	13.879.459	0,24	Toronto-Dominion Bank (The) 6% 09/09/2024	USD	15.000.000	15.041.186	0,26
Jackson National Life Global Funding, 144A 2,65% 21/06/2024	USD	10.242.000	10.044.491	0,17	Toronto-Dominion Bank (The) 6% 20/09/2024	USD	11.521.000	11.554.338	0,20
Jackson National Life Global Funding, FRN, 144A 6,52% 28/06/2024	USD	26.856.000	26.898.501	0,46	Toronto-Dominion Bank (The) 6% 17/10/2024	USD	10.000.000	10.032.042	0,17
Jersey Central Power & Light Co., 144A 4,7% 01/04/2024	USD	12.196.000	12.148.488	0,21			157.160.303	2,68	
Keurig Dr Pepper, Inc. 3,13% 15/12/2023	USD	5.105.000	5.100.465	0,09	<i>France</i>				
Keurig Dr Pepper, Inc. 0,75% 15/03/2024	USD	3.461.000	3.411.235	0,06	BNP Paribas SA 5,32% 06/02/2024	USD	16.703.000	16.691.818	0,28
Marriott International, Inc. 4,15% 01/12/2023	USD	4.340.000	4.340.000	0,07	BNP Paribas SA 5,95% 12/09/2024	USD	19.193.000	19.230.327	0,33
Morgan Stanley, FRN 5,813% 25/01/2024	USD	56.208.000	56.206.808	0,96	BNP Paribas SA 5,95% 03/10/2024	USD	8.104.000	8.122.682	0,14
					BNP Paribas SA, FRN 5,94% 17/04/2024	USD	5.853.000	5.861.654	0,10

JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net
Credit Agricole Corporate & Investment Bank SA 5,85% 07/05/2024	USD	20.000.000	20.024.930	0,34	<i>Suisse</i>				
Credit Industriel et Commercial 0% 16/01/2024	USD	25.000.000	24.821.693	0,42	UBS AG 0% 07/02/2024	USD	15.000.000	14.842.114	0,25
Credit Industriel et Commercial 0% 13/05/2024	USD	10.000.000	9.746.990	0,17	UBS AG 0% 26/07/2024	USD	20.000.000	19.271.354	0,33
Credit Industriel et Commercial 5,8% 13/06/2024	USD	10.000.000	10.008.894	0,17				34.113.468	0,58
Credit Industriel et Commercial, FRN 5,83% 15/04/2024	USD	10.000.000	10.009.860	0,17	<i>Royaume-Uni</i>				
Natixis SA 5,45% 26/12/2023	USD	12.500.000	12.498.536	0,21	Barclays Bank plc 5,72% 07/12/2023	USD	27.648.000	27.648.414	0,47
Natixis SA 5,94% 14/06/2024	USD	12.500.000	12.514.073	0,21	Barclays Bank plc 6% 08/08/2024	USD	27.000.000	27.037.782	0,46
Natixis SA, FRN 5,73% 08/12/2023	USD	15.000.000	15.001.307	0,26	Lloyds Bank plc 5,98% 17/07/2024	USD	1.000.000	1.001.635	0,02
			164.532.764	2,80	Lloyds Bank plc, FRN 5,98% 15/08/2024	USD	13.218.000	13.239.951	0,23
					Lloyds Bank plc, FRN 5,93% 02/10/2024	USD	22.477.000	22.501.038	0,38
<i>Japon</i>					Standard Chartered plc 5,44% 12/01/2024	USD	27.686.000	27.680.840	0,47
Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp., FRN 5,78% 01/05/2024	USD	5.000.000	5.001.524	0,09				119.109.660	2,03
Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp., FRN 5,81% 05/07/2024	USD	28.000.000	28.005.972	0,48	<i>Etats-Unis d'Amérique</i>				
Mizuho Bank Ltd. 5,8% 29/02/2024	USD	18.947.000	18.955.274	0,32	Bank of America NA 5,8% 07/06/2024	USD	21.320.000	21.323.203	0,36
Mizuho Bank Ltd. 5,85% 17/04/2024	USD	10.000.000	10.007.173	0,17	Bank of America NA 5,92% 09/08/2024	USD	5.764.000	5.772.594	0,10
Mizuho Bank Ltd. 5,85% 26/04/2024	USD	4.300.000	4.303.422	0,07	Bank of America NA 6% 23/09/2024	USD	17.717.000	17.763.313	0,30
MUFG Bank Ltd., Reg. 5 0% 28/05/2024	USD	14.000.000	13.596.193	0,23	Citibank NA 5,84% 30/04/2024	USD	13.213.000	13.221.769	0,22
Norinchukin Bank (The) 5,71% 17/01/2024	USD	13.839.000	13.842.249	0,24	Citibank NA 5,89% 10/05/2024	USD	320.000	320.284	0,01
Sumitomo Mitsui Banking Corp. 5,85% 23/04/2024	USD	10.000.000	10.007.476	0,17	Citibank NA 5,95% 25/10/2024	USD	9.940.000	9.964.791	0,17
Sumitomo Mitsui Banking Corp. 5,78% 14/05/2024	USD	10.000.000	10.005.340	0,17	Citibank NA, FRN 5,92% 28/10/2024	USD	13.930.000	13.934.768	0,24
Sumitomo Mitsui Banking Corp., FRN 6,01% 06/06/2024	USD	14.579.000	14.602.375	0,25	HSBC Bank USA NA 5,91% 08/08/2024	USD	5.000.000	5.005.987	0,08
Sumitomo Mitsui Banking Corp., FRN 6,01% 12/07/2024	USD	11.631.000	11.647.674	0,20	State Street Bank & Trust Co., FRN 5,84% 15/04/2024	USD	10.000.000	10.007.671	0,17
Sumitomo Mitsui Banking Corp., FRN 6,03% 07/08/2024	USD	24.137.000	24.173.632	0,41	Wells Fargo Bank NA, FRN 5,84% 15/04/2024	USD	20.000.000	20.017.918	0,34
			164.148.304	2,80	Wells Fargo Bank NA, FRN 5,81% 25/06/2024	USD	10.000.000	10.006.915	0,17
<i>Pays-Bas</i>					Wells Fargo Bank NA, FRN 5,96% 28/06/2024	USD	15.000.000	15.023.118	0,26
ABN AMRO Bank NV 0% 05/02/2024	USD	26.000.000	25.737.380	0,44	Wells Fargo Bank NA, FRN 5,91% 02/08/2024	USD	7.666.000	7.674.690	0,13
Cooperatieve Rabobank UA 5,95% 02/07/2024	USD	21.307.000	21.353.066	0,36	Wells Fargo Bank NA, FRN 5,91% 02/08/2024	USD	20.143.000	20.165.833	0,34
Cooperatieve Rabobank UA 5,93% 19/07/2024	USD	25.403.000	25.452.325	0,43	Wells Fargo Bank NA, FRN 5,91% 04/11/2024	USD	12.094.000	12.097.135	0,21
Cooperatieve Rabobank UA 5,9% 06/09/2024	USD	15.000.000	15.037.406	0,26				182.299.989	3,10
Cooperatieve Rabobank UA 5,95% 12/09/2024	USD	31.737.000	31.806.774	0,54	Total des Certificats de dépôt			1.168.522.570	19,90
ING Bank NV 5,32% 17/01/2024	USD	15.000.000	14.993.280	0,26	Billets de trésorerie				
Rabobank International 0% 09/09/2024	USD	15.000.000	14.363.626	0,24	<i>Australie</i>				
			148.743.857	2,53	Australia & New Zealand Banking Group Ltd., 144A 0% 18/03/2024	USD	25.000.000	24.592.506	0,42
<i>Singapour</i>					Australia & New Zealand Banking Group Ltd., 144A 0% 05/07/2024	USD	2.700.000	2.611.840	0,05
Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd., FRN 5,74% 24/01/2024	USD	30.000.000	30.011.275	0,51	Australia & New Zealand Banking Group Ltd., 144A 0% 25/07/2024	USD	22.000.000	21.227.002	0,36
			30.011.275	0,51	Australia & New Zealand Banking Group Ltd., 144A 0% 16/08/2024	USD	10.000.000	9.617.535	0,16
<i>Corée du Sud</i>					Commonwealth Bank of Australia, 144A 0% 26/03/2024	USD	25.000.000	24.563.281	0,42
Kookmin Bank 6% 20/05/2024	USD	24.339.000	24.362.775	0,42	Commonwealth Bank of Australia, 144A 0% 22/07/2024	USD	12.348.000	11.917.274	0,20
Kookmin Bank, FRN 6,04% 22/01/2024	USD	27.296.000	27.316.988	0,47	Commonwealth Bank of Australia, 144A 0% 09/09/2024	USD	12.360.000	11.845.490	0,20
Kookmin Bank, FRN 6,01% 12/02/2024	USD	13.134.000	13.146.681	0,22	Commonwealth Bank of Australia, 144A 0% 16/09/2024	USD	9.721.000	9.307.286	0,16
Korea Development Bank 5,82% 01/03/2024	USD	25.749.000	25.757.943	0,44	Commonwealth Bank of Australia, 144A 0% 17/10/2024	USD	11.940.000	11.380.101	0,19
Woori Bank, 144A 5,85% 24/01/2024	USD	19.060.000	19.063.506	0,32	Macquarie Bank Ltd., 144A 0% 17/05/2024	USD	24.592.000	23.954.074	0,41
			109.647.893	1,87	Macquarie Bank Ltd., 144A 0% 20/08/2024	USD	16.409.000	15.751.575	0,27
<i>Suède</i>					Macquarie Bank Ltd., FRN, 144A 5,92% 30/10/2024	USD	10.000.000	9.999.616	0,17
Svenska Handelsbanken AB 5,905% 18/06/2024	USD	20.000.000	20.023.801	0,34	Macquarie International Finance Ltd. 0% 03/05/2024	USD	21.193.000	20.686.956	0,35
Svenska Handelsbanken AB 5,9% 01/08/2024	USD	12.000.000	12.020.517	0,21	National Australia Bank Ltd., FRN, 144A 5,78% 25/07/2024	USD	25.000.000	25.005.106	0,43
			32.044.318	0,55	South32 Treasury USA Ltd., 144A 0% 06/12/2023	USD	30.000.000	29.972.057	0,51
					South32 Treasury USA Ltd., 144A 0% 14/12/2023	USD	12.000.000	11.973.873	0,20
					Suncorp-Metway Ltd., 144A 0% 23/04/2024	USD	18.500.000	18.073.135	0,31
					Suncorp-Metway Ltd., 144A 0% 29/04/2024	USD	10.000.000	9.759.593	0,17

JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net
Telstra Group Ltd., 144A 0% 28/02/2024	USD	27.000.000	26.615.250	0,45	Banco Santander-Chile, 144A 0% 07/02/2024	USD	6.255.000	6.184.374	0,10
Telstra Group Ltd., 144A 0% 08/03/2024	USD	27.000.000	26.576.641	0,45	Banco Santander-Chile, 144A 0% 09/02/2024	USD	5.449.000	5.385.642	0,09
Telstra Group Ltd., 144A 0% 06/09/2024	USD	5.000.000	4.780.155	0,08				39.305.052	0,67
Westpac Banking Corp., 144A 0,63% 12/07/2024	USD	5.150.000	4.976.348	0,09	<i>France</i>				
Westpac Banking Corp., 144A 0% 06/09/2024	USD	17.727.000	16.985.153	0,29	BNP Paribas SA 0% 04/03/2024	USD	4.000.000	3.942.624	0,07
Westpac Banking Corp., 144A 0% 13/09/2024	USD	9.561.000	9.151.437	0,16	BPCE SA, 144A 0% 07/12/2023	USD	1.250.000	1.248.704	0,02
Westpac Banking Corp., 144A 0% 10/10/2024	USD	10.000.000	9.533.712	0,16	BPCE SA, 144A 0% 28/05/2024	USD	10.000.000	9.726.000	0,17
			390.856.996	6,66	Credit Agricole Corporate & Investment Bank SA 0% 01/02/2024	USD	25.000.000	24.767.416	0,42
					Credit Agricole Corporate & Investment Bank SA 0% 05/03/2024	USD	25.000.000	24.637.387	0,42
					La Banque Postale 0% 14/02/2024	USD	21.000.000	20.759.630	0,35
<i>Canada</i>					LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE, 144A 0% 05/04/2024	USD	14.210.000	13.941.188	0,24
Alimentation Couche-Tard, Inc., 144A 0% 06/12/2023	USD	250.000	249.771	0,00	LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE, 144A 0% 09/04/2024	USD	19.310.000	18.933.111	0,32
Alimentation Couche-Tard, Inc., 144A 0% 01/02/2024	USD	30.000.000	29.701.223	0,51	LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE, 144A 0% 26/04/2024	USD	12.000.000	11.735.113	0,20
Bank of Montreal 0% 04/01/2024	USD	13.737.000	13.665.170	0,23	LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE, 144A 0% 18/06/2024	USD	20.060.000	19.460.354	0,33
Bank of Montreal 0% 04/09/2024	USD	15.000.000	14.376.505	0,24	LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE, 144A 0% 25/10/2024	USD	5.136.000	4.889.489	0,08
Bank of Montreal, FRN 5,84% 12/04/2024	USD	20.000.000	20.015.586	0,34	Natixis SA 0% 08/07/2024	USD	15.850.000	15.319.646	0,26
Bank of Montreal, FRN 5,8% 02/05/2024	USD	15.000.000	15.009.243	0,26	Societe Generale SA, 144A 0% 09/02/2024	USD	5.388.000	5.329.976	0,09
Bank of Montreal, FRN 5,91% 01/08/2024	USD	10.000.000	10.010.607	0,17	Societe Generale SA, 144A 0% 12/02/2024	USD	16.128.000	15.946.700	0,27
Bank of Nova Scotia (The), 144A 0% 01/03/2024	USD	4.183.000	4.125.131	0,07	Societe Generale SA, 144A 0% 13/05/2024	USD	24.935.000	24.308.944	0,41
Bank of Nova Scotia (The), FRN, 144A 5,76% 18/01/2024	USD	43.000.000	43.014.945	0,73	Societe Generale SA, 144A 0% 21/06/2024	USD	21.000.000	20.351.974	0,35
Bank of Nova Scotia (The), FRN, 144A 5,84% 12/04/2024	USD	10.000.000	10.009.095	0,17	Societe Generale SA, 144A 0% 01/07/2024	USD	4.000.000	3.870.378	0,07
Brookfield Corporate Treasury Ltd., 144A 0% 18/12/2023	USD	40.000.000	39.884.930	0,68				239.168.634	4,07
Canadian National Railway Co., 144A 0% 04/03/2024	USD	19.023.000	18.747.354	0,32	<i>Allemagne</i>				
Federation des caisses Desjardins du Quebec (The), 144A 0% 11/03/2024	USD	10.240.000	10.080.937	0,17	BASF SE, 144A 0% 01/12/2023	USD	20.821.000	20.817.887	0,35
Magna International, Inc. 0% 01/12/2023	USD	40.000.000	39.993.976	0,68				20.817.887	0,35
National Bank of Canada, 144A 0% 26/02/2024	USD	14.152.000	13.962.887	0,24	<i>Japon</i>				
National Bank of Canada, 144A 0% 15/03/2024	USD	15.724.000	15.470.596	0,26	Mizuho Bank Ltd., 144A 0% 25/01/2024	USD	5.000.000	4.958.041	0,08
Nutrien Ltd., 144A 0% 01/12/2023	USD	250.000	249.962	0,00	MUFG Bank Ltd. 0% 19/01/2024	USD	11.446.000	11.359.132	0,19
Nutrien Ltd., 144A 0% 14/12/2023	USD	19.050.000	19.009.204	0,32	MUFG Bank Ltd. 0% 12/04/2024	USD	30.000.000	29.382.759	0,50
Nutrien Ltd., 144A 0% 02/01/2024	USD	8.000.000	7.958.963	0,14	MUFG Bank Ltd. 0% 03/05/2024	USD	25.000.000	24.406.730	0,42
Nutrien Ltd., 144A 0% 17/01/2024	USD	3.955.000	3.925.374	0,07	Sumitomo Mitsui Banking Corp., 144A 0% 05/01/2024	USD	6.942.000	6.904.674	0,12
Province of British Columbia Canada 0% 09/02/2024	USD	2.300.000	2.275.715	0,04				77.011.336	1,31
Royal Bank of Canada, 144A 0% 10/11/2024	USD	10.000.000	9.528.557	0,16	<i>Norvège</i>				
Royal Bank of Canada, FRN, 144A 5,91% 07/05/2024	USD	8.000.000	8.009.293	0,14	DNB Bank ASA, 144A 0% 25/03/2024	USD	2.000.000	1.965.270	0,03
Royal Bank of Canada, FRN, 144A 5,62% 07/06/2024	USD	15.000.000	15.000.000	0,26	DNB Bank ASA, 144A 0% 16/10/2024	USD	6.000.000	5.715.728	0,10
Royal Bank of Canada, FRN, 144A 5,95% 08/07/2024	USD	10.000.000	10.010.671	0,17				7.680.998	0,13
Suncor Energy, Inc., 144A 0% 05/12/2023	USD	15.000.000	14.988.694	0,26	<i>Suède</i>				
TELUS Corp., 144A 0% 09/01/2024	USD	9.038.000	8.981.964	0,15	Skandinaviska Enskilda Banken AB, 144A 0% 26/03/2024	USD	22.000.000	21.610.497	0,37
TELUS Corp., 144A 0% 22/01/2024	USD	9.000.000	8.925.721	0,15	Skandinaviska Enskilda Banken AB, 144A 0% 10/07/2024	USD	19.699.000	19.037.034	0,32
TELUS Corp., 144A 0% 21/02/2024	USD	9.500.000	9.376.067	0,16	Skandinaviska Enskilda Banken AB, 144A 0% 22/07/2024	USD	7.400.000	7.138.490	0,12
Toronto-Dominion Bank (The), FRN, 144A 6,02% 20/03/2024	USD	5.000.000	5.007.470	0,09	Skandinaviska Enskilda Banken AB, FRN, 144A 5,92% 31/07/2024	USD	10.000.000	10.012.342	0,17
Toronto-Dominion Bank (The), FRN, 144A 6,02% 26/03/2024	USD	5.000.000	5.007.586	0,09	Svenska Handelsbanken AB, 144A 0% 11/04/2024	USD	18.394.000	18.027.701	0,31
Toronto-Dominion Bank (The) 0% 01/08/2024	USD	13.000.000	12.519.120	0,21	Svenska Handelsbanken AB, 144A 0% 11/06/2024	USD	13.000.000	12.618.692	0,22
TransCanada PipeLines Ltd., 144A 0% 20/12/2023	USD	14.146.000	14.102.750	0,24	Svenska Handelsbanken AB, 144A 0% 22/08/2024	USD	22.596.000	21.698.471	0,37
			453.195.067	7,72	Svenska Handelsbanken AB, 144A 0% 01/10/2024	USD	15.000.000	14.319.048	0,24
<i>Chili</i>								124.462.275	2,12
Banco Santander-Chile, 144A 0% 24/01/2024	USD	17.000.000	16.847.283	0,29					
Banco Santander-Chile, 144A 0% 26/01/2024	USD	10.990.000	10.887.753	0,19					

JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net	
<i>Suisse</i>					Glencore Funding LLC, 144A 0%					
UBS AG, FRN, 144A 5,805%					20/02/2024	USD	24.356.000	24.039.038	0,41	
16/01/2024	USD	20.000.000	20.003.977	0,34	GTA Funding LLC, 144A 0%					
			20.003.977	0,34	10/01/2024	USD	8.535.000	8.482.516	0,14	
<i>Royaume-Uni</i>					Healthpeak Properties, Inc. 0%					
Lloyds Bank plc, 144A 0% 22/04/2024	USD	24.724.000	24.177.916	0,41	01/12/2023	USD	45.000.000	44.993.196	0,77	
Lloyds Bank plc, 144A 0% 03/07/2024	USD	8.000.000	7.736.106	0,13	HSBC USA, Inc., 144A 0% 07/12/2023	USD	28.702.000	28.672.086	0,49	
Lloyds Bank plc, FRN 5,62%					HSBC USA, Inc., 144A 0% 01/05/2024	USD	4.000.000	3.904.074	0,07	
05/12/2023	USD	13.000.000	13.000.420	0,22	HSBC USA, Inc., 144A 0% 20/05/2024	USD	15.500.000	15.077.577	0,26	
NatWest Markets plc, 144A 0%					HSBC USA, Inc., 144A 0% 06/06/2024	USD	7.277.000	7.058.284	0,12	
22/07/2024	USD	13.075.000	12.598.146	0,21	HSBC USA, Inc., 144A 0% 26/07/2024	USD	20.250.000	19.478.840	0,33	
Natwest Markets Securities, Inc., 144A					HSBC USA, Inc., 144A 0% 25/09/2024	USD	10.792.000	10.271.196	0,17	
0% 06/02/2024	USD	20.687.000	20.469.636	0,35	HSBC USA, Inc., 144A 0% 04/11/2024	USD	15.000.000	14.176.714	0,24	
Standard Chartered plc, 144A 0%					Humana, Inc. 0% 01/12/2023	USD	54.400.000	54.391.534	0,93	
21/02/2024	USD	5.299.000	5.232.979	0,09	ING US Funding LLC, 144A 0%					
Standard Chartered plc, 144A 0%					26/04/2024	USD	18.000.000	17.595.669	0,30	
16/07/2024	USD	23.000.000	22.205.995	0,38	ING US Funding LLC, 144A 0%					
Standard Chartered plc, 144A 0%					14/06/2024	USD	12.500.000	12.129.027	0,21	
27/08/2024	USD	13.950.000	13.385.974	0,23	ING US Funding LLC, 144A 0%					
			118.807.172	2,02	18/07/2024	USD	5.000.000	4.827.687	0,08	
<i>Etats-Unis d'Amérique</i>					ING US Funding LLC, 144A 0%					
3M Co., 144A 0% 05/02/2024	USD	20.804.000	20.597.540	0,35	25/07/2024	USD	7.500.000	7.234.230	0,12	
Alianz Finance Corp., 144A 0%					ING US Funding LLC, FRN, 144A 5,8%					
08/05/2024	USD	10.826.000	10.564.155	0,18	13/06/2024	USD	12.000.000	12.008.223	0,20	
Ameren Corp Disc 0% 01/12/2023	USD	82.250.000	82.237.613	1,40	ING US Funding LLC, FRN 5,8%					
American Electric Power Co., Inc., 144A					24/05/2024	USD	16.422.000	16.433.334	0,28	
0% 16/01/2024	USD	4.000.000	3.970.787	0,07	Ingredion, Inc. 0% 01/12/2023	USD	65.000.000	64.990.211	1,11	
American Electric Power Co., Inc., 144A					Kellanova, 144A 0% 04/12/2023	USD	25.000.000	24.984.944	0,43	
0% 22/01/2024	USD	17.776.000	17.629.290	0,30	Kellanova, 144A 0% 05/12/2023	USD	25.000.000	24.981.181	0,43	
American Electric Power Co., Inc., 144A					Kinder Morgan, Inc., 144A 0%					
0% 21/05/2024	USD	6.500.000	6.320.589	0,11	01/12/2023	USD	28.700.000	28.695.457	0,49	
American Honda Finance Corp. 0%					LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton,					
23/01/2024	USD	2.500.000	2.478.910	0,04	Inc., 144A 0% 22/04/2024	USD	19.000.000	18.592.032	0,32	
Amphenol Corp., 144A 0% 06/12/2023	USD	22.875.000	22.854.685	0,39	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton,					
AT&T, Inc., 144A 0% 20/12/2023	USD	17.592.000	17.539.245	0,30	Inc., 144A 0% 17/09/2024	USD	17.494.000	16.747.080	0,28	
AT&T, Inc., 144A 0% 21/02/2024	USD	6.000.000	5.922.727	0,10	Mitsubishi HC Capital, Inc. 0%					
Atlantic City Electric Co. 0%					08/01/2024	USD	16.000.000	15.902.552	0,27	
01/12/2023	USD	5.000.000	4.999.247	0,08	Mitsubishi HC Finance America LLC 0%					
AutoZone, Inc., 144A 0% 06/12/2023	USD	1.302.000	1.300.822	0,02	02/01/2024	USD	10.000.000	9.948.538	0,17	
AutoZone, Inc. 0% 01/12/2023	USD	4.300.000	4.299.352	0,07	National Grid North America, Inc., 144A					
Bedford Row Funding Corp., FRN, 144A					0% 24/01/2024	USD	17.000.000	16.854.296	0,29	
5,75% 18/01/2024	USD	22.500.000	22.507.554	0,38	NextEra Energy Capital Holdings, Inc.,					
BOFA Securities, Inc. 0% 19/07/2024	USD	24.798.000	23.923.214	0,41	144A 0% 22/01/2024	USD	8.650.000	8.578.609	0,15	
Brighthouse Financial Short Term					NextEra Energy Capital Holdings, Inc.,					
Funding LLC, 144A 0% 29/05/2024	USD	28.032.000	27.249.870	0,46	144A 0% 09/02/2024	USD	11.000.000	10.877.679	0,18	
Cencora, Inc., 144A 0% 01/12/2023	USD	84.000.000	83.987.283	1,43	NextEra Energy Capital Holdings, Inc.,					
Cigna Group (The), 144A 0%					144A 0% 20/02/2024	USD	23.228.000	22.928.716	0,39	
03/01/2024	USD	22.358.000	22.240.638	0,38	Orange & Rockland Utilities, Inc. 0%					
Citigroup Global Markets, Inc., 144A					01/12/2023	USD	3.000.000	2.999.548	0,05	
0% 08/01/2024	USD	13.469.000	13.389.594	0,23	Pacific Life Short Term Funding LLC,					
Citigroup Global Markets, Inc., 144A					144A 0% 10/06/2024	USD	33.327.000	32.342.524	0,55	
0% 19/09/2024	USD	10.257.000	9.802.589	0,17	S&P Global, Inc., 144A 0% 04/12/2023	USD	41.275.000	41.249.980	0,70	
Citigroup Global Markets, Inc., 144A					Sysco Corp. 0% 01/12/2023	USD	85.000.000	84.987.327	1,45	
0% 25/09/2024	USD	12.500.000	11.935.312	0,20	Tampa Electric Co., 144A 0%					
Constellation Energy Generation LLC,					01/12/2023	USD	14.604.000	14.601.793	0,25	
144A 0% 01/12/2023	USD	40.000.000	39.993.332	0,68	VW Credit, Inc., 144A 0% 19/04/2024	USD	10.784.000	10.542.605	0,18	
CRH America Finance, Inc., 144A 0%					VW Credit, Inc., 144A 0% 24/05/2024	USD	32.350.000	31.441.175	0,54	
13/02/2024	USD	37.000.000	36.564.864	0,62	Walt Disney Co. (The), 144A 0%					
Darden Restaurants, Inc. 0%					05/12/2023	USD	28.000.000	27.979.089	0,48	
01/12/2023	USD	84.000.000	83.987.350	1,43	Walt Disney Co. (The), 144A 0%					
Duke Energy Corp., 144A 0%					02/05/2024	USD	7.140.000	6.968.955	0,12	
22/02/2024	USD	26.155.000	25.809.580	0,44	WEC Energy Group, Inc. 0% 01/12/2023	USD	11.858.000	11.858.214	0,20	
EIDP, Inc., 144A 0% 01/12/2023	USD	1.100.000	1.099.833	0,02	Western Union Co (The) 0% 01/12/2023	USD	50.000.000	49.992.443	0,85	
EIDP, Inc., 144A 0% 07/12/2023	USD	6.000.000	5.993.595	0,10				1.750.742.802	29,81	
Entergy Corp., 144A 0% 02/02/2024	USD	15.000.000	14.852.800	0,25	Total des Billets de trésorerie				3.242.052.196	55,20
Entergy Corp., 144A 0% 05/02/2024	USD	14.000.000	13.856.173	0,24	Total des valeurs mobilières et des instruments du marché				5.441.249.245	92,65
Equitable Short Term Funding LLC,					monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé					
144A 0% 09/07/2024	USD	13.471.000	13.021.369	0,22	Total des Investissements				5.713.348.885	97,28
ERAC USA Finance LLC, 144A 0%					Dépôts à terme					
01/12/2023	USD	20.050.000	20.046.980	0,34	<i>Canada</i>					
ERP Operating LP, 144A 0%					Canadian Imperial Bank of Commerce					
06/12/2023	USD	28.899.000	28.872.853	0,49	5,31% 01/12/2023	USD	80.000.000	80.000.000	1,36	
ERP Operating LP, 144A 0% 11/12/2023	USD	21.100.000	21.064.847	0,36				80.000.000	1,36	
ERP Operating LP, REIT, 144A 0%					Total des dépôts à terme				80.000.000	1,36
22/02/2024	USD	6.700.000	6.611.515	0,11	Liquidités				72.727.576	1,24
Evergny Missouri West, Inc., 144A 0%					Autres actifs/(passifs)				6.886.331	0,12
01/12/2023	USD	84.000.000	83.987.350	1,43	Total de l'Actif net				5.872.962.792	100,00
Fidelity National Information Services,										
Inc. 0% 15/12/2023	USD	12.000.000	11.972.640	0,20						
Fiserv, Inc. 0% 01/12/2023	USD	40.000.000	39.993.954	0,68						
Glencore Funding LLC, 144A 0%										
18/01/2024	USD	7.503.000	7.444.578	0,13						

JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund

Etat du portefeuille-titres (suite)

Au 30 novembre 2023

Répartition géographique du portefeuille au 30 novembre 2023	% de l'Actif net
Etats-Unis d'Amérique	47,73
Canada	14,57
France	8,08
Australie	7,39
Royaume-Uni	4,90
Japon	4,46
Pays-Bas	2,98
Suède	2,67
Corée du Sud	1,87
Suisse	0,92
Chili	0,67
Singapour	0,51
Espagne	0,50
Iles Caïmans	0,46
Nouvelle-Zélande	0,42
Allemagne	0,35
Norvège	0,13
Finlande	0,03
Total des investissements et quasi-liquidités	98,64
Liquidités et autres actifs/(passifs)	1,36
Total	100,00

JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund

Etat du portefeuille-titres

Au 30 novembre 2023

Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net	Investissements	Devise	Quantité/ Valeur nominale	Valeur de marché USD	% de l'Actif net
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse					Contrats de prise en pension				
Obligations					<i>Canada</i>				
<i>Etats-Unis d'Amérique</i>					Bank of Nova Scotia (The) 5,31% 01/12/2023				
US Treasury 2% 30/04/2024	USD	198.000.000	195.229.704	0,34	USD	50.000.000	50.000.000	0,09	
US Treasury 2,5% 30/04/2024	USD	84.000.000	82.994.319	0,14	RBC Dominion Securities, Inc. 5,31% 01/12/2023	USD	500.000.000	500.000.000	0,86
US Treasury, FRN 5,336% 31/01/2024	USD	2.098.007.500	2.098.055.666	3,63			550.000.000	0,95	
US Treasury, FRN 5,276% 30/04/2024	USD	2.241.120.000	2.240.668.843	3,88	<i>France</i>				
US Treasury, FRN 5,388% 31/07/2024	USD	850.000.000	850.184.569	1,47	BNP Paribas SA 5,31% 01/12/2023				
US Treasury, FRN 5,491% 31/10/2024	USD	607.000.000	607.599.439	1,05	Credit Agricole Corporate & Investment Bank SA 5,31% 01/12/2023				
US Treasury Bill 0% 28/12/2023	USD	1.500.000.000	1.494.048.749	2,58	USD	1.425.742.574	1.425.742.574	2,47	
US Treasury Bill 0% 25/01/2024	USD	277.450.000	275.195.696	0,48	USD	3.000.000.000	3.000.000.000	5,19	
US Treasury Bill 0% 22/02/2024	USD	1.200.000.000	1.185.419.667	2,05			4.425.742.574	7,66	
US Treasury Bill 0% 21/03/2024	USD	300.000.000	295.097.501	0,51	<i>Allemagne</i>				
US Treasury Bill 0% 18/04/2024	USD	561.000.000	550.119.485	0,95	Deutsche Bank AG 5,3% 01/12/2023				
US Treasury Bill 0% 08/08/2024	USD	160.000.000	154.355.289	0,27	USD	1.000.000.000	1.000.000.000	1,73	
US Treasury Bill 0% 05/09/2024	USD	430.000.000	412.937.600	0,71			1.000.000.000	1,73	
US Treasury Bill 0% 03/10/2024	USD	95.000.000	90.779.176	0,16	<i>Japon</i>				
			10.532.685.703	18,22	Sumitomo Mitsui Banking Corp. 5,31% 01/12/2023				
					USD	500.000.000	500.000.000	0,86	
Total des Obligations			10.532.685.703	18,22			500.000.000	0,86	
Total des Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse			10.532.685.703	18,22	<i>Norvège</i>				
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé					Norges Bank 5,32% 01/12/2023				
Obligations									
<i>Etats-Unis d'Amérique</i>					<i>Etats-Unis d'Amérique</i>				
US Treasury Bill 0% 05/12/2023	USD	3.054.800.000	3.052.997.267	5,28	BofA Securities, Inc. 5,3% 01/12/2023				
US Treasury Bill 0% 07/12/2023	USD	1.800.000.000	1.798.409.088	3,11	USD	50.000.000	50.000.000	0,09	
US Treasury Bill 0% 12/12/2023	USD	4.860.000.000	4.852.125.813	8,39	USD	74.257.426	74.257.426	0,13	
US Treasury Bill 0% 14/12/2023	USD	2.041.000.000	2.037.114.045	3,52	Citibank NA 5,31% 01/12/2023				
US Treasury Bill 0% 19/12/2023	USD	1.117.600.000	1.114.641.323	1,93	Fixed Income Clearing Corporation 5,31% 01/12/2023				
US Treasury Bill 0% 21/12/2023	USD	1.800.000.000	1.794.709.834	3,10	USD	3.000.000.000	3.000.000.000	5,19	
US Treasury Bill 0% 26/12/2023	USD	1.200.000.000	1.195.583.333	2,07	Mizuho Securities USA LLC 5,31% 01/12/2023				
US Treasury Bill 0% 02/01/2024	USD	2.600.000.000	2.587.743.805	4,48	USD	925.000.000	925.000.000	1,60	
US Treasury Bill 0% 04/01/2024	USD	1.200.000.000	1.194.009.683	2,07	Natwest Markets Securities, Inc. 5,31% 01/12/2023				
US Treasury Bill 0% 09/01/2024	USD	1.100.000.000	1.093.674.959	1,89	USD	500.000.000	500.000.000	0,86	
US Treasury Bill 0% 11/01/2024	USD	1.000.000.000	993.980.972	1,72			4.549.257.426	7,87	
US Treasury Bill 0% 16/01/2024	USD	1.475.000.000	1.465.031.097	2,53	Total des contrats de prise en pension				
US Treasury Bill 0% 23/01/2024	USD	1.200.000.000	1.190.672.000	2,06			13.369.271.595	23,13	
US Treasury Bill 0% 30/01/2024	USD	1.120.000.000	1.110.801.070	1,92	Liquidités				
US Treasury Bill 0% 01/02/2024	USD	300.000.000	297.248.749	0,51			1.361.453.686	2,36	
US Treasury Bill 0% 06/02/2024	USD	300.000.000	297.012.917	0,51	Autres actifs/(passifs)				
US Treasury Bill 0% 08/02/2024	USD	920.000.000	910.694.581	1,58			(1.703.102.659)	(2,95)	
US Treasury Bill 0% 13/02/2024	USD	310.000.000	306.581.302	0,53	Total de l'Actif net				
US Treasury Bill 0% 15/02/2024	USD	615.000.000	608.134.983	1,05			57.810.508.351	100,00	
US Treasury Bill 0% 27/02/2024	USD	300.000.000	296.087.666	0,51					
US Treasury Bill 0% 05/03/2024	USD	1.230.000.000	1.212.664.480	2,10					
US Treasury Bill 0% 12/03/2024	USD	300.000.000	295.507.750	0,51					
US Treasury Bill 0% 14/03/2024	USD	342.000.000	336.763.601	0,58					
US Treasury Bill 0% 19/03/2024	USD	1.105.000.000	1.087.404.754	1,88					
US Treasury Bill 0% 26/03/2024	USD	900.000.000	884.746.002	1,53					
US Treasury Bill 0% 02/04/2024	USD	375.000.000	368.491.733	0,64					
US Treasury Bill 0% 11/04/2024	USD	300.000.000	294.147.999	0,51					
US Treasury Bill 0% 16/05/2024	USD	600.000.000	585.348.070	1,01					
US Treasury Bill 0% 23/05/2024	USD	610.000.000	594.580.217	1,03					
US Treasury Bill 0% 30/05/2024	USD	300.000.000	292.096.333	0,51					
US Treasury Bill 0% 13/06/2024	USD	104.000.000	101.194.600	0,18					
			34.250.200.026	59,24					
Total des Obligations			34.250.200.026	59,24					
Total des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire admis à la cote d'un autre marché réglementé			34.250.200.026	59,24					
Total des Investissements			44.782.885.729	77,46					

Répartition géographique du portefeuille au 30 novembre 2023	% de l'Actif net
Etats-Unis d'Amérique	85,33
France	7,66
Norvège	4,06
Allemagne	1,73
Canada	0,95
Japon	0,86
Total des investissements et quasi-liquidités	100,59
Liquidités et autres actifs/(passifs)	(0,59)
Total	100,00

JPMorgan Liquidity Funds

Annexe - Informations supplémentaires non révisées

1. Total des frais sur encours (Total Expense Ratios - TER)

	Pour l'exercice clôturé au 30 nov 2023 ⁺	Pour l'exercice clôturé au 30 nov 2023 ⁺⁺	Pour l'exercice clôturé au 30 nov 2022 ⁺	Pour l'exercice clôturé au 30 nov 2021 ⁺	Ratio de charges plafonnées au 30 nov 2023 ⁺	Date de lancement
JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund						
JPM AUD Liquidity LVNAV A (acc.)	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	-	12-oct-10
JPM AUD Liquidity LVNAV Agency (dist.)	0,25%	0,25%	0,25%	0,25%	-	17-mars-11
JPM AUD Liquidity LVNAV B (acc.)	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%	-	12-oct-10
JPM AUD Liquidity LVNAV C (acc.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	12-oct-10
JPM AUD Liquidity LVNAV C (dist.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	04-nov-15
JPM AUD Liquidity LVNAV E (acc.)	0,11%	0,11%	0,11%	-	-	22-janv-18
JPM AUD Liquidity LVNAV E (dist.)	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	-	22-janv-18
JPM AUD Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	12-oct-10
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund						
JPM EUR Liquidity LVNAV A (acc.)	0,55%	0,55%	0,55%	-	-	03-déc-18
JPM EUR Liquidity LVNAV C (acc.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	03-déc-18
JPM EUR Liquidity LVNAV Capital (dist.)	0,16%	0,16%	-	-	-	19-juin-23
JPM EUR Liquidity LVNAV D (acc.)	0,65%	0,65%	0,65%	-	-	03-déc-18
JPM EUR Liquidity LVNAV E (acc.)	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	-	03-déc-18
JPM EUR Liquidity LVNAV E (dist.)	0,11%	0,11%	-	-	-	19-juin-23
JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	0,21%	0,21%	-	-	-	19-juin-23
JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (TO acc.) (1)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	24-oct-12
JPM EUR Liquidity LVNAV W (acc.) [^]	0,16%	0,16%	-	-	-	03-déc-18
JPM EUR Liquidity LVNAV X (acc.)	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	03-déc-18
JPM EUR Liquidity LVNAV X (dist.)	0,05%	0,05%	-	-	0,05%	19-juin-23
JPM EUR Liquidity LVNAV X (TO acc.) (2)	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	24-oct-12
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund						
JPM EUR Standard Money Market VNAV A (acc.)	0,55%	0,30%	0,55%	-	-	25-juil-22
JPM EUR Standard Money Market VNAV B (acc.)	0,45%	0,21%	0,45%	-	-	25-juil-22
JPM EUR Standard Money Market VNAV C (acc.)	0,21%	0,11%	0,21%	0,21%	-	09-juil-20
JPM EUR Standard Money Market VNAV Capital (acc.)	0,16%	0,09%	0,16%	0,16%	-	09-juil-20
JPM EUR Standard Money Market VNAV D (acc.)	0,65%	0,35%	0,65%	-	-	25-juil-22
JPM EUR Standard Money Market VNAV E (acc.)	0,11%	0,09%	0,11%	0,11%	-	09-juil-20
JPM EUR Standard Money Market VNAV G (acc.) [*]	0,11%	0,07%	0,11%	0,11%	-	09-juil-20
JPM EUR Standard Money Market VNAV Institutional (acc.)	0,21%	0,12%	0,21%	0,21%	-	09-juil-20
JPM EUR Standard Money Market VNAV R (acc.)	0,21%	0,14%	0,21%	0,21%	-	09-juil-20
JPM EUR Standard Money Market VNAV S (acc.)	0,06%	0,05%	0,06%	0,06%	-	09-juil-20
JPM EUR Standard Money Market VNAV W (acc.)	0,16%	0,10%	0,16%	0,16%	-	09-juil-20
JPM EUR Standard Money Market VNAV X (acc.)	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	09-juil-20
JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund						
JPM SGD Liquidity LVNAV Agency (dist.)	0,25%	0,25%	0,25%	0,25%	-	07-oct-09
JPM SGD Liquidity LVNAV C (acc.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	29-janv-10
JPM SGD Liquidity LVNAV C (dist.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	04-nov-15
JPM SGD Liquidity LVNAV E (acc.)	0,11%	0,11%	0,11%	-	-	23-janv-18
JPM SGD Liquidity LVNAV E (dist.)	0,11%	0,11%	0,11%	-	-	23-janv-18
JPM SGD Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	07-oct-09

(1) La Classe d'actions JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (flex dist.) a été renommée JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (TO acc.) le 3 juillet 2023.

(2) La Classe d'actions JPM EUR Liquidity LVNAV X (flex dist.) a été renommée JPM EUR Liquidity LVNAV X (TO acc.) le 3 juillet 2023.

* Classe d'Actions inactive à la clôture de l'exercice.

[^] Classe d'Actions réactivée au cours de l'exercice.

+ Les ratios de charges sont calculés conformément à la directive du 16 mai 2008 (amendée le 20 avril 2015) publiée par la Swiss Funds & Asset Management Association (SFAMA). Le 25 septembre 2020, la SFAMA et Asset Management Platform (AMP) Switzerland ont fusionné pour former l'Asset Management Association Switzerland (AMAS). Le total des frais sur encours (Total Expense Ratio, TER) représente le total des coûts d'exploitation exprimé sous la forme d'un pourcentage de l'actif net moyen quotidien du Fonds. Le montant total des coûts d'exploitation englobe les commissions de gestion financière, les commissions de l'agent dépositaire/conservateur, la taxe d'abonnement et les autres dépenses, tels que récapitulés dans l'État combiné des opérations et les Variations de l'actif net. Les Intérêts sur découvert et les Commissions de performance sont exclus de ce calcul.

Il est possible que, pour certaines Classes d'Actions, les ratios de dépenses plafonnés (« capped expense ratios ») et le total des frais sur encours aient fait l'objet de modifications au cours des deux années antérieures. Toutes les informations détaillées concernant de telles modifications ont été publiées dans les États Financiers des années précédentes. Tous les chiffres relatifs au total des frais sur encours sont annualisés. Ces montants incluent les Exemptions de commissions sur les Commissions de gestion ou les Frais administratifs et d'exploitation, le cas échéant, dans la limite du taux maximal spécifié dans le Prospectus.

++ La Société de gestion peut, à son entière discrétion, renoncer à tout ou partie de la Commission de service rendu au Fonds, le cas échéant.

JPMorgan Liquidity Funds

Annexe - Informations supplémentaires non révisées (suite)

1. Total des frais sur encours (Total Expense Ratios - TER) (suite)

	Pour l'exercice clôturé au 30 nov 2023 ⁺	Pour l'exercice clôturé au 30 nov 2023 ⁺⁺	Pour l'exercice clôturé au 30 nov 2022 ⁺	Pour l'exercice clôturé au 30 nov 2021 ⁺	Ratio de charges plafonnées au 30 nov 2023 ⁺	Date de lancement
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund						
JPM GBP Liquidity LVNAV A (acc.)	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	-	03-déc-18
JPM GBP Liquidity LVNAV Agency (dist.)	0,25%	0,25%	0,25%	0,25%	-	04-sept-01
JPM GBP Liquidity LVNAV C (acc.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	03-déc-18
JPM GBP Liquidity LVNAV C (dist.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	04-nov-15
JPM GBP Liquidity LVNAV Capital (dist.)	0,16%	0,15%	0,16%	0,16%	-	25-sept-06
JPM GBP Liquidity LVNAV D (acc.)	0,65%	0,65%	0,65%	-	-	03-déc-18
JPM GBP Liquidity LVNAV E (acc.)	0,11%	0,10%	0,11%	0,11%	-	03-déc-18
JPM GBP Liquidity LVNAV E (dist.)	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	-	23-janv-18
JPM GBP Liquidity LVNAV G (acc.)	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	-	03-déc-18
JPM GBP Liquidity LVNAV G (dist.)	0,11%	0,10%	0,11%	0,11%	-	23-janv-18
JPM GBP Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	0,21%	0,20%	0,21%	0,21%	-	04-sept-00
JPM GBP Liquidity LVNAV Premier (dist.)	0,45%	0,44%	0,45%	0,45%	-	04-avr-00
JPM GBP Liquidity LVNAV R (acc.) [^]	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	03-déc-18
JPM GBP Liquidity LVNAV R (dist.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	14-juin-13
JPM GBP Liquidity LVNAV Reserves (dist.)	0,79%	0,78%	0,79%	0,79%	-	01-juil-03
JPM GBP Liquidity LVNAV W (acc.)	0,16%	0,16%	0,16%	0,16%	-	03-déc-18
JPM GBP Liquidity LVNAV W (dist.)	0,16%	0,15%	0,16%	0,16%	-	28-déc-16
JPM GBP Liquidity LVNAV X (acc.)	0,05%	0,04%	0,05%	0,05%	0,05%	03-déc-18
JPM GBP Liquidity LVNAV X (dist.)	0,03%	0,02%	0,03%	0,03%	0,03%	04-nov-99
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund						
JPM GBP Standard Money Market VNAV A (acc.)	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	-	15-avr-96
JPM GBP Standard Money Market VNAV B (acc.)	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%	-	10-avr-01
JPM GBP Standard Money Market VNAV C (acc.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	26-mai-99
JPM GBP Standard Money Market VNAV Capital (acc.)	0,16%	0,16%	0,16%	-	-	29-mars-18
JPM GBP Standard Money Market VNAV D (acc.)	0,65%	0,65%	0,65%	0,65%	-	07-mai-08
JPM GBP Standard Money Market VNAV E (acc.)	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	-	23-janv-18
JPM GBP Standard Money Market VNAV Institutional (acc.)	0,21%	0,21%	0,21%	-	-	04-nov-15
JPM GBP Standard Money Market VNAV Morgan (acc.)	0,59%	0,59%	0,59%	-	-	03-août-22
JPM GBP Standard Money Market VNAV R (acc.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	14-juin-13
JPM GBP Standard Money Market VNAV W (acc.)	0,16%	0,16%	0,16%	0,16%	-	28-déc-16
JPM GBP Standard Money Market VNAV X (acc.)	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	23-mai-00
JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund						
JPM USD Liquidity LVNAV A (acc.)	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	-	03-déc-18
JPM USD Liquidity LVNAV Agency (dist.)	0,25%	0,25%	0,25%	0,25%	-	04-sept-01
JPM USD Liquidity LVNAV C (acc.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	03-déc-18
JPM USD Liquidity LVNAV C (dist.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	05-nov-15
JPM USD Liquidity LVNAV Capital (acc.)	0,16%	0,16%	0,16%	0,16%	-	14-août-19
JPM USD Liquidity LVNAV Capital (dist.)	0,16%	0,16%	0,16%	0,16%	-	22-sept-16
JPM USD Liquidity LVNAV D (acc.)	0,65%	0,65%	0,65%	-	-	03-déc-18
JPM USD Liquidity LVNAV E (acc.)	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	-	03-déc-18
JPM USD Liquidity LVNAV E (dist.)	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	-	22-janv-18
JPM USD Liquidity LVNAV G (acc.)	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	-	03-déc-18
JPM USD Liquidity LVNAV G (dist.)	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	-	22-janv-18
JPM USD Liquidity LVNAV Institutional (acc.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	03-déc-18
JPM USD Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	22-déc-99
JPM USD Liquidity LVNAV Morgan (dist.)	0,59%	0,59%	0,59%	0,59%	-	18-avr-02
JPM USD Liquidity LVNAV Premier (dist.)	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%	-	27-avr-00
JPM USD Liquidity LVNAV R (acc.) [^]	0,21%	0,21%	-	-	-	03-déc-18
JPM USD Liquidity LVNAV R (dist.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	13-juin-13
JPM USD Liquidity LVNAV Reserves (dist.)	0,79%	0,79%	0,79%	0,79%	-	13-juin-02
JPM USD Liquidity LVNAV W (acc.)	0,16%	0,16%	0,16%	0,16%	-	03-déc-18
JPM USD Liquidity LVNAV W (dist.)	0,16%	0,16%	0,16%	0,16%	-	29-déc-16
JPM USD Liquidity LVNAV X (dist.)	0,02%	0,02%	0,02%	0,02%	0,02%	26-sept-00

[^] Classe d'Actions réactivée au cours de l'exercice.

⁺ Les ratios de charges sont calculés conformément à la directive du 16 mai 2008 (amendée le 20 avril 2015) publiée par la Swiss Funds & Asset Management Association (SFAMA). Le 25 septembre 2020, la SFAMA et Asset Management Platform (AMP) Switzerland ont fusionné pour former l'Asset Management Association Switzerland (AMAS). Le total des frais sur encours (Total Expense Ratio, TER) représente le total des coûts d'exploitation exprimé sous la forme d'un pourcentage de l'actif net moyen quotidien du Fonds. Le montant total des coûts d'exploitation englobe les commissions de gestion financière, les commissions de l'agent dépositaire/conservateur, la taxe d'abonnement et les autres dépenses, tels que récapitulés dans l'État combiné des opérations et les Variations de l'actif net. Les Intérêts sur découvert et les Commissions de performance sont exclus de ce calcul.

Il est possible que, pour certaines Classes d'Actions, les ratios de dépenses plafonnés (« capped expense ratios ») et le total des frais sur encours aient fait l'objet de modifications au cours des deux années antérieures. Toutes les informations détaillées concernant de telles modifications ont été publiées dans les États Financiers des années précédentes. Tous les chiffres relatifs au total des frais sur encours sont annualisés. Ces montants incluent les Exemptions de commissions sur les Commissions de gestion ou les Frais administratifs et d'exploitation, le cas échéant, dans la limite de taux maximal spécifié dans le Prospectus.

⁺⁺ La Société de gestion peut, à son entière discrétion, renoncer à tout ou partie de la Commission de service rendu au Fonds, le cas échéant.

JPMorgan Liquidity Funds

Annexe - Informations supplémentaires non révisées (suite)

1. Total des frais sur encours (Total Expense Ratios - TER) (suite)

	Pour l'exercice clôturé au 30 nov 2023 ⁺	Pour l'exercice clôturé au 30 nov 2023 ⁺⁺	Pour l'exercice clôturé au 30 nov 2022 ⁺	Pour l'exercice clôturé au 30 nov 2021 ⁺	Ratio de charges plafonnées au 30 nov 2023 ⁺	Date de lancement
JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund						
JPM USD Standard Money Market VNAV A (acc.)	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	-	12-janv-87
JPM USD Standard Money Market VNAV B (acc.)	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%	-	16-oct-00
JPM USD Standard Money Market VNAV C (acc.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	03-mars-98
JPM USD Standard Money Market VNAV Capital (acc.)	0,16%	0,16%	0,16%	-	-	14-nov-22
JPM USD Standard Money Market VNAV D (acc.)	0,65%	0,65%	0,65%	0,65%	-	07-janv-09
JPM USD Standard Money Market VNAV E (acc.)	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	-	22-janv-18
JPM USD Standard Money Market VNAV G (acc.)	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	-	22-janv-18
JPM USD Standard Money Market VNAV Institutional (acc.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	05-nov-15
JPM USD Standard Money Market VNAV R (acc.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	13-juin-13
JPM USD Standard Money Market VNAV W (acc.)	0,16%	0,16%	0,16%	0,16%	-	28-déc-16
JPM USD Standard Money Market VNAV X (acc.)	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	19-déc-97
JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund						
JPM USD Treasury CNAV A (acc.)	0,55%	0,55%	0,55%	-	-	03-déc-18
JPM USD Treasury CNAV Agency (dist.)	0,25%	0,25%	0,25%	0,25%	-	22-oct-03
JPM USD Treasury CNAV C (acc.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	03-déc-18
JPM USD Treasury CNAV C (dist.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	05-nov-15
JPM USD Treasury CNAV Capital (acc.)	0,16%	0,16%	0,16%	0,16%	-	03-déc-18
JPM USD Treasury CNAV Capital (dist.)	0,16%	0,16%	0,16%	0,16%	-	24-juil-19
JPM USD Treasury CNAV D (acc.)	0,65%	0,65%	0,65%	-	-	03-déc-18
JPM USD Treasury CNAV E (acc.)	0,11%	0,11%	0,11%	-	-	03-déc-18
JPM USD Treasury CNAV E (dist.)	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	-	22-janv-18
JPM USD Treasury CNAV Institutional (acc.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,20%	-	03-déc-18
JPM USD Treasury CNAV Institutional (dist.)	0,21%	0,21%	0,21%	0,21%	-	22-oct-03
JPM USD Treasury CNAV Morgan (dist.)	0,59%	0,59%	0,59%	0,59%	-	22-oct-03
JPM USD Treasury CNAV Premier (dist.)	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%	-	22-oct-03
JPM USD Treasury CNAV R (acc.) [^]	0,21%	0,21%	-	-	-	03-déc-18
JPM USD Treasury CNAV Reserves (dist.)	0,79%	0,79%	0,79%	0,79%	-	03-Oct-05
JPM USD Treasury CNAV W (acc.)	0,16%	0,16%	-	-	-	22-mai-23
JPM USD Treasury CNAV X (dist.)	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	22-oct-03

[^] Classe d'Actions réactivée au cours de l'exercice.

⁺ Les ratios de charges sont calculés conformément à la directive du 16 mai 2008 (amendée le 20 avril 2015) publiée par la Swiss Funds & Asset Management Association (SFAMA). Le 25 septembre 2020, la SFAMA et Asset Management Platform (AMP) Switzerland ont fusionné pour former l'Asset Management Association Switzerland (AMAS). Le total des frais sur encours (Total Expense Ratio, TER) représente le total des coûts d'exploitation exprimé sous la forme d'un pourcentage de l'actif net moyen quotidien du Fonds. Le montant total des coûts d'exploitation englobe les commissions de gestion financière, les commissions de l'agent dépositaire/conservateur, la taxe d'abonnement et les autres dépenses, tels que récapitulés dans l'État combiné des opérations et les Variations de l'actif net. Les Intérêts sur découvert et les Commissions de performance sont exclus de ce calcul.

Il est possible que, pour certaines Classes d'Actions, les ratios de dépenses plafonnées (« capped expense ratios ») et le total des frais sur encours aient fait l'objet de modifications au cours des deux années antérieures. Toutes les informations détaillées concernant de telles modifications ont été publiées dans les États Financiers des années précédentes. Tous les chiffres relatifs au total des frais sur encours sont annualisés. Ces montants incluent les Exemptions de commissions sur les Commissions de gestion ou les Frais administratifs et d'exploitation, le cas échéant, dans la limite du taux maximal spécifié dans le Prospectus.

⁺⁺ La Société de gestion peut, à son entière discrétion, renoncer à tout ou partie de la Commission de service rendu au Fonds, le cas échéant.

2. Résumé des objectifs d'investissement des Compartiments

Les Compartiments cherchent à obtenir un rendement dans la monnaie de référence conformément aux taux du marché monétaire en vigueur tout en visant à préserver le capital en accord avec ces taux et à conserver un haut niveau de liquidités.

3. Performance et volatilité†

Performance

Les rendements portant sur des périodes supérieures à un an sont annualisés. Les performances de la SICAV intègrent le réinvestissement des revenus et sont calculées déduction faite des charges.

La performance passée ne préjuge pas des résultats actuels ou futurs.

Les données de performance ne prennent pas en compte les commissions et coûts supportés au titre de l'émission et le rachat de parts.

Volatilité

L'écart-type (D) du cours est calculé sur une base journalière pour l'ensemble de l'exercice de la SICAV.

Les détails figurant dans le tableau ci-dessous portent sur l'exercice du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023.

Si D est inférieur ou égal à 0,1, la volatilité est faible.

Si D est supérieur à 0,1 mais inférieur ou égal à 1, la volatilité est moyenne.

Si D est supérieur à 1 mais inférieur ou égal à 2,4, la volatilité est élevée.

Si D est supérieur à 2,4, la volatilité est très élevée.

Classe d'Actions	Devise de référence	3 mois	6 mois	9 mois	1 an	2 ans	3 ans	Volatilité
JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund								
JPM AUD Liquidity LVNAV A (acc.)	AUD	0,90%	1,81%	2,60%	3,25%	1,96%	1,30%	Faible
JPM AUD Liquidity LVNAV Agency (dist.)	AUD	0,98%	1,94%	2,79%	3,51%	2,14%	1,43%	Faible
JPM AUD Liquidity LVNAV B (acc.)	AUD	0,92%	1,87%	2,68%	3,36%	2,04%	1,35%	Faible
JPM AUD Liquidity LVNAV C (acc.)	AUD	0,98%	1,99%	2,86%	3,61%	2,22%	1,47%	Faible
JPM AUD Liquidity LVNAV C (dist.)	AUD	0,65%	0,65%	0,65%	0,65%	0,73%	0,48%	Faible
JPM AUD Liquidity LVNAV E (acc.)	AUD	1,01%	2,04%	2,94%	3,71%	-	-	Faible
JPM AUD Liquidity LVNAV E (dist.)	AUD	0,66%	0,66%	0,66%	0,66%	0,76%	0,51%	Faible
JPM AUD Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	AUD	3,19%	3,19%	3,19%	3,19%	1,99%	1,33%	Faible
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund								
JPM EUR Liquidity LVNAV A (acc.)	EUR	0,85%	1,62%	2,22%	2,56%	-	-	Faible
JPM EUR Liquidity LVNAV C (acc.)	EUR	0,93%	1,79%	2,48%	2,91%	1,29%	0,64%	Faible
JPM EUR Liquidity LVNAV Capital (dist.)	EUR	0,28%	-	-	-	-	-	Faible
JPM EUR Liquidity LVNAV D (acc.)	EUR	0,82%	1,57%	2,14%	2,46%	-	-	Faible
JPM EUR Liquidity LVNAV E (acc.)	EUR	0,96%	1,84%	2,56%	3,02%	1,34%	0,67%	Faible
JPM EUR Liquidity LVNAV E (dist.)	EUR	0,29%	-	-	-	-	-	Faible
JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	EUR	0,28%	-	-	-	-	-	Faible
JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (TO acc.) (1)	EUR	0,93%	1,79%	2,48%	2,91%	1,29%	0,64%	Faible
JPM EUR Liquidity LVNAV W (acc.)*	EUR	0,96%	1,82%	2,52%	-	-	-	Faible
JPM EUR Liquidity LVNAV X (acc.)	EUR	0,97%	1,87%	2,60%	3,08%	1,40%	0,72%	Faible
JPM EUR Liquidity LVNAV X (dist.)	EUR	0,28%	-	-	-	-	-	Faible
JPM EUR Liquidity LVNAV X (TO acc.) (2)	EUR	0,98%	1,88%	2,62%	3,10%	1,42%	0,75%	Faible
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund								
JPM EUR Standard Money Market VNAV A (acc.)	EUR	0,87%	1,67%	2,36%	2,79%	-	-	Faible
JPM EUR Standard Money Market VNAV B (acc.)	EUR	0,89%	1,72%	2,44%	2,89%	-	-	Faible
JPM EUR Standard Money Market VNAV C (acc.)	EUR	0,95%	1,82%	2,53%	2,99%	1,35%	0,70%	Faible
JPM EUR Standard Money Market VNAV Capital (acc.)	EUR	0,97%	1,84%	2,55%	3,01%	1,36%	0,71%	Faible
JPM EUR Standard Money Market VNAV D (acc.)	EUR	0,84%	1,63%	2,30%	2,72%	-	-	Faible
JPM EUR Standard Money Market VNAV E (acc.)	EUR	0,98%	1,86%	2,57%	3,03%	1,36%	0,71%	Faible
JPM EUR Standard Money Market VNAV G (acc.)*	EUR	-	-	-	-	-	-	Faible
JPM EUR Standard Money Market VNAV Institutional (acc.)	EUR	0,95%	1,82%	2,53%	2,99%	1,35%	0,70%	Faible
JPM EUR Standard Money Market VNAV R (acc.)	EUR	0,95%	1,82%	2,53%	2,99%	1,35%	0,70%	Faible
JPM EUR Standard Money Market VNAV S (acc.)	EUR	0,99%	1,88%	2,59%	3,05%	1,39%	0,75%	Faible
JPM EUR Standard Money Market VNAV W (acc.)	EUR	0,97%	1,84%	2,55%	3,01%	1,35%	0,71%	Faible
JPM EUR Standard Money Market VNAV X (acc.)	EUR	0,99%	1,89%	2,60%	3,06%	1,87%	1,06%	Faible
JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund								
JPM SGD Liquidity LVNAV Agency (dist.)	SGD	0,85%	1,79%	2,68%	3,49%	2,29%	1,52%	Faible
JPM SGD Liquidity LVNAV C (acc.)	SGD	0,87%	1,83%	2,75%	3,62%	2,38%	1,61%	Faible
JPM SGD Liquidity LVNAV C (dist.)	SGD	0,86%	1,81%	2,71%	3,53%	2,32%	1,55%	Faible
JPM SGD Liquidity LVNAV E (acc.)	SGD	0,90%	1,88%	2,82%	3,72%	-	-	Faible
JPM SGD Liquidity LVNAV E (dist.)	SGD	0,89%	1,86%	2,78%	3,63%	-	-	Faible
JPM SGD Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	SGD	0,86%	1,81%	2,71%	3,53%	2,26%	1,51%	Faible

(1) La Classe d'actions JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (flex dist.) a été renommée JPM EUR Liquidity LVNAV Institutional (TO acc.) le 3 juillet 2023.

(2) La Classe d'actions JPM EUR Liquidity LVNAV X (flex dist.) a été renommée JPM EUR Liquidity LVNAV X (TO acc.) le 3 juillet 2023.

* Classe d'Actions réactivée au cours de l'exercice.

† Classe d'Actions inactive à la clôture de l'exercice.

‡ Conformément au code de bonnes pratiques de l'Institutional Money Market Fund Association (« l'IMMFA »), la Société de gestion se réserve le droit de lisser les plus-values ou moins-values réalisées en dessous d'un certain niveau dans les revenus sur une période n'excédant pas la recommandation de l'IMMFA de 3 mois.

JPMorgan Liquidity Funds

Annexe - Informations supplémentaires non révisées (suite)

3. Performance et volatilité[†] (suite)

Classe d'Actions	Devise de référence	3 mois	6 mois	9 mois	1 an	2 ans	3 ans	Volatilité
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund								
JPM GBP Liquidity LVNAV A (acc.)	GBP	1,24%	2,39%	3,32%	4,10%	-	-	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV Agency (dist.)	GBP	0,84%	0,84%	0,84%	0,84%	0,88%	0,59%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV C (acc.)	GBP	1,33%	2,56%	3,59%	4,46%	2,71%	1,80%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV C (dist.)	GBP	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%	0,90%	0,60%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV Capital (dist.)	GBP	0,86%	0,86%	0,86%	0,86%	0,92%	0,61%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV D (acc.)	GBP	1,22%	2,34%	3,24%	4,00%	-	-	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV E (acc.)	GBP	1,36%	2,61%	3,66%	4,56%	2,80%	1,86%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV E (dist.)	GBP	0,87%	0,87%	0,87%	0,87%	0,94%	0,63%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV G (acc.)	GBP	1,36%	2,61%	3,66%	4,56%	2,80%	1,86%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV G (dist.)	GBP	0,87%	0,87%	0,87%	0,87%	0,94%	0,63%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	GBP	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%	0,83%	0,55%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV Premier (dist.)	GBP	0,81%	0,81%	0,81%	0,81%	0,80%	0,53%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV R (acc.) [^]	GBP	1,35%	2,56%	-	-	-	-	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV R (dist.)	GBP	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%	0,90%	0,60%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV Reserves (dist.)	GBP	0,76%	0,76%	0,76%	0,76%	0,67%	0,44%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV W (acc.)	GBP	1,34%	2,59%	3,63%	4,51%	2,75%	1,83%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV W (dist.)	GBP	0,86%	0,86%	0,86%	0,86%	0,92%	0,61%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV X (acc.)	GBP	1,37%	2,65%	3,71%	4,62%	2,86%	1,91%	Faible
JPM GBP Liquidity LVNAV X (dist.)	GBP	0,88%	0,88%	0,88%	0,88%	0,98%	0,65%	Faible
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund								
JPM GBP Standard Money Market VNAV A (acc.)	GBP	1,34%	2,49%	3,41%	4,18%	2,42%	1,61%	Faible
JPM GBP Standard Money Market VNAV B (acc.)	GBP	1,37%	2,54%	3,49%	4,29%	2,51%	1,67%	Faible
JPM GBP Standard Money Market VNAV C (acc.)	GBP	1,43%	2,66%	3,67%	4,54%	2,74%	1,82%	Faible
JPM GBP Standard Money Market VNAV Capital (acc.)	GBP	1,44%	2,69%	3,71%	4,59%	-	-	Faible
JPM GBP Standard Money Market VNAV D (acc.)	GBP	1,31%	2,43%	3,33%	4,08%	2,33%	1,55%	Faible
JPM GBP Standard Money Market VNAV E (acc.)	GBP	1,45%	2,71%	3,75%	4,64%	2,84%	1,89%	Faible
JPM GBP Standard Money Market VNAV Institutional (acc.)	GBP	1,43%	2,66%	3,67%	4,54%	-	-	Faible
JPM GBP Standard Money Market VNAV Morgan (acc.)	GBP	1,33%	2,47%	3,38%	4,14%	-	-	Faible
JPM GBP Standard Money Market VNAV R (acc.)	GBP	1,43%	2,66%	3,67%	4,54%	2,74%	1,82%	Faible
JPM GBP Standard Money Market VNAV W (acc.)	GBP	1,44%	2,69%	3,71%	4,59%	2,79%	1,86%	Faible
JPM GBP Standard Money Market VNAV X (acc.)	GBP	1,47%	2,75%	3,80%	4,71%	2,91%	1,95%	Faible
JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund								
JPM USD Liquidity LVNAV A (acc.)	USD	1,28%	2,55%	3,69%	4,75%	2,92%	1,95%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV Agency (dist.)	USD	1,33%	2,63%	3,84%	4,92%	3,07%	2,05%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV C (acc.)	USD	1,37%	2,72%	3,96%	5,11%	3,23%	2,15%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV C (dist.)	USD	1,34%	2,65%	3,87%	4,96%	3,11%	2,07%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV Capital (acc.)	USD	1,38%	2,75%	4,00%	5,16%	-	-	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV Capital (dist.)	USD	1,35%	2,67%	3,91%	5,01%	3,15%	2,10%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV D (acc.)	USD	1,26%	2,50%	3,61%	4,65%	-	-	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV E (acc.)	USD	1,39%	2,77%	4,03%	5,22%	3,32%	2,23%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV E (dist.)	USD	1,36%	2,70%	3,95%	5,06%	3,20%	2,13%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV G (acc.)	USD	1,39%	2,77%	4,03%	5,21%	3,32%	2,23%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV G (dist.)	USD	1,36%	2,70%	3,95%	5,06%	3,20%	2,13%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV Institutional (acc.)	USD	1,37%	2,72%	3,96%	5,11%	3,23%	2,15%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV Institutional (dist.)	USD	1,34%	2,65%	3,87%	4,96%	3,07%	2,04%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV Morgan (dist.)	USD	1,24%	2,46%	3,59%	4,58%	2,79%	1,86%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV Premier (dist.)	USD	1,28%	2,53%	3,69%	4,72%	2,91%	1,94%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV R (acc.) [^]	USD	1,39%	2,72%	-	-	-	-	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV R (dist.)	USD	1,34%	2,65%	3,87%	4,96%	3,11%	2,07%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV Reserves (dist.)	USD	1,19%	2,36%	3,44%	4,38%	2,64%	1,76%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV W (acc.)	USD	1,38%	2,75%	4,00%	5,16%	3,27%	2,18%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV W (dist.)	USD	1,35%	2,67%	3,91%	5,01%	3,15%	2,10%	Faible
JPM USD Liquidity LVNAV X (dist.)	USD	1,39%	2,74%	4,02%	5,15%	3,28%	2,19%	Faible
JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund								
JPM USD Standard Money Market VNAV A (acc.)	USD	1,37%	2,68%	3,84%	4,94%	3,01%	2,00%	Faible
JPM USD Standard Money Market VNAV B (acc.)	USD	1,39%	2,73%	3,91%	5,05%	3,10%	2,06%	Faible
JPM USD Standard Money Market VNAV C (acc.)	USD	1,45%	2,86%	4,10%	5,30%	3,32%	2,21%	Faible
JPM USD Standard Money Market VNAV Capital (acc.)	USD	1,47%	2,88%	4,14%	5,35%	-	-	Faible
JPM USD Standard Money Market VNAV D (acc.)	USD	1,34%	2,63%	3,76%	4,84%	2,93%	1,95%	Faible
JPM USD Standard Money Market VNAV E (acc.)	USD	1,48%	2,91%	4,18%	5,40%	3,41%	2,29%	Faible
JPM USD Standard Money Market VNAV G (acc.)	USD	1,48%	2,91%	4,18%	5,40%	3,41%	2,29%	Faible
JPM USD Standard Money Market VNAV Institutional (acc.)	USD	1,45%	2,86%	4,10%	5,30%	3,32%	2,21%	Faible
JPM USD Standard Money Market VNAV R (acc.)	USD	1,45%	2,86%	4,10%	5,30%	3,31%	2,21%	Faible
JPM USD Standard Money Market VNAV W (acc.)	USD	1,47%	2,88%	4,14%	5,35%	3,36%	2,24%	Faible
JPM USD Standard Money Market VNAV X (acc.)	USD	1,49%	2,94%	4,23%	5,47%	3,47%	2,35%	Faible

[^] Classe d'Actions réactivée au cours de l'exercice.

[†] Conformément au code de bonnes pratiques de l'Institutional Money Market Fund Association (« l'IMMFA »), la Société de gestion se réserve le droit de lisser les plus-values ou moins-values réalisées en dessous d'un certain niveau dans les revenus sur une période n'excédant pas la recommandation de l'IMMFA de 3 mois.

JPMorgan Liquidity Funds

Annexe - Informations supplémentaires non révisées (suite)

3. Performance et volatilité[†] (suite)

Classe d'Actions	Devise de référence	3 mois	6 mois	9 mois	1 an	2 ans	3 ans	Volatilité
JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund								
JPM USD Treasury CNAV A (acc.)	USD	1,21%	2,41%	3,54%	4,49%	-	-	Faible
JPM USD Treasury CNAV Agency (dist.)	USD	1,28%	2,54%	3,70%	4,70%	2,87%	1,91%	Faible
JPM USD Treasury CNAV C (acc.)	USD	1,30%	2,59%	3,80%	4,85%	3,00%	2,01%	Faible
JPM USD Treasury CNAV C (dist.)	USD	1,29%	2,56%	3,73%	4,74%	2,92%	1,94%	Faible
JPM USD Treasury CNAV Capital (acc.)	USD	1,31%	2,61%	3,84%	4,90%	3,05%	2,03%	Faible
JPM USD Treasury CNAV Capital (dist.)	USD	1,30%	2,58%	3,77%	4,79%	2,96%	1,97%	Faible
JPM USD Treasury CNAV D (acc.)	USD	1,19%	2,36%	3,46%	4,39%	-	-	Faible
JPM USD Treasury CNAV E (acc.)	USD	1,33%	2,64%	3,88%	4,95%	-	-	Faible
JPM USD Treasury CNAV E (dist.)	USD	1,32%	2,61%	3,81%	4,84%	3,00%	2,00%	Faible
JPM USD Treasury CNAV Institutional (acc.)	USD	1,30%	2,59%	3,80%	4,85%	-	-	Faible
JPM USD Treasury CNAV Institutional (dist.)	USD	1,29%	2,56%	3,73%	4,74%	2,88%	1,92%	Faible
JPM USD Treasury CNAV Morgan (dist.)	USD	1,20%	2,37%	3,45%	4,36%	2,59%	1,72%	Faible
JPM USD Treasury CNAV Premier (dist.)	USD	1,23%	2,44%	3,55%	4,50%	2,70%	1,80%	Faible
JPM USD Treasury CNAV R (acc.) [^]	USD	1,32%	2,59%	-	-	-	-	Faible
JPM USD Treasury CNAV Reserves (dist.)	USD	1,15%	2,27%	3,29%	4,16%	2,45%	1,63%	Faible
JPM USD Treasury CNAV W (acc.)	USD	1,31%	2,62%	-	-	-	-	Faible
JPM USD Treasury CNAV X (dist.)	USD	1,33%	2,64%	3,85%	4,90%	3,04%	2,03%	Faible

[^] Classe d'Actions réactivée au cours de l'exercice.

[†] Conformément au code de bonnes pratiques de l'Institutional Money Market Fund Association (« l'IMMFA »), la Société de gestion se réserve le droit de lisser les plus-values ou moins-values réalisées en dessous d'un certain niveau dans les revenus sur une période n'excédant pas la recommandation de l'IMMFA de 3 mois.

4. Intérêts perçus/(prélevés) sur les Comptes bancaires

Base des taux d'intérêt bancaires

Les taux sont basés sur les taux des bons du Trésor de JP Morgan Chase et peuvent donc varier quotidiennement. Le montant des intérêts bancaires est imputé mensuellement à chacun des comptes bancaires de la SICAV le troisième jour ouvrable du mois suivant, selon les soldes bancaires du mois précédent.

5. Ratio de rotation du portefeuille

Le Ratio de rotation du Portefeuille est un indicateur de la pertinence des coûts supplémentaires supportés par un fonds lorsqu'il achète et cède des investissements conformément à sa politique d'investissement. Le Ratio de rotation du Portefeuille est calculé comme suit :

$$\frac{\text{(Total des ventes et des achats de titres - total des souscriptions et des rachats des actions du Compartiment)}}{\text{Actif net moyen du Compartiment dans la devise du Compartiment}}$$

Le Ratio de rotation du portefeuille est exprimé sous la forme d'un pourcentage. Etant donné que les investissements sous-jacents ont une échéance à court terme et qu'ils ne sont remplacés qu'à maturité, aucune statistique relative au ratio de rotation du portefeuille n'est calculée pour le Fonds.

6. Méthode de calcul de l'exposition au risque

La méthodologie appliquée à l'ensemble des Compartiments de JPMorgan Liquidity Funds pour calculer l'exposition globale est l'approche par les engagements, conformément à la circulaire CSSF 11/512.

JPMorgan Liquidity Funds

Annexe - Informations supplémentaires non révisées (suite)

7. Sûretés reçues

Sûretés reçues dans le cadre de contrats de prise en pension :

Description des Sûretés	Contrepartie	Devise	Valeur des sûretés reçues (dans la Devise du Compartiment)
JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund			
Australia Government Bond 2026 to 2054; 0,5% to 4,75%	BNP Paribas	AUD	142.242.403
Australia Government Bond 2033; 3% to 4,5%	National Australia Bank	AUD	152.750.850
Australia Government Bond 2027 to 2054; 0,75% to 4,75%	RBC Sydney	AUD	122.071.215
Australia Government Bond 2033; 4,5%	Standard Chartered Bank	AUD	81.868.781
			498.933.249
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund			
European Union Bond 2028; 0%	Bank Of Montreal	EUR	65.000.000
European Union Bond 2028; 0%	Bank Of Montreal	EUR	130.000.000
Italy Government Bond 2025 to 2043; 0,95% to 4,45%	Bank Of Nova Scotia	EUR	311.232.745
Spain Government Bond 2027 to 2037; 0% to 3,55%	Bank Of Nova Scotia	EUR	300.768.805
Italy Government Bond 2026 to 2051; 1,6% to 2,45%	BNP Paribas	EUR	23.057.976
Spain Government Bond 2054 to 2071; 0% to 1,45%	BNP Paribas	EUR	68.742.067
Italy Government Bond 2024 to 2072; 0% to 5%	BOFA Securities	EUR	561.001.539
Italy Government Bond 2024 to 2034; 0% to 4,4%	Citigroup Global Markets Ltd	EUR	158.911.204
Spain Government Bond 2024 to 2037; 0% to 2,75%	Citigroup Global Markets Ltd	EUR	200.622.836
Netherlands Government Bond 2026 to 2031; 0%	Commonwealth Bank Of Australia	EUR	333.000.000
European Union Bond 2038 to 2053; 3% to 3,375%	Commonwealth Bank Of Australia	EUR	388.200.000
German Treasury 2024; 0%	Commonwealth Bank Of Australia	EUR	78.800.000
Italy Government Bond 2024 to 2053; 0% to 4,5%	Credit Agricole Corp And Inv Bank	EUR	108.093.860
Spain Government Bond 2024 to 2033; 0% to 3,15%	Credit Agricole Corp And Inv Bank	EUR	200.127.876
Austria Government Bond 2029 to 2028; 0,5% to 0,75%	Credit Agricole Corp And Inv Bank	EUR	95.348.107
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 2024; 0%	Credit Agricole Corp And Inv Bank	EUR	93.774.191
Netherlands Government Bond 2029 to 2037; 0% to 4%	Credit Agricole Corp And Inv Bank	EUR	12.655.967
Italy Government Bond 2024 to 2067; 0% to 7,25%	Goldman Sachs	EUR	439.414.871
Spain Government Bond 2024 to 2071; 0% to 6%	Goldman Sachs	EUR	482.000.534
Italy Government Bond 2024 to 2051; 0,1% to 2,4%	JPM Securities	EUR	102.275.059
Italy Government Bond 2023 to 2072; 0% to 7,25%	Natwest Markets Plc	EUR	2.281.771.051
Spain Government Bond 2024 to 2071; 0% to 5,15%	Natwest Markets Plc	EUR	171.102.884
Italy Government Bond 2028 to 2038; 0,95% to 4,2%	RBC Europe Limited	EUR	1.714.241
Spain Government Bond 2024 to 2040; 1,6% to 4,9%	RBC Europe Limited	EUR	23.824.822
Belgium Government Bond 2025 to 2047; 0,8% to 1,6%	Santander	EUR	37.918.710
French Republic Government Bond 2024 to 2029; 0,25% to 3,4%	Santander	EUR	115.568.122
Italy Government Bond 2024 to 2041; 0% to 6,5%	Societe Generale	EUR	306.001.009
			7.090.928.476
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund			
Italy Government Bond 2026 to 2067; 1,25% to 2,8%	BNP Paribas	EUR	103.999.798
Spain Government Bond 2046 to 2071; 0% to 4%	BNP Paribas	EUR	8.200.222
Italy Government Bond 2026 to 2037; 3,5% to 4%	BOFA Securities	EUR	71.400.146
Spain Government Bond 2024 to 2052; 0% to 3,5%	RBC Europe Limited	EUR	25.505.348
			209.105.514
JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund			
Singapore Government Bond 2023 to 2029; 0% to 3,5%	National Australia Bank	SGD	243.584.532
Singapore Government Bond 2024; 0%	Standard Chartered Bank	SGD	163.200.425
			406.784.957
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund			
UK Treasury 2037; 1,125%	Alliance And Leicester	GBP	202.881.475
UK Treasury 2031 to 2049; 0,125% to 1,75%	Banco Santander Central	GBP	100.000.000
UK Treasury Perpetual to 2032; 1%	Bank Of Montreal	GBP	120.000.000
UK Treasury 2032; 1%	Bank Of Montreal	GBP	120.000.000
UK Treasury 2047 to 2048; 0,125% to 0,75%	Bank Of Nova Scotia	GBP	750.000.000
UK Treasury 2030; 0,375%	Barclays Bank	GBP	39.756.936
UK Treasury 2028 to 2068; 0,125% to 6%	Citigroup	GBP	200.000.000
UK Treasury 2040 to 2055; 0,625% to 1,25%	Commonwealth Bank Of Australia	GBP	700.000.000
UK Treasury 2027 to 2073; 0,125% to 4,125%	Credit Agricole	GBP	102.000.000
UK Treasury 2028 to 2032; 0,125% to 1,25%	DBS Bank Ltd	GBP	443.800.000
UK Treasury 2028 to 2032; 0,125% to 1,25%	DBS Bank Ltd	GBP	248.100.000
UK Treasury 2024; 2,5%	Goldman Sachs	GBP	50.000.000
UK Treasury 2024 to 2061; 0,125% to 3,5%	MUFG Securities	GBP	513.786.814
UK Treasury 2025 to 2053; 0,125% to 5%	Natwest Markets	GBP	203.643.042
UK Treasury 2025 to 2060; 0,125% to 4%	Societe Generale	GBP	202.376.091
UK Treasury 2024 to 2046; 0,125% to 2%	Standard Chartered Bank	GBP	205.087.105
UK Treasury 2023 to 2068; 0% to 3,5%	The Toronto Dominion Bank	GBP	204.000.000
UK Treasury 2036 to 2055; 0,125% to 1,25%	The Toronto-Dominion Bank	GBP	612.000.001
			5.017.431.464

JPMorgan Liquidity Funds

Annexe - Informations supplémentaires non révisées (suite)

8. Opérations de financement sur titres

La SICAV s'engage dans des Opérations de financement sur titres (au sens de l'Article 3 du Règlement (UE) 2015/2365, les opérations de financement sur titres comprennent les opérations de pension, les prêts de titres ou de matières premières et les emprunts de titres ou de matières premières, les opérations d'achat-revente ou les opérations de vente-rachat et les opérations de prêt avec appel de marge) par le biais de son exposition obtenue via les accords de prise en pension qu'elle conclut au cours de l'exercice. Conformément à l'Article 13 du Règlement, les informations relatives aux accords de prise en pension sont détaillées ci-après.

Les sûretés reçues ou constituées dans le cadre des Opérations de financement sur titres sont communiquées sur la base comptable de la date de transaction.

Informations générales

Montant des actifs engagés dans des accords de prise en pension

Le montant des actifs engagés dans des accords de prise en pension, y compris en proportion des actifs sous gestion du Compartiment, est présenté dans l'Etat du portefeuille-titres.

Données sur la concentration

Dix principaux émetteurs de sûretés

Le tableau suivant reprend les dix plus gros émetteurs, ventilés selon la valeur des sûretés hors espèces reçues par les Compartiments dans le cadre des accords de prise en pension à la date de clôture :

JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund		JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund		JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund	
Sûreté autre qu'en espèces		Sûreté autre qu'en espèces		Sûreté autre qu'en espèces	
Emetteur	AUD	Emetteur	EUR	Emetteur	EUR
Australia Government Bond	498.933.249	Italy Government Bond	4.293.473.556	Italy Government Bond	175.399.944
		Spain Government Bond	1.447.189.822	Spain Government Bond	33.705.570
		European Union Bond	583.200.000		
		Netherlands Government Bond	345.655.968		
		French Republic Government Bond	115.568.123		
		Austria Government Bond	95.348.106		
		Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	93.774.191		
		German Treasury	78.800.000		
		Belgium Government Bond	37.918.710		

JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund		JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund		JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund	
Sûreté autre qu'en espèces		Sûreté autre qu'en espèces		Sûreté autre qu'en espèces	
Emetteur	SGD	Emetteur	GBP	Emetteur	GBP
Singapore Government Bond	406.784.957	UK Treasury	5.017.431.464	UK Treasury	26.703.955

JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund		JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund	
Sûreté autre qu'en espèces		Sûreté autre qu'en espèces	
Emetteur	USD	Emetteur	USD
US Treasury	18.360.000.190	US Treasury	13.557.817.952

Dix principales contreparties

Toutes les contreparties aux accords de prise en pension conclus à la date de clôture sont reprises dans l'Etat du portefeuille-titres et à l'Annexe 7. Sûretés reçues.

JPMorgan Liquidity Funds

Annexe - Informations supplémentaires non révisées (suite)

8. Opérations de financement sur titres (suite)

Données d'opération agrégées

Type et qualité des sûretés

Les sûretés reçues par les Compartiments au titre des accords de prise en pension à la date de clôture consistent en des titres de créance, et en particulier des emprunts d'Etat. La qualité de ces sûretés est définie ci-après :

Compartiment	Devise du Compartiment	Valeur de la sûreté (dans la devise Compartiment)			Total
		Catégorie « investment grade »	Catégorie inférieure à « investment grade »	Non noté*	
JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund	AUD	498.933.249	-	-	498.933.249
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund	EUR	7.090.928.476	-	-	7.090.928.476
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund	EUR	209.105.514	-	-	209.105.514
JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund	SGD	406.784.957	-	-	406.784.957
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund	GBP	5.017.431.464	-	-	5.017.431.464
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund	GBP	26.703.955	-	-	26.703.955
JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund	USD	18.360.000.190	-	-	18.360.000.190
JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund	USD	13.557.817.952	-	-	13.557.817.952

Les sûretés sont jugées de qualité équivalente aux instruments obligataires, analysés et comptabilisés selon qu'ils se classent dans la catégorie « investment grade », inférieure à « investment grade » ou non noté. Les titres sont classés dans la catégorie « investment grade » dès lors qu'ils sont émis par une entité notée « investment grade » par au moins une agence de notation reconnue au niveau mondial.

*Les sûretés non notées se composent de titres adossés à des hypothèques américaines sponsorisés par le gouvernement. Conformément aux dispositions du Prospectus, la qualité de crédit de ces sûretés est réputée comparable à celle des sûretés notée « Investment Grade ».

Echéance des sûretés

Le tableau qui suit propose une analyse du profil d'échéance des sûretés reçues au titre des accords de prise en pension à la date de clôture :

Echéance	Valeur de la sûreté					
	JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund AUD	JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund EUR	JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund EUR	JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund SGD	JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund GBP	JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund GBP
Autre qu'en espèces						
moins d'un jour	-	-	-	-	-	-
1 à 7 jours	-	-	-	-	61.220	-
1 à 4 semaines	-	24.077.016	-	53.033.912	19.965.214	-
1 à 3 mois	-	91.738.904	-	244.806.005	174.894.911	-
3 à 12 mois	-	814.639.642	17.583.352	-	51.906.251	-
plus d'un an	498.933.249	6.160.472.914	191.522.162	108.945.040	4.770.603.868	26.703.955
échéance ouverte	-	-	-	-	-	-
	498.933.249	7.090.928.476	209.105.514	406.784.957	5.017.431.464	26.703.955

Echéance	Valeur de la sûreté	
	JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund USD	JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund USD
Autre qu'en espèces		
moins d'un jour	-	-
1 à 7 jours	-	-
1 à 4 semaines	-	-
1 à 3 mois	-	219.331.081
3 à 12 mois	-	900.366.327
plus d'un an	18.360.000.190	12.438.120.544
échéance ouverte	-	-
	18.360.000.190	13.557.817.952

Devise de la sûreté

Les monnaies dans lesquelles sont libellées les sûretés reçues au titre d'accords de prise en pension à la date de déclaration sont énumérées en Annexe 8. Sûretés reçues.

8. Opérations de financement sur titres (suite)

Échéance des accords de prise en pension

Le tableau qui suit propose une analyse du profil d'échéance des accords de prise en pension toujours en cours à la date de déclaration :

Echéance	Valeur de la sûreté					
	JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund AUD	JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund EUR	JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund EUR	JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund SGD	JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund GBP	JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund GBP
Autre qu'en espèces						
moins d'un jour	-	-	-	-	-	-
1 à 7 jours	490.000.000	5.825.000.000	205.000.000	400.000.000	4.525.750.995	26.000.000
1 à 4 semaines	-	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-	-
3 à 12 mois	-	-	-	-	-	-
plus d'un an	-	-	-	-	-	-
échéance ouverte	-	-	-	-	-	-
	490.000.000	5.825.000.000	205.000.000	400.000.000	4.525.750.995	26.000.000

Echéance	Valeur de la sûreté	
	JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund USD	JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund USD
Autre qu'en espèces		
moins d'un jour	-	-
1 à 7 jours	18.000.000.000	13.369.271.595
1 à 4 semaines	-	-
1 à 3 mois	-	-
3 à 12 mois	-	-
plus d'un an	-	-
échéance ouverte	-	-
	18.000.000.000	13.369.271.595

L'analyse des tranches d'échéance ci-dessus a été réalisée sur la base des dates d'échéance contractuelles respectives.

Pays dans lequel sont établies les contreparties

Les pays dans lesquels les contreparties aux accords de prise en pension sont établies sont repris dans l'Etat du portefeuille-titres.

Règlement et compensation

Tous les Compartiments engagés dans des accords de prise en pension ont recours au règlement/à la compensation bilatéral(e) avec leurs contreparties.

Réutilisation des sûretés

Part des sûretés reçues qui est réutilisée et revenus du réinvestissement

Au cours de l'exercice, les sûretés reçues au titre des accords de prise en pension ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni gagées.

JPMorgan Liquidity Funds

Annexe - Informations supplémentaires non révisées (suite)

8. Opérations de financement sur titres (suite)

Conservation des sûretés

Sûretés reçues

Le tableau qui suit propose une analyse des montants détenus auprès de chaque dépositaire en tant que sûretés autres qu'en espèces reçues par les Compartiments au titre des accords de prise en pension à la date de clôture :

Compartiment	Dépositaire	Devise du Compartiment	Valeur de la sûreté (dans la Devise du Compartiment)
JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund	Euroclear	AUD	498.933.249
			498.933.249
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund	Euroclear	EUR	7.090.928.476
			7.090.928.476
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund	Euroclear	EUR	209.105.514
			209.105.514
JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund	Euroclear	SGD	406.784.957
			406.784.957
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund	Euroclear	GBP	5.017.431.464
			5.017.431.464
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund	Euroclear	GBP	26.703.955
			26.703.955
JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund	BNY Mellon	USD	18.360.000.190
			18.360.000.190
JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund	BNY Mellon	USD	13.557.817.952
			13.557.817.952

Sûretés constituées

A la date de déclaration, aucune sûreté n'était fournie au titre d'accords de prise en pension.

Revenus et coûts

Les revenus réalisés sur les accords de prise en pension reviendront aux Compartiments et ne font l'objet d'aucun arrangement particulier visant à en faire bénéficier le Gestionnaire financier ou un tiers quelconque. Les revenus réalisés sur les accords de prise en pension sont inclus à la note 2f) des Etats Financiers.

9. Informations sur la rémunération au titre des OPCVM

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à.r.l. (la « **Société de gestion** ») est le gestionnaire agréé de JPMorgan Liquidity Funds (la « **Société** ») et fait partie du groupe de sociétés J.P. Morgan Chase & Co. Dans la présente section, les termes « **J.P. Morgan** » ou « **la Société** » désignent ce groupe de sociétés, en ce compris chacune des entités qui le composent au sens large, sauf mention contraire.

La présente section du rapport annuel a été préparée conformément à la Directive relative aux organismes de placement collectif (la « **Directive OPCVM** ») et aux « Lignes directrices en matière de bonnes politiques de rémunération » publiées par l'Autorité européenne des marchés financiers en vertu de la Directive OPCVM. Les informations contenues dans cette section se rapportent à la période de rémunération complète la plus récente à ce jour (« **l'exercice de performance** »).

Politique de rémunération

Une synthèse de la Politique de rémunération actuellement appliquée à la Société de gestion (la « **Politique de rémunération** ») est consultable à l'adresse suivante : <https://am.jpmorgan.com/lu/en/asset-management/adv/funds/policies/> (la « **Déclaration concernant la politique de rémunération** »). Cette Déclaration concernant la Politique de rémunération détaille la méthode de calcul des rémunérations et des avantages perçus, y compris les critères financiers et non financiers utilisés pour évaluer la performance. Elle présente également les responsabilités et la composition du Compensation and Management Development Committee (Comité des compensations et du perfectionnement des cadres supérieurs) de la Société, ainsi que les mesures adoptées pour éviter les conflits d'intérêts ou les gérer. Vous pouvez vous procurer un exemplaire de cette politique gratuitement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.

La Politique de rémunération s'applique à tous les employés de la Société de gestion, y compris les personnes dont les activités professionnelles peuvent avoir un impact significatif sur le profil de risque de la Société de gestion ou sur celui des Fonds OPCVM dont elle assure la gestion (les « **Collaborateurs identifiés des OPCVM** »). Le Personnel identifié de l'OPCVM comprend les membres du Conseil de la Société de gestion (le « **Conseil** »), les membres de la direction, les responsables des Fonctions de contrôle applicables et les titulaires d'autres fonctions stratégiques. Ces personnes sont informées de leur identification et des implications de leur fonction au moins une fois par an.

Le Conseil révisé et adopte la Politique de rémunération tous les ans et supervise sa mise en œuvre, en ce compris la classification du Personnel identifié. Le Conseil d'administration a revu et adopté la Politique de rémunération appliquée à l'Année de performance 2023 en juin 2023 sans modification majeure ; il s'est déclaré satisfait de sa mise en œuvre.

Informations quantitatives

Le tableau ci-après donne un aperçu de la rémunération totale versée au personnel de la Société de gestion au titre de l'exercice de performance 2023 et du nombre de bénéficiaires.

En raison de la structure de la Société, les informations nécessaires pour fournir une répartition plus détaillée de la rémunération attribuable à la Société sont difficiles à obtenir et ne seraient ni pertinentes, ni fiables. Cependant, pour les besoins de mise en contexte, la Société de gestion gère 45 fonds d'investissement alternatifs (avec un total de 50 Compartiments) et 6 OPCVM (totalisant 179 Compartiments) au 31 décembre 2023, pour un encours d'actifs sous gestion à cette date de USD 16.602 milliards et USD 466.699 milliards, respectivement.

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération totale	Nombre de bénéficiaires
Tous les collaborateurs (en milliers USD)	54.109	27.380	81.489	364

Les employés de JPMorgan Liquidity Funds n'ont perçu aucune commission de performance au cours de l'exercice.

La rémunération totale versée aux Collaborateurs OPCVM identifiés au titre de l'exercice de performance 2023 s'est élevée au total à USD 157.186.000, dont USD 7.138.000 perçus par la Haute direction et USD 150.048.000 par les autres Collaborateurs OPCVM identifiés ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Les informations relatives aux Personnels identifiés englobent les employés des sociétés auxquelles la gestion de portefeuille a été officiellement déléguée, conformément aux dernières orientations de l'AEMF (Autorité européenne des marchés financiers).

JPMorgan Liquidity Funds

Appendix - Unaudited Additional Disclosures (continued)

10. Publication d'informations en matière de durabilité

Le Compartiment ci-après a été classé Article 6 au regard du Règlement relatif à la publication d'informations financières en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

JPMorgan Liquidity Funds - USD Treasury CNAV Fund

À la clôture de la période, les investissements sous-tendant les produits financiers n'ont pas tenu compte des critères de l'Union européenne en ce qui concerne les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les Compartiments ci-après relèvent de l'Article 8 au sens du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier. Les publications complètes sont fournies dans les pages suivantes.

Dénomination des Compartiments	Page
JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund	78
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund	86
JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund	97
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund	108
JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund	118
JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund	129
JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund	137
JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund	148

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dénomination du produit : **JPMorgan Liquidity Funds - AUD Liquidity LVNAV Fund**

Identifiant d'entité juridique : **549300V1RMCHNHQVR274**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il a présenté une proportion de 76,54 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment s'attache à promouvoir un large éventail de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance à travers les critères d'inclusion applicables à ses investissements, en particulier en adoptant une allocation d'actifs de 51 % au minimum dans des investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives. Cet engagement a été tenu tout au long de la période de référence (du 9 juin 2023 au 30 novembre 2023). À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 94,55 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives.

Ces investissements ont été déterminés en appliquant des critères d'inclusion et d'exclusion à la fois au niveau de l'actif et au niveau du produit. Les critères d'inclusion sont étayés par un score ESG assigné à tous les investissements au sein de la stratégie afin d'identifier ceux qui sont susceptibles d'être considérés comme ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales et ceux qui remplissent les seuils pour être considérés comme des investissements durables.

Le score ESG tient compte des indicateurs suivants : la gestion efficace des émissions toxiques, les déchets, un bon bilan sur le plan environnemental, ainsi que des caractéristiques sociales, telles qu'une communication efficace en matière de durabilité, des notes positives en matière de relations de travail et de gestion des questions de sécurité.

À travers ses critères d'exclusion (qui ont été appliqués à la fois de manière totale et partielle), le Compartiment a promu certaines normes et valeurs au nombre desquelles la protection des droits humains internationalement reconnus. Le Compartiment a totalement exclu les émetteurs impliqués dans la fabrication d'armes controversées et a appliqué des seuils maximaux en termes de chiffre d'affaires ou de production aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac.

En ce qui concerne la Bonne Gouvernance, tous les investissements (hors liquidités et produits dérivés) ont été contrôlés de manière à exclure les contrevenants aux bonnes pratiques en matière de gouvernance ainsi identifiés. En outre, les investissements considérés comme ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou constituant des Investissements Durables ont fait l'objet de considérations additionnelles. Au titre de ces investissements, le Compartiment a intégré une comparaison avec un groupe d'entreprises de référence et a exclu, après contrôle, les émetteurs dont le score ne se situait pas dans les 80 premiers pour cent par rapport au groupe de sociétés de référence au regard des indicateurs de bonne gouvernance.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Il est possible de mesurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit en prenant en considération le pourcentage d'actifs réellement alloués aux émetteurs pertinents qui mettent en avant de telles caractéristiques pendant la période de référence.

En résumé, le Compartiment a respecté ses engagements minimaux précontractuels liés à sa politique en matière de caractéristiques environnementales et/ou sociales tout au long de la période de référence. Le Compartiment a appliqué des filtres de contrôle dans le but d'exclure tous les investissements envisagés proscrits en vertu de sa politique d'exclusion tout au long de la période de référence. Il est possible de mesurer le respect des normes et des valeurs promues par le Compartiment en regardant si, pendant la période de référence, le Compartiment a détenu ou non des positions dans des émetteurs qui auraient été autrement proscrits en vertu de la politique d'exclusion. Le Gestionnaire Financier ne dispose d'aucune information indiquant que de tels émetteurs ont été détenus. Le Gestionnaire Financier précise que la continuité des valeurs en pourcentage et des informations communiquées ne saurait être garantie à l'avenir et qu'elle est tributaire de l'environnement juridique et réglementaire en constante évolution. La période de référence peut être inférieure à 12 mois si le fonds a été lancé, clôturé ou a modifié son statut Article 8/9 dans l'intervalle. Ce Compartiment a été reclassé Article 8 le 9 juin 2023. Par conséquent, ce rapport périodique ne porte pas sur l'année civile complète.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La méthodologie exclusive de notation ESG du Gestionnaire Financier, laquelle consiste en un score ESG exclusif calculé par le Gestionnaire Financier, combinée ou non avec des données de tiers, a été utilisée en tant que critère d'inclusion pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment met en avant.

La méthodologie s'est appuyée sur la manière dont les émetteurs gèrent les questions environnementales ou sociales pertinentes, telles que leurs émissions toxiques, la gestion des déchets, les relations du travail et les questions liées à la sécurité, la diversité/l'indépendance du conseil d'administration et la confidentialité des données. Pour être inclus dans les 51 % d'actifs considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, un émetteur doit se classer parmi les 80 % les mieux notés de l'univers d'investissement au regard de son score environnemental ou social et respecter les bonnes pratiques en matière de gouvernance décrites ci-dessus.

À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 94,55 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives.

En guise d'exclusions fondées sur des normes et des valeurs, le Gestionnaire Financier a utilisé des données pour mesurer la participation d'un émetteur dans des activités pertinentes. Le contrôle mené sur ces données s'est soldé par l'exclusion totale de certains investissements envisagés et par l'exclusion partielle fondée sur les seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires ou de la production d'autres investissements envisagés dans le cadre de la politique en matière d'exclusions. Tout au long de la période de référence, et à aucun moment les règles d'exclusion ont été transgressées. Un sous-ensemble d'« Indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives », tel qu'exposé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFRD de l'UE a également été intégré dans les contrôles.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Par conséquent, la performance des indicateurs au titre de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques n'est pas indiquée dans ce document.

Consulter les Informations relatives aux Caractéristiques Environnementales / Sociales du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— *De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des investissements durables.

— *Les investissements durables ont-ils été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ? Réponse circonstanciée :*

Non applicable Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des investissements durables.

La Taxinomie de l'UE prescrit le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie sont censés ne pas causer de préjudices importants aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Ce principe est étayé par des critères spécifiques à l'Union.

Le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements du produit financier qui tiennent compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-tendant la part restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables doivent également ne causer aucun préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Compartiment a sélectionné les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et les a prises en considération dans le cadre d'un contrôle fondé sur des normes et des valeurs visant à mettre en œuvre ses exclusions. Les indicateurs numérotés 10, 14 et 16 liés aux violations du Pacte mondial des Nations Unies et aux armes controversées comme visé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE ont été utilisés dans le cadre de ce contrôle. Le Compartiment a également appliqué certains des indicateurs dans le cadre du contrôle

du critère visant à « Ne pas causer de préjudice important », comme plus amplement exposé dans la réponse à la question suivante, afin de démontrer qu'un investissement a été qualifié d'investissement durable.

Un sous-ensemble d'Indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été utilisé pour déterminer l'engagement auprès des émetteurs bénéficiaires des investissements sur la base de leurs résultats en termes de principales incidences négatives.



Quels ont-été les principaux investissements de ce produit financier ?

Cette liste inclut les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier durant la période de référence qui court du 09/06/2023 - 30/11/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BNP PARIBAS SA	Finance	17,66	FRANCE
STANDARD CHARTERED PLC	Finance	10,93	ROYAUME-UNI
NATIONAL AUSTRALIA BANK LI	Finance	8,59	AUSTRALIE
ROYAL BANK OF CANADA	Finance	7,65	CANADA
HSBC HOLDINGS PLC.	Finance	4,94	ROYAUME-UNI
ING GROEP N V	Finance	4,10	PAYS-BAS



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

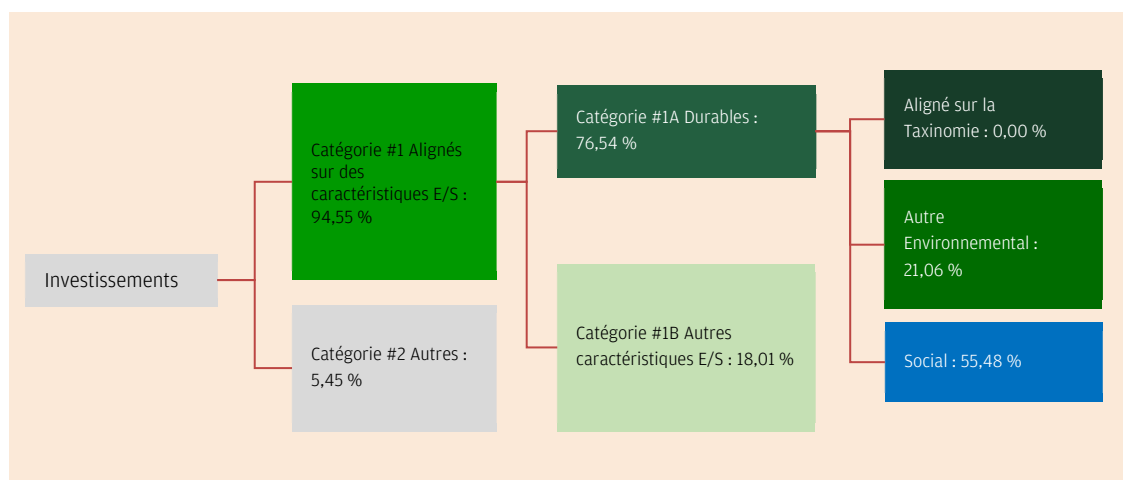
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

À la fin de la période de référence, le Compartiment a alloué 94,55 % de ses actifs à des émetteurs qui ont affiché des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives. Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des titres affichant des caractéristiques environnementales positives ou spécifiquement dans des caractéristiques sociales positives ni ne s'est engagé à poursuivre un objectif environnemental ou social spécifique ou une combinaison des deux.

Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) ne sont pas incluses dans le pourcentage d'actifs indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Remarque : l'alignement sur la Taxinomie de l'UE des instruments que JP Morgan considère comme des investissements durables peut différer de l'alignement complet du Compartiment sur la Taxinomie de l'UE comme expliqué ci-dessous (réponse à la question : Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?).



La catégorie **# 1 Alignés sur des caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il met en avant.

La catégorie **#2 Autres** inclut tous les autres investissements du produit financier qui ne sont ni alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales, ni éligibles en tant qu'investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur des caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** qui couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** qui couvre les investissements alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales qui ne relèvent pas des investissements durables.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Bien que le Compartiment ait mis en avant certains objectifs environnementaux et sociaux à travers ses critères d'inclusion et d'exclusion, il se peut qu'il ait investi dans un large éventail de secteurs - veuillez vous reporter à la liste ci-dessous pour une répartition des secteurs à la fin de la période de référence. En outre, le Gestionnaire Financier s'est engagé sur une base continue auprès de certains émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet. Les investissements réalisés au sein des secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent leurs revenus de l'exploration, de la mine, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles, seront inclus dans le tableau ci-après dès lors qu'ils sont détenus. Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) sont exclues des résultats, mais sont incluses dans le dénominateur pour les besoins de calculer le pourcentage d'actifs indiqué à la fois dans le tableau ci-dessous et dans le tableau des Investissements les plus importants.

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Finance	ABCP	1,25
Finance	Services bancaires	92,55
Industries	Biens de consommation cyclique	2,13
Crédit non lié au gouvernement américain	Agences étrangères	2,67
Crédit non lié au gouvernement américain	Supranational	1,40

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?¹

Les données relatives à l'alignement sur la taxinomie de l'UE sont pour l'heure très limitées, en particulier en ce qui concerne les gaz fossiles et l'énergie nucléaire. Nous espérons que la situation s'améliore avec le temps dans la mesure où un nombre croissant d'émetteurs publient des données sur leur alignement et que celles-ci deviennent disponibles.

Le Compartiment n'a pris aucun engagement minimal concernant les investissements durables ayant un objectif environnemental qui sont alignés sur la Taxinomie de l'UE.

Par conséquent, le document d'information précontractuel du Compartiment indique que le degré d'alignement sur la Taxinomie de l'UE des investissements durables ciblés ayant un objectif environnemental a été de 0 %. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales et des investissements durables (au sens de la directive SFDR).

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la part réelle des investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE telle que mesurée à la fin de la période de référence.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE ?**

Oui

Dans le gaz fossile

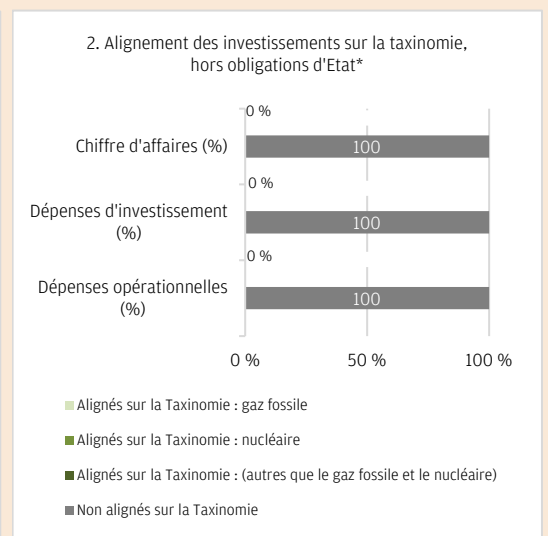
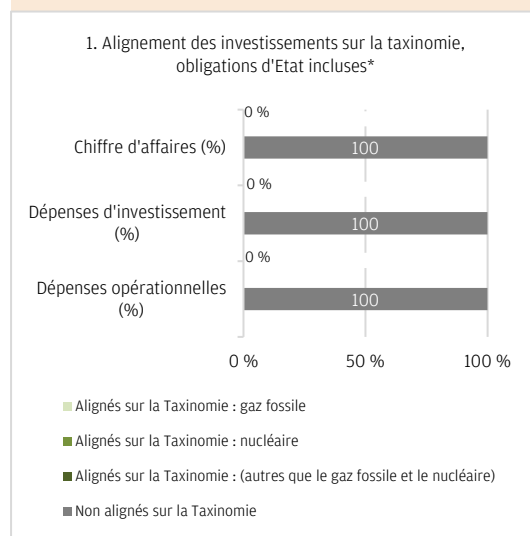
Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements à ce jour.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 96 % de l'investissement total.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront jugées conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le Règlement Délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Compte tenu de ce qui précède, le Compartiment n'a donc pris aucun engagement minimal visant à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, y compris s'agissant des activités transitoires et habilitantes. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et des investissements durables.

La part des activités transitoires est estimée à 0,00 % et celle des activités habilitantes à 0,43 % à la fin de la période de référence.

 Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 21,06 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social a été de 55,48 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les 5,45 % d'actifs classés dans la catégorie des « autres » investissements ont été composés d'émetteurs qui n'ont pas respecté les critères décrits dans la réponse à la question ci-dessus, « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité », et n'affichent donc pas les caractéristiques environnementales ou sociales positives nécessaires. Il s'agit d'investissements à des fins de diversification. Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) n'ont pas été incluses dans le pourcentage d'actifs inclus dans le graphique sur l'allocation d'actifs ci-dessus, y compris dans la catégorie « autres ». Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Tous les investissements, y compris les « autres » investissements, ont été soumis aux garanties minimales/principes ESG suivants :

- Les garanties minimales telles que prévues dans l'Article 18 du Règlement taxinomie de l'UE (y compris l'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- L'application de pratiques de bonne gouvernance (au nombre desquelles des structures de gouvernance robustes, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et la conformité fiscale), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- Le respect du principe consistant à « Ne pas causer de préjudice important » tel qu'exposé dans la définition de l'Investissement Durable dans le Règlement SFDR de l'UE.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales durant la période de référence ?

Les éléments à caractère contraignant de la stratégie d'investissement, exposés ci-après, ont été appliqués durant la période de référence afin de sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales mises en avant :

- L'obligation d'investir au moins 51 % des actifs dans des titres affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives.
- Contrôle fondé sur des normes et des valeurs afin d'exclure totalement les émetteurs impliqués dans certaines activités telles que la fabrication d'armes controversées et application de seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production et de la distribution aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac. Consulter la politique en matière d'exclusions du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.
- L'obligation pour l'ensemble des émetteurs détenus par le portefeuille de suivre des pratiques de bonne gouvernance.

De plus amples précisions sur l'engagement sont fournies dans la réponse à la question « De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ? »



Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il met en avant.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dénomination du produit : **JPMorgan Liquidity Funds - EUR Liquidity LVNAV Fund**

Identifiant d'entité juridique : **549300EY7SB6LVY5QG87**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il a présenté une proportion de 31,15 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment s'attache à promouvoir un large éventail de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance à travers les critères d'inclusion applicables à ses investissements, en particulier en adoptant une allocation d'actifs de 51 % au minimum dans des investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et de 10 % au minimum dans des investissements considérés comme durables. Cet engagement a été tenu tout au long de la période de référence (du 9 juin 2023 au 30 novembre 2023). À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 77,45 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 31,15 % d'investissements durables.

En outre, le Compartiment a incorporé au processus d'investissement un ensemble personnalisé de données sur l'Engagement des Employés et la Diversité (EE&D), qui tient compte des critères suivants au niveau de l'émetteur : mixité du personnel, programmes de diversité, score ethnique et score en matière d'égalité salariale. Les données retenues étaient directement liées à l'EE&D. Le Compartiment s'est également engagé à investir 51 % de ses actifs

dans de tels titres. À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 78,30 % d'actifs dont le score en matière d'EE&D est supérieur à un seuil prédéfini.

Ces investissements ont été déterminés en appliquant des critères d'inclusion et d'exclusion à la fois au niveau de l'actif et au niveau du produit. À travers ses critères d'inclusion, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales telles que la gestion efficace des émissions et des déchets toxiques ainsi qu'un bon bilan environnemental. Le Compartiment a également mis en avant des caractéristiques sociales, lesquelles ont pu inclure une communication efficace en matière de durabilité, des scores positifs en matière de relations de travail et de gestion des questions de sécurité. En outre, le Compartiment a incorporé au processus d'investissement un ensemble personnalisé de données sur l'Engagement des Employés et la Diversité (EE&D), comme mentionné ci-dessus.

À travers ses critères d'exclusion, le Compartiment a promu certaines normes et valeurs, telles que le soutien à la protection des droits humains universellement reconnus et la réduction des émissions toxiques, en excluant totalement les émetteurs impliqués dans des activités particulières comme la fabrication d'armes controversées et en appliquant aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac, des seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production ou de la distribution.

En ce qui concerne la Bonne Gouvernance, tous les investissements (hors liquidités et produits dérivés) ont été contrôlés de manière à exclure les contrevenants aux bonnes pratiques en matière de gouvernance ainsi identifiés. En outre, les investissements considérés comme ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou constituant des Investissements Durables ont fait l'objet de considérations additionnelles. Au titre de ces investissements, le Compartiment a intégré une comparaison avec un groupe d'entreprises de référence et a exclu, après contrôle, les émetteurs dont le score ne se situait pas dans les 80 premiers pour cent par rapport au groupe de sociétés de référence au regard des indicateurs de bonne gouvernance.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Il est possible de mesurer le respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit en prenant en considération le pourcentage d'actifs réellement alloués aux entreprises pertinentes qui mettent en avant de telles caractéristiques pendant la période de référence.

En résumé, le Compartiment a respecté ses engagements minimaux précontractuels liés à ses caractéristiques environnementales et/ou sociales, à sa politique en matière d'investissements durables et à ses seuils EE&D tout au long de la période de référence. Le Compartiment a appliqué des filtres de contrôle dans le but d'exclure tous les investissements envisagés proscrits en vertu de sa politique d'exclusion tout au long de la période de référence. Il est possible de mesurer le respect des normes et des valeurs promues par le Compartiment en regardant si, pendant la période de référence, le Compartiment a détenu ou non des positions dans des émetteurs qui auraient été autrement proscrits en vertu de la politique d'exclusion. Le Gestionnaire Financier ne dispose d'aucune information indiquant que de tels émetteurs ont été détenus. Le Gestionnaire Financier précise que la continuité des valeurs en pourcentage et des informations communiquées ne saurait être garantie à l'avenir et qu'elle est tributaire de l'environnement juridique et réglementaire en constante évolution. La période de référence peut être inférieure à 12 mois si le fonds a été lancé, clôturé ou a modifié son statut Article 8/9 dans l'intervalle. Ce Compartiment a été reclassé Article 8 le 9 juin 2023. Par conséquent, ce rapport périodique ne porte pas sur l'année civile complète.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La méthodologie exclusive de notation ESG du Gestionnaire Financier, laquelle consiste en un score ESG exclusif calculé par le Gestionnaire Financier, combinée ou non avec des données de tiers, a été utilisée en tant que critère d'inclusion pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment met en avant.

La méthodologie s'est appuyée sur la manière dont les émetteurs gèrent les questions environnementales ou sociales pertinentes, telles que leurs émissions toxiques, la gestion des déchets, les relations du travail et les questions liées à la sécurité, la diversité/l'indépendance du conseil d'administration et la confidentialité des données. Pour être inclus dans les 51 % d'actifs considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, un émetteur doit se classer parmi les 80 % les mieux notés de l'univers d'investissement au regard de son score environnemental ou social et respecter les bonnes pratiques en matière de gouvernance décrites ci-dessus.

À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 77,45 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 31,15 % d'investissements durables.

Pour être inclus dans les 51 % d'actifs affichant un bon score EE&D, un émetteur doit faire l'objet d'une notation EE&D attribuée par le Gestionnaire Financier sur la base des informations pertinentes et se classer parmi les 80 % les mieux notés de l'univers des actifs faisant l'objet d'une telle notation. À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 78,30 % d'actifs ayant un bon score EE&D.

En guise d'exclusions fondées sur des normes et des valeurs, le Gestionnaire Financier a utilisé des données pour mesurer la participation d'un émetteur dans des activités pertinentes. Le contrôle mené sur ces données s'est soldé par l'exclusion totale de certains investissements envisagés et par l'exclusion partielle fondée sur les seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires ou de la production d'autres investissements envisagés dans le cadre de la politique en matière d'exclusions. Tout au long de la période de référence, et à aucun moment les règles d'exclusion ont été transgressées. Un sous-ensemble d'« Indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives », tel qu'exposé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFRD de l'UE a également été intégré dans les contrôles.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Par conséquent, la performance des indicateurs au titre de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques n'est pas indiquée dans ce document.

Consulter les Informations relatives aux Caractéristiques Environnementales / Sociales du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables que le Compartiment a partiellement réalisés ont compris un des éléments ci-après, ou une combinaison de ceux-ci, ou ont été liés à un objectif environnemental ou social à travers l'utilisation des produits de l'émission :

Objectifs environnementaux : (i) atténuation du risque climatique, (ii) transition vers une économie circulaire

Objectifs sociaux : (i) communautés inclusives et durables - meilleure représentation des femmes à des postes de direction, (ii) communautés inclusives et durables - meilleure représentation des femmes au sein des conseils d'administration et (iii) mise à disposition de conditions et d'une culture de travail décentes.

La contribution à ces objectifs a été déterminée soit (i) au moyen des indicateurs de durabilité des produits et des services, lesquels peuvent inclure le pourcentage de chiffre d'affaires provenant de la fourniture de produits et/ou de services ayant contribué à l'objectif de durabilité pertinent, comme par exemple la production par l'entreprise de panneaux solaires ou de technologies d'énergie propre qui respectent les seuils spécifiques fixés par le Gestionnaire Financier en matière de contribution à l'atténuation du risque climatique. Le pourcentage actuel de chiffres d'affaires est fixé à un minimum de 20 % et la totalité de la participation dans l'émetteur est considérée comme un investissement durable ; soit (ii) par l'utilisation du produit de l'émission, si celle-ci a été désignée comme étant liée à un objectif environnemental ou social spécifique, soit (iii) par le fait d'être leader opérationnel d'un groupe de pairs contribuant à l'objectif considéré. Un émetteur est considéré comme le leader d'un groupe de pairs dès lors qu'il obtient un score qui le classe parmi les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement du Compartiment au regard de certains indicateurs opérationnels de durabilité. Par exemple, l'obtention d'une note située parmi les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement sur le critère d'impact global en matière de déchets contribue à une transition vers une économie circulaire. Le test appliqué aux émetteurs supranationaux et souverains peut tenir compte de la mission ou des contributions de l'émetteur, en tant que chef de file de son groupe de référence ou acteur d'améliorations, aux objectifs environnementaux ou sociaux positifs sous réserve d'observer certains critères.

Le Compartiment était tenu d'investir 10 % dans des investissements durables. À aucun moment durant la période, le Compartiment n'a détenu d'investissements durables dans une proportion inférieure à son engagement minimal. À la fin de la période de référence, 31,15 % de ses actifs étaient des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser ont fait l'objet d'un processus de contrôle qui a cherché à identifier et à exclure de la qualification au titre d'investissements durables les entreprises que le Gestionnaire Financier a considérées comme les émetteurs les moins performants, sur la base d'un seuil qu'il a lui-même déterminé, au regard de certaines considérations sur le plan environnemental. Par conséquent, seules les entreprises démontrant les meilleurs indicateurs à la fois en termes de mesures absolues et relatives ont été considérées comme des Investissements Durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains

Ces considérations comprennent le changement climatique, la préservation de l'eau et des ressources marines, la transition vers une économie circulaire, la pollution et la protection de la biodiversité et des écosystèmes. En outre, le Gestionnaire Financier a également procédé à des contrôles qui ont cherché à identifier et à exclure les entreprises qu'il considère non conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, sur la base des données fournies par des prestataires de service tiers.

— *De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité figurant dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 et certains indicateurs, tels que déterminés par le Gestionnaire Financier, figurant dans les Tableaux 2 et 3 de l'Annexe 1 des Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE, ont été pris en considération comme plus amplement exposé ci-après. Le Gestionnaire Financier a recouru soit aux indicateurs figurant dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement européen SFDR soit, lorsqu'un tel recours était impossible en raison de restrictions liées aux données ou d'autres problèmes de nature technique, à des approximations représentatives. Le Gestionnaire Financier a consolidé la prise en compte de certains indicateurs en les regroupant dans un même indicateur « primaire », comme plus amplement exposé ci-après, et peut avoir eu recours à un ensemble additionnel plus large d'indicateurs que ceux mentionnés ci-après.

Les indicateurs pertinents figurant dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 des Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE consistent en 9 indicateurs liés aux questions environnementales et 5 indicateurs liés aux questions sociales et de personnel. Les indicateurs liés aux questions environnementales sont numérotés de 1 à 9 et se rapportent aux émissions de gaz à effet de serre (1 à 3), à l'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, à la part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, à l'intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, aux activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, aux rejets dans l'eau et aux déchets dangereux (4 à 9, respectivement).

Les indicateurs numérotés 10 à 14 se rapportent aux questions sociales et de personnel d'un émetteur et couvrent les violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, l'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies, les écarts de rémunération entre hommes et femmes non corrigés, la mixité au sein des organes de gouvernance et l'exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques), respectivement.

Le Gestionnaire Financier a également pris en considération la principale incidence négative numérotée 16 liée aux pays d'investissement connaissant des violations sociales.

Dans le cadre de son approche, le Gestionnaire Financier a inclus à la fois des aspects quantitatifs et qualitatifs afin de tenir compte des indicateurs. Il a utilisé des indicateurs particuliers pour contrôler, en vue de les exclure, les émetteurs susceptibles de causer un préjudice important. Il a utilisé un sous-ensemble d'indicateurs liés à l'engagement visant à influencer les meilleures pratiques et a recouru à certains d'entre eux en tant qu'indicateurs de performance positive sur le plan de la durabilité, en appliquant un seuil minimal au regard de l'indicateur en question afin de qualifier un investissement d'investissement durable.

Les données requises afin de prendre en considération les indicateurs, le cas échéant, peuvent avoir été obtenues auprès des émetteurs bénéficiaires des investissements eux-mêmes et/ou avoir été fournies par des prestataires de services tiers (y compris de données approximatives). Les données fournies par les émetteurs eux-mêmes ou par des prestataires tiers peuvent reposer sur des ensembles de données et des hypothèses qui ont pu être insuffisants, de mauvaise qualité ou de contenir des informations biaisées. Le Gestionnaire Financier ne saurait garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de telles données.

Contrôle

Parmi les indicateurs préconisés, certains ont été pris en considération par le biais d'un contrôle fondé sur des valeurs et des normes visant à mettre en œuvre les exclusions.

Ces exclusions ont tenu compte des indicateurs numérotés 10, 14 et 16 en relation avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises

multinationales, les armes controversées et les pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales.

Le Gestionnaire Financier a également appliqué des critères de contrôle élaborés sur mesure. En raison de certaines considérations techniques, telles que la couverture des données relatives à certains indicateurs, le Gestionnaire Financier applique soit l'indicateur spécifique du Tableau 1, soit un indicateur de substitution représentatif, tel qu'il l'aura déterminé, afin de filtrer les émetteurs bénéficiaires des investissements en fonction des questions environnementales ou des questions sociales et de personnel pertinentes. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont associées à plusieurs indicateurs et éléments de mesure qui leur sont associés dans le Tableau 1, tels que les émissions de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone et l'intensité de gaz à effet de serre (indicateurs numérotés 1 à 3). Le Gestionnaire Financier utilise à ce jour les données liées à l'intensité des gaz à effet de serre (indicateur 3), les données liées à la consommation et à la production d'énergie provenant de sources non-renouvelables (indicateur 5) et les données liées à l'intensité de consommation d'énergie (indicateur 6) pour procéder à son contrôle des émissions de gaz à effet de serre.

S'agissant des critères de contrôle élaborés sur mesure et en ce qui concerne les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité et les rejets dans l'eau (indicateurs numérotés 7 et 8), en raison de contraintes liées aux données, le Gestionnaire Financier a préféré utiliser des données d'approximation représentatives issues de tiers à la place des indicateurs spécifiques visés dans le Tableau 1. Le Gestionnaire Financier a également pris en considération l'indicateur 9 lié aux déchets dangereux dans le cadre de ses critères de contrôle sur mesure.

Engagement

Outre les critères de contrôle visant à exclure certains émetteurs comme exposé ci-dessus, le Gestionnaire Financier s'est engagé sur une base continue auprès de certains émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet. Un sous-ensemble d'indicateurs a été utilisé, sous réserve de certaines considérations d'ordre technique, telles que la couverture des données, comme base d'engagement auprès d'un certain nombre d'émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet, conformément à l'approche adoptée par le Gestionnaire Financier en matière de gérance et d'engagement. Les indicateurs actuellement utilisés en vue de mesurer cet engagement incluent les indicateurs numérotés 3, 5 et 13 dans le Tableau 1 qui sont respectivement liés à l'intensité de gaz à effet de serre, à la part de l'énergie issue de sources non-renouvelables et à la mixité au sein des organes de gouvernance. Le Gestionnaire Financier a également utilisé les indicateurs 2 du Tableau 2 et 3 du Tableau 3 liés respectivement aux émissions de polluants atmosphériques et au nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies.

Indicateurs de durabilité

Le Gestionnaire Financier a utilisé les indicateurs 3 et 13 liés à l'intensité des gaz à effet de serre et à la mixité au sein des organes de gouvernance comme indicateurs de durabilité afin de qualifier un investissement d'Investissement Durable. Un des critères appliqué exige qu'un émetteur soit considéré comme un chef de file opérationnel de son groupe de référence pour être qualifié d'Investissement Durable. Aux termes de ce critère, l'entreprise doit afficher un score au regard de l'indicateur la classant dans les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement du Compartiment.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— Les investissements durables ont-ils été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ? Réponse circonstanciée :

Les exclusions du portefeuille fondées sur les normes telles que décrites ci-dessus dans la réponse à la question « Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ? » ont été appliquées afin de chercher l'alignement sur ces principes directeurs. Des données de tiers ont été utilisées pour identifier les éventuels contrevenants. Sauf dérogation consentie, le Compartiment a exclu les investissements pertinents dans ces émetteurs.

La Taxinomie de l'UE prescrit le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie sont censés ne pas causer de préjudices importants aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Ce principe est étayé par des critères spécifiques à l'Union.

Le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements du produit financier qui tiennent compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-tendant la part restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables doivent également ne causer aucun préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Compartiment a sélectionné les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et les a prises en considération dans le cadre d'un contrôle fondé sur des normes et des valeurs visant à mettre en œuvre ses exclusions. Les indicateurs numérotés 10, 14 et 16 liés aux violations du Pacte mondial des Nations Unies, aux armes controversées et aux violations des normes sociales au niveau du pays, comme visé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE, ont été utilisés dans le cadre de ce contrôle. Le Compartiment a également appliqué certains des indicateurs dans le cadre du contrôle du critère visant à « Ne pas causer de préjudice important », comme plus amplement exposé dans la réponse à la question suivante, afin de démontrer qu'un investissement a été qualifié d'investissement durable.

Un sous-ensemble d'indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été utilisé pour déterminer l'engagement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements sur la base de leurs résultats en termes de principales incidences négatives.



Quels ont-été les principaux investissements de ce produit financier ?

Cette liste inclut les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier durant la période de référence qui court du 09/06/2023 - 30/11/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NATWEST GROUP PLC	Finance	8,85	ROYAUME-UNI
THE GOLDMAN SACHS GROUP, I	Finance	5,02	ÉTATS-UNIS
CREDIT AGRICOLE GROUP	Finance	4,67	FRANCE
THE BANK OF NOVA SCOTIA	Finance	4,35	CANADA
COMMONWEALTH BANK OF AUSTR	Finance	3,84	AUSTRALIE
OESTERREICHISCHE KONTROLLB	Crédit non lié au gouvernement américain	3,83	AUTRICHE
LA POSTE	Crédit non lié au gouvernement américain	3,50	FRANCE
SOCIETE GENERALE SA	Finance	3,38	FRANCE
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL G	Finance	3,30	JAPON
BNP PARIBAS SA	Finance	2,94	FRANCE
GROUPE CREDIT MUTUEL	Finance	2,80	FRANCE
CITIGROUP INC.	Finance	2,74	ÉTATS-UNIS
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	Finance	2,71	SUÈDE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

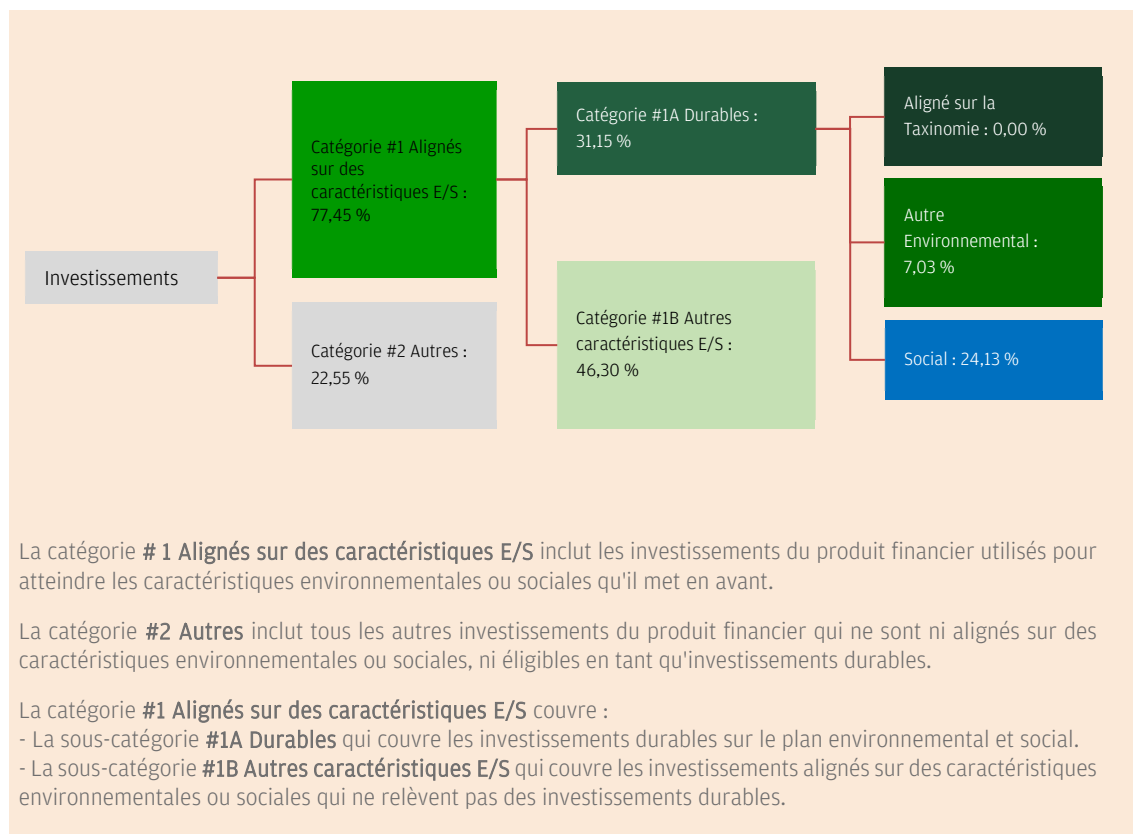
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

À la fin de la période de référence, le Compartiment a alloué 77,45 % de ses actifs à des émetteurs qui ont affiché des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 31,15 % de ses actifs à des investissements durables. Le pourcentage d'allocation des actifs affichant un bon score EE&D à la fin de la période de référence est précisé dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des titres affichant des caractéristiques environnementales positives ou spécifiquement dans des caractéristiques sociales positives ni ne s'est engagé à poursuivre un objectif environnemental ou social spécifique ou une combinaison des deux.

Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) ne sont pas incluses dans le pourcentage d'actifs indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Remarque : l'alignement sur la Taxinomie de l'UE des instruments que JP Morgan considère comme des investissements durables peut différer de l'alignement complet du Compartiment sur la Taxinomie de l'UE comme expliqué ci-dessous (réponse à la question : Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Bien que le Compartiment ait mis en avant certains objectifs environnementaux et sociaux à travers ses critères d'inclusion et d'exclusion, il se peut qu'il ait investi dans un large éventail de secteurs - veuillez vous reporter à la liste ci-dessous pour une répartition des secteurs à la fin de la période de référence. En outre, le Gestionnaire Financier s'est engagé sur une base continue auprès de certains émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet. Les investissements réalisés au sein des secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent leurs revenus de l'exploration, de la mine, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles, seront inclus dans le tableau ci-après dès lors qu'ils sont détenus. Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) sont exclues des résultats, mais sont incluses dans le dénominateur pour les besoins de calculer le pourcentage d'actifs indiqué à la fois dans le tableau ci-dessous et dans le tableau des Investissements les plus importants.

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Finance	ABCP	10,07
Finance	Services bancaires	65,36
Finance	Autres services financiers	2,42
Finance	Sociétés financières	0,73
Industries	Biens de consommation cyclique	1,58
Industries	Énergie	0,37
Industries	Biens de consommation non cycliques	1,24
Industries	Technologies	0,38
Crédit non lié au gouvernement américain	Gouvernements locaux étrangers	3,31
Crédit non lié au gouvernement américain	Agences étrangères	13,76
Crédit non lié au gouvernement américain	Supranational	0,40
Services aux collectivités	Électricité	0,40

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?¹

Les données relatives à l'alignement sur la taxinomie de l'UE sont pour l'heure très limitées, en particulier en ce qui concerne les gaz fossiles et l'énergie nucléaire. Nous espérons que la situation s'améliore avec le temps dans la mesure où un nombre croissant d'émetteurs publient des données sur leur alignement et que celles-ci deviennent disponibles.

Le Compartiment n'a pris aucun engagement minimal concernant les investissements durables ayant un objectif environnemental qui sont alignés sur la Taxinomie de l'UE.

Par conséquent, le document d'information précontractuel du Compartiment indique que le degré d'alignement sur la Taxinomie de l'UE des investissements durables ciblés ayant un objectif environnemental a été de 0 %. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales et des investissements durables (au sens de la directive SFDR).

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la part réelle des investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE telle que mesurée à la fin de la période de référence.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

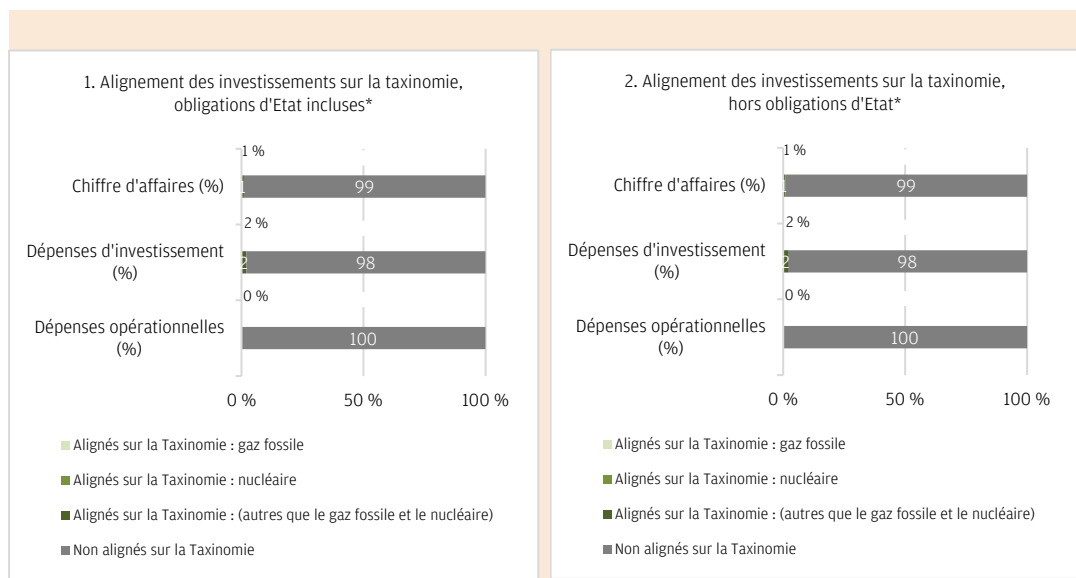
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements à ce jour.
- des **dépenses d'investissement**

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple.

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Ce graphique représente 100 % de l'investissement total.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront jugées conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le Règlement Délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Compte tenu de ce qui précède, le Compartiment n'a donc pris aucun engagement minimal visant à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, y compris s'agissant des activités transitoires et habilitantes. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et des investissements durables.

La part des activités transitoires est estimée à 0,00 % et celle des activités habilitantes à 0,29 % à la fin de la période de référence.

 Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 7,03 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social a été de 24,13 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les 22,55 % d'actifs classés dans la catégorie des « autres » investissements ont été composés d'émetteurs qui n'ont pas respecté les critères décrits dans la réponse à la question ci-dessus, « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité », et n'affichent donc pas les caractéristiques environnementales ou sociales positives nécessaires. Il s'agit d'investissements à des fins de diversification. Les Liquidités à titre accessoire, les équivalents de trésorerie, les fonds monétaires et les produits dérivés utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille n'ont pas été inclus dans le graphique de l'allocation des actifs ci-dessous, y compris dans la catégorie « autres ». Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Tous les investissements, y compris les « autres » investissements, ont été soumis aux garanties minimales/principes ESG suivants :

- Les garanties minimales telles que prévues dans l'Article 18 du Règlement taxonomie de l'UE (y compris l'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- L'application de pratiques de bonne gouvernance (au nombre desquelles des structures de gouvernance robustes, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et la conformité fiscale), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- Le respect du principe consistant à « Ne pas causer de préjudice important » tel qu'exposé dans la définition de l'Investissement Durable dans le Règlement SFDR de l'UE.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales durant la période de référence ?

Les éléments à caractère contraignant de la stratégie d'investissement, exposés ci-après, ont été appliqués durant la période de référence afin de sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales mises en avant :

- L'obligation d'investir au moins 51 % des actifs dans des émetteurs affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 51 % des actifs faisant l'objet d'une notation EE&D dans des émetteurs affichant un bon score EE&D.
- Un contrôle fondé sur des normes et des valeurs afin d'exclure totalement les émetteurs impliqués dans certaines activités, telles que la fabrication d'armes controversées, et l'application de seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production et de la distribution aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac. Consulter la politique en matière d'exclusions du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.
- L'obligation pour l'ensemble des émetteurs détenus par le portefeuille de suivre des pratiques de bonne gouvernance.

Le Compartiment s'est également engagé à investir au moins 10 % de ses actifs dans des investissements durables.

De plus amples précisions sur l'engagement sont fournies dans la réponse à la question « De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ? »



Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales

ou sociales qu'il met
en avant.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dénomination du produit : **JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund**

Identifiant d'entité juridique : **5493003UE5TIZ70I5C71**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il a présenté une proportion de 56,40 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment s'attache à promouvoir un large éventail de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance à travers les critères d'inclusion applicables à ses investissements, en particulier en adoptant une allocation d'actifs de 51 % au minimum dans des investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et de 10 % au minimum dans des investissements considérés comme durables. Cet engagement a été tenu tout au long de la période de référence (du 9 juin 2023 au 30 novembre 2023). À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 79,46 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 56,40 % d'investissements durables.

En outre, le Compartiment a incorporé au processus d'investissement un ensemble personnalisé de données sur l'Engagement des Employés et la Diversité (EE&D), qui tient compte des critères suivants au niveau de l'émetteur : mixité du personnel, programmes de diversité, score ethnique et score en matière d'égalité salariale. Les données retenues étaient directement liées à l'EE&D. Le Compartiment s'est également engagé à investir 51 % de ses actifs

dans de tels titres. À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 79,00 % d'actifs dont le score en matière d'EE&D est supérieur à un seuil prédéfini.

Ces investissements ont été déterminés en appliquant des critères d'inclusion et d'exclusion à la fois au niveau de l'actif et au niveau du produit. À travers ses critères d'inclusion, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales telles que la gestion efficace des émissions et des déchets toxiques ainsi qu'un bon bilan environnemental. Le Compartiment a également mis en avant des caractéristiques sociales, lesquelles ont pu inclure une communication efficace en matière de durabilité, des scores positifs en matière de relations de travail et de gestion des questions de sécurité. En outre, le Compartiment a incorporé au processus d'investissement un ensemble personnalisé de données sur l'Engagement des Employés et la Diversité (EE&D), comme mentionné ci-dessus.

À travers ses critères d'exclusion, le Compartiment a promu certaines normes et valeurs, telles que le soutien à la protection des droits humains universellement reconnus et la réduction des émissions toxiques, en excluant totalement les émetteurs impliqués dans des activités particulières comme la fabrication d'armes controversées et en appliquant aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac, des seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production ou de la distribution.

En ce qui concerne la Bonne Gouvernance, tous les investissements (hors liquidités et produits dérivés) ont été contrôlés de manière à exclure les contrevenants aux bonnes pratiques en matière de gouvernance ainsi identifiés. En outre, les investissements considérés comme ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou constituant des Investissements Durables ont fait l'objet de considérations additionnelles. Au titre de ces investissements, le Compartiment a intégré une comparaison avec un groupe d'entreprises de référence et a exclu, après contrôle, les émetteurs dont le score ne se situait pas dans les 80 premiers pour cent par rapport au groupe de sociétés de référence au regard des indicateurs de bonne gouvernance.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Il est possible de mesurer le respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit en prenant en considération le pourcentage d'actifs réellement alloués aux entreprises pertinentes qui mettent en avant de telles caractéristiques pendant la période de référence.

En résumé, le Compartiment a respecté ses engagements minimaux précontractuels liés à ses caractéristiques environnementales et/ou sociales, à sa politique en matière d'investissements durables et à ses seuils EE&D tout au long de la période de référence. Le Compartiment a appliqué des filtres de contrôle dans le but d'exclure tous les investissements envisagés proscrits en vertu de sa politique d'exclusion tout au long de la période de référence. Il est possible de mesurer le respect des normes et des valeurs promues par le Compartiment en regardant si, pendant la période de référence, le Compartiment a détenu ou non des positions dans des émetteurs qui auraient été autrement proscrits en vertu de la politique d'exclusion. Le Gestionnaire Financier ne dispose d'aucune information indiquant que de tels émetteurs ont été détenus. Le Gestionnaire Financier précise que la continuité des valeurs en pourcentage et des informations communiquées ne saurait être garantie à l'avenir et qu'elle est tributaire de l'environnement juridique et réglementaire en constante évolution. La période de référence peut être inférieure à 12 mois si le fonds a été lancé, clôturé ou a modifié son statut Article 8/9 dans l'intervalle. Ce Compartiment a été reclassé Article 8 le 9 juin 2023. Par conséquent, ce rapport périodique ne porte pas sur l'année civile complète.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La méthodologie exclusive de notation ESG du Gestionnaire Financier, laquelle consiste en un score ESG exclusif calculé par le Gestionnaire Financier, combinée ou non avec des données de tiers, a été utilisée en tant que critère d'inclusion pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment met en avant.

La méthodologie s'est appuyée sur la manière dont les émetteurs gèrent les questions environnementales ou sociales pertinentes, telles que leurs émissions toxiques, la gestion des déchets, les relations du travail et les questions liées à la sécurité, la diversité/l'indépendance du conseil d'administration et la confidentialité des données. Pour être inclus dans les 51 % d'actifs considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, un émetteur doit se classer parmi les 80 % les mieux notés de l'univers d'investissement au regard de son score environnemental ou social et respecter les bonnes pratiques en matière de gouvernance décrites ci-dessus.

À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 79,46 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 56,40 % d'investissements durables.

Pour être inclus dans les 51 % d'actifs affichant un bon score EE&D, un émetteur doit faire l'objet d'une notation EE&D attribuée par le Gestionnaire Financier sur la base des informations pertinentes et se classer parmi les 80 % les mieux notés de l'univers des actifs faisant l'objet d'une telle notation. À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 79,00 % d'actifs ayant un bon score EE&D.

En guise d'exclusions fondées sur des normes et des valeurs, le Gestionnaire Financier a utilisé des données pour mesurer la participation d'un émetteur dans des activités pertinentes. Le contrôle mené sur ces données s'est soldé par l'exclusion totale de certains investissements envisagés et par l'exclusion partielle fondée sur les seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires ou de la production d'autres investissements envisagés dans le cadre de la politique en matière d'exclusions. Tout au long de la période de référence, et à aucun moment les règles d'exclusion ont été transgressées. Un sous-ensemble d'« Indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives », tel qu'exposé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFRD de l'UE a également été intégré dans les contrôles.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Par conséquent, la performance des indicateurs au titre de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques n'est pas indiquée dans ce document.

Consulter les Informations relatives aux Caractéristiques Environnementales / Sociales du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables que le Compartiment a partiellement réalisés ont compris un des éléments ci-après, ou une combinaison de ceux-ci, ou ont été liés à un objectif environnemental ou social à travers l'utilisation des produits de l'émission :

Objectifs environnementaux : (i) atténuation du risque climatique, (ii) transition vers une économie circulaire

Objectifs sociaux : (i) communautés inclusives et durables - meilleure représentation des femmes à des postes de direction, (ii) communautés inclusives et durables - meilleure représentation des femmes au sein des conseils d'administration et (iii) mise à disposition de conditions et d'une culture de travail décentes.

La contribution à ces objectifs a été déterminée soit (i) au moyen des indicateurs de durabilité des produits et des services, lesquels peuvent inclure le pourcentage de chiffre d'affaires provenant de la fourniture de produits et/ou de services ayant contribué à l'objectif de durabilité pertinent, comme par exemple la production par l'entreprise de panneaux solaires ou de technologies d'énergie propre qui respectent les seuils spécifiques fixés par le Gestionnaire Financier en matière de contribution à l'atténuation du risque climatique. Le pourcentage actuel de chiffres d'affaires est fixé à un minimum de 20 % et la totalité de la participation dans l'émetteur est considérée comme un investissement durable ; soit (ii) par l'utilisation du produit de l'émission, si celle-ci a été désignée comme étant liée à un objectif environnemental ou social spécifique, soit (iii) par le fait d'être leader opérationnel d'un groupe de pairs contribuant à l'objectif considéré. Un émetteur est considéré comme le leader d'un groupe de pairs dès lors qu'il obtient un score qui le classe parmi les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement du Compartiment au regard de certains indicateurs opérationnels de durabilité. Par exemple, l'obtention d'une note située parmi les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement sur le critère d'impact global en matière de déchets contribue à une transition vers une économie circulaire. Le test appliqué aux émetteurs supranationaux et souverains peut tenir compte de la mission ou des contributions de l'émetteur, en tant que chef de file de son groupe de référence ou acteur d'améliorations, aux objectifs environnementaux ou sociaux positifs sous réserve d'observer certains critères.

Le Compartiment était tenu d'investir 10 % dans des investissements durables. À aucun moment durant la période, le Compartiment n'a détenu d'investissements durables dans une proportion inférieure à son engagement minimal. À la fin de la période de référence, 56,40 % de ses actifs étaient des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser ont fait l'objet d'un processus de contrôle qui a cherché à identifier et à exclure de la qualification au titre d'investissements durables les entreprises que le Gestionnaire Financier a considérées comme les émetteurs les moins performants, sur la base d'un seuil qu'il a lui-même déterminé, au regard de certaines considérations sur le plan environnemental. Par conséquent, seules les entreprises démontrant les meilleurs indicateurs à la fois en termes de mesures absolues et relatives ont été considérées comme des Investissements Durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains

Ces considérations comprennent le changement climatique, la préservation de l'eau et des ressources marines, la transition vers une économie circulaire, la pollution et la protection de la biodiversité et des écosystèmes. En outre, le Gestionnaire Financier a également procédé à des contrôles qui ont cherché à identifier et à exclure les entreprises qu'il considère non conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, sur la base des données fournies par des prestataires de service tiers.

— *De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité figurant dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 et certains indicateurs, tels que déterminés par le Gestionnaire Financier, figurant dans les Tableaux 2 et 3 de l'Annexe 1 des Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE, ont été pris en considération comme plus amplement exposé ci-après. Le Gestionnaire Financier a recouru soit aux indicateurs figurant dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement européen SFDR soit, lorsqu'un tel recours était impossible en raison de restrictions liées aux données ou d'autres problèmes de nature technique, à des approximations représentatives. Le Gestionnaire Financier a consolidé la prise en compte de certains indicateurs en les regroupant dans un même indicateur « primaire », comme plus amplement exposé ci-après, et peut avoir eu recours à un ensemble additionnel plus large d'indicateurs que ceux mentionnés ci-après.

Les indicateurs pertinents figurant dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 des Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE consistent en 9 indicateurs liés aux questions environnementales et 5 indicateurs liés aux questions sociales et de personnel. Les indicateurs liés aux questions environnementales sont numérotés de 1 à 9 et se rapportent aux émissions de gaz à effet de serre (1 à 3), à l'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, à la part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, à l'intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, aux activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, aux rejets dans l'eau et aux déchets dangereux (4 à 9, respectivement).

Les indicateurs numérotés 10 à 14 se rapportent aux questions sociales et de personnel d'un émetteur et couvrent les violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, l'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies, les écarts de rémunération entre hommes et femmes non corrigés, la mixité au sein des organes de gouvernance et l'exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques), respectivement.

Le Gestionnaire Financier a également pris en considération la principale incidence négative numérotée 16 liée aux pays d'investissement connaissant des violations sociales.

Dans le cadre de son approche, le Gestionnaire Financier a inclus à la fois des aspects quantitatifs et qualitatifs afin de tenir compte des indicateurs. Il a utilisé des indicateurs particuliers pour contrôler, en vue de les exclure, les émetteurs susceptibles de causer un préjudice important. Il a utilisé un sous-ensemble d'indicateurs liés à l'engagement visant à influencer les meilleures pratiques et a recouru à certains d'entre eux en tant qu'indicateurs de performance positive sur le plan de la durabilité, en appliquant un seuil minimal au regard de l'indicateur en question afin de qualifier un investissement d'investissement durable.

Les données requises afin de prendre en considération les indicateurs, le cas échéant, peuvent avoir été obtenues auprès des émetteurs bénéficiaires des investissements eux-mêmes et/ou avoir été fournies par des prestataires de services tiers (y compris de données approximatives). Les données fournies par les émetteurs eux-mêmes ou par des prestataires tiers peuvent reposer sur des ensembles de données et des hypothèses qui ont pu être insuffisants, de mauvaise qualité ou de contenir des informations biaisées. Le Gestionnaire Financier ne saurait garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de telles données.

Contrôle

Parmi les indicateurs préconisés, certains ont été pris en considération par le biais d'un contrôle fondé sur des valeurs et des normes visant à mettre en œuvre les exclusions.

Ces exclusions ont tenu compte des indicateurs numérotés 10, 14 et 16 en relation avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises

multinationales, les armes controversées et les pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales.

Le Gestionnaire Financier a également appliqué des critères de contrôle élaborés sur mesure. En raison de certaines considérations techniques, telles que la couverture des données relatives à certains indicateurs, le Gestionnaire Financier applique soit l'indicateur spécifique du Tableau 1, soit un indicateur de substitution représentatif, tel qu'il l'aura déterminé, afin de filtrer les émetteurs bénéficiaires des investissements en fonction des questions environnementales ou des questions sociales et de personnel pertinentes. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont associées à plusieurs indicateurs et éléments de mesure qui leur sont associés dans le Tableau 1, tels que les émissions de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone et l'intensité de gaz à effet de serre (indicateurs numérotés 1 à 3). Le Gestionnaire Financier utilise à ce jour les données liées à l'intensité des gaz à effet de serre (indicateur 3), les données liées à la consommation et à la production d'énergie provenant de sources non-renouvelables (indicateur 5) et les données liées à l'intensité de consommation d'énergie (indicateur 6) pour procéder à son contrôle des émissions de gaz à effet de serre.

S'agissant des critères de contrôle élaborés sur mesure et en ce qui concerne les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité et les rejets dans l'eau (indicateurs numérotés 7 et 8), en raison de contraintes liées aux données, le Gestionnaire Financier a préféré utiliser des données d'approximation représentatives issues de tiers à la place des indicateurs spécifiques visés dans le Tableau 1. Le Gestionnaire Financier a également pris en considération l'indicateur 9 lié aux déchets dangereux dans le cadre de ses critères de contrôle sur mesure.

Engagement

Outre les critères de contrôle visant à exclure certains émetteurs comme exposé ci-dessus, le Gestionnaire Financier s'est engagé sur une base continue auprès de certains émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet. Un sous-ensemble d'indicateurs a été utilisé, sous réserve de certaines considérations d'ordre technique, telles que la couverture des données, comme base d'engagement auprès d'un certain nombre d'émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet, conformément à l'approche adoptée par le Gestionnaire Financier en matière de gérance et d'engagement. Les indicateurs actuellement utilisés en vue de mesurer cet engagement incluent les indicateurs numérotés 3, 5 et 13 dans le Tableau 1 qui sont respectivement liés à l'intensité de gaz à effet de serre, à la part de l'énergie issue de sources non-renouvelables et à la mixité au sein des organes de gouvernance. Le Gestionnaire Financier a également utilisé les indicateurs 2 du Tableau 2 et 3 du Tableau 3 liés respectivement aux émissions de polluants atmosphériques et au nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies.

Indicateurs de durabilité

Le Gestionnaire Financier a utilisé les indicateurs 3 et 13 liés à l'intensité des gaz à effet de serre et à la mixité au sein des organes de gouvernance comme indicateurs de durabilité afin de qualifier un investissement d'Investissement Durable. Un des critères appliqué exige qu'un émetteur soit considéré comme un chef de file opérationnel de son groupe de référence pour être qualifié d'Investissement Durable. Aux termes de ce critère, l'entreprise doit afficher un score au regard de l'indicateur la classant dans les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement du Compartiment.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— *Les investissements durables ont-ils été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ? Réponse circonstanciée :*

Les exclusions du portefeuille fondées sur les normes telles que décrites ci-dessus dans la réponse à la question « Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ? » ont été appliquées afin de chercher l'alignement sur ces principes directeurs. Des données de tiers ont été utilisées pour identifier les éventuels contrevenants. Sauf dérogation consentie, le Compartiment a exclu les investissements pertinents dans ces émetteurs.

La Taxinomie de l'UE prescrit le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie sont censés ne pas causer de préjudices importants aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Ce principe est étayé par des critères spécifiques à l'Union.

Le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements du produit financier qui tiennent compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-tendant la part restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables doivent également ne causer aucun préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Compartiment a sélectionné les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et les a prises en considération dans le cadre d'un contrôle fondé sur des normes et des valeurs visant à mettre en œuvre ses exclusions. Les indicateurs numérotés 10, 14 et 16 liés aux violations du Pacte mondial des Nations Unies, aux armes controversées et aux violations des normes sociales au niveau du pays, comme visé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE, ont été utilisés dans le cadre de ce contrôle. Le Compartiment a également appliqué certains des indicateurs dans le cadre du contrôle du critère visant à « Ne pas causer de préjudice important », comme plus amplement exposé dans la réponse à la question suivante, afin de démontrer qu'un investissement a été qualifié d'investissement durable.

Un sous-ensemble d'indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été utilisé pour déterminer l'engagement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements sur la base de leurs résultats en termes de principales incidences négatives.



Quels ont-été les principaux investissements de ce produit financier ?

Cette liste inclut les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier durant la période de référence qui court du 09/06/2023 - 30/11/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CREDIT AGRICOLE GROUP	Finance	7,48	FRANCE
BNP PARIBAS SA	Finance	7,09	FRANCE
LA POSTE	Crédit non lié au gouvernement américain	6,53	FRANCE
COOPERATIEVE RABOBANK U.A.	Finance	4,14	PAYS-BAS
BANK OF AMERICA CORPORATIO	Finance	3,72	ÉTATS-UNIS
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	Finance	3,31	SUÈDE
GROUPE BPCE	Finance	2,53	FRANCE
KBC GROUP NV	Finance	2,32	BELGIQUE
OP COOPERATIVE	Finance	1,93	FINLANDE
THE TORONTO-DOMINION BANK	Finance	1,92	CANADA
SKANDINAVISKA ENSKILDA BAN	Finance	1,85	SUÈDE
BARCLAYS PLC	Finance	1,80	ROYAUME-UNI
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL G	Finance	1,80	JAPON
TOYOTA MOTOR CORPORATION	Industries	1,72	JAPON
THE BANK OF NOVA SCOTIA	Finance	1,42	CANADA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

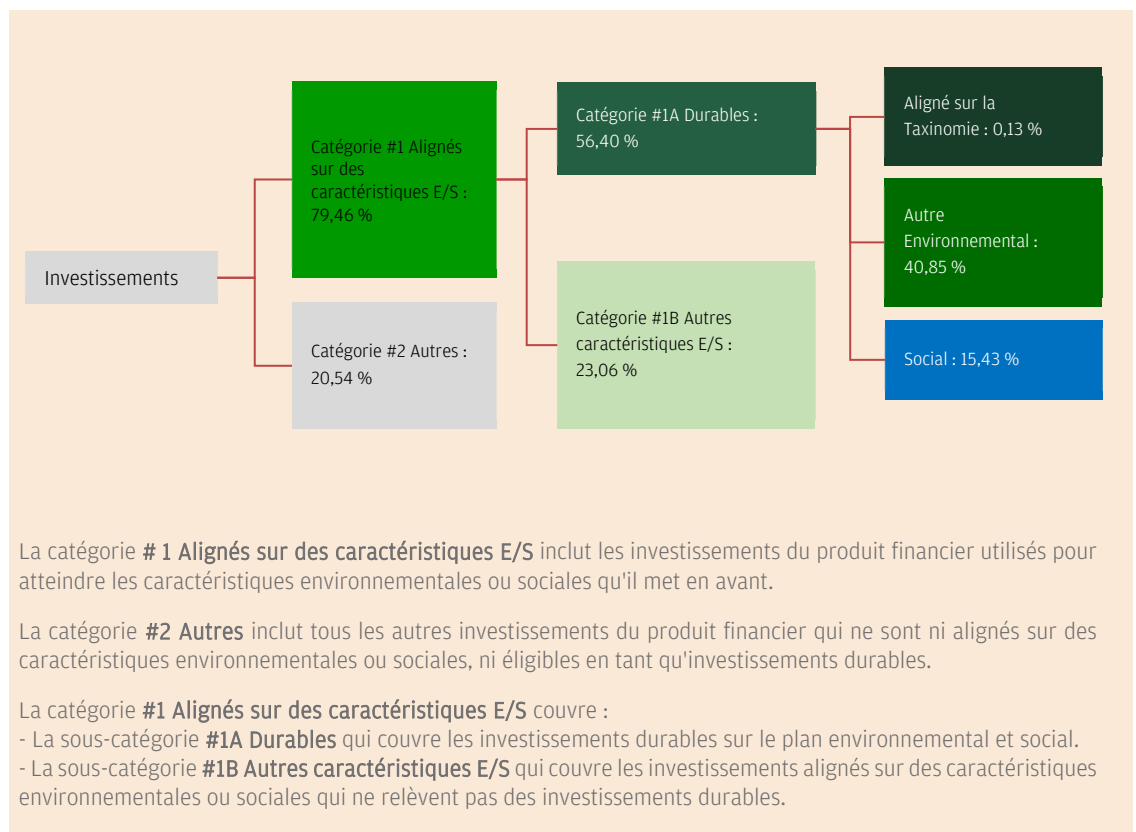
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

À la fin de la période de référence, le Compartiment a alloué 79,46 % de ses actifs à des émetteurs qui ont affiché des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 56,40 % de ses actifs à des investissements durables. Le pourcentage d'allocation des actifs affichant un bon score EE&D à la fin de la période de référence est précisé dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des titres affichant des caractéristiques environnementales positives ou spécifiquement dans des caractéristiques sociales positives ni ne s'est engagé à poursuivre un objectif environnemental ou social spécifique ou une combinaison des deux.

Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) ne sont pas incluses dans le pourcentage d'actifs indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Remarque : l'alignement sur la Taxinomie de l'UE des instruments que JP Morgan considère comme des investissements durables peut différer de l'alignement complet du Compartiment sur la Taxinomie de l'UE comme expliqué ci-dessous (réponse à la question : Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Bien que le Compartiment ait mis en avant certains objectifs environnementaux et sociaux à travers ses critères d'inclusion et d'exclusion, il se peut qu'il ait investi dans un large éventail de secteurs - veuillez vous reporter à la liste ci-dessous pour une répartition des secteurs à la fin de la période de référence. En outre, le Gestionnaire Financier s'est engagé sur une base continue auprès de certains émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet. Les investissements réalisés au sein des secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent leurs revenus de l'exploration, de la mine, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles, seront inclus dans le tableau ci-après dès lors qu'ils sont détenus. Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) sont exclues des résultats, mais sont incluses dans le dénominateur pour les besoins de calculer le pourcentage d'actifs indiqué à la fois dans le tableau ci-dessous et dans le tableau des Investissements les plus importants.

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
ABS	ABS - Automobile	2,61
Finance	ABCP	10,53
Finance	Services bancaires	63,12
Finance	Autres services financiers	3,57
Finance	Sociétés financières	1,06
Finance	Assurance	0,81
Finance	Sociétés d'investissement immobilier cotées (REIT)	0,47
Industries	Biens d'équipement	2,39
Industries	Biens de consommation cyclique	3,92
Industries	Biens de consommation non cycliques	3,21
Industries	Technologies	0,50
Crédit non lié au gouvernement américain	Agences étrangères	6,55
Services aux collectivités	Électricité	1,25

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?¹

Les données relatives à l'alignement sur la taxinomie de l'UE sont pour l'instant très limitées, en particulier en ce qui concerne les gaz fossiles et l'énergie nucléaire. Nous espérons que la situation s'améliore avec le temps dans la mesure où un nombre croissant d'émetteurs publient des données sur leur alignement et que celles-ci deviennent disponibles.

Le Compartiment n'a pris aucun engagement minimal concernant les investissements durables ayant un objectif environnemental qui sont alignés sur la Taxinomie de l'UE.

Par conséquent, le document d'information précontractuel du Compartiment indique que le degré d'alignement sur la Taxinomie de l'UE des investissements durables ciblés ayant un objectif environnemental a été de 0 %. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales et des investissements durables (au sens de la directive SFDR).

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la part réelle des investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE telle que mesurée à la fin de la période de référence.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE ?*

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

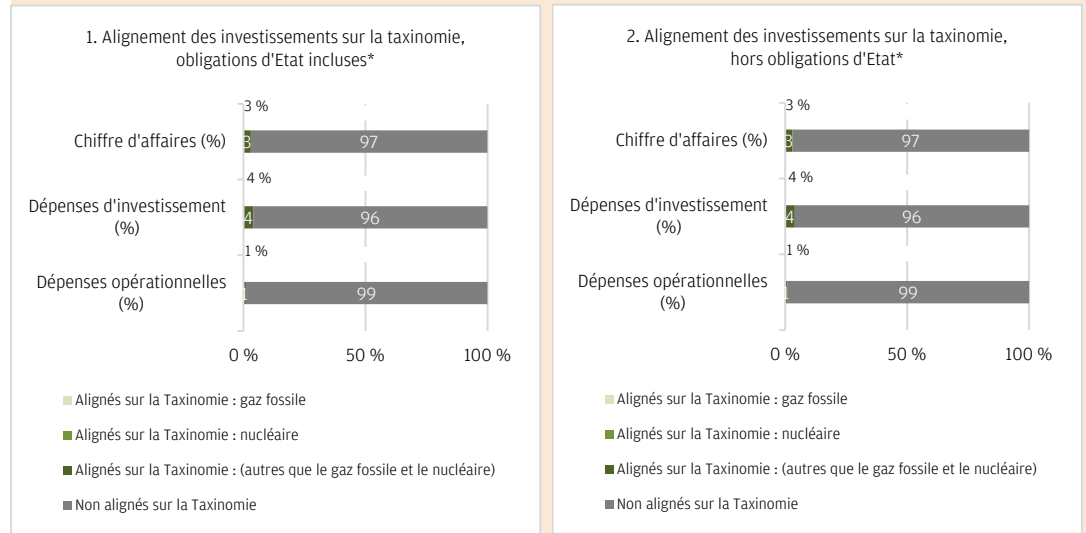
Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements à ce jour.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple.

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Ce graphique représente 100 % de l'investissement total.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront jugées conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le Règlement Délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Compte tenu de ce qui précède, le Compartiment n'a donc pris aucun engagement minimal visant à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, y compris s'agissant des activités transitoires et habilitantes. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et des investissements durables.

La part des activités transitoires est estimée à 0,00 % et celle des activités habilitantes à 0,57 % à la fin de la période de référence.

 Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 40,85 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social a été de 15,43 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les 20,54 % d'actifs classés dans la catégorie des « autres » investissements ont été composés d'émetteurs qui n'ont pas respecté les critères décrits dans la réponse à la question ci-dessus, « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité », et n'affichent donc pas les caractéristiques environnementales ou sociales positives nécessaires. Il s'agit d'investissements à des fins de diversification. Les Liquidités à titre accessoire, les équivalents de trésorerie, les fonds monétaires et les produits dérivés utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille n'ont pas été inclus dans le graphique de l'allocation des actifs ci-dessous, y compris dans la catégorie « autres ». Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Tous les investissements, y compris les « autres » investissements, ont été soumis aux garanties minimales/principes ESG suivants :

- Les garanties minimales telles que prévues dans l'Article 18 du Règlement taxonomie de l'UE (y compris l'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- L'application de pratiques de bonne gouvernance (au nombre desquelles des structures de gouvernance robustes, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et la conformité fiscale), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- Le respect du principe consistant à « Ne pas causer de préjudice important » tel qu'exposé dans la définition de l'Investissement Durable dans le Règlement SFDR de l'UE.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales durant la période de référence ?

Les éléments à caractère contraignant de la stratégie d'investissement, exposés ci-après, ont été appliqués durant la période de référence afin de sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales mises en avant :

- L'obligation d'investir au moins 51 % des actifs dans des émetteurs affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 51 % des actifs faisant l'objet d'une notation EE&D dans des émetteurs affichant un bon score EE&D.
- Un contrôle fondé sur des normes et des valeurs afin d'exclure totalement les émetteurs impliqués dans certaines activités, telles que la fabrication d'armes controversées, et l'application de seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production et de la distribution aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac. Consulter la politique en matière d'exclusions du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.
- L'obligation pour l'ensemble des émetteurs détenus par le portefeuille de suivre des pratiques de bonne gouvernance.

Le Compartiment s'est également engagé à investir au moins 10 % de ses actifs dans des investissements durables.

De plus amples précisions sur l'engagement sont fournies dans la réponse à la question « De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ? »



Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales

ou sociales qu'il met
en avant.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dénomination du produit : **JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund**

Identifiant d'entité juridique : **549300HF81MI7WQXYJ64**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il a présenté une proportion de 41,92 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment s'attache à promouvoir un large éventail de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance à travers les critères d'inclusion applicables à ses investissements, en particulier en adoptant une allocation d'actifs de 51 % au minimum dans des investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et de 10 % au minimum dans des investissements considérés comme durables. Cet engagement a été tenu tout au long de la période de référence (du 9 juin 2023 au 30 novembre 2023). À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 90,50 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 41,92 % d'investissements durables.

En outre, le Compartiment a incorporé au processus d'investissement un ensemble personnalisé de données sur l'Engagement des Employés et la Diversité (EE&D), qui tient compte des critères suivants au niveau de l'émetteur : mixité du personnel, programmes de diversité, score ethnique et score en matière d'égalité salariale. Les données retenues étaient directement liées à l'EE&D. Le Compartiment s'est également engagé à investir 51 % de ses actifs

dans de tels titres. À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 73,73 % d'actifs dont le score en matière d'EE&D est supérieur à un seuil prédéfini.

Ces investissements ont été déterminés en appliquant des critères d'inclusion et d'exclusion à la fois au niveau de l'actif et au niveau du produit. À travers ses critères d'inclusion, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales telles que la gestion efficace des émissions et des déchets toxiques ainsi qu'un bon bilan environnemental. Le Compartiment a également mis en avant des caractéristiques sociales, lesquelles ont pu inclure une communication efficace en matière de durabilité, des scores positifs en matière de relations de travail et de gestion des questions de sécurité. En outre, le Compartiment a incorporé au processus d'investissement un ensemble personnalisé de données sur l'Engagement des Employés et la Diversité (EE&D), comme mentionné ci-dessus.

À travers ses critères d'exclusion, le Compartiment a promu certaines normes et valeurs, telles que le soutien à la protection des droits humains universellement reconnus et la réduction des émissions toxiques, en excluant totalement les émetteurs impliqués dans des activités particulières comme la fabrication d'armes controversées et en appliquant aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac, des seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production ou de la distribution.

En ce qui concerne la Bonne Gouvernance, tous les investissements (hors liquidités et produits dérivés) ont été contrôlés de manière à exclure les contrevenants aux bonnes pratiques en matière de gouvernance ainsi identifiés. En outre, les investissements considérés comme ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou constituant des Investissements Durables ont fait l'objet de considérations additionnelles. Au titre de ces investissements, le Compartiment a intégré une comparaison avec un groupe d'entreprises de référence et a exclu, après contrôle, les émetteurs dont le score ne se situait pas dans les 80 premiers pour cent par rapport au groupe de sociétés de référence au regard des indicateurs de bonne gouvernance.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Il est possible de mesurer le respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit en prenant en considération le pourcentage d'actifs réellement alloués aux entreprises pertinentes qui mettent en avant de telles caractéristiques pendant la période de référence.

En résumé, le Compartiment a respecté ses engagements minimaux précontractuels liés à ses caractéristiques environnementales et/ou sociales, à sa politique en matière d'investissements durables et à ses seuils EE&D tout au long de la période de référence. Le Compartiment a appliqué des filtres de contrôle dans le but d'exclure tous les investissements envisagés proscrits en vertu de sa politique d'exclusion tout au long de la période de référence. Il est possible de mesurer le respect des normes et des valeurs promues par le Compartiment en regardant si, pendant la période de référence, le Compartiment a détenu ou non des positions dans des émetteurs qui auraient été autrement proscrits en vertu de la politique d'exclusion. Le Gestionnaire Financier ne dispose d'aucune information indiquant que de tels émetteurs ont été détenus. Le Gestionnaire Financier précise que la continuité des valeurs en pourcentage et des informations communiquées ne saurait être garantie à l'avenir et qu'elle est tributaire de l'environnement juridique et réglementaire en constante évolution. La période de référence peut être inférieure à 12 mois si le fonds a été lancé, clôturé ou a modifié son statut Article 8/9 dans l'intervalle. Ce Compartiment a été reclassé Article 8 le 9 juin 2023. Par conséquent, ce rapport périodique ne porte pas sur l'année civile complète.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La méthodologie exclusive de notation ESG du Gestionnaire Financier, laquelle consiste en un score ESG exclusif calculé par le Gestionnaire Financier, combinée ou non avec des données de tiers, a été utilisée en tant que critère d'inclusion pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment met en avant.

La méthodologie s'est appuyée sur la manière dont les émetteurs gèrent les questions environnementales ou sociales pertinentes, telles que leurs émissions toxiques, la gestion des déchets, les relations du travail et les questions liées à la sécurité, la diversité/l'indépendance du conseil d'administration et la confidentialité des données. Pour être inclus dans les 51 % d'actifs considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, un émetteur doit se classer parmi les 80 % les mieux notés de l'univers d'investissement au regard de son score environnemental ou social et respecter les bonnes pratiques en matière de gouvernance décrites ci-dessus.

À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 90,50 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 41,92 % d'investissements durables.

Pour être inclus dans les 51 % d'actifs affichant un bon score EE&D, un émetteur doit faire l'objet d'une notation EE&D attribuée par le Gestionnaire Financier sur la base des informations pertinentes et se classer parmi les 80 % les mieux notés de l'univers des actifs faisant l'objet d'une telle notation. À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 73,73 % d'actifs ayant un bon score EE&D.

En guise d'exclusions fondées sur des normes et des valeurs, le Gestionnaire Financier a utilisé des données pour mesurer la participation d'un émetteur dans des activités pertinentes. Le contrôle mené sur ces données s'est soldé par l'exclusion totale de certains investissements envisagés et par l'exclusion partielle fondée sur les seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires ou de la production d'autres investissements envisagés dans le cadre de la politique en matière d'exclusions. Tout au long de la période de référence, et à aucun moment les règles d'exclusion ont été transgressées. Un sous-ensemble d'« Indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives », tel qu'exposé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFRD de l'UE a également été intégré dans les contrôles.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Par conséquent, la performance des indicateurs au titre de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques n'est pas indiquée dans ce document.

Consulter les Informations relatives aux Caractéristiques Environnementales / Sociales du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables que le Compartiment a partiellement réalisés ont compris un des éléments ci-après, ou une combinaison de ceux-ci, ou ont été liés à un objectif environnemental ou social à travers l'utilisation des produits de l'émission :

Objectifs environnementaux : (i) atténuation du risque climatique, (ii) transition vers une économie circulaire

Objectifs sociaux : (i) communautés inclusives et durables - meilleure représentation des femmes à des postes de direction, (ii) communautés inclusives et durables - meilleure représentation des femmes au sein des conseils d'administration et (iii) mise à disposition de conditions et d'une culture de travail décentes.

La contribution à ces objectifs a été déterminée soit (i) au moyen des indicateurs de durabilité des produits et des services, lesquels peuvent inclure le pourcentage de chiffre d'affaires provenant de la fourniture de produits et/ou de services ayant contribué à l'objectif de durabilité pertinent, comme par exemple la production par l'entreprise de panneaux solaires ou de technologies d'énergie propre qui respectent les seuils spécifiques fixés par le Gestionnaire Financier en matière de contribution à l'atténuation du risque climatique. Le pourcentage actuel de chiffres d'affaires est fixé à un minimum de 20 % et la totalité de la participation dans l'émetteur est considérée comme un investissement durable ; soit (ii) par l'utilisation du produit de l'émission, si celle-ci a été désignée comme étant liée à un objectif environnemental ou social spécifique, soit (iii) par le fait d'être leader opérationnel d'un groupe de pairs contribuant à l'objectif considéré. Un émetteur est considéré comme le leader d'un groupe de pairs dès lors qu'il obtient un score qui le classe parmi les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement du Compartiment au regard de certains indicateurs opérationnels de durabilité. Par exemple, l'obtention d'une note située parmi les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement sur le critère d'impact global en matière de déchets contribue à une transition vers une économie circulaire. Le test appliqué aux émetteurs supranationaux et souverains peut tenir compte de la mission ou des contributions de l'émetteur, en tant que chef de file de son groupe de référence ou acteur d'améliorations, aux objectifs environnementaux ou sociaux positifs sous réserve d'observer certains critères.

Le Compartiment était tenu d'investir 10 % dans des investissements durables. À aucun moment durant la période, le Compartiment n'a détenu d'investissements durables dans une proportion inférieure à son engagement minimal. À la fin de la période de référence, 41,92 % de ses actifs étaient des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser ont fait l'objet d'un processus de contrôle qui a cherché à identifier et à exclure de la qualification au titre d'investissements durables les entreprises que le Gestionnaire Financier a considérées comme les émetteurs les moins performants, sur la base d'un seuil qu'il a lui-même déterminé, au regard de certaines considérations sur le plan environnemental. Par conséquent, seules les entreprises démontrant les meilleurs indicateurs à la fois en termes de mesures absolues et relatives ont été considérées comme des Investissements Durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains

Ces considérations comprennent le changement climatique, la préservation de l'eau et des ressources marines, la transition vers une économie circulaire, la pollution et la protection de la biodiversité et des écosystèmes. En outre, le Gestionnaire Financier a également procédé à des contrôles qui ont cherché à identifier et à exclure les entreprises qu'il considère non conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, sur la base des données fournies par des prestataires de service tiers.

— *De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité figurant dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 et certains indicateurs, tels que déterminés par le Gestionnaire Financier, figurant dans les Tableaux 2 et 3 de l'Annexe 1 des Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE, ont été pris en considération comme plus amplement exposé ci-après. Le Gestionnaire Financier a recouru soit aux indicateurs figurant dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement européen SFDR soit, lorsqu'un tel recours était impossible en raison de restrictions liées aux données ou d'autres problèmes de nature technique, à des approximations représentatives. Le Gestionnaire Financier a consolidé la prise en compte de certains indicateurs en les regroupant dans un même indicateur « primaire », comme plus amplement exposé ci-après, et peut avoir eu recours à un ensemble additionnel plus large d'indicateurs que ceux mentionnés ci-après.

Les indicateurs pertinents figurant dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 des Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE consistent en 9 indicateurs liés aux questions environnementales et 5 indicateurs liés aux questions sociales et de personnel. Les indicateurs liés aux questions environnementales sont numérotés de 1 à 9 et se rapportent aux émissions de gaz à effet de serre (1 à 3), à l'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, à la part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, à l'intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, aux activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, aux rejets dans l'eau et aux déchets dangereux (4 à 9, respectivement).

Les indicateurs numérotés 10 à 14 se rapportent aux questions sociales et de personnel d'un émetteur et couvrent les violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, l'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies, les écarts de rémunération entre hommes et femmes non corrigés, la mixité au sein des organes de gouvernance et l'exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques), respectivement.

Le Gestionnaire Financier a également pris en considération la principale incidence négative numérotée 16 liée aux pays d'investissement connaissant des violations sociales.

Dans le cadre de son approche, le Gestionnaire Financier a inclus à la fois des aspects quantitatifs et qualitatifs afin de tenir compte des indicateurs. Il a utilisé des indicateurs particuliers pour contrôler, en vue de les exclure, les émetteurs susceptibles de causer un préjudice important. Il a utilisé un sous-ensemble d'indicateurs liés à l'engagement visant à influencer les meilleures pratiques et a recouru à certains d'entre eux en tant qu'indicateurs de performance positive sur le plan de la durabilité, en appliquant un seuil minimal au regard de l'indicateur en question afin de qualifier un investissement d'investissement durable.

Les données requises afin de prendre en considération les indicateurs, le cas échéant, peuvent avoir été obtenues auprès des émetteurs bénéficiaires des investissements eux-mêmes et/ou avoir été fournies par des prestataires de services tiers (y compris de données approximatives). Les données fournies par les émetteurs eux-mêmes ou par des prestataires tiers peuvent reposer sur des ensembles de données et des hypothèses qui ont pu être insuffisants, de mauvaise qualité ou de contenir des informations biaisées. Le Gestionnaire Financier ne saurait garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de telles données.

Contrôle

Parmi les indicateurs préconisés, certains ont été pris en considération par le biais d'un contrôle fondé sur des valeurs et des normes visant à mettre en œuvre les exclusions.

Ces exclusions ont tenu compte des indicateurs numérotés 10, 14 et 16 en relation avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises

multinationales, les armes controversées et les pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales.

Le Gestionnaire Financier a également appliqué des critères de contrôle élaborés sur mesure. En raison de certaines considérations techniques, telles que la couverture des données relatives à certains indicateurs, le Gestionnaire Financier applique soit l'indicateur spécifique du Tableau 1, soit un indicateur de substitution représentatif, tel qu'il l'aura déterminé, afin de filtrer les émetteurs bénéficiaires des investissements en fonction des questions environnementales ou des questions sociales et de personnel pertinentes. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont associées à plusieurs indicateurs et éléments de mesure qui leur sont associés dans le Tableau 1, tels que les émissions de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone et l'intensité de gaz à effet de serre (indicateurs numérotés 1 à 3). Le Gestionnaire Financier utilise à ce jour les données liées à l'intensité des gaz à effet de serre (indicateur 3), les données liées à la consommation et à la production d'énergie provenant de sources non-renouvelables (indicateur 5) et les données liées à l'intensité de consommation d'énergie (indicateur 6) pour procéder à son contrôle des émissions de gaz à effet de serre.

S'agissant des critères de contrôle élaborés sur mesure et en ce qui concerne les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité et les rejets dans l'eau (indicateurs numérotés 7 et 8), en raison de contraintes liées aux données, le Gestionnaire Financier a préféré utiliser des données d'approximation représentatives issues de tiers à la place des indicateurs spécifiques visés dans le Tableau 1. Le Gestionnaire Financier a également pris en considération l'indicateur 9 lié aux déchets dangereux dans le cadre de ses critères de contrôle sur mesure.

Engagement

Outre les critères de contrôle visant à exclure certains émetteurs comme exposé ci-dessus, le Gestionnaire Financier s'est engagé sur une base continue auprès de certains émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet. Un sous-ensemble d'indicateurs a été utilisé, sous réserve de certaines considérations d'ordre technique, telles que la couverture des données, comme base d'engagement auprès d'un certain nombre d'émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet, conformément à l'approche adoptée par le Gestionnaire Financier en matière de gérance et d'engagement. Les indicateurs actuellement utilisés en vue de mesurer cet engagement incluent les indicateurs numérotés 3, 5 et 13 dans le Tableau 1 qui sont respectivement liés à l'intensité de gaz à effet de serre, à la part de l'énergie issue de sources non-renouvelables et à la mixité au sein des organes de gouvernance. Le Gestionnaire Financier a également utilisé les indicateurs 2 du Tableau 2 et 3 du Tableau 3 liés respectivement aux émissions de polluants atmosphériques et au nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies.

Indicateurs de durabilité

Le Gestionnaire Financier a utilisé les indicateurs 3 et 13 liés à l'intensité des gaz à effet de serre et à la mixité au sein des organes de gouvernance comme indicateurs de durabilité afin de qualifier un investissement d'Investissement Durable. Un des critères appliqué exige qu'un émetteur soit considéré comme un chef de file opérationnel de son groupe de référence pour être qualifié d'Investissement Durable. Aux termes de ce critère, l'entreprise doit afficher un score au regard de l'indicateur la classant dans les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement du Compartiment.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— Les investissements durables ont-ils été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ? Réponse circonstanciée :

Les exclusions du portefeuille fondées sur les normes telles que décrites ci-dessus dans la réponse à la question « Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ? » ont été appliquées afin de chercher l'alignement sur ces principes directeurs. Des données de tiers ont été utilisées pour identifier les éventuels contrevenants. Sauf dérogation consentie, le Compartiment a exclu les investissements pertinents dans ces émetteurs.

La Taxinomie de l'UE prescrit le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie sont censés ne pas causer de préjudices importants aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Ce principe est étayé par des critères spécifiques à l'Union.

Le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements du produit financier qui tiennent compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-tendant la part restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables doivent également ne causer aucun préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Compartiment a sélectionné les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et les a prises en considération dans le cadre d'un contrôle fondé sur des normes et des valeurs visant à mettre en œuvre ses exclusions. Les indicateurs numérotés 10, 14 et 16 liés aux violations du Pacte mondial des Nations Unies, aux armes controversées et aux violations des normes sociales au niveau du pays, comme visé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE, ont été utilisés dans le cadre de ce contrôle. Le Compartiment a également appliqué certains des indicateurs dans le cadre du contrôle du critère visant à « Ne pas causer de préjudice important », comme plus amplement exposé dans la réponse à la question suivante, afin de démontrer qu'un investissement a été qualifié d'investissement durable.

Un sous-ensemble d'indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été utilisé pour déterminer l'engagement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements sur la base de leurs résultats en termes de principales incidences négatives.



Quels ont-été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
THE TORONTO-DOMINION BANK	Finance	8,07	CANADA
COMMONWEALTH BANK OF AUSTR	Finance	7,90	AUSTRALIE
THE BANK OF NOVA SCOTIA	Finance	7,50	CANADA
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL G	Finance	5,26	JAPON
CREDIT AGRICOLE GROUP	Finance	4,50	FRANCE
DBS GROUP HOLDINGS LTD	Finance	4,05	SINGAPOUR
MIZUHO FINANCIAL GROUP, IN	Finance	3,96	JAPON
BANK OF MONTREAL	Finance	3,63	CANADA
BANCO SANTANDER S.A.	Finance	3,54	ESPAGNE
GROUPE BPCE	Finance	3,52	FRANCE

Cette liste inclut les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier durant la période de référence qui court du 09/06/2023 - 30/11/2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

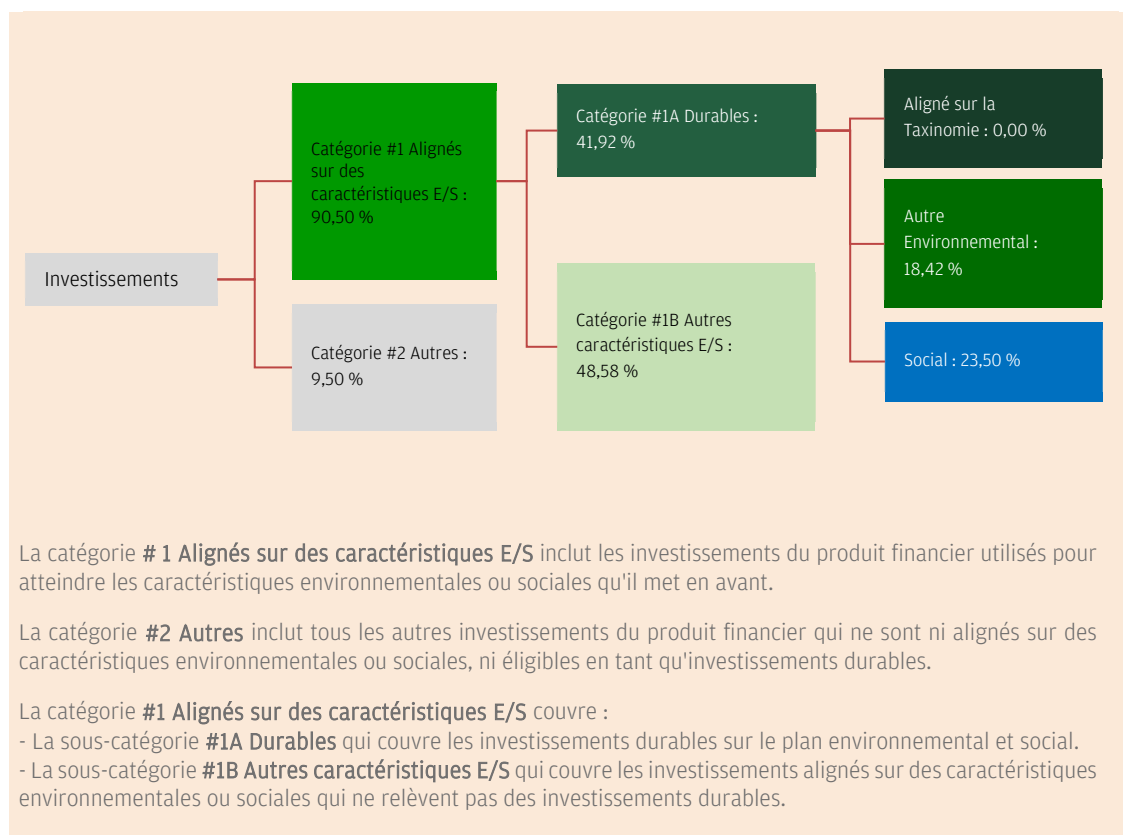
À la fin de la période de référence, le Compartiment a alloué 90,50 % de ses actifs à des émetteurs qui ont affiché des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 41,92 % de ses actifs à des investissements durables. Le pourcentage d'allocation des actifs affichant un bon score EE&D à la fin de la période de référence est précisé dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des titres affichant des caractéristiques environnementales positives ou spécifiquement dans des caractéristiques sociales positives ni ne s'est engagé à poursuivre un objectif environnemental ou social spécifique ou une combinaison des deux.

Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) ne sont pas incluses dans le pourcentage d'actifs indiqué dans le tableau

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

ci-dessous. Ces détections fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Remarque : l'alignement sur la Taxinomie de l'UE des instruments que JP Morgan considère comme des investissements durables peut différer de l'alignement complet du Compartiment sur la Taxinomie de l'UE comme expliqué ci-dessous (réponse à la question : Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?).



La catégorie #1 Alignés sur des caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il met en avant.

La catégorie #2 Autres inclut tous les autres investissements du produit financier qui ne sont ni alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales, ni éligibles en tant qu'investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur des caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie #1A Durables qui couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S qui couvre les investissements alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales qui ne relèvent pas des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Bien que le Compartiment ait mis en avant certains objectifs environnementaux et sociaux à travers ses critères d'inclusion et d'exclusion, il se peut qu'il ait investi dans un large éventail de secteurs - veuillez vous reporter à la liste ci-dessous pour une répartition des secteurs à la fin de la période de référence. En outre, le Gestionnaire Financier s'est engagé sur une base continue auprès de certains émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet. Les investissements réalisés au sein des secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent leurs revenus de l'exploration, de la mine, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles, seront inclus dans le tableau ci-après dès lors qu'ils sont détenus. Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) sont exclues des résultats, mais sont incluses dans le dénominateur pour les besoins de calculer le pourcentage d'actifs indiqué à la fois dans le tableau ci-dessous et dans le tableau des Investissements les plus importants.

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Finance	ABCP	10,03
Finance	Services bancaires	74,01
Finance	Autres services financiers	6,06
Finance	Sociétés financières	1,14
Finance	Assurance	0,95
Industries	Biens de consommation cyclique	1,29
Crédit non lié au gouvernement américain	Gouvernements locaux étrangers	1,02
Crédit non lié au gouvernement américain	Agences étrangères	2,96
Crédit non lié au gouvernement américain	Souverain	0,66

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?¹

Les données relatives à l'alignement sur la taxinomie de l'UE sont pour l'heure très limitées, en particulier en ce qui concerne les gaz fossiles et l'énergie nucléaire. Nous espérons que la situation s'améliore avec le temps dans la mesure où un nombre croissant d'émetteurs publient des données sur leur alignement et que celles-ci deviennent disponibles.

Le Compartiment n'a pris aucun engagement minimal concernant les investissements durables ayant un objectif environnemental qui sont alignés sur la Taxinomie de l'UE.

Par conséquent, le document d'information précontractuel du Compartiment indique que le degré d'alignement sur la Taxinomie de l'UE des investissements durables ciblés ayant un objectif environnemental a été de 0 %. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales et des investissements durables (au sens de la directive SFDR).

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la part réelle des investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE telle que mesurée à la fin de la période de référence.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE ?*

Oui

Dans le gaz fossile

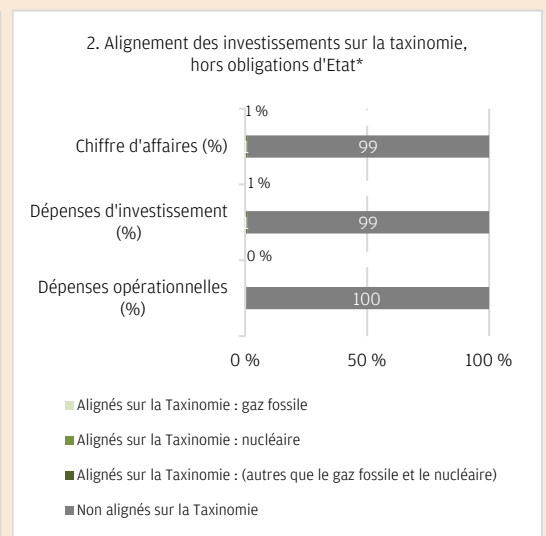
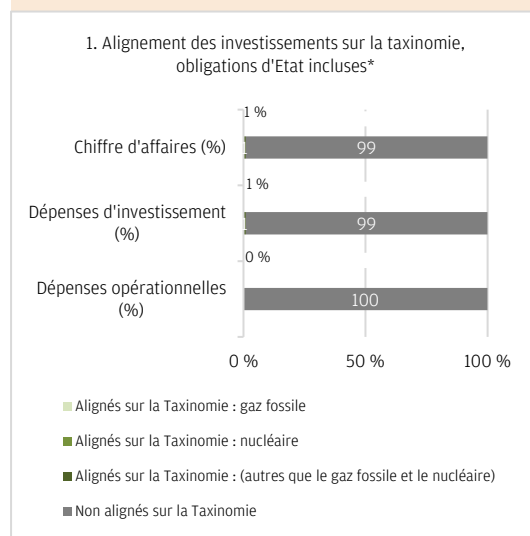
Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements à ce jour.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 98 % de l'investissement total.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront jugées conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le Règlement Délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Compte tenu de ce qui précède, le Compartiment n'a donc pris aucun engagement minimal visant à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, y compris s'agissant des activités transitoires et habilitantes. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et des investissements durables.

La part des activités transitoires est estimée à 0,00 % et celle des activités habilitantes à 0,26 % à la fin de la période de référence.



Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 18,42 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social a été de 23,50 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les 9,50 % d'actifs classés dans la catégorie des « autres » investissements ont été composés d'émetteurs qui n'ont pas respecté les critères décrits dans la réponse à la question ci-dessus, « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité », et n'affichent donc pas les caractéristiques environnementales ou sociales positives nécessaires. Il s'agit d'investissements à des fins de diversification. Les Liquidités à titre accessoire, les équivalents de trésorerie, les fonds monétaires et les produits dérivés utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille n'ont pas été inclus dans le graphique de l'allocation des actifs ci-dessous, y compris dans la catégorie « autres ». Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Tous les investissements, y compris les « autres » investissements, ont été soumis aux garanties minimales/principes ESG suivants :

- Les garanties minimales telles que prévues dans l'Article 18 du Règlement taxinomie de l'UE (y compris l'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- L'application de pratiques de bonne gouvernance (au nombre desquelles des structures de gouvernance robustes, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et la conformité fiscale), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- Le respect du principe consistant à « Ne pas causer de préjudice important » tel qu'exposé dans la définition de l'Investissement Durable dans le Règlement SFDR de l'UE.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales durant la période de référence ?

Les éléments à caractère contraignant de la stratégie d'investissement, exposés ci-après, ont été appliqués durant la période de référence afin de sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales mises en avant :

- L'obligation d'investir au moins 51 % des actifs dans des émetteurs affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 51 % des actifs faisant l'objet d'une notation EE&D dans des émetteurs affichant un bon score EE&D.
- Un contrôle fondé sur des normes et des valeurs afin d'exclure totalement les émetteurs impliqués dans certaines activités, telles que la fabrication d'armes controversées, et l'application de seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production et de la distribution aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac. Consulter la politique en matière d'exclusions du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.
- L'obligation pour l'ensemble des émetteurs détenus par le portefeuille de suivre des pratiques de bonne gouvernance.

Le Compartiment s'est également engagé à investir au moins 10 % de ses actifs dans des investissements durables.

De plus amples précisions sur l'engagement sont fournies dans la réponse à la question « De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ? »



Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il met en avant.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dénomination du produit : **JPMorgan Liquidity Funds - GBP Standard Money Market VNAV Fund**

Identifiant d'entité juridique : **549300YK6CG8PWFIG283**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il a présenté une proportion de 56,18 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment s'attache à promouvoir un large éventail de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance à travers les critères d'inclusion applicables à ses investissements, en particulier en adoptant une allocation d'actifs de 51 % au minimum dans des investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et de 10 % au minimum dans des investissements considérés comme durables. Cet engagement a été tenu tout au long de la période de référence (du 31 août 2023 au 30 novembre 2023). À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 84,66 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 56,18 % d'investissements durables.

En outre, le Compartiment a incorporé au processus d'investissement un ensemble personnalisé de données sur l'Engagement des Employés et la Diversité (EE&D), qui tient compte des critères suivants au niveau de l'émetteur : mixité du personnel, programmes de diversité, score ethnique et score en matière d'égalité salariale. Les données retenues étaient directement liées à l'EE&D. Le Compartiment s'est également engagé à investir 51 % de ses actifs

dans de tels titres. À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 82,61 % d'actifs dont le score en matière d'EE&D est supérieur à un seuil prédéfini.

Ces investissements ont été déterminés en appliquant des critères d'inclusion et d'exclusion à la fois au niveau de l'actif et au niveau du produit. À travers ses critères d'inclusion, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales telles que la gestion efficace des émissions et des déchets toxiques ainsi qu'un bon bilan environnemental. Le Compartiment a également mis en avant des caractéristiques sociales, lesquelles ont pu inclure une communication efficace en matière de durabilité, des scores positifs en matière de relations de travail et de gestion des questions de sécurité. En outre, le Compartiment a incorporé au processus d'investissement un ensemble personnalisé de données sur l'Engagement des Employés et la Diversité (EE&D), comme mentionné ci-dessus.

À travers ses critères d'exclusion, le Compartiment a promu certaines normes et valeurs, telles que le soutien à la protection des droits humains universellement reconnus et la réduction des émissions toxiques, en excluant totalement les émetteurs impliqués dans des activités particulières comme la fabrication d'armes controversées et en appliquant aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac, des seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production ou de la distribution.

En ce qui concerne la Bonne Gouvernance, tous les investissements (hors liquidités et produits dérivés) ont été contrôlés de manière à exclure les contrevenants aux bonnes pratiques en matière de gouvernance ainsi identifiés. En outre, les investissements considérés comme ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou constituant des Investissements Durables ont fait l'objet de considérations additionnelles. Au titre de ces investissements, le Compartiment a intégré une comparaison avec un groupe d'entreprises de référence et a exclu, après contrôle, les émetteurs dont le score ne se situait pas dans les 80 premiers pour cent par rapport au groupe de sociétés de référence au regard des indicateurs de bonne gouvernance.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Il est possible de mesurer le respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit en prenant en considération le pourcentage d'actifs réellement alloués aux entreprises pertinentes qui mettent en avant de telles caractéristiques pendant la période de référence.

En résumé, le Compartiment a respecté ses engagements minimaux précontractuels liés à ses caractéristiques environnementales et/ou sociales, à sa politique en matière d'investissements durables et à ses seuils EE&D tout au long de la période de référence. Le Compartiment a appliqué des filtres de contrôle dans le but d'exclure tous les investissements envisagés proscrits en vertu de sa politique d'exclusion tout au long de la période de référence. Il est possible de mesurer le respect des normes et des valeurs promues par le Compartiment en regardant si, pendant la période de référence, le Compartiment a détenu ou non des positions dans des émetteurs qui auraient été autrement proscrits en vertu de la politique d'exclusion. Le Gestionnaire Financier ne dispose d'aucune information indiquant que de tels émetteurs ont été détenus. Le Gestionnaire Financier précise que la continuité des valeurs en pourcentage et des informations communiquées ne saurait être garantie à l'avenir et qu'elle est tributaire de l'environnement juridique et réglementaire en constante évolution. La période de référence peut être inférieure à 12 mois si le fonds a été lancé, clôturé ou a modifié son statut Article 8/9 dans l'intervalle. Ce Compartiment a été reclassé Article 8 le 31 août 2023. Par conséquent, ce rapport périodique ne porte pas sur l'année civile complète.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La méthodologie exclusive de notation ESG du Gestionnaire Financier, laquelle consiste en un score ESG exclusif calculé par le Gestionnaire Financier, combinée ou non avec des données de tiers, a été utilisée en tant que critère d'inclusion pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment met en avant.

La méthodologie s'est appuyée sur la manière dont les émetteurs gèrent les questions environnementales ou sociales pertinentes, telles que leurs émissions toxiques, la gestion des déchets, les relations du travail et les questions liées à la sécurité, la diversité/l'indépendance du conseil d'administration et la confidentialité des données. Pour être inclus dans les 51 % d'actifs considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, un émetteur doit se classer parmi les 80 % les mieux notés de l'univers d'investissement au regard de son score environnemental ou social et respecter les bonnes pratiques en matière de gouvernance décrites ci-dessus.

À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 84,66 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 56,18 % d'investissements durables.

Pour être inclus dans les 51 % d'actifs affichant un bon score EE&D, un émetteur doit faire l'objet d'une notation EE&D attribuée par le Gestionnaire Financier sur la base des informations pertinentes et se classer parmi les 80 % les mieux notés de l'univers des actifs faisant l'objet d'une telle notation. À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 82,61 % d'actifs ayant un bon score EE&D.

En guise d'exclusions fondées sur des normes et des valeurs, le Gestionnaire Financier a utilisé des données pour mesurer la participation d'un émetteur dans des activités pertinentes. Le contrôle mené sur ces données s'est soldé par l'exclusion totale de certains investissements envisagés et par l'exclusion partielle fondée sur les seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires ou de la production d'autres investissements envisagés dans le cadre de la politique en matière d'exclusions. Tout au long de la période de référence, et à aucun moment les règles d'exclusion ont été transgressées. Un sous-ensemble d'« Indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives », tel qu'exposé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFRD de l'UE a également été intégré dans les contrôles.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Par conséquent, la performance des indicateurs au titre de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques n'est pas indiquée dans ce document.

Consulter les Informations relatives aux Caractéristiques Environnementales / Sociales du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Les objectifs des investissements durables que le Compartiment a partiellement réalisés ont compris un des éléments ci-après, ou une combinaison de ceux-ci, ou ont été liés à un objectif environnemental ou social à travers l'utilisation des produits de l'émission :

Objectifs environnementaux : (i) atténuation du risque climatique, (ii) transition vers une économie circulaire

Objectifs sociaux : (i) communautés inclusives et durables - meilleure représentation des femmes à des postes de direction, (ii) communautés inclusives et durables - meilleure représentation des femmes au sein des conseils d'administration et (iii) mise à disposition de conditions et d'une culture de travail décentes.

La contribution à ces objectifs a été déterminée soit (i) au moyen des indicateurs de durabilité des produits et des services, lesquels peuvent inclure le pourcentage de chiffre d'affaires provenant de la fourniture de produits et/ou de services ayant contribué à l'objectif de durabilité pertinent, comme par exemple la production par l'entreprise de panneaux solaires ou de technologies d'énergie propre qui respectent les seuils spécifiques fixés par le Gestionnaire Financier en matière de contribution à l'atténuation du risque climatique. Le pourcentage actuel de chiffres d'affaires est fixé à un minimum de 20 % et la totalité de la participation dans l'émetteur est considérée comme un investissement durable ; soit (ii) par l'utilisation du produit de l'émission, si celle-ci a été désignée comme étant liée à un objectif environnemental ou social spécifique, soit (iii) par le fait d'être leader opérationnel d'un groupe de pairs contribuant à l'objectif considéré. Un émetteur est considéré comme le leader d'un groupe de pairs dès lors qu'il obtient un score qui le classe parmi les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement du Compartiment au regard de certains indicateurs opérationnels de durabilité. Par exemple, l'obtention d'une note située parmi les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement sur le critère d'impact global en matière de déchets contribue à une transition vers une économie circulaire. Le test appliqué aux émetteurs supranationaux et souverains peut tenir compte de la mission ou des contributions de l'émetteur, en tant que chef de file de son groupe de référence ou acteur d'améliorations, aux objectifs environnementaux ou sociaux positifs sous réserve d'observer certains critères.

Le Compartiment était tenu d'investir 10 % dans des investissements durables. À aucun moment durant la période, le Compartiment n'a détenu d'investissements durables dans une proportion inférieure à son engagement minimal. À la fin de la période de référence, 56,18 % de ses actifs étaient des investissements durables.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser ont fait l'objet d'un processus de contrôle qui a cherché à identifier et à exclure de la qualification au titre d'investissements durables les entreprises que le Gestionnaire Financier a considérées comme les émetteurs les moins performants, sur la base d'un seuil qu'il a lui-même déterminé, au regard de certaines considérations sur le plan environnemental. Par conséquent, seules les entreprises démontrant les meilleurs indicateurs à la fois en termes de mesures absolues et relatives ont été considérées comme des Investissements Durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains

Ces considérations comprennent le changement climatique, la préservation de l'eau et des ressources marines, la transition vers une économie circulaire, la pollution et la protection de la biodiversité et des écosystèmes. En outre, le Gestionnaire Financier a également procédé à des contrôles qui ont cherché à identifier et à exclure les entreprises qu'il considère non conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, sur la base des données fournies par des prestataires de service tiers.

— *De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité figurant dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 et certains indicateurs, tels que déterminés par le Gestionnaire Financier, figurant dans les Tableaux 2 et 3 de l'Annexe 1 des Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE, ont été pris en considération comme plus amplement exposé ci-après. Le Gestionnaire Financier a recouru soit aux indicateurs figurant dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement européen SFDR soit, lorsqu'un tel recours était impossible en raison de restrictions liées aux données ou d'autres problèmes de nature technique, à des approximations représentatives. Le Gestionnaire Financier a consolidé la prise en compte de certains indicateurs en les regroupant dans un même indicateur « primaire », comme plus amplement exposé ci-après, et peut avoir eu recours à un ensemble additionnel plus large d'indicateurs que ceux mentionnés ci-après.

Les indicateurs pertinents figurant dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 des Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE consistent en 9 indicateurs liés aux questions environnementales et 5 indicateurs liés aux questions sociales et de personnel. Les indicateurs liés aux questions environnementales sont numérotés de 1 à 9 et se rapportent aux émissions de gaz à effet de serre (1 à 3), à l'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, à la part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, à l'intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, aux activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, aux rejets dans l'eau et aux déchets dangereux (4 à 9, respectivement).

Les indicateurs numérotés 10 à 14 se rapportent aux questions sociales et de personnel d'un émetteur et couvrent les violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, l'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies, les écarts de rémunération entre hommes et femmes non corrigés, la mixité au sein des organes de gouvernance et l'exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques), respectivement.

Le Gestionnaire Financier a également pris en considération la principale incidence négative numérotée 16 liée aux pays d'investissement connaissant des violations sociales.

Dans le cadre de son approche, le Gestionnaire Financier a inclus à la fois des aspects quantitatifs et qualitatifs afin de tenir compte des indicateurs. Il a utilisé des indicateurs particuliers pour contrôler, en vue de les exclure, les émetteurs susceptibles de causer un préjudice important. Il a utilisé un sous-ensemble d'indicateurs liés à l'engagement visant à influencer les meilleures pratiques et a recouru à certains d'entre eux en tant qu'indicateurs de performance positive sur le plan de la durabilité, en appliquant un seuil minimal au regard de l'indicateur en question afin de qualifier un investissement d'investissement durable.

Les données requises afin de prendre en considération les indicateurs, le cas échéant, peuvent avoir été obtenues auprès des émetteurs bénéficiaires des investissements eux-mêmes et/ou avoir été fournies par des prestataires de services tiers (y compris de données approximatives). Les données fournies par les émetteurs eux-mêmes ou par des prestataires tiers peuvent reposer sur des ensembles de données et des hypothèses qui ont pu être insuffisants, de mauvaise qualité ou de contenir des informations biaisées. Le Gestionnaire Financier ne saurait garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de telles données.

Contrôle

Parmi les indicateurs préconisés, certains ont été pris en considération par le biais d'un contrôle fondé sur des valeurs et des normes visant à mettre en œuvre les exclusions.

Ces exclusions ont tenu compte des indicateurs numérotés 10, 14 et 16 en relation avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises

multinationales, les armes controversées et les pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales.

Le Gestionnaire Financier a également appliqué des critères de contrôle élaborés sur mesure. En raison de certaines considérations techniques, telles que la couverture des données relatives à certains indicateurs, le Gestionnaire Financier applique soit l'indicateur spécifique du Tableau 1, soit un indicateur de substitution représentatif, tel qu'il l'aura déterminé, afin de filtrer les émetteurs bénéficiaires des investissements en fonction des questions environnementales ou des questions sociales et de personnel pertinentes. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont associées à plusieurs indicateurs et éléments de mesure qui leur sont associés dans le Tableau 1, tels que les émissions de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone et l'intensité de gaz à effet de serre (indicateurs numérotés 1 à 3). Le Gestionnaire Financier utilise à ce jour les données liées à l'intensité des gaz à effet de serre (indicateur 3), les données liées à la consommation et à la production d'énergie provenant de sources non-renouvelables (indicateur 5) et les données liées à l'intensité de consommation d'énergie (indicateur 6) pour procéder à son contrôle des émissions de gaz à effet de serre.

S'agissant des critères de contrôle élaborés sur mesure et en ce qui concerne les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité et les rejets dans l'eau (indicateurs numérotés 7 et 8), en raison de contraintes liées aux données, le Gestionnaire Financier a préféré utiliser des données d'approximation représentatives issues de tiers à la place des indicateurs spécifiques visés dans le Tableau 1. Le Gestionnaire Financier a également pris en considération l'indicateur 9 lié aux déchets dangereux dans le cadre de ses critères de contrôle sur mesure.

Engagement

Outre les critères de contrôle visant à exclure certains émetteurs comme exposé ci-dessus, le Gestionnaire Financier s'est engagé sur une base continue auprès de certains émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet. Un sous-ensemble d'indicateurs a été utilisé, sous réserve de certaines considérations d'ordre technique, telles que la couverture des données, comme base d'engagement auprès d'un certain nombre d'émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet, conformément à l'approche adoptée par le Gestionnaire Financier en matière de gérance et d'engagement. Les indicateurs actuellement utilisés en vue de mesurer cet engagement incluent les indicateurs numérotés 3, 5 et 13 dans le Tableau 1 qui sont respectivement liés à l'intensité de gaz à effet de serre, à la part de l'énergie issue de sources non-renouvelables et à la mixité au sein des organes de gouvernance. Le Gestionnaire Financier a également utilisé les indicateurs 2 du Tableau 2 et 3 du Tableau 3 liés respectivement aux émissions de polluants atmosphériques et au nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies.

Indicateurs de durabilité

Le Gestionnaire Financier a utilisé les indicateurs 3 et 13 liés à l'intensité des gaz à effet de serre et à la mixité au sein des organes de gouvernance comme indicateurs de durabilité afin de qualifier un investissement d'Investissement Durable. Un des critères appliqué exige qu'un émetteur soit considéré comme un chef de file opérationnel de son groupe de référence pour être qualifié d'Investissement Durable. Aux termes de ce critère, l'entreprise doit afficher un score au regard de l'indicateur la classant dans les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement du Compartiment.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— Les investissements durables ont-ils été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ? Réponse circonstanciée :

Les exclusions du portefeuille fondées sur les normes telles que décrites ci-dessus dans la réponse à la question « Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ? » ont été appliquées afin de chercher l'alignement sur ces principes directeurs. Des données de tiers ont été utilisées pour identifier les éventuels contrevenants. Sauf dérogation consentie, le Compartiment a exclu les investissements pertinents dans ces émetteurs.

La Taxinomie de l'UE prescrit le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie sont censés ne pas causer de préjudices importants aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Ce principe est étayé par des critères spécifiques à l'Union.

Le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements du produit financier qui tiennent compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-tendant la part restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables doivent également ne causer aucun préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Compartiment a sélectionné les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et les a prises en considération dans le cadre d'un contrôle fondé sur des normes et des valeurs visant à mettre en œuvre ses exclusions. Les indicateurs numérotés 10, 14 et 16 liés aux violations du Pacte mondial des Nations Unies, aux armes controversées et aux violations des normes sociales au niveau du pays, comme visé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE, ont été utilisés dans le cadre de ce contrôle. Le Compartiment a également appliqué certains des indicateurs dans le cadre du contrôle du critère visant à « Ne pas causer de préjudice important », comme plus amplement exposé dans la réponse à la question suivante, afin de démontrer qu'un investissement a été qualifié d'investissement durable.

Un sous-ensemble d'indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été utilisé pour déterminer l'engagement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements sur la base de leurs résultats en termes de principales incidences négatives.



Quels ont-été les principaux investissements de ce produit financier ?

Cette liste inclut les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier durant la période de référence qui court du 31/08/2023 - 30/11/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPE BPCE	Finance	7,73	FRANCE
BARCLAYS PLC	Finance	7,08	ROYAUME-UNI
COOPERATIEVE RABOBANK U.A.	Finance	7,00	PAYS-BAS
MIZUHO FINANCIAL GROUP, IN	Finance	6,61	JAPON
INDUSTRIAL AND COMMERCIAL	Finance	4,62	CHINE
THE TORONTO-DOMINION BANK	Finance	3,68	CANADA
COMMONWEALTH BANK OF AUSTR	Finance	2,84	AUSTRALIE
SOCIETE GENERALE SA	Finance	2,50	FRANCE
ROYAL BANK OF CANADA	Finance	2,39	CANADA
AUSTRALIA AND NEW ZEALAND	Finance	2,32	AUSTRALIE
BANK OF MONTREAL	Finance	2,32	CANADA
THE BANK OF NOVA SCOTIA	Finance	2,26	CANADA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

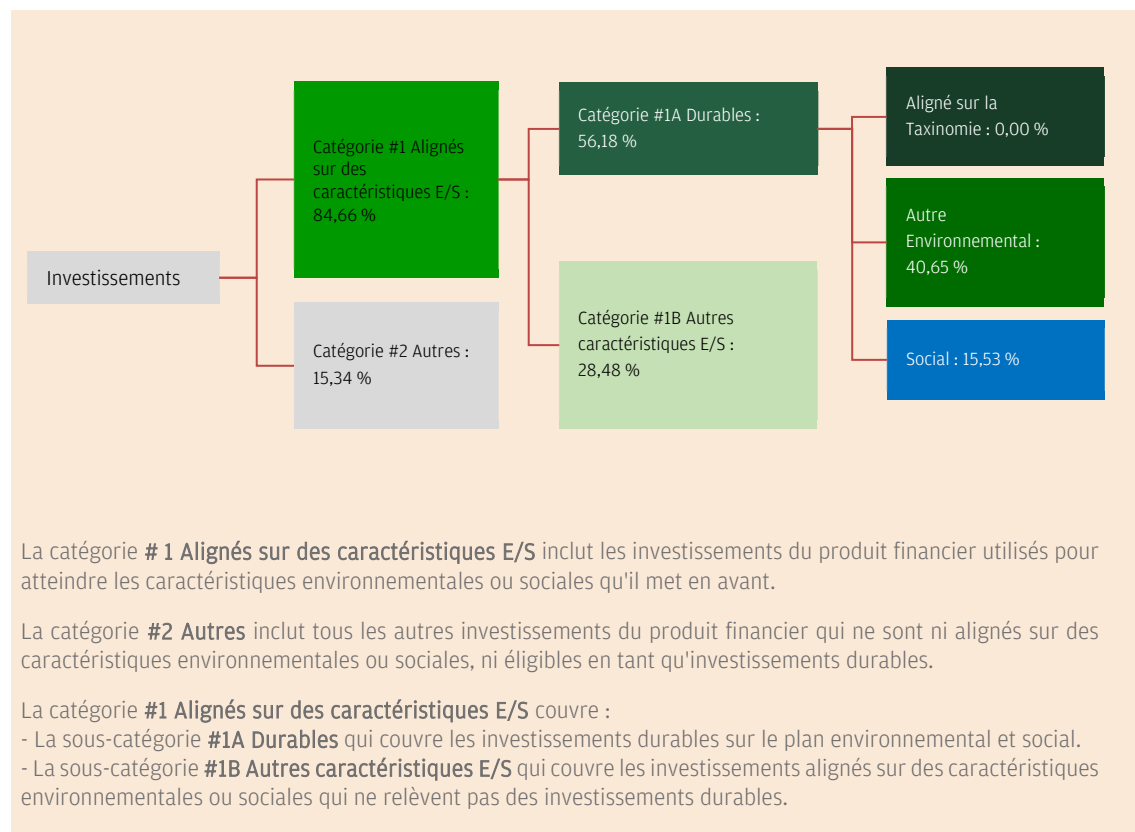
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

À la fin de la période de référence, le Compartiment a alloué 84,66 % de ses actifs à des émetteurs qui ont affiché des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 56,18 % de ses actifs à des investissements durables. Le pourcentage d'allocation des actifs affichant un bon score EE&D à la fin de la période de référence est précisé dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des titres affichant des caractéristiques environnementales positives ou spécifiquement dans des caractéristiques sociales positives ni ne s'est engagé à poursuivre un objectif environnemental ou social spécifique ou une combinaison des deux.

Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) ne sont pas incluses dans le pourcentage d'actifs indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Remarque : l'alignement sur la Taxinomie de l'UE des instruments que JP Morgan considère comme des investissements durables peut différer de l'alignement complet du Compartiment sur la Taxinomie de l'UE comme expliqué ci-dessous (réponse à la question : Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Bien que le Compartiment ait mis en avant certains objectifs environnementaux et sociaux à travers ses critères d'inclusion et d'exclusion, il se peut qu'il ait investi dans un large éventail de secteurs - veuillez vous reporter à la liste ci-dessous pour une répartition des secteurs à la fin de la période de référence. En outre, le Gestionnaire Financier s'est engagé sur une base continue auprès de certains émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet. Les investissements réalisés au sein des secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent leurs revenus de l'exploration, de la mine, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles, seront inclus dans le tableau ci-après dès lors qu'ils sont détenus. Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) sont exclues des résultats, mais sont incluses dans le dénominateur pour les besoins de calculer le pourcentage d'actifs indiqué à la fois dans le tableau ci-dessous et dans le tableau des Investissements les plus importants.

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
ABS	ABS - Automobile	0,70
Finance	ABCP	4,87
Finance	Services bancaires	84,66
Finance	Autres services financiers	1,04
Finance	Sociétés financières	0,69
Finance	Assurance	0,97
Industries	Biens de consommation cyclique	0,74
Crédit non lié au gouvernement américain	Agences étrangères	5,10
Services aux collectivités	Électricité	1,24

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?¹

Les données relatives à l'alignement sur la taxinomie de l'UE sont pour l'heure très limitées, en particulier en ce qui concerne les gaz fossiles et l'énergie nucléaire. Nous espérons que la situation s'améliore avec le temps dans la mesure où un nombre croissant d'émetteurs publient des données sur leur alignement et que celles-ci deviennent disponibles.

Le Compartiment n'a pris aucun engagement minimal concernant les investissements durables ayant un objectif environnemental qui sont alignés sur la Taxinomie de l'UE.

Par conséquent, le document d'information précontractuel du Compartiment indique que le degré d'alignement sur la Taxinomie de l'UE des investissements durables ciblés ayant un objectif environnemental a été de 0 %. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales et des investissements durables (au sens de la directive SFDR).

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la part réelle des investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE telle que mesurée à la fin de la période de référence.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE ?**

Oui

Dans le gaz fossile

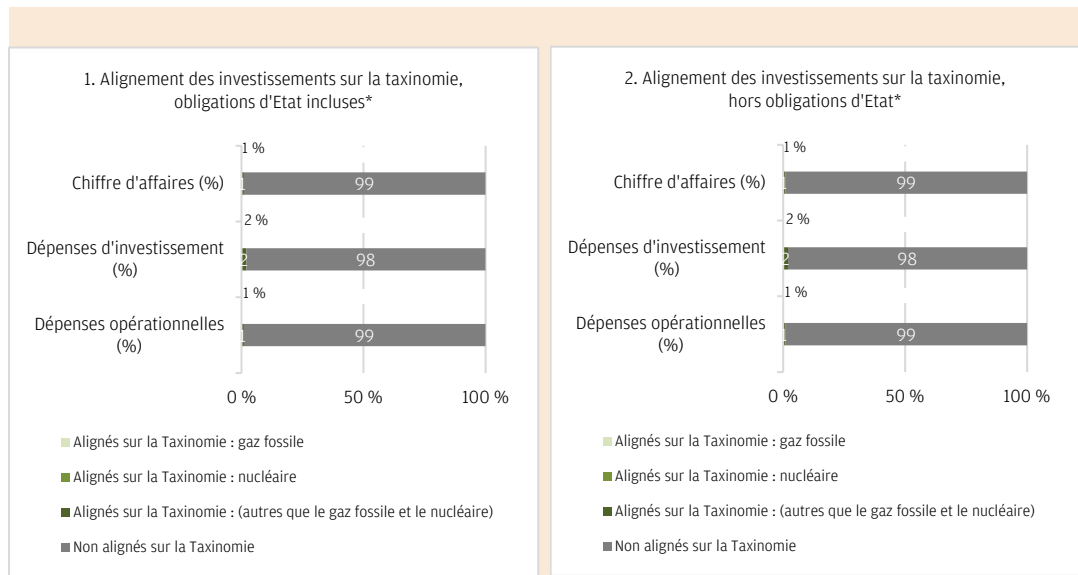
Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements à ce jour.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements,

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Ce graphique représente 99 % de l'investissement total.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront jugées conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le Règlement Délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Compte tenu de ce qui précède, le Compartiment n'a donc pris aucun engagement minimal visant à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, y compris s'agissant des activités transitoires et habilitantes. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et des investissements durables.

La part des activités transitoires est estimée à 0,00 % et celle des activités habilitantes à 0,50 % à la fin de la période de référence.

 Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 40,65 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social a été de 15,53 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les 15,34 % d'actifs classés dans la catégorie des « autres » investissements ont été composés d'émetteurs qui n'ont pas respecté les critères décrits dans la réponse à la question ci-dessus, « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité », et n'affichent donc pas les caractéristiques environnementales ou sociales positives nécessaires. Il s'agit d'investissements à des fins de diversification. Les Liquidités à titre accessoire, les équivalents de trésorerie, les fonds monétaires et les produits dérivés utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille n'ont pas été inclus dans le graphique de l'allocation des actifs ci-dessous, y compris dans la catégorie « autres ». Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Tous les investissements, y compris les « autres » investissements, ont été soumis aux garanties minimales/principes ESG suivants :

- Les garanties minimales telles que prévues dans l'Article 18 du Règlement taxinomie de l'UE (y compris l'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- L'application de pratiques de bonne gouvernance (au nombre desquelles des structures de gouvernance robustes, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et la conformité fiscale), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- Le respect du principe consistant à « Ne pas causer de préjudice important » tel qu'exposé dans la définition de l'Investissement Durable dans le Règlement SFDR de l'UE.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales durant la période de référence ?

Les éléments à caractère contraignant de la stratégie d'investissement, exposés ci-après, ont été appliqués durant la période de référence afin de sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales mises en avant :

- L'obligation d'investir au moins 51 % des actifs dans des émetteurs affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 51 % des actifs faisant l'objet d'une notation EE&D dans des émetteurs affichant un bon score EE&D.
- Un contrôle fondé sur des normes et des valeurs afin d'exclure totalement les émetteurs impliqués dans certaines activités, telles que la fabrication d'armes controversées, et l'application de seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production et de la distribution aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac. Consulter la politique en matière d'exclusions du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.
- L'obligation pour l'ensemble des émetteurs détenus par le portefeuille de suivre des pratiques de bonne gouvernance.

Le Compartiment s'est également engagé à investir au moins 10 % de ses actifs dans des investissements durables.

De plus amples précisions sur l'engagement sont fournies dans la réponse à la question « De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ? »



Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales

ou sociales qu'il met
en avant.

Dénomination du produit : **JPMorgan Liquidity Funds - SGD Liquidity LVNAV Fund**Identifiant d'entité juridique : **549300C3SDVYMN32PE34****Caractéristiques environnementales et/ou sociales****Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**●● **Oui**●● **Non** Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : % dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : % Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il a présenté une proportion de 42,28 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

Le Compartiment s'attache à promouvoir un large éventail de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance à travers les critères d'inclusion applicables à ses investissements, en particulier en adoptant une allocation d'actifs de 51 % au minimum dans des investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives. Cet engagement a été tenu tout au long de la période de référence (du 9 juin 2023 au 30 novembre 2023). À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 98,53 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives.

Ces investissements ont été déterminés en appliquant des critères d'inclusion et d'exclusion à la fois au niveau de l'actif et au niveau du produit. Les critères d'inclusion sont étayés par un score ESG assigné à tous les investissements au sein de la stratégie afin d'identifier ceux qui sont susceptibles d'être considérés comme ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales et ceux qui remplissent les seuils pour être considérés comme des investissements durables.

Le score ESG tient compte des indicateurs suivants : la gestion efficace des émissions toxiques, les déchets, un bon bilan sur le plan environnemental, ainsi que des caractéristiques sociales, telles qu'une communication efficace en matière de durabilité, des notes positives en matière de relations de travail et de gestion des questions de sécurité.

À travers ses critères d'exclusion (qui ont été appliqués à la fois de manière totale et partielle), le Compartiment a promu certaines normes et valeurs au nombre desquelles la protection des droits humains internationalement reconnus. Le Compartiment a totalement exclu les émetteurs impliqués dans la fabrication d'armes controversées et a appliqué des seuils maximaux en termes de chiffre d'affaires ou de production aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac.

En ce qui concerne la Bonne Gouvernance, tous les investissements (hors liquidités et produits dérivés) ont été contrôlés de manière à exclure les contrevenants aux bonnes pratiques en matière de gouvernance ainsi identifiés. En outre, les investissements considérés comme ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou constituant des Investissements Durables ont fait l'objet de considérations additionnelles. Au titre de ces investissements, le Compartiment a intégré une comparaison avec un groupe d'entreprises de référence et a exclu, après contrôle, les émetteurs dont le score ne se situait pas dans les 80 premiers pour cent par rapport au groupe de sociétés de référence au regard des indicateurs de bonne gouvernance.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Il est possible de mesurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit en prenant en considération le pourcentage d'actifs réellement alloués aux émetteurs pertinents qui mettent en avant de telles caractéristiques pendant la période de référence.

En résumé, le Compartiment a respecté ses engagements minimaux précontractuels liés à sa politique en matière de caractéristiques environnementales et/ou sociales tout au long de la période de référence. Le Compartiment a appliqué des filtres de contrôle dans le but d'exclure tous les investissements envisagés proscrits en vertu de sa politique d'exclusion tout au long de la période de référence. Il est possible de mesurer le respect des normes et des valeurs promues par le Compartiment en regardant si, pendant la période de référence, le Compartiment a détenu ou non des positions dans des émetteurs qui auraient été autrement proscrits en vertu de la politique d'exclusion. Le Gestionnaire Financier ne dispose d'aucune information indiquant que de tels émetteurs ont été détenus. Le Gestionnaire Financier précise que la continuité des valeurs en pourcentage et des informations communiquées ne saurait être garantie à l'avenir et qu'elle est tributaire de l'environnement juridique et réglementaire en constante évolution. La période de référence peut être inférieure à 12 mois si le fonds a été lancé, clôturé ou a modifié son statut Article 8/9 dans l'intervalle. Ce Compartiment a été reclassé Article 8 le 9 juin 2023. Par conséquent, ce rapport périodique ne porte pas sur l'année civile complète.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La méthodologie exclusive de notation ESG du Gestionnaire Financier, laquelle consiste en un score ESG exclusif calculé par le Gestionnaire Financier, combinée ou non avec des données de tiers, a été utilisée en tant que critère d'inclusion pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment met en avant.

La méthodologie s'est appuyée sur la manière dont les émetteurs gèrent les questions environnementales ou sociales pertinentes, telles que leurs émissions toxiques, la gestion des déchets, les relations du travail et les questions liées à la sécurité, la diversité/l'indépendance du conseil d'administration et la confidentialité des données. Pour être inclus dans les 51 % d'actifs considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, un émetteur doit se classer parmi les 80 % les mieux notés de l'univers d'investissement au regard de son score environnemental ou social et respecter les bonnes pratiques en matière de gouvernance décrites ci-dessus.

À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 98,53 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives.

En guise d'exclusions fondées sur des normes et des valeurs, le Gestionnaire Financier a utilisé des données pour mesurer la participation d'un émetteur dans des activités pertinentes. Le contrôle mené sur ces données s'est soldé par l'exclusion totale de certains investissements envisagés et par l'exclusion partielle fondée sur les seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires ou de la production d'autres investissements envisagés dans le cadre de la politique en matière d'exclusions. Tout au long de la période de référence, et à aucun moment les règles d'exclusion ont été transgressées. Un sous-ensemble d'« Indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives », tel qu'exposé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFRD de l'UE a également été intégré dans les contrôles.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Par conséquent, la performance des indicateurs au titre de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques n'est pas indiquée dans ce document.

Consulter les Informations relatives aux Caractéristiques Environnementales / Sociales du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— *De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des investissements durables.

— *Les investissements durables ont-ils été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ? Réponse circonstanciée :*

Non applicable Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des investissements durables.

La Taxinomie de l'UE prescrit le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie sont censés ne pas causer de préjudices importants aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Ce principe est étayé par des critères spécifiques à l'Union.

Le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements du produit financier qui tiennent compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-tendant la part restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables doivent également ne causer aucun préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Compartiment a sélectionné les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et les a prises en considération dans le cadre d'un contrôle fondé sur des normes et des valeurs visant à mettre en œuvre ses exclusions. Les indicateurs numérotés 10, 14 et 16 liés aux violations du Pacte mondial des Nations Unies et aux armes controversées comme visé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE ont été utilisés dans le cadre de ce contrôle. Le Compartiment a également appliqué certains des indicateurs dans le cadre du contrôle

du critère visant à « Ne pas causer de préjudice important », comme plus amplement exposé dans la réponse à la question suivante, afin de démontrer qu'un investissement a été qualifié d'investissement durable.

Un sous-ensemble d'Indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été utilisé pour déterminer l'engagement auprès des émetteurs bénéficiaires des investissements sur la base de leurs résultats en termes de principales incidences négatives.



Quels ont-été les principaux investissements de ce produit financier ?

Cette liste inclut les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier durant la période de référence qui court du 09/06/2023 - 30/11/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
REPUBLIC OF SINGAPORE	Marchés émergents locaux	47,17	SINGAPOUR
NATIONAL AUSTRALIA BANK LI	Finance	10,43	AUSTRALIE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

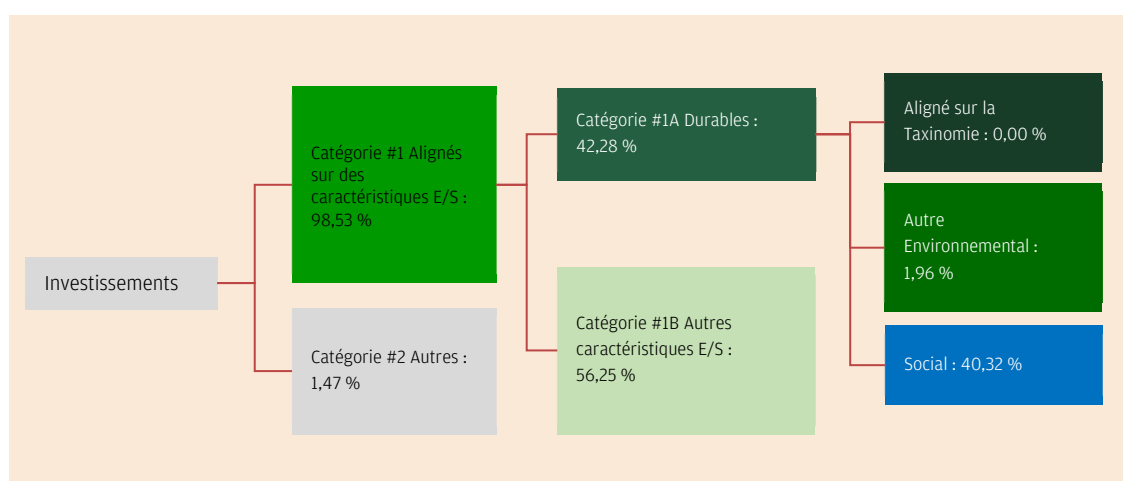
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

À la fin de la période de référence, le Compartiment a alloué 98,53 % de ses actifs à des émetteurs qui ont affiché des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives. Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des titres affichant des caractéristiques environnementales positives ou spécifiquement dans des caractéristiques sociales positives ni ne s'est engagé à poursuivre un objectif environnemental ou social spécifique ou une combinaison des deux.

Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) ne sont pas incluses dans le pourcentage d'actifs indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Remarque : l'alignement sur la Taxinomie de l'UE des instruments que JP Morgan considère comme des investissements durables peut différer de l'alignement complet du Compartiment sur la Taxinomie de l'UE comme expliqué ci-dessous (réponse à la question : Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?).



La catégorie # 1 **Alignés sur des caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il met en avant.

La catégorie #2 **Autres** inclut tous les autres investissements du produit financier qui ne sont ni alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales, ni éligibles en tant qu'investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur des caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie #1A **Durables** qui couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** qui couvre les investissements alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales qui ne relèvent pas des investissements durables.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Bien que le Compartiment ait mis en avant certains objectifs environnementaux et sociaux à travers ses critères d'inclusion et d'exclusion, il se peut qu'il ait investi dans un large éventail de secteurs - veuillez vous reporter à la liste ci-dessous pour une répartition des secteurs à la fin de la période de référence. En outre, le Gestionnaire Financier s'est engagé sur une base continue auprès de certains émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet. Les investissements réalisés au sein des secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent leurs revenus de l'exploration, de la mine, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles, seront inclus dans le tableau ci-après dès lors qu'ils sont détenus. Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) sont exclues des résultats, mais sont incluses dans le dénominateur pour les besoins de calculer le pourcentage d'actifs indiqué à la fois dans le tableau ci-dessous et dans le tableau des Investissements les plus importants.

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Finance	ABCP	3,73
Finance	Services bancaires	95,24
Marchés émergents locaux	Obligations locales de marchés émergents	1,03

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?¹

Les données relatives à l'alignement sur la taxinomie de l'UE sont pour l'heure très limitées, en particulier en ce qui concerne les gaz fossiles et l'énergie nucléaire. Nous espérons que la situation s'améliore avec le temps dans la mesure où un nombre croissant d'émetteurs publient des données sur leur alignement et que celles-ci deviennent disponibles.

Le Compartiment n'a pris aucun engagement minimal concernant les investissements durables ayant un objectif environnemental qui sont alignés sur la Taxinomie de l'UE.

Par conséquent, le document d'information précontractuel du Compartiment indique que le degré d'alignement sur la Taxinomie de l'UE des investissements durables ciblés ayant un objectif environnemental a été de 0 %. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales et des investissements durables (au sens de la directive SFDR).

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la part réelle des investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE telle que mesurée à la fin de la période de référence.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE ?**

Oui

Dans le gaz fossile

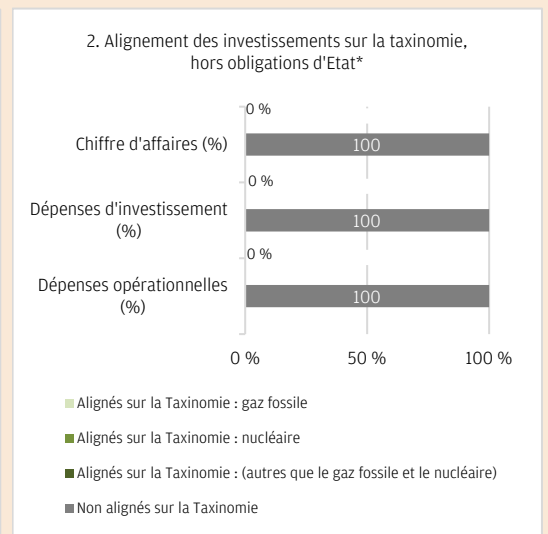
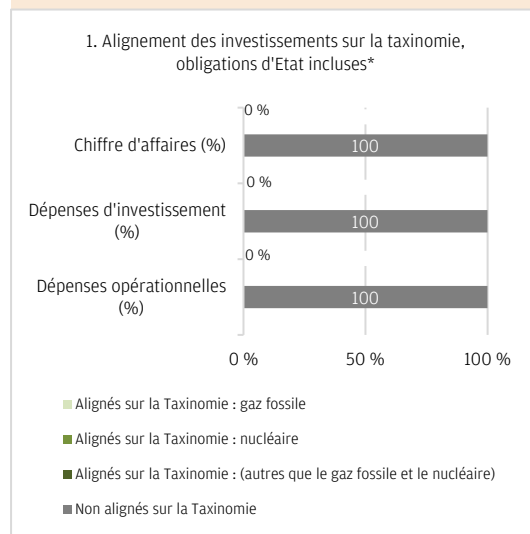
Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements à ce jour.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 45 % de l'investissement total.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront jugées conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le Règlement Délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Compte tenu de ce qui précède, le Compartiment n'a donc pris aucun engagement minimal visant à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, y compris s'agissant des activités transitoires et habilitantes. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et des investissements durables.

La part des activités transitoires est estimée à 0,00 % et celle des activités habilitantes à 0,00 % à la fin de la période de référence.



Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 1,96 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social a été de 40,32 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les 1,47 % d'actifs classés dans la catégorie des « autres » investissements ont été composés d'émetteurs qui n'ont pas respecté les critères décrits dans la réponse à la question ci-dessus, « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité », et n'affichent donc pas les caractéristiques environnementales ou sociales positives nécessaires. Il s'agit d'investissements à des fins de diversification. Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) n'ont pas été incluses dans le pourcentage d'actifs inclus dans le graphique sur l'allocation d'actifs ci-dessus, y compris dans la catégorie « autres ». Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Tous les investissements, y compris les « autres » investissements, ont été soumis aux garanties minimales/principes ESG suivants :

- Les garanties minimales telles que prévues dans l'Article 18 du Règlement taxinomie de l'UE (y compris l'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- L'application de pratiques de bonne gouvernance (au nombre desquelles des structures de gouvernance robustes, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et la conformité fiscale), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- Le respect du principe consistant à « Ne pas causer de préjudice important » tel qu'exposé dans la définition de l'Investissement Durable dans le Règlement SFDR de l'UE.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales durant la période de référence ?

Les éléments à caractère contraignant de la stratégie d'investissement, exposés ci-après, ont été appliqués durant la période de référence afin de sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales mises en avant :

- L'obligation d'investir au moins 51 % des actifs dans des titres affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives.
- Contrôle fondé sur des normes et des valeurs afin d'exclure totalement les émetteurs impliqués dans certaines activités telles que la fabrication d'armes controversées et application de seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production et de la distribution aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac. Consulter la politique en matière d'exclusions du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.
- L'obligation pour l'ensemble des émetteurs détenus par le portefeuille de suivre des pratiques de bonne gouvernance.

De plus amples précisions sur l'engagement sont fournies dans la réponse à la question « De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ? »



Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il met en avant.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dénomination du produit : **JPMorgan Liquidity Funds - USD Liquidity LVNAV Fund**

Identifiant d'entité juridique : **5493000WEVWINPJ47802**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il a présenté une proportion de 53,36 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment s'attache à promouvoir un large éventail de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance à travers les critères d'inclusion applicables à ses investissements, en particulier en adoptant une allocation d'actifs de 51 % au minimum dans des investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et de 10 % au minimum dans des investissements considérés comme durables. Cet engagement a été tenu tout au long de la période de référence (du 9 juin 2023 au 30 novembre 2023). À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 95,44 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 53,36 % d'investissements durables.

En outre, le Compartiment a incorporé au processus d'investissement un ensemble personnalisé de données sur l'Engagement des Employés et la Diversité (EE&D), qui tient compte des critères suivants au niveau de l'émetteur : mixité du personnel, programmes de diversité, score ethnique et score en matière d'égalité salariale. Les données retenues étaient directement liées à l'EE&D. Le Compartiment s'est également engagé à investir 51 % de ses actifs

dans de tels titres. À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 82,06 % d'actifs dont le score en matière d'EE&D est supérieur à un seuil prédéfini.

Ces investissements ont été déterminés en appliquant des critères d'inclusion et d'exclusion à la fois au niveau de l'actif et au niveau du produit. À travers ses critères d'inclusion, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales telles que la gestion efficace des émissions et des déchets toxiques ainsi qu'un bon bilan environnemental. Le Compartiment a également mis en avant des caractéristiques sociales, lesquelles ont pu inclure une communication efficace en matière de durabilité, des scores positifs en matière de relations de travail et de gestion des questions de sécurité. En outre, le Compartiment a incorporé au processus d'investissement un ensemble personnalisé de données sur l'Engagement des Employés et la Diversité (EE&D), comme mentionné ci-dessus.

À travers ses critères d'exclusion, le Compartiment a promu certaines normes et valeurs, telles que le soutien à la protection des droits humains universellement reconnus et la réduction des émissions toxiques, en excluant totalement les émetteurs impliqués dans des activités particulières comme la fabrication d'armes controversées et en appliquant aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac, des seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production ou de la distribution.

En ce qui concerne la Bonne Gouvernance, tous les investissements (hors liquidités et produits dérivés) ont été contrôlés de manière à exclure les contrevenants aux bonnes pratiques en matière de gouvernance ainsi identifiés. En outre, les investissements considérés comme ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou constituant des Investissements Durables ont fait l'objet de considérations additionnelles. Au titre de ces investissements, le Compartiment a intégré une comparaison avec un groupe d'entreprises de référence et a exclu, après contrôle, les émetteurs dont le score ne se situait pas dans les 80 premiers pour cent par rapport au groupe de sociétés de référence au regard des indicateurs de bonne gouvernance.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Il est possible de mesurer le respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit en prenant en considération le pourcentage d'actifs réellement alloués aux entreprises pertinentes qui mettent en avant de telles caractéristiques pendant la période de référence.

En résumé, le Compartiment a respecté ses engagements minimaux précontractuels liés à ses caractéristiques environnementales et/ou sociales, à sa politique en matière d'investissements durables et à ses seuils EE&D tout au long de la période de référence. Le Compartiment a appliqué des filtres de contrôle dans le but d'exclure tous les investissements envisagés proscrits en vertu de sa politique d'exclusion tout au long de la période de référence. Il est possible de mesurer le respect des normes et des valeurs promues par le Compartiment en regardant si, pendant la période de référence, le Compartiment a détenu ou non des positions dans des émetteurs qui auraient été autrement proscrits en vertu de la politique d'exclusion. Le Gestionnaire Financier ne dispose d'aucune information indiquant que de tels émetteurs ont été détenus. Le Gestionnaire Financier précise que la continuité des valeurs en pourcentage et des informations communiquées ne saurait être garantie à l'avenir et qu'elle est tributaire de l'environnement juridique et réglementaire en constante évolution. La période de référence peut être inférieure à 12 mois si le fonds a été lancé, clôturé ou a modifié son statut Article 8/9 dans l'intervalle. Ce Compartiment a été reclassé Article 8 le 9 juin 2023. Par conséquent, ce rapport périodique ne porte pas sur l'année civile complète.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La méthodologie exclusive de notation ESG du Gestionnaire Financier, laquelle consiste en un score ESG exclusif calculé par le Gestionnaire Financier, combinée ou non avec des données de tiers, a été utilisée en tant que critère d'inclusion pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment met en avant.

La méthodologie s'est appuyée sur la manière dont les émetteurs gèrent les questions environnementales ou sociales pertinentes, telles que leurs émissions toxiques, la gestion des déchets, les relations du travail et les questions liées à la sécurité, la diversité/l'indépendance du conseil d'administration et la confidentialité des données. Pour être inclus dans les 51 % d'actifs considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, un émetteur doit se classer parmi les 80 % les mieux notés de l'univers d'investissement au regard de son score environnemental ou social et respecter les bonnes pratiques en matière de gouvernance décrites ci-dessus.

À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 95,44 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 53,36 % d'investissements durables.

Pour être inclus dans les 51 % d'actifs affichant un bon score EE&D, un émetteur doit faire l'objet d'une notation EE&D attribuée par le Gestionnaire Financier sur la base des informations pertinentes et se classer parmi les 80 % les mieux notés de l'univers des actifs faisant l'objet d'une telle notation. À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 82,06 % d'actifs ayant un bon score EE&D.

En guise d'exclusions fondées sur des normes et des valeurs, le Gestionnaire Financier a utilisé des données pour mesurer la participation d'un émetteur dans des activités pertinentes. Le contrôle mené sur ces données s'est soldé par l'exclusion totale de certains investissements envisagés et par l'exclusion partielle fondée sur les seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires ou de la production d'autres investissements envisagés dans le cadre de la politique en matière d'exclusions. Tout au long de la période de référence, et à aucun moment les règles d'exclusion ont été transgressées. Un sous-ensemble d'« Indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives », tel qu'exposé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFRD de l'UE a également été intégré dans les contrôles.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Par conséquent, la performance des indicateurs au titre de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques n'est pas indiquée dans ce document.

Consulter les Informations relatives aux Caractéristiques Environnementales / Sociales du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables que le Compartiment a partiellement réalisés ont compris un des éléments ci-après, ou une combinaison de ceux-ci, ou ont été liés à un objectif environnemental ou social à travers l'utilisation des produits de l'émission :

Objectifs environnementaux : (i) atténuation du risque climatique, (ii) transition vers une économie circulaire

Objectifs sociaux : (i) communautés inclusives et durables - meilleure représentation des femmes à des postes de direction, (ii) communautés inclusives et durables - meilleure représentation des femmes au sein des conseils d'administration et (iii) mise à disposition de conditions et d'une culture de travail décentes.

La contribution à ces objectifs a été déterminée soit (i) au moyen des indicateurs de durabilité des produits et des services, lesquels peuvent inclure le pourcentage de chiffre d'affaires provenant de la fourniture de produits et/ou de services ayant contribué à l'objectif de durabilité pertinent, comme par exemple la production par l'entreprise de panneaux solaires ou de technologies d'énergie propre qui respectent les seuils spécifiques fixés par le Gestionnaire Financier en matière de contribution à l'atténuation du risque climatique. Le pourcentage actuel de chiffres d'affaires est fixé à un minimum de 20 % et la totalité de la participation dans l'émetteur est considérée comme un investissement durable ; soit (ii) par l'utilisation du produit de l'émission, si celle-ci a été désignée comme étant liée à un objectif environnemental ou social spécifique, soit (iii) par le fait d'être leader opérationnel d'un groupe de pairs contribuant à l'objectif considéré. Un émetteur est considéré comme le leader d'un groupe de pairs dès lors qu'il obtient un score qui le classe parmi les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement du Compartiment au regard de certains indicateurs opérationnels de durabilité. Par exemple, l'obtention d'une note située parmi les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement sur le critère d'impact global en matière de déchets contribue à une transition vers une économie circulaire. Le test appliqué aux émetteurs supranationaux et souverains peut tenir compte de la mission ou des contributions de l'émetteur, en tant que chef de file de son groupe de référence ou acteur d'améliorations, aux objectifs environnementaux ou sociaux positifs sous réserve d'observer certains critères.

Le Compartiment était tenu d'investir 10 % dans des investissements durables. À aucun moment durant la période, le Compartiment n'a détenu d'investissements durables dans une proportion inférieure à son engagement minimal. À la fin de la période de référence, 53,36 % de ses actifs étaient des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser ont fait l'objet d'un processus de contrôle qui a cherché à identifier et à exclure de la qualification au titre d'investissements durables les entreprises que le Gestionnaire Financier a considérées comme les émetteurs les moins performants, sur la base d'un seuil qu'il a lui-même déterminé, au regard de certaines considérations sur le plan environnemental. Par conséquent, seules les entreprises démontrant les meilleurs indicateurs à la fois en termes de mesures absolues et relatives ont été considérées comme des Investissements Durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains

Ces considérations comprennent le changement climatique, la préservation de l'eau et des ressources marines, la transition vers une économie circulaire, la pollution et la protection de la biodiversité et des écosystèmes. En outre, le Gestionnaire Financier a également procédé à des contrôles qui ont cherché à identifier et à exclure les entreprises qu'il considère non conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, sur la base des données fournies par des prestataires de service tiers.

— *De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité figurant dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 et certains indicateurs, tels que déterminés par le Gestionnaire Financier, figurant dans les Tableaux 2 et 3 de l'Annexe 1 des Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE, ont été pris en considération comme plus amplement exposé ci-après. Le Gestionnaire Financier a recouru soit aux indicateurs figurant dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement européen SFDR soit, lorsqu'un tel recours était impossible en raison de restrictions liées aux données ou d'autres problèmes de nature technique, à des approximations représentatives. Le Gestionnaire Financier a consolidé la prise en compte de certains indicateurs en les regroupant dans un même indicateur « primaire », comme plus amplement exposé ci-après, et peut avoir eu recours à un ensemble additionnel plus large d'indicateurs que ceux mentionnés ci-après.

Les indicateurs pertinents figurant dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 des Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE consistent en 9 indicateurs liés aux questions environnementales et 5 indicateurs liés aux questions sociales et de personnel. Les indicateurs liés aux questions environnementales sont numérotés de 1 à 9 et se rapportent aux émissions de gaz à effet de serre (1 à 3), à l'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, à la part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, à l'intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, aux activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, aux rejets dans l'eau et aux déchets dangereux (4 à 9, respectivement).

Les indicateurs numérotés 10 à 14 se rapportent aux questions sociales et de personnel d'un émetteur et couvrent les violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, l'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies, les écarts de rémunération entre hommes et femmes non corrigés, la mixité au sein des organes de gouvernance et l'exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques), respectivement.

Le Gestionnaire Financier a également pris en considération la principale incidence négative numérotée 16 liée aux pays d'investissement connaissant des violations sociales.

Dans le cadre de son approche, le Gestionnaire Financier a inclus à la fois des aspects quantitatifs et qualitatifs afin de tenir compte des indicateurs. Il a utilisé des indicateurs particuliers pour contrôler, en vue de les exclure, les émetteurs susceptibles de causer un préjudice important. Il a utilisé un sous-ensemble d'indicateurs liés à l'engagement visant à influencer les meilleures pratiques et a recouru à certains d'entre eux en tant qu'indicateurs de performance positive sur le plan de la durabilité, en appliquant un seuil minimal au regard de l'indicateur en question afin de qualifier un investissement d'investissement durable.

Les données requises afin de prendre en considération les indicateurs, le cas échéant, peuvent avoir été obtenues auprès des émetteurs bénéficiaires des investissements eux-mêmes et/ou avoir été fournies par des prestataires de services tiers (y compris de données approximatives). Les données fournies par les émetteurs eux-mêmes ou par des prestataires tiers peuvent reposer sur des ensembles de données et des hypothèses qui ont pu être insuffisants, de mauvaise qualité ou de contenir des informations biaisées. Le Gestionnaire Financier ne saurait garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de telles données.

Contrôle

Parmi les indicateurs préconisés, certains ont été pris en considération par le biais d'un contrôle fondé sur des valeurs et des normes visant à mettre en œuvre les exclusions.

Ces exclusions ont tenu compte des indicateurs numérotés 10, 14 et 16 en relation avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises

multinationales, les armes controversées et les pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales.

Le Gestionnaire Financier a également appliqué des critères de contrôle élaborés sur mesure. En raison de certaines considérations techniques, telles que la couverture des données relatives à certains indicateurs, le Gestionnaire Financier applique soit l'indicateur spécifique du Tableau 1, soit un indicateur de substitution représentatif, tel qu'il l'aura déterminé, afin de filtrer les émetteurs bénéficiaires des investissements en fonction des questions environnementales ou des questions sociales et de personnel pertinentes. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont associées à plusieurs indicateurs et éléments de mesure qui leur sont associés dans le Tableau 1, tels que les émissions de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone et l'intensité de gaz à effet de serre (indicateurs numérotés 1 à 3). Le Gestionnaire Financier utilise à ce jour les données liées à l'intensité des gaz à effet de serre (indicateur 3), les données liées à la consommation et à la production d'énergie provenant de sources non-renouvelables (indicateur 5) et les données liées à l'intensité de consommation d'énergie (indicateur 6) pour procéder à son contrôle des émissions de gaz à effet de serre.

S'agissant des critères de contrôle élaborés sur mesure et en ce qui concerne les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité et les rejets dans l'eau (indicateurs numérotés 7 et 8), en raison de contraintes liées aux données, le Gestionnaire Financier a préféré utiliser des données d'approximation représentatives issues de tiers à la place des indicateurs spécifiques visés dans le Tableau 1. Le Gestionnaire Financier a également pris en considération l'indicateur 9 lié aux déchets dangereux dans le cadre de ses critères de contrôle sur mesure.

Engagement

Outre les critères de contrôle visant à exclure certains émetteurs comme exposé ci-dessus, le Gestionnaire Financier s'est engagé sur une base continue auprès de certains émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet. Un sous-ensemble d'indicateurs a été utilisé, sous réserve de certaines considérations d'ordre technique, telles que la couverture des données, comme base d'engagement auprès d'un certain nombre d'émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet, conformément à l'approche adoptée par le Gestionnaire Financier en matière de gérance et d'engagement. Les indicateurs actuellement utilisés en vue de mesurer cet engagement incluent les indicateurs numérotés 3, 5 et 13 dans le Tableau 1 qui sont respectivement liés à l'intensité de gaz à effet de serre, à la part de l'énergie issue de sources non-renouvelables et à la mixité au sein des organes de gouvernance. Le Gestionnaire Financier a également utilisé les indicateurs 2 du Tableau 2 et 3 du Tableau 3 liés respectivement aux émissions de polluants atmosphériques et au nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies.

Indicateurs de durabilité

Le Gestionnaire Financier a utilisé les indicateurs 3 et 13 liés à l'intensité des gaz à effet de serre et à la mixité au sein des organes de gouvernance comme indicateurs de durabilité afin de qualifier un investissement d'Investissement Durable. Un des critères appliqué exige qu'un émetteur soit considéré comme un chef de file opérationnel de son groupe de référence pour être qualifié d'Investissement Durable. Aux termes de ce critère, l'entreprise doit afficher un score au regard de l'indicateur la classant dans les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement du Compartiment.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— Les investissements durables ont-ils été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ? Réponse circonstanciée :

Les exclusions du portefeuille fondées sur les normes telles que décrites ci-dessus dans la réponse à la question « Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ? » ont été appliquées afin de chercher l'alignement sur ces principes directeurs. Des données de tiers ont été utilisées pour identifier les éventuels contrevenants. Sauf dérogation consentie, le Compartiment a exclu les investissements pertinents dans ces émetteurs.

La Taxinomie de l'UE prescrit le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie sont censés ne pas causer de préjudices importants aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Ce principe est étayé par des critères spécifiques à l'Union.

Le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements du produit financier qui tiennent compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-tendant la part restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables doivent également ne causer aucun préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Compartiment a sélectionné les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et les a prises en considération dans le cadre d'un contrôle fondé sur des normes et des valeurs visant à mettre en œuvre ses exclusions. Les indicateurs numérotés 10, 14 et 16 liés aux violations du Pacte mondial des Nations Unies, aux armes controversées et aux violations des normes sociales au niveau du pays, comme visé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE, ont été utilisés dans le cadre de ce contrôle. Le Compartiment a également appliqué certains des indicateurs dans le cadre du contrôle du critère visant à « Ne pas causer de préjudice important », comme plus amplement exposé dans la réponse à la question suivante, afin de démontrer qu'un investissement a été qualifié d'investissement durable.

Un sous-ensemble d'indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été utilisé pour déterminer l'engagement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements sur la base de leurs résultats en termes de principales incidences négatives.



Quels ont-été les principaux investissements de ce produit financier ?

Cette liste inclut les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier durant la période de référence qui court du 09/06/2023 - 30/11/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MIZUHO FINANCIAL GROUP, IN	Finance	4,80	JAPON
SKANDINAVISKA ENSKILDA BAN	Finance	3,69	SUÈDE
ING GROEP N V	Finance	3,60	PAYS-BAS
CREDIT AGRICOLE GROUP	Finance	3,38	FRANCE
KBC GROUP NV	Finance	3,30	BELGIQUE
COOPERATIEVE RABOBANK U.A.	Finance	3,27	PAYS-BAS
THE TORONTO-DOMINION BANK	Finance	3,26	CANADA
ROYAL BANK OF CANADA	Finance	3,14	CANADA
FIRST ABU DHABI BANK P.J.S	Finance	3,12	ÉMIRATS ARABES UNIS
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL	Finance	2,80	JAPON
ERSTE GROUP BANK AG	Finance	2,76	AUTRICHE
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL G	Finance	2,65	JAPON
GROUPE CREDIT MUTUEL	Finance	2,22	FRANCE
THE BANK OF NOVA SCOTIA	Finance	2,18	CANADA
GROUPE BPCE	Finance	2,12	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

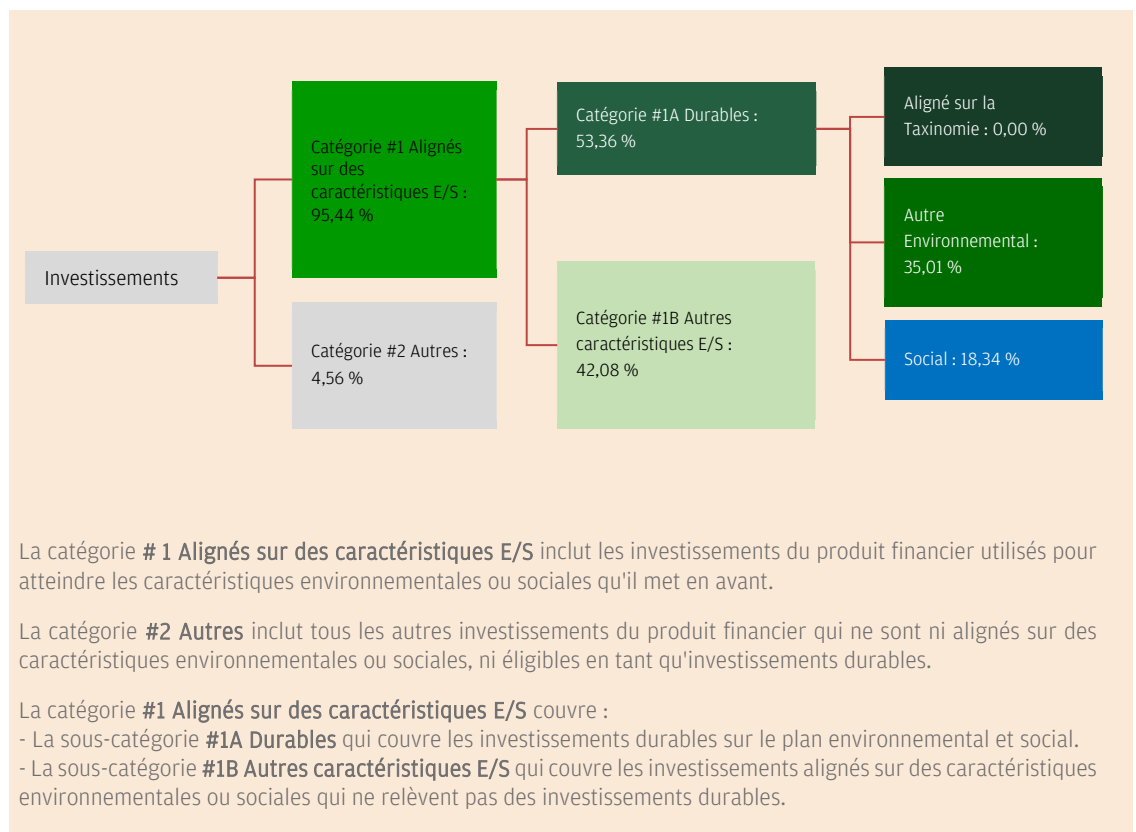
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

À la fin de la période de référence, le Compartiment a alloué 95,44 % de ses actifs à des émetteurs qui ont affiché des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 53,36 % de ses actifs à des investissements durables. Le pourcentage d'allocation des actifs affichant un bon score EE&D à la fin de la période de référence est précisé dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des titres affichant des caractéristiques environnementales positives ou spécifiquement dans des caractéristiques sociales positives ni ne s'est engagé à poursuivre un objectif environnemental ou social spécifique ou une combinaison des deux.

Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) ne sont pas incluses dans le pourcentage d'actifs indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Remarque : l'alignement sur la Taxinomie de l'UE des instruments que JP Morgan considère comme des investissements durables peut différer de l'alignement complet du Compartiment sur la Taxinomie de l'UE comme expliqué ci-dessous (réponse à la question : Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Bien que le Compartiment ait mis en avant certains objectifs environnementaux et sociaux à travers ses critères d'inclusion et d'exclusion, il se peut qu'il ait investi dans un large éventail de secteurs - veuillez vous reporter à la liste ci-dessous pour une répartition des secteurs à la fin de la période de référence. En outre, le Gestionnaire Financier s'est engagé sur une base continue auprès de certains émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet. Les investissements réalisés au sein des secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent leurs revenus de l'exploration, de la mine, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles, seront inclus dans le tableau ci-après dès lors qu'ils sont détenus. Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) sont exclues des résultats, mais sont incluses dans le dénominateur pour les besoins de calculer le pourcentage d'actifs indiqué à la fois dans le tableau ci-dessous et dans le tableau des Investissements les plus importants.

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Finance	ABCP	1,52
Finance	Services bancaires	66,42
Finance	Courtage	0,28
Finance	Autres services financiers	0,35
Finance	Sociétés financières	0,25
Industries	Biens de consommation cyclique	0,30
Crédit non lié au gouvernement américain	Gouvernements locaux étrangers	2,87
Crédit non lié au gouvernement américain	Agences étrangères	7,53
Crédit non lié au gouvernement américain	Souverain	4,70
Crédit non lié au gouvernement américain	Supranational	0,47
Trésor américain	Bons/Billets du Trésor américain	0,99

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?¹

Les données relatives à l'alignement sur la taxinomie de l'UE sont pour l'heure très limitées, en particulier en ce qui concerne les gaz fossiles et l'énergie nucléaire. Nous espérons que la situation s'améliore avec le temps dans la mesure où un nombre croissant d'émetteurs publient des données sur leur alignement et que celles-ci deviennent disponibles.

Le Compartiment n'a pris aucun engagement minimal concernant les investissements durables ayant un objectif environnemental qui sont alignés sur la Taxinomie de l'UE.

Par conséquent, le document d'information précontractuel du Compartiment indique que le degré d'alignement sur la Taxinomie de l'UE des investissements durables ciblés ayant un objectif environnemental a été de 0 %. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales et des investissements durables (au sens de la directive SFDR).

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la part réelle des investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE telle que mesurée à la fin de la période de référence.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

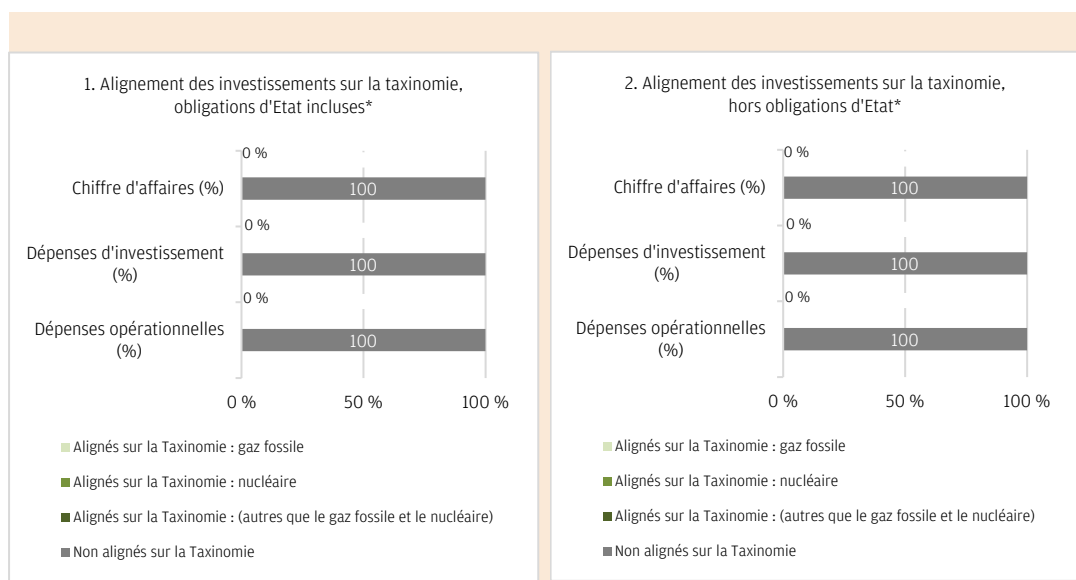
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements à ce jour.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple.

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Ce graphique représente 99 % de l'investissement total.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront jugées conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le Règlement Délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Compte tenu de ce qui précède, le Compartiment n'a donc pris aucun engagement minimal visant à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, y compris s'agissant des activités transitoires et habilitantes. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et des investissements durables.

La part des activités transitoires est estimée à 0,00 % et celle des activités habilitantes à 0,06 % à la fin de la période de référence.

 Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 35,01 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social a été de 18,34 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les 4,56 % d'actifs classés dans la catégorie des « autres » investissements ont été composés d'émetteurs qui n'ont pas respecté les critères décrits dans la réponse à la question ci-dessus, « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité », et n'affichent donc pas les caractéristiques environnementales ou sociales positives nécessaires. Il s'agit d'investissements à des fins de diversification. Les Liquidités à titre accessoire, les équivalents de trésorerie, les fonds monétaires et les produits dérivés utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille n'ont pas été inclus dans le graphique de l'allocation des actifs ci-dessous, y compris dans la catégorie « autres ». Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Tous les investissements, y compris les « autres » investissements, ont été soumis aux garanties minimales/principes ESG suivants :

- Les garanties minimales telles que prévues dans l'Article 18 du Règlement taxonomie de l'UE (y compris l'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- L'application de pratiques de bonne gouvernance (au nombre desquelles des structures de gouvernance robustes, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et la conformité fiscale), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- Le respect du principe consistant à « Ne pas causer de préjudice important » tel qu'exposé dans la définition de l'Investissement Durable dans le Règlement SFDR de l'UE.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales durant la période de référence ?

Les éléments à caractère contraignant de la stratégie d'investissement, exposés ci-après, ont été appliqués durant la période de référence afin de sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales mises en avant :

- L'obligation d'investir au moins 51 % des actifs dans des émetteurs affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 51 % des actifs faisant l'objet d'une notation EE&D dans des émetteurs affichant un bon score EE&D.
- Un contrôle fondé sur des normes et des valeurs afin d'exclure totalement les émetteurs impliqués dans certaines activités, telles que la fabrication d'armes controversées, et l'application de seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production et de la distribution aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac. Consulter la politique en matière d'exclusions du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.
- L'obligation pour l'ensemble des émetteurs détenus par le portefeuille de suivre des pratiques de bonne gouvernance.

Le Compartiment s'est également engagé à investir au moins 10 % de ses actifs dans des investissements durables.

De plus amples précisions sur l'engagement sont fournies dans la réponse à la question « De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ? »



Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales

ou sociales qu'il met
en avant.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dénomination du produit : **JPMorgan Liquidity Funds - USD Standard Money Market VNAV Fund**

Identifiant d'entité juridique : **549300E1J38ZQ8WN9Z20**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il a présenté une proportion de 61,48 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment s'attache à promouvoir un large éventail de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance à travers les critères d'inclusion applicables à ses investissements, en particulier en adoptant une allocation d'actifs de 51 % au minimum dans des investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et de 10 % au minimum dans des investissements considérés comme durables. Cet engagement a été tenu tout au long de la période de référence (du 31 août 2023 au 30 novembre 2023). À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 86,85 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 61,48 % d'investissements durables.

En outre, le Compartiment a incorporé au processus d'investissement un ensemble personnalisé de données sur l'Engagement des Employés et la Diversité (EE&D), qui tient compte des critères suivants au niveau de l'émetteur : mixité du personnel, programmes de diversité, score ethnique et score en matière d'égalité salariale. Les données retenues étaient directement liées à l'EE&D. Le Compartiment s'est également engagé à investir 51 % de ses actifs

dans de tels titres. À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 79,20 % d'actifs dont le score en matière d'EE&D est supérieur à un seuil prédéfini.

Ces investissements ont été déterminés en appliquant des critères d'inclusion et d'exclusion à la fois au niveau de l'actif et au niveau du produit. À travers ses critères d'inclusion, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales telles que la gestion efficace des émissions et des déchets toxiques ainsi qu'un bon bilan environnemental. Le Compartiment a également mis en avant des caractéristiques sociales, lesquelles ont pu inclure une communication efficace en matière de durabilité, des scores positifs en matière de relations de travail et de gestion des questions de sécurité. En outre, le Compartiment a incorporé au processus d'investissement un ensemble personnalisé de données sur l'Engagement des Employés et la Diversité (EE&D), comme mentionné ci-dessus.

À travers ses critères d'exclusion, le Compartiment a promu certaines normes et valeurs, telles que le soutien à la protection des droits humains universellement reconnus et la réduction des émissions toxiques, en excluant totalement les émetteurs impliqués dans des activités particulières comme la fabrication d'armes controversées et en appliquant aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac, des seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production ou de la distribution.

En ce qui concerne la Bonne Gouvernance, tous les investissements (hors liquidités et produits dérivés) ont été contrôlés de manière à exclure les contrevenants aux bonnes pratiques en matière de gouvernance ainsi identifiés. En outre, les investissements considérés comme ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou constituant des Investissements Durables ont fait l'objet de considérations additionnelles. Au titre de ces investissements, le Compartiment a intégré une comparaison avec un groupe d'entreprises de référence et a exclu, après contrôle, les émetteurs dont le score ne se situait pas dans les 80 premiers pour cent par rapport au groupe de sociétés de référence au regard des indicateurs de bonne gouvernance.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Il est possible de mesurer le respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit en prenant en considération le pourcentage d'actifs réellement alloués aux entreprises pertinentes qui mettent en avant de telles caractéristiques pendant la période de référence.

En résumé, le Compartiment a respecté ses engagements minimaux précontractuels liés à ses caractéristiques environnementales et/ou sociales, à sa politique en matière d'investissements durables et à ses seuils EE&D tout au long de la période de référence. Le Compartiment a appliqué des filtres de contrôle dans le but d'exclure tous les investissements envisagés proscrits en vertu de sa politique d'exclusion tout au long de la période de référence. Il est possible de mesurer le respect des normes et des valeurs promues par le Compartiment en regardant si, pendant la période de référence, le Compartiment a détenu ou non des positions dans des émetteurs qui auraient été autrement proscrits en vertu de la politique d'exclusion. Le Gestionnaire Financier ne dispose d'aucune information indiquant que de tels émetteurs ont été détenus. Le Gestionnaire Financier précise que la continuité des valeurs en pourcentage et des informations communiquées ne saurait être garantie à l'avenir et qu'elle est tributaire de l'environnement juridique et réglementaire en constante évolution. La période de référence peut être inférieure à 12 mois si le fonds a été lancé, clôturé ou a modifié son statut Article 8/9 dans l'intervalle. Ce Compartiment a été reclassé Article 8 le 31 août 2023. Par conséquent, ce rapport périodique ne porte pas sur l'année civile complète.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La méthodologie exclusive de notation ESG du Gestionnaire Financier, laquelle consiste en un score ESG exclusif calculé par le Gestionnaire Financier, combinée ou non avec des données de tiers, a été utilisée en tant que critère d'inclusion pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment met en avant.

La méthodologie s'est appuyée sur la manière dont les émetteurs gèrent les questions environnementales ou sociales pertinentes, telles que leurs émissions toxiques, la gestion des déchets, les relations du travail et les questions liées à la sécurité, la diversité/l'indépendance du conseil d'administration et la confidentialité des données. Pour être inclus dans les 51 % d'actifs considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, un émetteur doit se classer parmi les 80 % les mieux notés de l'univers d'investissement au regard de son score environnemental ou social et respecter les bonnes pratiques en matière de gouvernance décrites ci-dessus.

À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 86,85 % d'investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 61,48 % d'investissements durables.

Pour être inclus dans les 51 % d'actifs affichant un bon score EE&D, un émetteur doit faire l'objet d'une notation EE&D attribuée par le Gestionnaire Financier sur la base des informations pertinentes et se classer parmi les 80 % les mieux notés de l'univers des actifs faisant l'objet d'une telle notation. À la fin de la période de référence, le Compartiment détenait 79,20 % d'actifs ayant un bon score EE&D.

En guise d'exclusions fondées sur des normes et des valeurs, le Gestionnaire Financier a utilisé des données pour mesurer la participation d'un émetteur dans des activités pertinentes. Le contrôle mené sur ces données s'est soldé par l'exclusion totale de certains investissements envisagés et par l'exclusion partielle fondée sur les seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires ou de la production d'autres investissements envisagés dans le cadre de la politique en matière d'exclusions. Tout au long de la période de référence, et à aucun moment les règles d'exclusion ont été transgressées. Un sous-ensemble d'« Indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives », tel qu'exposé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFRD de l'UE a également été intégré dans les contrôles.

Le Compartiment n'avait aucune cible spécifique d'allocation en faveur de caractéristiques environnementales ou sociales. Par conséquent, la performance des indicateurs au titre de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques n'est pas indiquée dans ce document.

Consulter les Informations relatives aux Caractéristiques Environnementales / Sociales du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables que le Compartiment a partiellement réalisés ont compris un des éléments ci-après, ou une combinaison de ceux-ci, ou ont été liés à un objectif environnemental ou social à travers l'utilisation des produits de l'émission :

Objectifs environnementaux : (i) atténuation du risque climatique, (ii) transition vers une économie circulaire

Objectifs sociaux : (i) communautés inclusives et durables - meilleure représentation des femmes à des postes de direction, (ii) communautés inclusives et durables - meilleure représentation des femmes au sein des conseils d'administration et (iii) mise à disposition de conditions et d'une culture de travail décentes.

La contribution à ces objectifs a été déterminée soit (i) au moyen des indicateurs de durabilité des produits et des services, lesquels peuvent inclure le pourcentage de chiffre d'affaires provenant de la fourniture de produits et/ou de services ayant contribué à l'objectif de durabilité pertinent, comme par exemple la production par l'entreprise de panneaux solaires ou de technologies d'énergie propre qui respectent les seuils spécifiques fixés par le Gestionnaire Financier en matière de contribution à l'atténuation du risque climatique. Le pourcentage actuel de chiffres d'affaires est fixé à un minimum de 20 % et la totalité de la participation dans l'émetteur est considérée comme un investissement durable ; soit (ii) par l'utilisation du produit de l'émission, si celle-ci a été désignée comme étant liée à un objectif environnemental ou social spécifique, soit (iii) par le fait d'être leader opérationnel d'un groupe de pairs contribuant à l'objectif considéré. Un émetteur est considéré comme le leader d'un groupe de pairs dès lors qu'il obtient un score qui le classe parmi les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement du Compartiment au regard de certains indicateurs opérationnels de durabilité. Par exemple, l'obtention d'une note située parmi les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement sur le critère d'impact global en matière de déchets contribue à une transition vers une économie circulaire. Le test appliqué aux émetteurs supranationaux et souverains peut tenir compte de la mission ou des contributions de l'émetteur, en tant que chef de file de son groupe de référence ou acteur d'améliorations, aux objectifs environnementaux ou sociaux positifs sous réserve d'observer certains critères.

Le Compartiment était tenu d'investir 10 % dans des investissements durables. À aucun moment durant la période, le Compartiment n'a détenu d'investissements durables dans une proportion inférieure à son engagement minimal. À la fin de la période de référence, 61,48 % de ses actifs étaient des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser ont fait l'objet d'un processus de contrôle qui a cherché à identifier et à exclure de la qualification au titre d'investissements durables les entreprises que le Gestionnaire Financier a considérées comme les émetteurs les moins performants, sur la base d'un seuil qu'il a lui-même déterminé, au regard de certaines considérations sur le plan environnemental. Par conséquent, seules les entreprises démontrant les meilleurs indicateurs à la fois en termes de mesures absolues et relatives ont été considérées comme des Investissements Durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains

Ces considérations comprennent le changement climatique, la préservation de l'eau et des ressources marines, la transition vers une économie circulaire, la pollution et la protection de la biodiversité et des écosystèmes. En outre, le Gestionnaire Financier a également procédé à des contrôles qui ont cherché à identifier et à exclure les entreprises qu'il considère non conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, sur la base des données fournies par des prestataires de service tiers.

— *De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité figurant dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 et certains indicateurs, tels que déterminés par le Gestionnaire Financier, figurant dans les Tableaux 2 et 3 de l'Annexe 1 des Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE, ont été pris en considération comme plus amplement exposé ci-après. Le Gestionnaire Financier a recouru soit aux indicateurs figurant dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement européen SFDR soit, lorsqu'un tel recours était impossible en raison de restrictions liées aux données ou d'autres problèmes de nature technique, à des approximations représentatives. Le Gestionnaire Financier a consolidé la prise en compte de certains indicateurs en les regroupant dans un même indicateur « primaire », comme plus amplement exposé ci-après, et peut avoir eu recours à un ensemble additionnel plus large d'indicateurs que ceux mentionnés ci-après.

Les indicateurs pertinents figurant dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 des Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE consistent en 9 indicateurs liés aux questions environnementales et 5 indicateurs liés aux questions sociales et de personnel. Les indicateurs liés aux questions environnementales sont numérotés de 1 à 9 et se rapportent aux émissions de gaz à effet de serre (1 à 3), à l'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, à la part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, à l'intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, aux activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, aux rejets dans l'eau et aux déchets dangereux (4 à 9, respectivement).

Les indicateurs numérotés 10 à 14 se rapportent aux questions sociales et de personnel d'un émetteur et couvrent les violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, l'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies, les écarts de rémunération entre hommes et femmes non corrigés, la mixité au sein des organes de gouvernance et l'exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques), respectivement.

Le Gestionnaire Financier a également pris en considération la principale incidence négative numérotée 16 liée aux pays d'investissement connaissant des violations sociales.

Dans le cadre de son approche, le Gestionnaire Financier a inclus à la fois des aspects quantitatifs et qualitatifs afin de tenir compte des indicateurs. Il a utilisé des indicateurs particuliers pour contrôler, en vue de les exclure, les émetteurs susceptibles de causer un préjudice important. Il a utilisé un sous-ensemble d'indicateurs liés à l'engagement visant à influencer les meilleures pratiques et a recouru à certains d'entre eux en tant qu'indicateurs de performance positive sur le plan de la durabilité, en appliquant un seuil minimal au regard de l'indicateur en question afin de qualifier un investissement d'investissement durable.

Les données requises afin de prendre en considération les indicateurs, le cas échéant, peuvent avoir été obtenues auprès des émetteurs bénéficiaires des investissements eux-mêmes et/ou avoir été fournies par des prestataires de services tiers (y compris de données approximatives). Les données fournies par les émetteurs eux-mêmes ou par des prestataires tiers peuvent reposer sur des ensembles de données et des hypothèses qui ont pu être insuffisants, de mauvaise qualité ou de contenir des informations biaisées. Le Gestionnaire Financier ne saurait garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de telles données.

Contrôle

Parmi les indicateurs préconisés, certains ont été pris en considération par le biais d'un contrôle fondé sur des valeurs et des normes visant à mettre en œuvre les exclusions.

Ces exclusions ont tenu compte des indicateurs numérotés 10, 14 et 16 en relation avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises

multinationales, les armes controversées et les pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales.

Le Gestionnaire Financier a également appliqué des critères de contrôle élaborés sur mesure. En raison de certaines considérations techniques, telles que la couverture des données relatives à certains indicateurs, le Gestionnaire Financier applique soit l'indicateur spécifique du Tableau 1, soit un indicateur de substitution représentatif, tel qu'il l'aura déterminé, afin de filtrer les émetteurs bénéficiaires des investissements en fonction des questions environnementales ou des questions sociales et de personnel pertinentes. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont associées à plusieurs indicateurs et éléments de mesure qui leur sont associés dans le Tableau 1, tels que les émissions de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone et l'intensité de gaz à effet de serre (indicateurs numérotés 1 à 3). Le Gestionnaire Financier utilise à ce jour les données liées à l'intensité des gaz à effet de serre (indicateur 3), les données liées à la consommation et à la production d'énergie provenant de sources non-renouvelables (indicateur 5) et les données liées à l'intensité de consommation d'énergie (indicateur 6) pour procéder à son contrôle des émissions de gaz à effet de serre.

S'agissant des critères de contrôle élaborés sur mesure et en ce qui concerne les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité et les rejets dans l'eau (indicateurs numérotés 7 et 8), en raison de contraintes liées aux données, le Gestionnaire Financier a préféré utiliser des données d'approximation représentatives issues de tiers à la place des indicateurs spécifiques visés dans le Tableau 1. Le Gestionnaire Financier a également pris en considération l'indicateur 9 lié aux déchets dangereux dans le cadre de ses critères de contrôle sur mesure.

Engagement

Outre les critères de contrôle visant à exclure certains émetteurs comme exposé ci-dessus, le Gestionnaire Financier s'est engagé sur une base continue auprès de certains émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet. Un sous-ensemble d'indicateurs a été utilisé, sous réserve de certaines considérations d'ordre technique, telles que la couverture des données, comme base d'engagement auprès d'un certain nombre d'émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet, conformément à l'approche adoptée par le Gestionnaire Financier en matière de gérance et d'engagement. Les indicateurs actuellement utilisés en vue de mesurer cet engagement incluent les indicateurs numérotés 3, 5 et 13 dans le Tableau 1 qui sont respectivement liés à l'intensité de gaz à effet de serre, à la part de l'énergie issue de sources non-renouvelables et à la mixité au sein des organes de gouvernance. Le Gestionnaire Financier a également utilisé les indicateurs 2 du Tableau 2 et 3 du Tableau 3 liés respectivement aux émissions de polluants atmosphériques et au nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies.

Indicateurs de durabilité

Le Gestionnaire Financier a utilisé les indicateurs 3 et 13 liés à l'intensité des gaz à effet de serre et à la mixité au sein des organes de gouvernance comme indicateurs de durabilité afin de qualifier un investissement d'Investissement Durable. Un des critères appliqué exige qu'un émetteur soit considéré comme un chef de file opérationnel de son groupe de référence pour être qualifié d'Investissement Durable. Aux termes de ce critère, l'entreprise doit afficher un score au regard de l'indicateur la classant dans les 20 % les mieux notés de l'univers d'investissement du Compartiment.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— Les investissements durables ont-ils été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ? Réponse circonstanciée :

Les exclusions du portefeuille fondées sur les normes telles que décrites ci-dessus dans la réponse à la question « Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ? » ont été appliquées afin de chercher l'alignement sur ces principes directeurs. Des données de tiers ont été utilisées pour identifier les éventuels contrevenants. Sauf dérogation consentie, le Compartiment a exclu les investissements pertinents dans ces émetteurs.

La Taxinomie de l'UE prescrit le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie sont censés ne pas causer de préjudices importants aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Ce principe est étayé par des critères spécifiques à l'Union.

Le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements du produit financier qui tiennent compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-tendant la part restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables doivent également ne causer aucun préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Compartiment a sélectionné les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et les a prises en considération dans le cadre d'un contrôle fondé sur des normes et des valeurs visant à mettre en œuvre ses exclusions. Les indicateurs numérotés 10, 14 et 16 liés aux violations du Pacte mondial des Nations Unies, aux armes controversées et aux violations des normes sociales au niveau du pays, comme visé dans les Normes Techniques de Réglementation du Règlement SFDR de l'UE, ont été utilisés dans le cadre de ce contrôle. Le Compartiment a également appliqué certains des indicateurs dans le cadre du contrôle du critère visant à « Ne pas causer de préjudice important », comme plus amplement exposé dans la réponse à la question suivante, afin de démontrer qu'un investissement a été qualifié d'investissement durable.

Un sous-ensemble d'indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été utilisé pour déterminer l'engagement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements sur la base de leurs résultats en termes de principales incidences négatives.



Quels ont-été les principaux investissements de ce produit financier ?

Cette liste inclut les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier durant la période de référence qui court du 31/08/2023 - 30/11/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MIZUHO FINANCIAL GROUP, IN	Finance	2,25	JAPON
THE BANK OF NOVA SCOTIA	Finance	2,23	CANADA
GROUPE BPCE	Finance	2,05	FRANCE
ROYAL BANK OF CANADA	Finance	1,97	CANADA
FIRST ABU DHABI BANK P.J.S	Finance	1,78	ÉMIRATS ARABES UNIS
CANADIAN IMPERIAL BANK OF	Finance	1,73	CANADA
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	Finance	1,73	SUÈDE
ING GROEP N V	Finance	1,72	PAYS-BAS
BANK OF MONTREAL	Finance	1,71	CANADA
HSBC HOLDINGS PLC.	Finance	1,66	ROYAUME-UNI
LVMH MOET HENNESSY LOUIS V	Industries	1,65	FRANCE
GROUPE CREDIT MUTUEL	Finance	1,61	FRANCE
THE TORONTO-DOMINION BANK	Finance	1,58	CANADA
SKANDINAVISKA ENSKILDA BAN	Finance	1,53	SUÈDE
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL G	Finance	1,50	JAPON



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

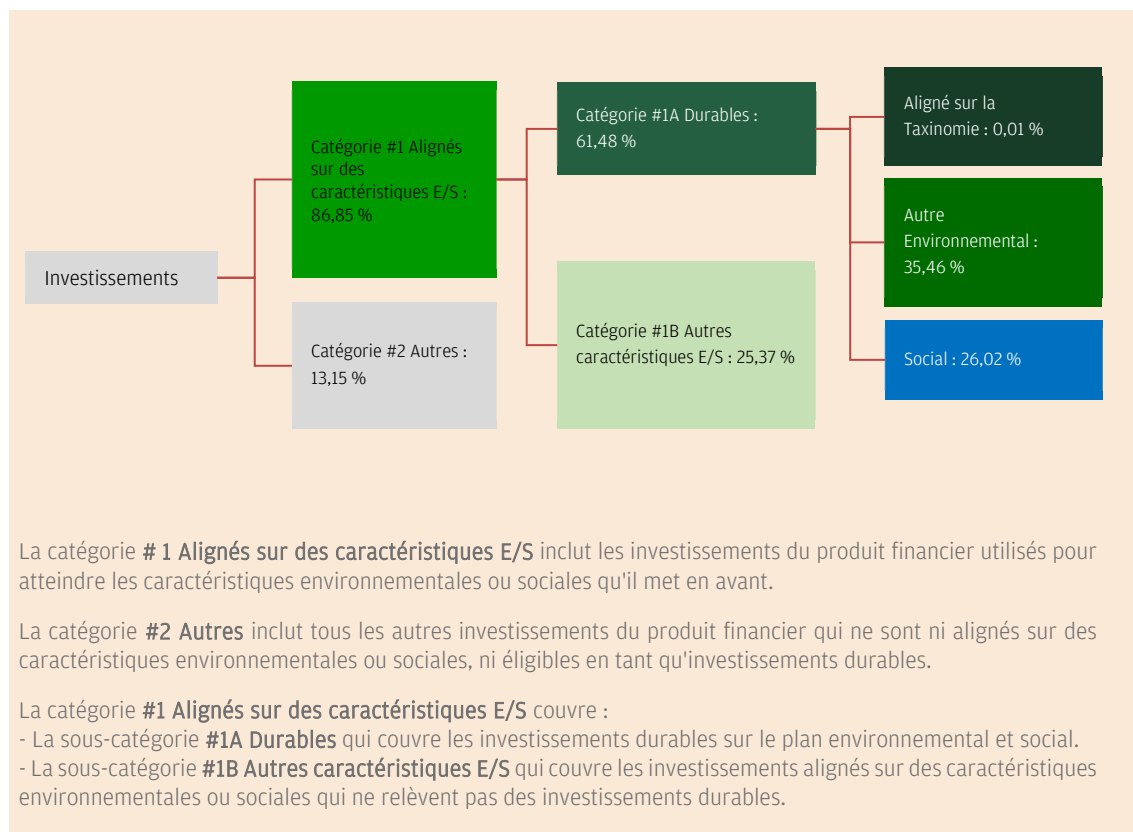
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

À la fin de la période de référence, le Compartiment a alloué 86,85 % de ses actifs à des émetteurs qui ont affiché des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 61,48 % de ses actifs à des investissements durables. Le pourcentage d'allocation des actifs affichant un bon score EE&D à la fin de la période de référence est précisé dans la réponse à la question « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » Le Compartiment ne s'est engagé à investir aucune proportion d'actifs spécifiquement dans des titres affichant des caractéristiques environnementales positives ou spécifiquement dans des caractéristiques sociales positives ni ne s'est engagé à poursuivre un objectif environnemental ou social spécifique ou une combinaison des deux.

Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) ne sont pas incluses dans le pourcentage d'actifs indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Remarque : l'alignement sur la Taxinomie de l'UE des instruments que JP Morgan considère comme des investissements durables peut différer de l'alignement complet du Compartiment sur la Taxinomie de l'UE comme expliqué ci-dessous (réponse à la question : Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Bien que le Compartiment ait mis en avant certains objectifs environnementaux et sociaux à travers ses critères d'inclusion et d'exclusion, il se peut qu'il ait investi dans un large éventail de secteurs - veuillez vous reporter à la liste ci-dessous pour une répartition des secteurs à la fin de la période de référence. En outre, le Gestionnaire Financier s'est engagé sur une base continue auprès de certains émetteurs sous-jacents bénéficiaires des investissements triés sur le volet. Les investissements réalisés au sein des secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent leurs revenus de l'exploration, de la mine, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles, seront inclus dans le tableau ci-après dès lors qu'ils sont détenus. Les liquidités à titre accessoire (aux fins de gestion des souscriptions et des rachats en espèces et à titre de paiements courants et exceptionnels) sont exclues des résultats, mais sont incluses dans le dénominateur pour les besoins de calculer le pourcentage d'actifs indiqué à la fois dans le tableau ci-dessous et dans le tableau des Investissements les plus importants.

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Finance	ABCP	1,09
Finance	Services bancaires	51,70
Finance	Courtage	0,22
Finance	Autres services financiers	1,37
Finance	Sociétés financières	1,15
Finance	Assurance	4,81
Finance	Sociétés d'investissement immobilier cotées (REIT)	2,54
Industries	Industries de base	2,86
Industries	Biens d'équipement	1,95
Industries	Communications	3,00
Industries	Biens de consommation cyclique	9,85
Industries	Énergie	1,26
Industries	Biens de consommation non cycliques	6,37
Industries	Technologies	2,78
Industries	Transports	0,86
Crédit non lié au gouvernement américain	Gouvernements locaux étrangers	0,04
Crédit non lié au gouvernement américain	Agences étrangères	0,36
Services aux collectivités	Électricité	7,45
Services aux collectivités	Gaz naturel	0,35

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?¹

Les données relatives à l'alignement sur la taxinomie de l'UE sont pour l'heure très limitées, en particulier en ce qui concerne les gaz fossiles et l'énergie nucléaire. Nous espérons que la situation s'améliore avec le temps dans la mesure où un nombre croissant d'émetteurs publient des données sur leur alignement et que celles-ci deviennent disponibles.

Le Compartiment n'a pris aucun engagement minimal concernant les investissements durables ayant un objectif environnemental qui sont alignés sur la Taxinomie de l'UE.

Par conséquent, le document d'information précontractuel du Compartiment indique que le degré d'alignement sur la Taxinomie de l'UE des investissements durables ciblés ayant un objectif environnemental a été de 0 %. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales et des investissements durables (au sens de la directive SFDR).

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la part réelle des investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE telle que mesurée à la fin de la période de référence.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE ?**

Oui

Dans le gaz fossile

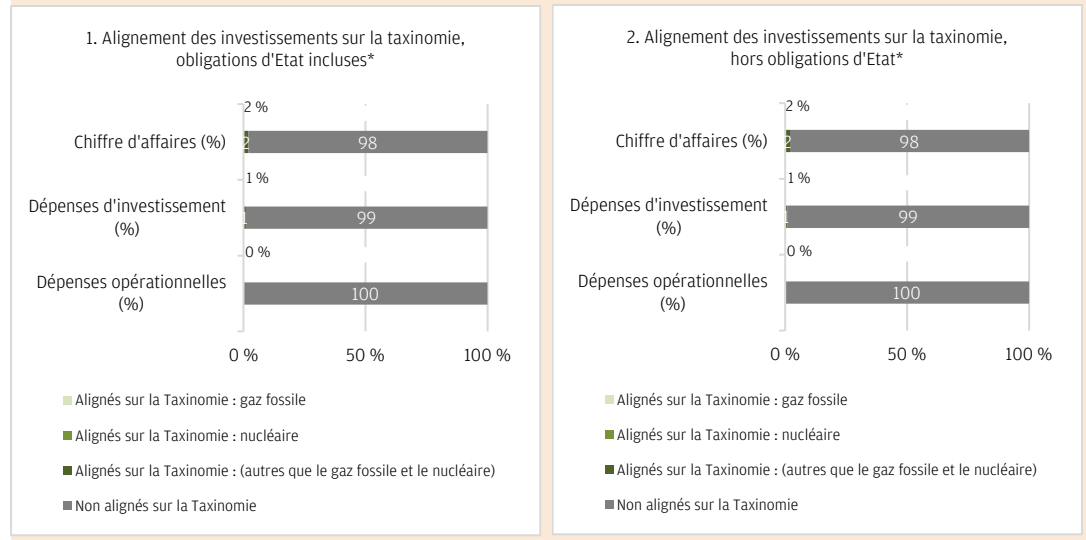
Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements à ce jour.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100 % de l'investissement total.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront jugées conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le Règlement Délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Compte tenu de ce qui précède, le Compartiment n'a donc pris aucun engagement minimal visant à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, y compris s'agissant des activités transitoires et habilitantes. Tout alignement indiqué ci-après est un produit dérivé du cadre du Compartiment qui tient compte des investissements affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et des investissements durables.

La part des activités transitoires est estimée à 0,01 % et celle des activités habilitantes à 0,44 % à la fin de la période de référence.

 Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 35,46 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social a été de 26,02 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les 13,15 % d'actifs classés dans la catégorie des « autres » investissements ont été composés d'émetteurs qui n'ont pas respecté les critères décrits dans la réponse à la question ci-dessus, « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité », et n'affichent donc pas les caractéristiques environnementales ou sociales positives nécessaires. Il s'agit d'investissements à des fins de diversification. Les Liquidités à titre accessoire, les équivalents de trésorerie, les fonds monétaires et les produits dérivés utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille n'ont pas été inclus dans le graphique de l'allocation des actifs ci-dessous, y compris dans la catégorie « autres ». Ces détentions fluctuent en fonction des flux d'investissements et s'inscrivent en complément de la politique d'investissement en ayant peu ou aucun impact sur les opérations d'investissement.

Tous les investissements, y compris les « autres » investissements, ont été soumis aux garanties minimales/principes ESG suivants :

- Les garanties minimales telles que prévues dans l'Article 18 du Règlement taxinomie de l'UE (y compris l'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- L'application de pratiques de bonne gouvernance (au nombre desquelles des structures de gouvernance robustes, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et la conformité fiscale), telles que mises en œuvre par le Gestionnaire Financier.
- Le respect du principe consistant à « Ne pas causer de préjudice important » tel qu'exposé dans la définition de l'Investissement Durable dans le Règlement SFDR de l'UE.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales durant la période de référence ?

Les éléments à caractère contraignant de la stratégie d'investissement, exposés ci-après, ont été appliqués durant la période de référence afin de sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales mises en avant :

- L'obligation d'investir au moins 51 % des actifs dans des émetteurs affichant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 51 % des actifs faisant l'objet d'une notation EE&D dans des émetteurs affichant un bon score EE&D.
- Un contrôle fondé sur des normes et des valeurs afin d'exclure totalement les émetteurs impliqués dans certaines activités, telles que la fabrication d'armes controversées, et l'application de seuils maximaux en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production et de la distribution aux autres émetteurs, tels que ceux exerçant des activités liées au charbon thermique et au tabac. Consulter la politique en matière d'exclusions du Compartiment à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu pour de plus amples précisions, en cherchant le Compartiment qui vous intéresse puis en consultant la rubrique Informations ESG.
- L'obligation pour l'ensemble des émetteurs détenus par le portefeuille de suivre des pratiques de bonne gouvernance.

Le Compartiment s'est également engagé à investir au moins 10 % de ses actifs dans des investissements durables.

De plus amples précisions sur l'engagement sont fournies dans la réponse à la question « De quelle manière les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ? »



Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il met en avant.

Seule la version anglaise du présent rapport a fait l'objet d'une vérification par le Commissaire aux comptes. En conséquence, le rapport d'audit se rapporte seulement à la version anglaise du rapport : les autres versions résultent d'une traduction consciencieuse effectuée sous la responsabilité du Conseil d'administration. En cas de divergence entre la version anglaise et la traduction, la version anglaise fera foi.

ÉTAPES SUIVANTES

Adresse email :

fundinfo@jpmorgan.com

Page d'accueil :

www.jpmlgloballiquidity.com

Adresse :

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
6, route de Trèves,
L-2633 Senningerberg,
Grand-Duché de Luxembourg
N° de tél. : (352) 34 101